



FLORIDIENNE
GROUP

Creative spirit, sustainable ideas

Rapport
annuel
2024



Le Groupe Floridienne



Floridienne est un groupe industriel belge diversifié qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niches.

Le Groupe structure ses activités au sein de trois Divisions : LIFE SCIENCES, FOOD ET CHEMICALS.

Floridienne privilégie des positions majoritaires dans ses filiales, permettant ainsi au Groupe de s'investir activement, sur le long terme, dans l'implémentation de stratégies définies pour chacun de ses métiers.

Les filiales de Floridienne, qui bénéficient d'une grande autonomie de gestion, adhèrent à des valeurs communes qui sont l'esprit d'entreprise et le respect des engagements, dans un souci de développement durable et d'ouverture sur le monde.

Floridienne est coté sur Euronext Bruxelles, lui offrant ainsi une visibilité internationale.



Sommaire

- 01** Profil du Groupe
- 04** Un Groupe international
- 06** Mission et valeurs du Groupe
- 08** Un Groupe responsable
- 12** Un Groupe de références
- 13** Nos métiers
- 14** Chiffres clés du Groupe
- 16** Faits marquants
- 18** Entretien avec le CEO et le Président
- 22** Division Life Sciences
- 36** Division Food
- 44** Division Chemicals
- 50** Structure Groupe & Contacts
- 52** Rapport de gestion
- 70** Déclaration de durabilité
- 138** Rapport financier
- 197** Rapports du Commissaire

La version officielle du rapport financier annuel est la version au format ESEF. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société.



**Un Groupe
responsable**



**Division
Life
Sciences**



**Division
Food**



**Division
Chemicals**

Un Groupe international

Life Sciences
Food
Chemicals

Belgique

Altesse Quality Food
Biobest Group NV
Blue Star Chemicals
Delka
Enzybel International
Natix
Karras
Sotecna
Enzybel Pharma 2
Nema Terra

Royaume-Uni

Biobest UK
Real IPM UK

Canada

Beneficial Insectary
Biobest Canada
Morse's leasing

États Unis

Beneficial Insectary Inc.
Biobest Holding USA
Biobest USA
Plant Products USA
Plant Products inc.
Plant Products Holdings USA
ShastaForce Holding LLC
BIOTROP LLC
Bioworks
Sierra Biologicals

France

Biobest France
Courbeyre SAS
F.D.G.
Gartal
Simon - Dutriaux
Simon - Sélection
SNAM
Surgemer
Symbiose Protect Bio.

Portugal

Agronologica
EuroBIOTROP
Unipessoal Limitada

Colombie

Biobest Colombie
Total bio Columbia

Équateur

Agrobio Ecuador

Pérou

Agrobio Peru

Chili

Agrobio Chile

Argentine

Biobest Argentina
Agro Bio Argentina

Brésil

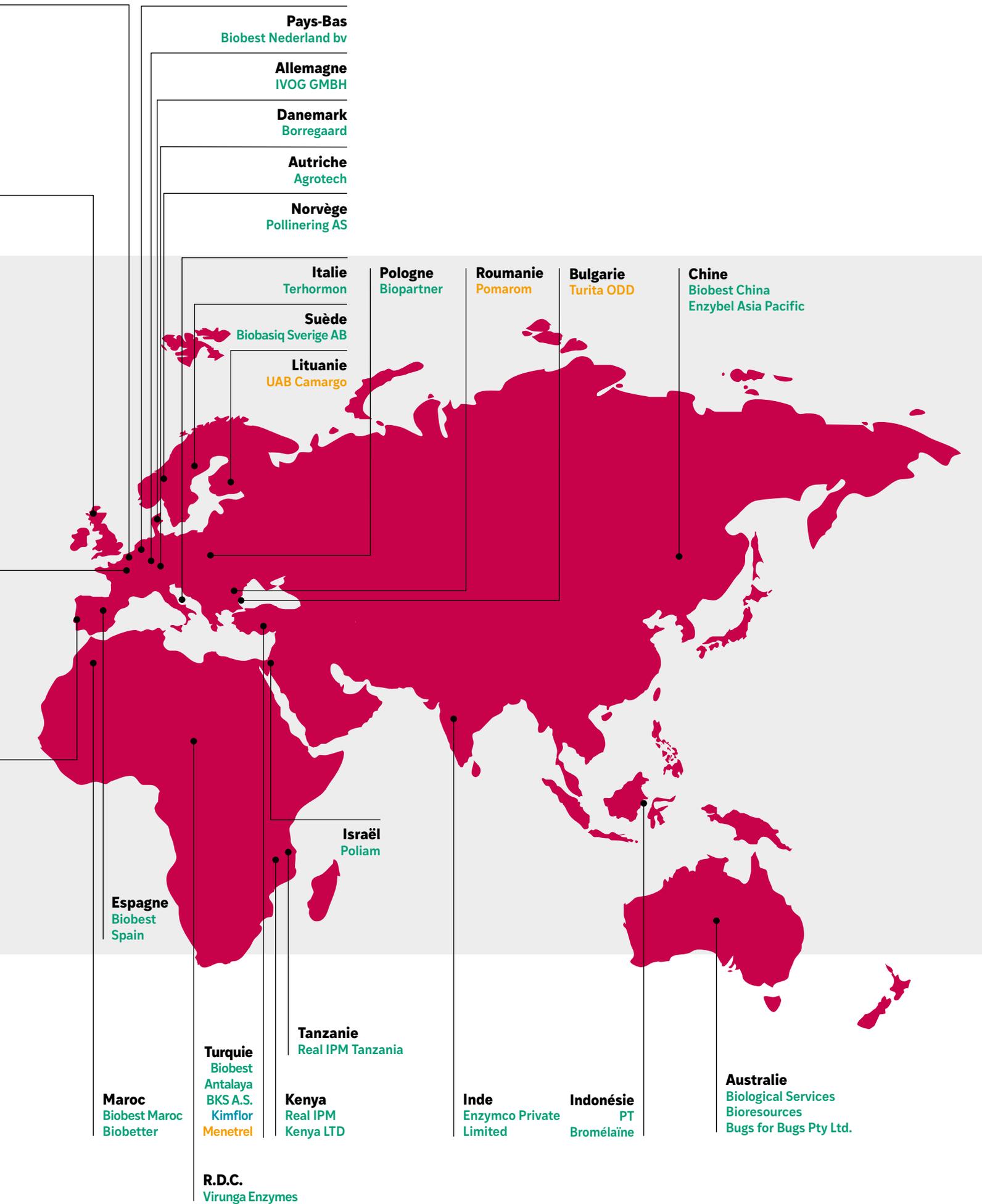
Biobest do Brazil
BIOTROP
Total Biotecnologia
Industria e comercio

Paraguay

Nobile sociedad Anonima

Mexique

Biobest Mexique
Imex sa de CV
BIOTROP Mexico





***Le Groupe investit
dans des métiers qui
ont un impact bénéfique
sur l'environnement.***

Mission & Valeurs

Mission

Floridienne, active dans trois secteurs — Life Sciences, Food & Chemicals — a pour objectif d'investir dans des métiers de niche qui ont un impact bénéfique sur l'environnement.

Au sein de ces secteurs, Floridienne sélectionne des entreprises qui partagent les valeurs du Groupe et ont le potentiel de devenir des leaders dans leur marché.

Floridienne les accompagne pour qu'elles s'imposent comme des références dans leur domaine d'excellence.

Stratégie

Convaincue que le contrôle est un atout important pour imprimer sa stratégie, Floridienne privilégie des investissements majoritaires dans les sociétés qu'elle choisit d'accompagner, dans une optique d'investissement industriel à long terme.

Le Groupe mise sur trois vecteurs de croissance pour conduire ses participations à occuper des positions de leader dans leurs niches : la croissance organique, à travers des efforts commerciaux importants et des investissements soutenus dans l'outil de production, la croissance par acquisitions, par des investissements de consolidation de ses secteurs, et l'innovation, avec des ressources importantes allouées à la R&D, moteur de sa compétitivité à long terme.



L'esprit d'équipe anime nos collaborateurs qui agissent en véritables entrepreneurs responsables, développant des liens privilégiés avec tous nos partenaires.

Gaëtan Waucquez, CEO

Diversification

Floridienne veille à maintenir une bonne diversification de son portefeuille, à travers des participations généralement peu corrélées entre elles, ayant des degrés de maturité divers et des présences géographiques variées.

Son portefeuille de participations se répartit entre des sociétés matures, génératrices de cash flows récurrents, et d'autres, à fort potentiel de croissance, dans lesquelles elle peut concentrer plus particulièrement ses investissements.

Le Groupe dispose de filiales dans près de 40 pays, avec des ventes dans le monde entier, ce qui lui permet de bénéficier de la stabilité de marchés déjà plus mûrs (Europe, Amérique du Nord), tout en profitant de la croissance des marchés émergents.

Cette diversification, source de pérennité, est un élément important de la stratégie de Floridienne, car elle permet de limiter l'impact sur le Groupe de la survenance, toujours possible, d'événements défavorables.

Valeurs

Autonomie

Les dirigeants des entreprises du Groupe sont de véritables entrepreneurs qui bénéficient d'une large autonomie de gestion.

Respect

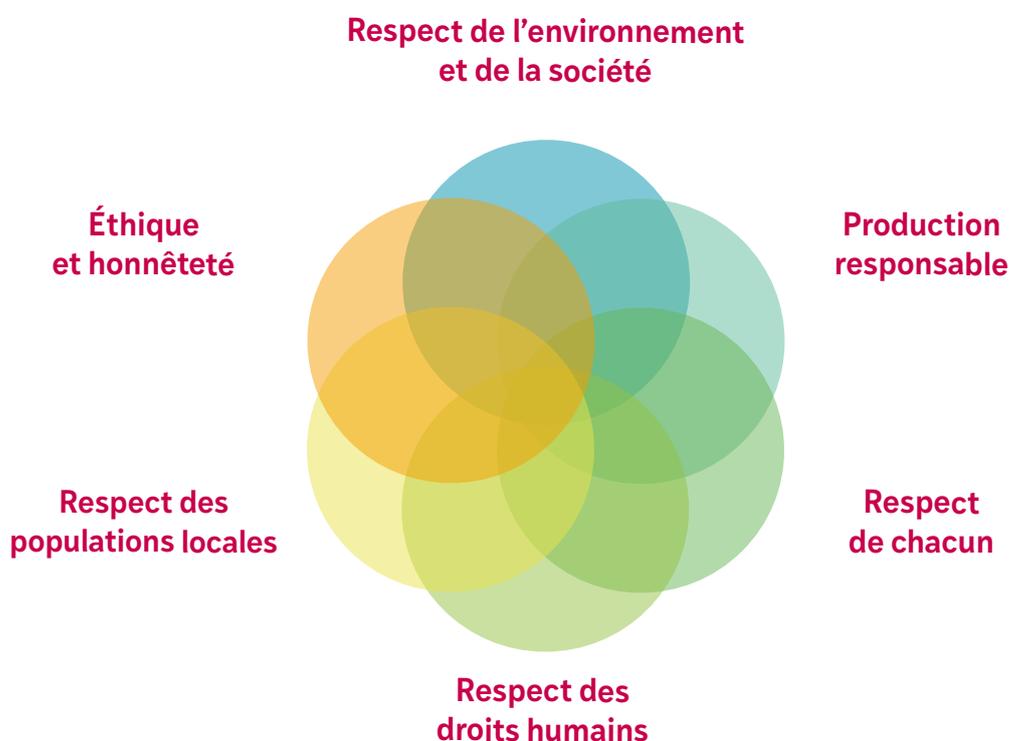
Le Groupe tisse sur le long terme, avec l'ensemble de ses employés et partenaires, des relations de confiance basées sur le respect mutuel.

Éthique

Floridienne accorde une importance particulière à l'éthique et à l'honnêteté dans ses relations de travail avec ses collaborateurs et partenaires.

Un Groupe responsable

Floridienne construit son développement sur des valeurs fortes — esprit créatif et idées durables — qui sont au cœur de sa vision d'entreprise. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont prioritaires pour le Groupe, non seulement au travers de ses investissements mais également dans ses relations avec ses employés et la société civile.



Entreprise et investisseur responsable, Floridienne s'appuie sur un socle de valeurs fortes.

Des investissements durables

Floridienne a progressivement fait évoluer ses métiers, initialement axés sur la chimie des métaux, vers des activités tournées vers l'environnement. Le Groupe veille, dans l'ensemble des secteurs où elle est présente — recyclage des batteries électriques, alimentation et sciences du vivant — à privilégier des solutions respectueuses de la nature.

Dès 1996, convaincue que le recyclage des matériaux usagés était porteur d'avenir, Floridienne a investi dans la société SNAM, devenue aujourd'hui le leader européen du recyclage des batteries.

SNAM récupère les métaux (nickel, cadmium, cobalt, terres rares) contenus dans ces batteries qui seraient, sinon, enfouies dans des décharges. Cette activité a nécessité des investissements importants de la part du Groupe. SNAM bénéficie désormais d'un réseau de collecte qui couvre l'ensemble du continent européen.

Dans la Division Food du Groupe, plusieurs gammes de produits bio et de terroir ont été lancées avec succès. Elles répondent à un cahier des charges très strict quant aux matières premières utilisées, mais aussi au niveau de leur empreinte carbone. Les produits locaux sont ainsi privilégiés.

L'utilisation de produits positifs pour l'environnement est au cœur de l'ADN de la Division Life Sciences. La plus jeune Division du Groupe propose au marché des solutions naturelles qui sont des alternatives aux produits chimiques ou de synthèse.

Ainsi, BioFirst, leader mondial de la lutte biologique intégrée, propose une large gamme d'insectes pollinisateurs ou prédateurs de nuisibles, permettant de limiter l'utilisation de moyens mécaniques ou chimiques dans certaines cultures.

Notre filiale Natix contribue activement à un monde plus durable : les enzymes d'origine naturelle, les huiles essentielles végétales et les extraits de bave d'escargot permettent de remplacer avantageusement l'utilisation de produits de synthèse dans de nombreuses applications pharmaceutiques, cosmétiques ou alimentaires.

Une production certifiée

Floridienne investit régulièrement dans ses outils de production, afin de les rendre plus performants (automatisation des tâches pénibles), plus ergonomiques (afin d'éviter les risques d'accidents et les charges lourdes), moins polluants (traitements des fumées, récupération des excipients), et moins consommateurs d'énergie.

Les emballages sont régulièrement adaptés pour intégrer un maximum de matériaux recyclables.

Les différents sites de production de Floridienne mettent en œuvre les méthodes et systèmes de qualité les plus stricts du marché, audités par des organismes indépendants. Les entreprises actives dans des produits alimentaires disposent des certifications IFS et/ou BRC et ISO, ainsi que, pour certaines gammes, des certifications halal et kasher alors que les sociétés qui proposent des applications pharmaceutiques sont certifiées GMP et/ou FSCC. Par ailleurs les sites de recyclage de batteries font l'objet de contrôles de la part des producteurs automobiles et des autorités environnementales, garantissant qu'ils se situent toujours bien en dessous des seuils d'émission autorisés.

Dans la plus jeune Division du Groupe, centrée autour des sciences du vivant, l'utilisation de produits positifs pour l'environnement est au cœur de son ADN.



Le respect des individualités

La satisfaction des clients du Groupe, l'éthique dans les affaires, le respect des législations locales et le bien-être des employés sont au cœur des valeurs de Floridienne qui les considère comme les meilleurs vecteurs de la réussite. En tant qu'entreprise familiale, Floridienne ne vise pas le profit à court terme. Le Groupe inscrit son action dans la durée, favorisant le bien-être de ses employés et la satisfaction de ses clients.

Le modèle décentralisé de Groupe s'appuie sur un grand degré d'autonomie et de confiance, accordées aux managers locaux, et sur la transparence dans la communication.

Floridienne privilégie, tant avec ses clients qu'avec ses fournisseurs, des relations de proximité, basées sur l'honnêteté. Le Groupe favorise la construction de partenariats solides, régulés par un dialogue ouvert, dans le respect des engagements pris.

Droits humains

Le respect des droits humains a toujours fait partie de la philosophie de Floridienne, en matière de gestion responsable.

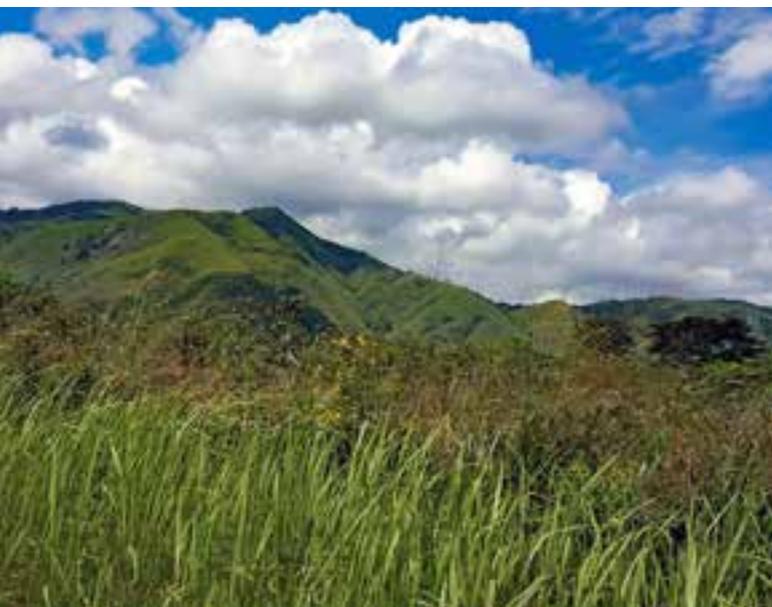
Le Groupe, dans son ensemble, défend cet engagement. Les impacts directs et indirects sur les droits humains sont pris en compte dans les échanges avec les partenaires commerciaux, ainsi que dans l'analyse des investissements, lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents.

En tant que holding industriel diversifié, Floridienne est consciente du rôle qu'elle peut jouer dans le soutien et le respect de la protection universelle des droits humains. Le Groupe considère que le respect de ces droits est essentiel à une production durable. Floridienne s'efforce de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à cette philosophie. Même si le Groupe n'a pas encore formalisé d'indicateurs de performance, Floridienne est très attentive aux normes éthiques et aux risques liés aux ressources humaines. Le Groupe s'est engagé à mettre l'accent sur la prévention des violations des droits humains.

Populations locales

Floridienne contribue, dans un souci de respect mutuel, au bien-être et au développement des populations locales, impliquées dans le développement de la société, dans les pays où elle est présente (Congo, Indonésie, Kenya, Maroc, etc.).

Ainsi, au Congo, le Groupe s'est associé au Parc des Virunga, le plus ancien Parc National d'Afrique, dont la volonté est d'offrir aux populations environnantes des sources de revenus stables leur permettant de subvenir à leurs besoins, afin de lutter contre le braconnage et autres trafics. Floridienne apprend aux villageois à cultiver la papaye, dans de petites exploitations locales, et à en extraire le latex. Les prix sont convenus à l'avance, pour assurer aux cultivateurs un revenu garanti.



Le Groupe ne dispose pas encore d'indicateurs clés de performance non financière centralisés pour ces activités. Ces indicateurs sont en effet, analysés, évalués et contrôlés localement par les filiales elles-mêmes.

Éthique

Floridienne s'engage à mener ses activités de manière éthique, conformément aux lois applicables dans les pays où elle est présente, et interdit la corruption et autres pratiques illégales dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage commercial. Le Groupe attend de ses dirigeants locaux et de ses collaborateurs qu'ils adhèrent pleinement aux règles éthiques qu'il a définies. Une politique de tolérance zéro est appliquée. Un Code de conduite intégrant ce sujet a été mis en œuvre en 2023.

Déclaration de durabilité

Pour l'exercice comptable 2024, le Groupe Floridienne est soumis à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Cette directive européenne établit un cadre réglementaire visant à améliorer, harmoniser et renforcer la transparence des rapports de durabilité des entreprises. C'est dans ce contexte que nous présentons dans ce rapport notre première déclaration de durabilité.

Ce rapport identifie les questions de durabilité à prendre en compte et à traiter ; et fournit aux parties prenantes des informations transparentes, comparables et fiables sur notre performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).



Un Groupe de références

Floridienne est un holding industriel belge atypique, actif dans trois Divisions : Life Sciences, Food et Chemicals. Le Groupe occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Les sociétés du Groupe bénéficient d'une large autonomie de fonctionnement, dans le respect des valeurs communes qui prévalent chez Floridienne.



3.848
COLLABORATEURS

32
SITES
DE PRODUCTION

75
FILIALES

De gauche à droite : Thibaut Hofman, Jean-Marc Vandoorne, Marc Blanpain, Philippe Boonen, Gaëtan Waucquez, Stefaan Vandaele.

Chacun bénéficie d'une large autonomie d'action mais les mêmes valeurs nous unissent. Le développement durable et nos responsabilités sociétales s'inscrivent en filigrane dans toutes les solutions proposées à nos clients.

Jean-Marc Vandoorne, Managing Director BioFirst Group

Nous saisissons toutes les opportunités de collaboration avec les sociétés du Groupe. Ainsi, la Division Food, active dans la filière 'escargots', nous assure un accès direct aux molécules bioactives issues d'extraits d'escargots, que nous valorisons dans les applications cosmétiques et nutraceutiques.

Stefaan Vandaele, Managing Director Natix

L'esprit de groupe anime les trois Divisions. Nous partageons un même socle de valeurs. Et nous pouvons par ailleurs compter sur la solidité du Groupe pour nous accompagner dans nos développements futurs, pour nous démarquer au mieux de notre environnement concurrentiel.

Philippe Boonen, Managing Director de la Division Food

Une cotation sur Euronext est pour nos partenaires potentiels un indicateur de bonne gouvernance. Notre Groupe donne de la valeur, un rayonnement, à des entreprises qui, individuellement, sont de dimension modeste.

Gaëtan Waucquez, CEO

Nous conjugons au sein de Floridienne la flexibilité d'une PME, l'audace d'un entrepreneur et la solidité d'un grand groupe. Nous travaillons les synergies entre les entreprises de notre Groupe et soutenons nos filiales dans leur développement, en facilitant entre autres un accès à des financements.

Thibaut Hofman, CFO

Nos métiers

Présente historiquement dans le secteur de la chimie, Floridienne a connu plusieurs mutations successives, se développant aujourd'hui autour de trois piliers, sur lesquels elle construit son futur.

Groupe floridienne

Life Sciences

Lutte Biologique (BioFirst Group, Biobest, BIOTROP) Extraits naturels (Natix, Enzybel, Sotecna)

La Division, à travers BioFirst, est un leader mondial de la pollinisation et de la lutte biologique intégrée (solutions naturelles contre les insectes nuisibles). BioFirst compte 19 usines, 32 filiales et distribue ses produits dans plus de 70 pays.

Natix fédère un groupe d'entreprises autour d'une vision commune : améliorer le bien-être humain en créant des

solutions efficaces et innovantes, en valorisant ce que la nature offre. Elle regroupe notamment Enzybel et Sotecna.

Les enzymes naturels produits par Enzybel sont une excellente alternative aux molécules chimiques de synthèse. Les applications et les marchés (alimentation, nutrition, parapharmacie, ...) sont nombreux.

Sotecna est un producteur belge d'huiles essentielles.

Food

Spécialités gastronomiques (Française de Gastronomie, Maréval, La Palourdière) Traiteur de la mer (Simon) Épicerie fine (Delka, Altesse)

L'activité Spécialités gastronomiques de la Division Food est présente essentiellement dans la préparation d'escargots et de spécialités surgelées (coquilles Saint-Jacques, moules farcies, feuilletés apéritifs...) dans plusieurs usines en France et en Europe de l'Est.

Avec ses usines en France et en Belgique, l'activité Traiteur de la mer de la Division est active dans les préparations fumées et les produits à base de poisson.

L'activité Épicerie fine de la Division produit des sauces froides, des vinaigres, des condiments, des confitures et des tartinables en Belgique pour la grande distribution et pour le Food service en Belgique et à l'international.

Le marché des sauces froides, dans lequel est investie sa filiale Delka, solidement implantée sur les marchés belge et français, est particulièrement porteur.

Chemicals

Stabilisateurs pour PVC (Kimflor) Recyclage de batteries (SNAM)

Kimflor (Turquie) produit et exporte des stabilisants PVC de nouvelle génération en Europe, en Afrique du nord et au Moyen-Orient. Cette société offre deux alternatives aux stabilisants à base de plomb : les stabilisants calcium-zinc et les stabilisants organiques sans métaux lourds (Greenstab).

Leader européen dans le recyclage de batteries nickel et lithium-ion, SNAM collabore activement avec la plupart des constructeurs automobiles européens pour la collecte et le recyclage des batteries qui équipent leurs voitures hybrides et électriques. SNAM est implantée en France.

€ 697,4 MIO

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE

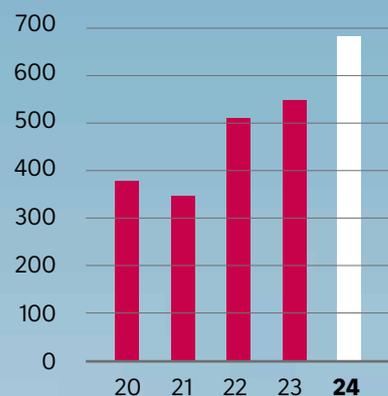
€ 1.221,8 MIO

TOTAL BILAN

€ 116,8 MIO

EBITDA

Chiffre d'affaires



Total bilan



Chiffres clés du Groupe

BILAN CONSOLIDÉ en millions d'euros	2024	2023	2022	2021	2020
Actifs non-courants	831,6	863,2	356,6	221,3	187,7
Actifs courants	390,1	399,1	251,6	196,0	203,0
Passifs non-courants	397,0	359,5	236,3	315,7	281,6
Capitaux propres de Floridienne	379,3	404,7	161,1	131,6	117,3
Intérêts de tiers	253,8	274,3	56,4	40,3	25,6
Emprunts non-courants et provisions	298,3	249,4	200,9	143,8	138,7
Passifs courants	191,7	223,9	154,4	101,7	109,2
Total du bilan	1.221,8	1.262,3	608,1	417,4	390,8

RÉSULTATS CONSOLIDÉS en millions d'euros	2024	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	697,4	549,3	518,3	353,1	373,9
EBITDA	116,8	56,0	60,4	45,7	38,0
Résultat opérationnel ajusté*	72,0	28,6	36,5	30,5	19,4
Résultat net consolidé	30,9	8,6	18,5	18,6	8,4
Résultat net consolidé part Floridienne	15,7	3,5	12,0	13,2	4,3
Cash-flow net relatif aux activités opérationnelles	91,3	46,7	31,7	33,5	32,3

* Résultat opérationnel + Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence

RATIOS FINANCIERS en %	2024	2023	2022	2021	2020
Rentabilité financière (résultat net/capitaux propres au 01 janvier)	3,9	2,2	9,1	11,2	3,6
Degré de solvabilité (capitaux propres/total du bilan)	51,8	53,8	35,8	41,2	36,6
Pay-out ratio (dividende brut/quote-part groupe dans le résultat)	15,9	68,8	20,8	18,9	53,7

DONNÉE PAR ACTIONS en euros	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre d'actions	996.857	996.857	996.857	996.857	996.857
Cours de l'action					
Moyen	649,13	738,68	773,11	580,22	239,97
Le plus haut	740	820,00	870,00	760,00	340,00
Le plus bas	540	590,00	654,00	347,80	180,00
Au 31/12	680	660,00	690,00	670,00	340,00
Dividende net par action	2,10	1,75	1,75	1,75	1,61
Capitalisation boursière (en millions EUR au 31/12)	677,86	657,93	687,83	667,89	338,93

Faits marquants

Life Sciences

Acquisition de BIOTROP

BioFirst Group a intégré avec succès la société BIOTROP, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture et l'une des plus importantes au niveau mondial, acquise en décembre 2023. Floridienne se positionne ainsi sur deux marchés différents de la lutte biologique: l'horticulture et les champs ouverts.

BioFirst Group à l'honneur

Biobest Group a été doublement récompensé par les prix Changemakers, organisés par De Tijd, l'Echo et BNP Paribas Fortis. L'entreprise a remporté le prix « Established Companies » pour ses initiatives pionnières en matière de développement durable dans l'agriculture. BioFirst Group a également reçu le « Audience Award » pour son engagement en faveur des solutions agricoles respectueuses de l'environnement.

Défenses du concombre

Plant Products a conçu un nouvel outil de lutte contre le virus de la marbrure verte du concombre cultivé sous serre. Disponible uniquement au Canada, le Cuc-GARD fonctionne de manière similaire à un vaccin. Il stimule les défenses naturelles de la plante. Une seule application suffit pour tout le cycle de vie de la culture.

Biobest Antalya

BioFirst Group a acquis les 40% d'actions de Biobest Antalya qui étaient encore en possession d'Antilsan. Biobest Antalya, acteur majeur de la pollinisation et de la protection biologique, continuera de capitaliser sur les excellentes perspectives offertes par la Turquie, producteur horticole de premier plan. Antilsan, l'une des premières entreprises agricoles du pays, et BioFirst Group maintiennent leur collaboration commerciale initiée il y a plus de vingt-cinq ans.

Haute distinction

BioFirst Group a remporté la plus haute distinction des prix Trends Impact 2024, qui récompense son rôle de chef de file du développement durable mondial dans l'agriculture. BioFirst Group a également reçu le prix Impact dans la catégorie écologie. Ces prix prestigieux, organisés par Trends en collaboration avec PwC et l'Antwerp Management School, sont décernés aux entreprises qui font preuve d'excellence dans les domaines du développement durable, de l'innovation et de la responsabilité sociale.





Food

Héliciculture

Confrontée à la raréfaction de la matière première, la Division a implanté, dans cinq pays, un site d'élevage d'escargots petit gris afin de sécuriser ses filières d'approvisionnement. Elle a par ailleurs développé une filière française « né, élevé et transformé en France » pour une gamme d'escargots d'élevage et de coquillages farcis.

Synergies

Des synergies commerciales, de stockage et de logistique ont été mises en place entre Simon Dutriaux et Karras pour optimiser leurs productions respectives dans les domaines des produits de la mer et du frais.

L'excellence française

La Division poursuit son développement à l'international en valorisant les produits typiquement français qu'elle propose, symboles de l'excellence en gastronomie.

Export

Les produits proposés par la Division rencontrent un succès croissant à l'international où elle se déploie depuis de nombreuses années. Elle récolte aujourd'hui, notamment dans le secteur des sauces froides, les fruits d'une stratégie qui capitalise à la fois sur sa notoriété et sur la qualité de son offre.

Chemicals

Acier galvanisé

La Division a décidé de concentrer son activité Recyclage sur le traitement des batteries usagées. Ceci a conduit à la cession le 18 octobre 2024 de la société Vera Chimie Développement, filiale de SNAM et active dans le traitement des bains de galvanisation.

Nouvelles infrastructures

En septembre 2024, SNAM a achevé, sur son site à Viviez, la création d'une nouvelle zone de démontage et de décharge électrique des batteries issues de la mobilité électrique. Avec une surface opérationnelle trois fois supérieure aux précédentes installations, l'objectif des équipes de la SNAM est de disposer d'une infrastructure suffisante pour gérer l'augmentation des volumes de batteries à recycler.





Résultats records

Floridienne enregistre des chiffres exceptionnels pour l'année 2024. Les trois Divisions ont-elles contribué de manière comparable à ces résultats records ?

Gaëtan Waucquez : Les performances réalisées par le Groupe sont historiques. L'EBITDA a augmenté de 109%. Et notre chiffre d'affaires a progressé de € 148 millions par rapport à 2023, pour atteindre un montant de € 697 millions. C'est essentiellement la Division Life Sciences, avec notamment l'intégration réussie de BIOTROP, qui porte ces beaux résultats. La Division Food enregistre une croissance (+3%) comparable à la progression de l'inflation. La demande soutenue sur les marchés à l'exportation pour les sauces froides et les spécialités gastronomiques, à base de chairs d'escargots, ont favorisé le maintien de nos marges. La rentabilité de la Division Chemicals est, elle, en recul temporaire en raison de facteurs externes. La chute du prix des métaux a eu un impact sur les marges de SNAM, active dans la collecte et le

recyclage des batteries rechargeables. Des investissements majeurs augmenteront les capacités de traitement de cette unité dès 2025. Kimflor, notre filiale spécialisée dans les stabilisants PVC en Turquie, évolue toujours positivement, malgré un environnement hyperinflationniste.

Marc Blanpain : Les ventes et la rentabilité de la Division Life Sciences sont en forte progression, confirmant la pertinence de notre investissement dans ce secteur. La Division évolue dans un marché porté par une forte demande pour les produits d'origine naturelle. BioFirst, qui regroupe nos quatre marques commerciales, Biobest, BIOTROP, BioWorks et Plant Products, bénéficie d'une demande forte sur ses principaux marchés. Le pôle enregistre une excellente performance opérationnelle dans le marché historique des cultures en serre. Et les résultats de BIOTROP, qui a rejoint BioFirst fin 2023, répondent à nos attentes.



L'acquisition de BIOTROP par Floridienne, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture, a ouvert de nouveaux horizons au Groupe...

G.W. : En effet, Biobest est spécialisé dans l'horticulture et les cultures de spécialités et est peu présent en Amérique du Sud qui représente un continent agricole par excellence. L'acquisition de BIOTROP, leader sud américain dans la culture en champs ouverts, nous permet de répartir nos risques sur des produits, des marchés et des pays différents. BIOTROP, avec son expertise en matière de produits naturels pour l'agriculture en plein champ, complète la gamme de produits proposés par BioFirst. Notre éventail de solutions biologiques couvre désormais le biocontrôle (insectes utiles et biopesticides), les inoculants, les biostimulants et la pollinisation, tant pour les cultures couvertes que pour les cultures en plein champ.

M.B. : L'exercice écoulé nous a permis de jauger l'énorme potentiel de BIOTROP. À ce stade, la majeure partie de la production de BIOTROP (90%) est absorbée par le Brésil, dont la croissance historique annuelle, dans le secteur des solutions naturelles pour l'agriculture, est de l'ordre de 30%. L'offre unique et innovante de produits proposés par la société devrait également, à terme, séduire d'autres pays et d'autres continents. Nous nous y employons.

Les solutions portées par BioFirst séduisent de plus en plus les agriculteurs et les particuliers...

M.B. : La population et les agriculteurs soutiennent notre démarche. Elle s'inscrit dans une prise de conscience de la nécessité de se tourner vers des produits respectueux de l'environnement. Notre objectif est de faire de BioFirst l'un des dix plus grands acteurs au monde dans les produits phytosanitaires, à travers une stratégie de croissance organique soutenue et d'acquisitions ciblées.

G.W. : BioFirst représente aujourd’hui, dans le secteur de la protection des plantes où elle fait référence, plus de 70% de l’activité de Floridienne. BioFirst se développe activement grâce à ses quarante filiales, ses quinze sites de production et ses 3.058 collaborateurs. L’acquisition de la société brésilienne BIOTROP complète notre offre.

Les activités de Natix, encore relativement modestes au sein de la Division Life Sciences, sont-elles promises à un avenir comparable à celui de BioFirst ?

G.W. : Natix est devenue une valeur sûre dans les activités de production d’enzymes naturelles, d’huiles essentielles et d’extraits de bave d’escargot. Elle développe des bioactifs uniques et durables. Les solutions innovantes proposées par Natix, inspirées par la nature, destinées à l’amélioration du bien-être humain, rencontrent un succès croissant. Natix est une société en devenir. Ses perspectives, dans des activités de niche, sont extraordinaires. Nous sommes confiants dans son potentiel.

La dimension très internationale prise par Floridienne ces dernières années, marque-t-elle une volonté de mieux répartir les risques conjoncturels qui peuvent toucher aléatoirement certaines activités du Groupe ?

M.B. : Le Groupe, historiquement très présent en Europe, a progressivement élargi son assise. Floridienne est aujourd’hui active dans un nombre croissant de pays, sur l’ensemble des continents. Cette présence internationale nous permet effectivement d’être moins tributaire de certains revers ponctuels inhérents à toute activité industrielle. Mais elle marque également notre volonté de nous rapprocher à la fois de nos clients et de nos marchés potentiels.

G.W. : L’acquisition de BIOTROP illustre particulièrement cette stratégie. Elle aura un impact majeur sur la croissance future de Floridienne et elle nous permet de répartir nos risques sur un nouveau métier sans augmentation de nos ratios d’endettement. Nous avons acquis cette société, à la fois pour nous positionner sur le marché brésilien, mais également pour proposer les produits de BIOTROP à l’ensemble du continent sud-américain, voire au-delà. Notre volonté est d’être présents à l’international, pour l’ensemble de nos Divisions, sur les marchés qui recèlent de belles opportunités.

L’Europe, terre historique de conquête pour le Groupe, reste-t-elle un axe majeur de développement pour Floridienne ?

M.B. : Assurément. Nous sommes actifs dans un grand nombre de pays européens où nos produits sont fabriqués et distribués. Nos solutions sont une alternative naturelle à l’offre chimique traditionnelle qui a montré ses limites et parfois sa nocivité. L’un de nos labels phares, Biobest, est une référence européenne majeure dans le domaine de la pollinisation et de la lutte biologique intégrée. Nous sommes un partenaire privilégié des industries maraîchère, fruitière et de la serriculture.

G.W. : L’Europe était, jusqu’il a peu encore, la région la plus avancée en matière de biocontrôle. Malheureusement la législation européenne, avec les contraintes qu’elle impose, est un frein pour l’homologation de nos produits. Même si les exploitants agricoles sont nos premiers prescripteurs. Nous sommes tributaires d’échéances trop longues par rapport au cadre légal en vigueur aux États-Unis ou au Brésil. Un délai de huit à dix ans est parfois nécessaire pour obtenir l’autorisation de mettre un de nos produits sur le marché. Le potentiel de développement pour Floridienne en Europe



L’expertise de BIOTROP, dans le traitement des champs ouverts, nous ouvre de nouveaux horizons très prometteurs.

Gaëtan Waucquez, CEO

demeure donc important. Mais nous souhaitons plus de pragmatisme au niveau de cette législation qui, au stade actuel, handicape tout le secteur du biocontrôle en Europe.

Quelle sont les lignes directrices de la stratégie de Floridienne en 2025 ?

M.B. : Le maître mot qui nous guide est une volonté de concentration. La stratégie mise en œuvre par Floridienne, qui a pour ambition d'être le meilleur dans les niches où nous sommes présents, porte ses fruits. Ainsi, par exemple, nos activités dans les insectes pollinisateurs, initiées modestement, ont pris une dimension exceptionnelle. Nous sommes devenus leader mondial dans ce domaine.

G.W. : Notre volonté est de maintenir notre avance dans les secteurs de la lutte biologique et de la pollinisation. Nous resterons l'actionnaire majoritaire de BioFirst, même si nous œuvrons à nouer des partenariats. BIOTROP et son expertise dans le traitement des champs ouverts, nous ouvre de nouveaux horizons très prometteurs. Les extraits naturels, promus par Natix, sont également un pan d'activités dans lequel nous croyons beaucoup. La réorganisation de la Division Food sera poursuivie pour optimiser sa rentabilité. Et SNAM (Division Chemicals), active sur un marché en devenir, bénéficie du développement croissant de la mobilité électrique.

M.B. : Une fois de plus nous tenons à remercier nos clients, nos partenaires, notre personnel ainsi que nos actionnaires pour la confiance qu'ils nous témoignent. Leur fidélité nous encourage à nous dépasser dans les engagements qui nous animent au quotidien.

€ 697,4 MIO

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE

€ +109%

EBITDA

€ 30,9 MIO

RESULTAT NET

**Notre volonté est
d'être les meilleurs
dans les niches où
nous sommes présents.**

Marc Blanpain, Président





Division Life Sciences

2024

€ **507,1** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **102,3** MIO
EBITDA

2023

€ **359,4** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **41,2** MIO
EBITDA

2022

€ **337,1** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **47,8** MIO
EBITDA

La Division Life Sciences est active dans la production et la commercialisation de technologies et de produits naturels pour l'agriculture, l'agroalimentaire, les soins de santé, la parapharmacie et l'industrie cosmétique. Acteur de référence mondiale dans le secteur de la pollinisation et de la lutte biologique intégrée, à travers le pôle BioFirst Group, la Division est également présente dans le domaine des bioactifs naturels performants et des enzymes naturelles, où elle a une approche novatrice, sous la coupole Natix.

3.031
EMPLOYÉS

10 TO
BAVE D'ESCARGOT

10 MIO
PLANTS D'ANANAS
(ENZYME BROMÉLAÏNE)



L'esprit nature

La Division Life Sciences s'articule autour de deux sphères d'activités. La lutte biologique et la pollinisation, via des solutions respectueuses de l'environnement, sont le cœur de métier de BioFirst Group, qui se développe dans les marchés de l'horticulture et de la culture en champs ouverts. et BIOTROP. Les sociétés de la Division, spécialisées dans les bioactifs naturels performants et les enzymes, sont regroupées sous la bannière Natix.

La Division Life Sciences puise son inspiration dans la nature pour proposer à ses clients des solutions écologiquement et économiquement durables. La Division s'est développée, depuis sa création, autour de projets novateurs, au cœur du vivant.

Biobest, opérateur de premier plan sur le marché de l'horticulture auquel il s'adresse directement, à travers une gamme de pollinisateurs, d'insectes, d'acariens, de nématodes mais aussi de plusieurs biopesticides, offre une alternative fiable aux produits chimiques dont l'usage a été drastiquement réduit par les réglementations environnementales.

BioWorks est principalement présente sur le marché de l'horticulture. Elle propose un large éventail de biopesticides pour améliorer le rendement des cultures, à travers un réseau de distributeurs.

Plant Products est le partenaire privilégié des horticulteurs à qui elle offre un panel complet de solutions de lutte biologique intégrée.

BIOTROP est une référence dans la nutrition, la biostimulation et la protection des cultures en champs ouverts.

Natix, qui englobe les activités des sociétés Enzybel, Enzymco, PT Bromelain, Sotecna, et d'autres participations dans des sociétés opérant dans la récolte et la standardisation de bioactifs naturels, réunit les acteurs de la Division Life Sciences, présents dans la production d'extraits naturels (enzymes, huiles essentielles et extraits de bave d'escargot), pour des applications uniques en nutrition, pharma et cosmétique.



€ **507,1** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **102,3** MIO
EBITDA

2024 : Forte croissance

Le chiffre d'affaires de la Division Life Sciences, à fin 2024, s'élève à € 507,1 millions, contre € 359,4 millions au 31 décembre 2023. Cette progression de 41,1% s'explique par le dynamisme des activités historiques de la Division et par l'intégration réussie de BIOTROP. L'EBITDA de Life Sciences s'établit à € 102,3 millions au 31 décembre 2024 et s'inscrit en nette hausse par rapport à l'ensemble de l'exercice précédent.

BioFirst Group affiche des résultats opérationnels en forte croissance grâce à une demande soutenue sur ses principaux marchés. Le secteur de la culture en serres est particulièrement porteur par rapport à l'année précédente, marquée dans le nord de l'Europe par la décision de certains exploitants de diminuer temporairement leurs cultures pendant la période hivernale, en raison des coûts élevés de l'énergie. BIOTROP, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture, intégrée au Groupe fin 2023, enregistre une profitabilité record malgré la mise sous le régime de la loi des faillites de son principal distributeur. Le succès de BIOTROP repose notamment sur son portefeuille de nouveaux brevets grâce à une R&D créative et dynamique, et par une production personnalisée, qui s'appuie sur une stratégie de commercialisation multi-canaux.

Le chiffre d'affaires du pôle Natix progresse grâce à une demande croissante pour ses principaux produits. Natix a concentré ses investissements dans le développement de nouvelles applications innovantes en matière de santé humaine — anti-inflammation, santé digestive et santé de la peau — et dans l'augmentation de ses capacités de production et la sécurisation de sa chaîne d'approvisionnement.





BioFirst Group

Au cœur du vivant

Les quatre marques commerciales, Biobest, BioWorks, Plant Products et BIOTROP, regroupées sous la structure d'organisation BioFirst Group, sont des références mondiales dans la pollinisation et la lutte biologique intégrée. BioFirst Group s'est fixé pour objectif de devenir, à terme, l'un des dix plus grands acteurs au monde, dans la protection des cultures agricoles, à travers une croissance organique et de nouvelles acquisitions.

BioFirst Group, sous le label Biobest, développe et commercialise en direct des solutions naturelles dans la lutte biologique et la pollinisation, qui constituent une alternative fiable aux pesticides et aux produits chimiques. Les producteurs de fruits et de légumes, de céréales, d'herbes, de fleurs ou encore de cannabis médicinal, sont toujours plus nombreux à solliciter l'expertise de Biobest, dont les procédés innovants offrent un panel très complet de solutions.

BioWorks propose aux horticulteurs et aux exploitants de cultures spéciales une large gamme de biopesticides, à travers un réseau à travers un réseau de distribution spécialisé.

Plant Products, qui regroupe les distributeurs en horticulture du Groupe, est un des principaux distributeurs de solutions de lutte biologique intégrée en Amérique du Nord.

BIOTROP a rejoint fin 2023 BioFirst Group. Ses produits en matière de biocontrôle, pour les cultures de plein champ, connaissent un succès considérable.

2024 : marchés dynamiques

BioFirst Group a enregistré, en 2024, un chiffre d'affaires de € 471 millions, en progression de € 140 millions.

Le marché est à nouveau dynamique, en net progrès par rapport à 2023. Les résultats de la majorité des sociétés de BioFirst Group sont à la hausse. Les exploitants du nord de l'Europe qui avaient restreint leurs cultures en serre durant la saison hivernale, en raison des coûts d'énergie trop élevés, ont été très actifs en 2024. Et les solutions offertes par BioFirst Group bénéficient de la croissance de pays comme le Maroc ou l'Espagne.



BioFirst Group puise son inspiration aux sources du vivant pour proposer une gamme complète de solutions durables destinées à l'horticulture et aux cultures en plein champ.

Jean-Marc Vandoorne, CEO de BioFirst Group

L'intégration de BIOTROP, l'opérateur brésilien acquis fin 2023, se poursuit avec succès. BioFirst Group a pu ainsi élargir ses domaines de compétence à la culture en plein champ. Les produits proposés par BIOTROP ont également un avenir prometteur dans les cultures en serre. Leur mode d'épandage, simple, est comparable à celui auquel sont habitués les exploitants qui utilisaient la chimie traditionnelle.

Des collaborations ont été mises en place entre les quatre marques commerciales pour distribuer plus largement les produits de BioFirst Group, afin de séduire un plus grand nombre d'exploitants. Les solutions biologiques couvrent aujourd'hui 80% des problèmes rencontrés par les cultivateurs.

L'exercice en cours s'annonce sous les meilleurs auspices. BioFirst Group bénéficie, grâce aux acquisitions successives réalisées au cours des dernières années, d'une couverture géographique mondiale, avec une présence marquée en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Et la gamme de solutions, de plus en plus variées, proposées aujourd'hui par le Groupe conquiert chaque année de nouveaux marchés.

À l'horizon 2040-2045 le marché mondial de la lutte biologique devrait représenter 40 à 45 milliards de chiffre d'affaires et dépasser celui de la chimie.





Plein champ

Première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture de plein champ, BIOTROP a rejoint fin 2023 Floridienne, au sein de BioFirst Group. Référence mondiale dans son secteur, la société a permis au Groupe d'enrichir sa gamme de produits. Le pôle propose ainsi, au travers de BIOTROP, tête de pont des marchés sud-américains, des alternatives naturelles à la nutrition et à la protection des cultures en champs ouverts.

Fondée en 2017 par Antonio Zem et Aqua Capital, la société BIOTROP se développe à un rythme soutenu. Elle a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires brut de 762 millions de BRL, en croissance de 23% par rapport à 2023.

Jonas Hipolito, actif dans la société depuis sa création, en a été nommé président début 2025. Il est particulièrement sensible à pérenniser les forces de BIOTROP : la capacité de toujours innover et de surprendre, et l'accompagnement personnalisé des clients. Le jeune président de BIOTROP est confiant dans le potentiel commercial de la société pour se développer à l'international, grâce à un riche portefeuille de solutions durables pour l'agriculture.

Antonio Zem, quant à lui, a rejoint le Conseil d'Administration de BioFirst en avril 2025.

L'action de BIOTROP s'inscrit dans le cadre d'une législation nationale extrêmement favorable aux produits biologiques. Au Brésil, les autorisations pour la commercialisation de ces produits sont délivrées beaucoup plus rapidement qu'en Europe. Le marché brésilien des solutions biologiques pour l'agriculture est ainsi en forte croissance. Il enregistre une progression annuelle de l'ordre de 30% sur les cinq dernières années. La croissance de BIOTROP est beaucoup plus rapide que cette moyenne.

BIOTROP a construit son développement autour de formules naturelles innovantes, qui contribuent à une agriculture durable, saine pour la santé et respectueuse des sols. Les solutions proposées aux cultivateurs, à travers plus de quarante produits, offrent les meilleures alternatives



aux procédés chimiques traditionnels. Fertilisation des sols, protection des cultures, stimulation des plantations, résistances des pousses, ... BIOTROP propose un large panel de produits, correspondant aux besoins spécifiques de l'agriculture locale, qui font également leurs preuves dans d'autres régions aux conditions climatiques différentes.



Le Brésil est particulièrement ouvert à l'innovation. Les cultivateurs privilégient les procédés naturels et audacieux qui leur permettent d'augmenter les rendements. BIOTROP, forte de neuf cents collaborateurs, dont trois cents ingénieurs, offre à ses clients des solutions biologiques créatives, qui remplacent avantageusement les produits chimiques. BIOTROP est la société qui a déposé le plus de brevets verts au Brésil.

Jonas Hipolito, Président de BIOTROP





Natix

La culture du bien-être

Natix fédère les entreprises de Floridienne autour de l'amélioration du bien-être humain, en développant des solutions inspirées par la nature. Natix se concentre, de manière novatrice, sur les activités de récolte et de standardisation de bio-actifs tels que les enzymes naturelles, les huiles essentielles et les extraits de bave d'escargot. Natix développe des bioactifs uniques et durables, à travers notamment les sociétés Enzybel, Enzymco, Sotecna, PT Bromelain Enzyme, Terhormon et via d'autres participations qu'elle détient.

Natix puise son inspiration dans la nature pour concevoir ensuite, au travers de sociétés qui partagent la même vision, des solutions technologiques respectueuses de l'environnement. La notion de durabilité et l'économie circulaire sont au cœur de la démarche de Natix.

Ainsi, Enzybel, référence mondiale dans le domaine de l'extraction et du raffinage d'enzymes d'origine végétale, leader dans le secteur de la papaine, a noué des liens privilégiés avec les communautés locales du Parc National des Virungas, du Kivu (Congo), à travers la joint venture Virunga Enzymes, auprès desquelles elle s'approvisionne en latex de papayer. Enzybel a par ailleurs investi dans un lyophilisateur au Congo, participant ainsi au développement de cette région et de sa

population. Cette approche améliore fortement la durabilité et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Via sa filiale Enzymco en Inde, Enzybel a à la fois augmenté considérablement et diversifié la production de l'enzyme de papaine, afin de renforcer sa position dans des applications 'food' et 'feed'.

Enzybel a investi en Indonésie, dans sa joint venture PT Bromelain Enzyme, qui récolte une enzyme naturelle unique, la bromélaïne, sous-produit de la culture des ananas, utilisée pour de nouvelles applications pharmaceutiques (anti-inflammatoire, traitement de brûlures, cancer de la peau...).



Natix s'inspire de la nature pour développer des solutions innovantes qui favorisent le bien-être humain.

Stefaan Vandaele, CEO de NATIX

Le groupe Natix promeut, via une dizaine d'entités spécialisées, des bioactifs naturels performants, nécessitant des processus de purification et de standardisation physiques, peu polluants, qui peuvent remplacer avantageusement certains produits chimiques, contribuant ainsi à un monde plus sain.

Les partenaires professionnels d'Enzybel utilisent ces biomolécules naturelles dans différentes applications comme la nutrition, la pharmaceutique et la cosmétique. Ces biomolécules entrent dans la composition de nouvelles applications hybrides comme la nutraceutique, la cosmétique et la nutricosmétique.

Le groupe Natix est également actif dans la production d'enzymes d'origine animale (pancréatine, trypsine, pepsine...) utilisées dans des applications pharmaceutiques et dans des applications alimentaires de pointe.

Le Groupe investit aussi dans le raffinage des molécules extraites de bave d'escargot, dans le cadre de nouvelles applications nutraceutiques et cosmétiques.

Natix est davantage concentrée avec sa filiale Sotecna dans le domaine des huiles essentielles végétales spécialisées, employées comme des arômes naturels et dans des applications cosméceutiques. L'équipe R&D développe pour ces huiles essentielles de nouvelles applications en santé humaine.



2024 : Nouveaux partenariats

Natix a enregistré un bon exercice 2024, avec un chiffre d'affaires en progression de 30%, grâce notamment à l'intégration réussie des deux sociétés acquises en 2023 – HPE Ingredients (France) et Erven Th Koomen (Pays-Bas) – renforçant son portefeuille d'ingrédients naturels, et à une demande croissante pour ses principaux produits. Ces avancées ont été rendues possibles par une expertise accumulée au fil de plusieurs projets de recherche internationaux menés en collaboration avec des instituts et des partenaires professionnels.

Natix a concentré ses investissements dans la sécurisation de sa chaîne d'approvisionnement et dans le développement de ses capacités de production, notamment en bromélaïne (Indonésie,) qui lui ont permis d'augmenter le volume des ventes.

Durant l'année écoulée, quatre contrats importants de partenariat ont été noués en Italie et en Chine. Natix a obtenu dans ce dernier pays, en association, un droit d'exclusivité pour la molécule pancréalase, ingrédient pharmaceutique actif nécessaire pour le traitement du cancer du pancréas et de la maladie de la mucoviscidose.

La certification des produits à valeur ajoutée élevée, dans lesquels se positionne Natix, est essentielle pour leur assurer

la meilleure visibilité. L'obtention des certifications de qualité FDA et FSSC 22000 confirme son engagement envers les normes les plus strictes en matière de qualité et de sécurité. Natix capitalise sur son pôle R&D pour garantir la qualité des produits proposés, leur positionnement unique et le développement d'applications à haute valeur ajoutée. La bromélaïne et la papaïne, produites par Natix, sont les seules au monde certifiées EU-GMPn autorisant leur emploi dans les applications pharmaceutiques.

Natix s'emploie à enrichir son portefeuille de nouvelles solutions inspirées par la nature. De belles opportunités se présentent au sein d'un monde plus que jamais en mouvement, dans lequel Natix capitalise sur les synergies entre ses entités pour y jouer un rôle-clé. La tendance à privilégier en matière de santé les solutions naturelles de pointe, scientifiquement validées, génère des opportunités, notamment dans le domaine de bioactifs d'origine naturelle où Natix est présent.

Natix a accéléré sa transformation digitale pour homogénéiser ses processus, dans la chaîne de production et de vente, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Natix s'investit pour réduire drastiquement son empreinte carbone en inscrivant, en cohérence avec ses métiers, son action dans la durabilité.





La stratégie 2025 de Natix est de créer des synergies et de construire des concepts. Cela implique de concevoir des champs communs parmi les bioactifs de la société afin de renforcer ses messages et son positionnement. Trois applications de santé communes, autour desquelles Natix se concentre, ont été identifiées : l'anti-inflammation, la santé digestive et la santé de la peau.

Natix a par ailleurs augmenté considérablement ses capacités de fabrication au sein de ses différents sites. À fin 2024, la production de bromélaïne en Indonésie a augmenté de 30% par rapport à 2023. L'usine de Villers-le-Bouillet a été reconfigurée pour augmenter et centraliser toute la production de bave d'escargot.

L'inflation, qui a affecté le premier semestre 2023, a pu être répercutée dans le prix de vente des produits proposés par Natix.



Sociétés de la Division

BioFirst

BioFirst possède 32 filiales régionales de production et/ou de distribution à travers le monde. Un vaste réseau de distributeurs locaux spécialisés, situés dans 50 autres pays, vient les compléter. Acteur mondial de la lutte biologique contre les ravageurs et les maladies, ainsi que de la pollinisation par les bourdons de cultures à haute valeur ajoutée sous serre et des petits fruits, BioFirst exporte chaque semaine vers plus de 70 pays à travers le monde.

L'organisation du groupe BioFirst s'articule de façon à répondre aux besoins du marché horticole et à ceux de l'agriculture de plein champ. Biobest (et ses filiales) se consacre à la production/commercialisation d'agents de lutte biologique contre les ravageurs dans les cultures horticoles. BioWorks se charge de la production et de la commercialisation de biopesticides (microorganismes de contrôle des ravageurs et maladies ciblés dans les cultures horticoles) et de biostimulants. Plant Products est un guichet unique de distribution du portefeuille de produits destinés à l'horticulture. BIOTROP se concentre sur la production et la commercialisation de biopesticides, de biostimulants et d'inoculants pour les cultures en plein champ.

Employant 3.058 personnes au niveau mondial, notre réseau étendu de production, de chaîne d'approvisionnement, de vente et de conseil technique fournit un service global efficace en livrant aux différents pays, chaque semaine, des produits de qualité grâce à notre logistique hautement spécialisée de la chaîne du froid.

Aujourd'hui, notre portefeuille de produits comprend une gamme complète de solutions de gestion intégrée des ravageurs : insectes auxiliaires, acariens prédateurs, bourdons, nématodes entomopathogènes, phéromones, biopesticides, biostimulants, biofertilisants, inoculants, systèmes high-tech de surveillance et de dépistage.

Composée de plus de 600 conseillers BioFirst et de 250 conseillers chez les distributeurs, notre équipe technique hautement qualifiée aide les producteurs et exploitants du monde entier en leur fournissant les meilleurs conseils techniques personnalisés. Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les producteurs, BioFirst investit continuellement dans des programmes de R&D tournés vers l'innovation. Ils cherchent à améliorer nos produits et solutions, ainsi qu'à développer des outils numériques pour aider les

producteurs et les exploitants à rassembler et enregistrer des informations sur l'incidence, la gravité et la présence des ravageurs et des maladies.

Pour en savoir plus consultez [BioFirstgroup.com](https://www.BioFirstgroup.com).

En tant que leader mondial de la nutrition et de la protection biologique des cultures, le groupe BioFirst est un acteur essentiel de l'agriculture durable.

Les 4 marques de BioFirst

Biobest

Pionnier de la pollinisation, de la protection biologique des cultures et du conseil technique en horticulture

BioWorks

Expert horticole en biostimulants, et en biopesticides pour la lutte contre les maladies et les insectes

Plant Products

Soutien aux horticulteurs spécialisés grâce à des solutions d'intrants agricoles et à des conseils de pointe.

BIOTROP

Leader dans le domaine des biopesticides, des biostimulants, des biofertilisants et des inoculants dans l'agriculture de plein champ.



Enzybel International S.A.

La société Enzybel International est le leader mondial dans le domaine de l'extraction et du raffinage des protéases d'origine végétale. Ces enzymes naturelles servent à décomposer les protéines afin de les réduire en composés de petite taille, plus facilement utilisables ou assimilables ou conférant des propriétés nouvelles.

En plus de la papaïne, issue du latex de papaye, l'enzyme la plus commercialisée des protéases végétales, Enzybel produit deux autres enzymes importantes : la bromélaïne et la ficine, extraites respectivement de l'ananas et de la figue.

Les protéases végétales sont utilisées dans plusieurs applications alimentaires humaines ou animales (attendrissement de la viande, fabrication d'hydrolysats de protéines, modification du goût), cosmétiques (traitement et soin de la peau) et médicales (traitement symptomatique du cancer, aide à la digestion, anti-inflammatoire).

Enzybel International produit également des extraits d'escargots en poudre et en liquide de haute qualité pour l'industrie de la cosmétique et les nutraceutiques.

Rue de Waremme 116
B-4530 Villers-le-Bouillet
Tél. : +32 4 259 93 30
www.enzybel.com

Enzybel Pharma

Enzybel Pharma a été créée fin 2016 dans le but de compléter le portefeuille d'enzymes naturels d'ENZYBEL, en y ajoutant une gamme d'enzymes d'origine animale (pancréatine, trypsine, pepsine,...). Elle commercialise ces produits dans divers secteurs d'activité tels que la pharmacie et les nutraceutiques. Enzybel Pharma a été absorbée par Natix SA.

Rue de Waremme 116
B-4530 Villers-le-Bouillet
Tél. : +32 4 259 93 30
www.enzybel.com

Enzybel Pharma 2

Enzybel Pharma 2 a été créée en 2024 dans le cadre d'un partenariat pour la distribution exclusive de pancrélipase, un ingrédient pharmaceutique actif nécessaire pour le traitement du cancer du pancréas et de la maladie de la mucoviscidose.

Rue de Waremme 116
B-4530 Villers-le-Bouillet
Tél. : +32 4 259 93 30
www.enzybel.com

Enzymco Private Ltd

Enzybel a investi, avec l'aide d'un partenaire local, dans une unité de production d'enzymes d'origine végétale sur le territoire indien.

Enzymco Private Ltd concentre ses efforts de commercialisation sur les marchés asiatiques.

#395, Lakshmi Nagar,
SIDCO Industrial Estate,
Malumichampatti, Coimbatore
641 050, India
Tél.: +91 94876 03 999
www.enzymco.in

Sotecna S.A.

Sotecna est spécialisée dans la production d'huiles essentielles 100% pures et naturelles pour l'industrie alimentaire et la parfumerie. Pionnière dans les huiles essentielles de raifort, d'angélique et de livèche, elle fournit les plus grandes sociétés d'arômes et de parfums.

Zoning Ouest, 1
B-7860 Lessines
Tél : +32 2 353 00 28
www.sotecna.com

A close-up photograph of olive leaves and olives. The leaves are a vibrant green with a slightly waxy texture, and the olives are a deep purple color. The background is softly blurred, creating a sense of depth.

Division Food

La Division Food regroupe les sociétés de production et de commercialisation de produits alimentaires gourmets, tels que les escargots, les coquilles Saint-Jacques, les coquillages farcis, les feuilletés apéritifs, les plats cuisinés ethniques, les sauces froides et chaudes.

2024

€ **151** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **11** MIO
EBITDA

2023

€ **146,6** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **8,1** MIO
EBITDA

2022

€ **135,9** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **6,3** MIO
EBITDA

7.000 TO

HUILE VÉGÉTALE
TRANSFORMÉE

1.200 TO

BEURRE CONSOMMÉ

5.500 TO

ESCARGOTS SAUVAGES



Plaisirs gourmets

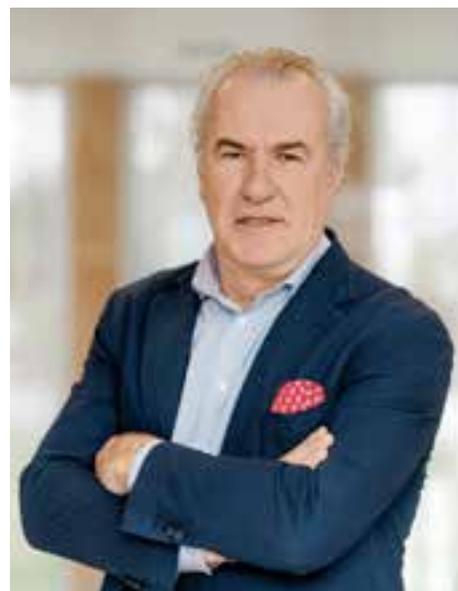
La Division Food commercialise des préparations alimentaires, produites par un ensemble de sociétés basées en France et en Belgique. La Division dispose en outre de filiales d'approvisionnement et est intégrée verticalement en Roumanie, en Lituanie, en Turquie et en Bulgarie.

La Division Food est une référence dans le secteur des escargots. Elle en est le premier producteur mondial. La Division récolte ou élève, en Europe, des escargots qui entrent dans la composition de plats gourmands ou de conserves distribués dans la filière de la restauration, dans les épiceries spécialisées et dans les grandes surfaces, ainsi qu'à l'export.

La Division est également présente dans l'univers des plats cuisinés de la mer, dont elle assure la production et la distribution, qui sont à base de moules farcies, de saumon fumé et d'harengs fumés, d'anchois marinés, de coquilles Saint-Jacques ou de coquillages farcis. Elle propose également des salades gourmandes à tartiner et à dipper pour l'apéritif.

La Division est par ailleurs active à l'international, qui demeure un levier de croissance très dynamique. La Division symbolise à l'export le terroir et le savoir-faire de la gastronomie française.

La Division Food offre en outre un large créneau de produits condimentaires (câpres, oignons, cornichons, piments...), des préparations ethniques ainsi que des sauces. Le marché des sauces froides, dans lequel est investie sa filiale Delka, solidement implantée sur les marchés belge et français, est particulièrement porteur. Delka marque sa différence avec des recettes adaptées aux marchés locaux, la personnalisation de ses produits et un packaging original. La société est très présente à l'international et vend ses produits dans quarante-cinq pays.



Nous marquons notre différence en nous recentrant aujourd'hui sur notre savoir-faire, sur des préparations phares, symboles à l'international des excellences culinaires française et belge.

Philippe Boonen, CEO de la Division Food

La Division privilégie une approche qualitative des produits qu'elle met sur le marché. Elle dispose de nombreuses certifications, notamment le Label Rouge pour les escargots préparés en France, en Lituanie et en Roumanie. Elle est certifiée Ecocert, PME+. La Division Food donne priorité à la filière durable, certifiée MSC, du maquereau, du hareng et des noix de Saint-Jacques. Les usines de la Division sont toutes certifiées IFS et/ou ISO 9001.

La Division inscrit son action dans une démarche respectueuse de l'environnement en limitant la quantité de plastique utilisée, notamment au niveau du packaging, ou en privilégiant des matériaux durables et l'énergie renouvelable.



€ 151 MIO

CHIFFRE D'AFFAIRES

€ +37%

EBITDA

2024 : Amélioration de la rentabilité

La Division Food a enregistré en 2024 une augmentation de son EBITDA de 37%. Malgré le contexte difficile, lié notamment à la volatilité du prix des matières premières et à la limitation du pouvoir d'achat, le chiffre d'affaires de la Division est en progression de 3%. Cette croissance a été portée principalement par une demande soutenue sur les marchés à l'exportation pour les sauces froides et les spécialités gastronomiques, en particulier les préparations à base de chair d'escargots.

Alors qu'une détente a été observée sur un ensemble de produits, le prix du beurre ou des œufs, notamment, reste élevé. Par ailleurs les consommateurs sont sensibles au prix. Ils privilégient donc les marques des distributeurs. De manière générale, tout le secteur de la grande distribution, qui souffre particulièrement de la crise actuelle, est en mutation. Les supermarchés, par exemple, passent d'un système intégré à un système franchisé. La consolidation et le regroupement d'enseignes s'organisent.

Les enseignes répondent aux nouvelles habitudes d'achat des consommateurs en élargissant leurs plages horaires et en ouvrant désormais sept jours sur sept, à l'instar des États-Unis.

La Division Food a finalisé la réorganisation de ses activités de production et de distribution de produits méditerranéens. Elle a réduit son nombre d'unités de production et s'est redéployée à l'international, qui représente, au sein de quarante-cinq pays, 25% de ses activités. Des synergies ont été mises en place avec les usines situées dans des pays à faible coût de main-d'œuvre comme la Lituanie, la Turquie ou la Bulgarie.

Dans un contexte de concurrence exacerbée, la Division capitalise sur son savoir-faire et sa crédibilité de fournisseur créatif en produits festifs. Une nouvelle gamme gourmande de salades à tartiner, à base de protéines végétales, rencontre l'intérêt croissant des consommateurs pour le sandwich et ses déclinaisons. L'éventail des sauces proposées par la Division a également été élargi pour satisfaire le segment de la consommation nomade ou « street food ».

De nombreuses certifications distinguent l'action qualité de la Division. Outre les labels attribués aux produits proposés par la Division, d'autres certificats ont récompensé la Division Food en 2024 pour ses actions de durabilité menées au niveau du Groupe (réduction des déchets, transport à faible émission, récupération d'énergie ou d'eau,...). Les démarches initiées avec les filières françaises permettent par ailleurs de réduire les trajets de distribution.





Pôles de développement

- Les entrées gourmandes
- Les sauces
- La cuisine ethnique et les saveurs du monde
- Les produits bio
- Le terroir et la tradition française
- Les produits belges
- L'épicerie fine



Sociétés de la Division

France

Groupe française de gastronomie S.A.S.

Cette société possède deux usines, en France, de préparation de conserves d'escargots et d'escargots préparés surgelés ou frais, de coquillages farcis, de bouchées à base d'escargots, de plats cuisinés frais et surgelés à base d'escargots et de moules, de pétoncles ainsi que de saucisses de beurre. FDG commercialise par ailleurs la majeure partie des autres préparations surgelées du groupe, produites en Bretagne (Gartal).

Siège administratif

2, Allée d'Helsinki, CS 80072 Schiltigheim
F-67013 Strasbourg
Tél. : +33.3.88.59.30.60
www.francaise-de-gastronomie.fr

Siège de production

Le Clos Saint-Anne
F-43100 Vieille Brioude
Tél. : +33 4.71.50.80.00
Grand Rue, 118
F-89400 Bassou
Tél. : +33.3.86.73.37.00

L'escargot Courbeyre S.A.S.

Courbeyre, basée à Aurillac en Auvergne, produit des préparations à base d'escargots, ainsi que des moules farcies, des produits apéritifs et des spécialités auvergnates.

Impasse Blaise-Pascal
F-15000 Aurillac
Tél. : +33.4.71.64.97.90
www.courbeyre.fr



Larzul S.A.S.

Située en Bretagne, Larzul est spécialisée dans les produits appertisés à base de bœuf, de volailles cuisinées et dans des recettes composées de produits de la mer. Elle est leader sur le marché français de la langue de bœuf et des abats appertisés.

Rue Henri Lautredou
F-29720 Ploneour Lanvern
Tél. : +33.2.98.82.68.68
www.groupe-larzul.com

Gartal S.A.S.

Cette société bretonne est spécialisée dans la préparation de coquilles Saint-Jacques et dans les feuilletés à base de produits de la mer. Elle exploite notamment les marques Mareval et La Palourdière.

Z.A. de Troyalach
F-29170 ST. Evarzec
Tél. : +33.2.98.94.61.25

Simon Dutriaux S.A.S.

Fondée en 1886, la société Simon Dutriaux est spécialisée dans la transformation de maquereaux fumés, de harengs fumés ou marinés, ainsi que dans la production de plats préparés frais. Au fil des années, elle a élargi son expertise pour devenir un acteur reconnu dans la fabrication de salades à tartiner ou à dipper, élaborées à partir de protéines végétales et animales.

La société fait partie des trois principaux intervenants sur le marché du hareng fumé. Elle bénéficie d'une marque forte auprès de la grande distribution dans le Nord de la France.

Le site de production de Simon Dutriaux héberge la société Simon Sélection SAS. Cette entreprise est spécialisée en négoce de saumon fumé pour le marché français.

Parc d'activité du Bois Rigault
Rue Gustave Eiffel
F-62880 Vendin-Le-Vieil
(Lens)
Tél. : +33.3.21.14.24.80
www.simon-dutriaux.com





Belgique

Delka S.A.

Delka est une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sauces froides pour les secteurs de la grande distribution et de la restauration hors domicile. Elle fournit également d'autres sociétés du Groupe en sauces pour leurs préparations.

Rue de Battice 22B
B-4800 Petit Rechain
Tél. : +32 87 76 63 38
www.delka.be

Altesse Quality Food S.A.

Altesse est une société qui distribue des produits condimentaires (câpres, oignons, cornichons, purée d'ail, piments...) ainsi que des produits ethniques. Elle produit par ailleurs une gamme de préparations culinaires telles que des sauces cuisinées.

Rue de Battice 22B
B-4800 Petit Rechain
Tél. : +32 4 240 92 40

Karras S.A.

Karras est spécialisée dans les plats méditerranéens.

Avenue de Lambusart 11
B-6220 Fleurus
Tél. : +32 71 816.180
www.karrasgroup.be



Filiales d'approvisionnements

Afin de mieux contrôler les approvisionnements de matières premières escargot, le Groupe dispose d'usines dans les pays producteurs. Ces sociétés répondent aux normes sanitaires européennes les plus strictes. Elles collectent et préparent les chairs d'escargots ainsi que d'autres produits tels que les anchois.

Pomarom S.R.L. - Roumanie

Ramassage et traitement de chairs d'escargots « Hélix pomatia ».

Pomarom est également le centre de collecte des escargots de toute la Roumanie et des pays avoisinants.

Str. Liverzii 41
510170 Alba Iulia
Roumanie
Tél. : +40.25.88.11.200

UAB Camargo U.A.B. - Lituanie

Ramassage et traitement de chairs d'escargots « Hélix pomatia ».

Vilniaus R. Sav.
Pakalnes G. 7 Bezdonys, Bezdoniu Sen.,
15201 Lituanie
Tél. : +370.52.69.64.46

Menetrel - Turquie

Ramassage de chairs d'escargots « Hélix lucorum » et encoquillage pour la production d'escargots préparés. MENETREL s'est aussi diversifiée dans la production d'anchois marinés.

Bilecik - Turquie
Tél. : +90.22.82.16.02.09

Turita Ood

Usine d'approvisionnement et de transformation de produits méditerranéens marinés.

21 Hristo G. Danov street
4101 Kuklen-Plovdiv
Bulgaria





Division Chemicals

La Division Chemicals de Floridienne est active dans le recyclage des batteries électriques, à travers sa filiale SNAM ; elle est présente également dans le secteur des additifs pour la stabilisation du PVC, métier historique du Groupe, avec la société Kimflor.

2024

€ **39,3** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **5,3** MIO
EBITDA

2023

€ **43,3** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **9** MIO
EBITDA

2022

€ **45,4** MIO
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **8,1** MIO
EBITDA

168

COLLABORATEURS SNAM

10.000 TO/AN

BATTERIES RECYCLÉES



Métaux précieux

La Division s'investit depuis de nombreuses années dans la collecte et le recyclage des batteries rechargeables, dont elle récupère les métaux précieux, au sein de sa filiale SNAM, basée à Viviez, en France.

La société, qui occupe 168 employés, est leader européen dans ce secteur. SNAM propose des solutions innovantes pour traiter les batteries issues de la mobilité douce lorsqu'elles sont en fin de vie.

La société, en forte croissance depuis 2019, dispose d'un pôle Recherche & Développement qui concentre une grande partie de ses efforts sur les activités de thermolyse et d'hydrométallurgie, créatrices de valeur pour le futur de SNAM.

L'activité de SNAM inscrit son action dans le cadre d'une volonté européenne de récupération de métaux précieux et d'une gestion pointue des déchets, afin de leur donner une seconde vie.

La Division opère également dans les stabilisants pour PVC, à travers Kimflor, détenue majoritairement par Floridienne. Etablie en Turquie, Kimflor est présente sur les marchés d'Europe, d'Afrique du nord et du Moyen-Orient. Kimflor produit des stabilisants de nouvelle génération à base de calcium-zinc, qui entrent dans la fabrication du PVC

destiné aux marchés des châssis de fenêtres et des tubes et raccords. Kimflor recourt également à la stabilisation organique, sans métaux lourds. La gamme des GreenStab® est essentiellement réservée aux tubes et raccords en PVC et au PVC souple.

2024 : Programme d'investissements

Le chiffre d'affaires de la Division diminue de 9,1% à € 39,3 millions au 31 décembre 2024 par rapport à € 43,3 millions au 31 décembre 2023. L'EBITDA de la Division Chemicals s'élève, à fin 2024, à € 5,3 millions, en recul de € 3,7 millions par rapport à l'exercice précédent. Ces faibles performances s'expliquent principalement par des facteurs externes. Le prix des métaux purifiés a chuté de près de 30% en 2024. Et le taux de change de la livre turque a pesé sur les résultats de Kimflor, active dans la production et la distribution de stabilisants PVC

Les activités de recyclage de la société SNAM bénéficient cependant du développement croissant de la mobilité



SNAM, leader européen du recyclage des batteries électriques, investit dans de nouvelles capacités de stockage et de production, pour répondre au mieux au volume croissant de batteries, issues de la mobilité douce, à traiter.

Cornelius Fink, CEO SNAM Groupe

électrique. Les batteries de nouvelle génération sont toujours plus nombreuses sur le marché.

L'incendie qui s'est déclaré début 2024 sur les lieux de stockage de l'activité de recyclage de batteries a eu un impact limité.

D'importants investissements ont été consentis pour accroître, dès 2025, les capacités de stockage et de traitement du siège de la société à Viviez. Un nouveau site de stockage a été mis en service fin 2024. Et les investissements réalisés permettront, dès la seconde moitié de l'exercice 2025, d'augmenter les volumes traités

Kimflor a évolué favorablement, malgré un environnement financier difficile, avec une économie hyperinflationniste. La société a bénéficié d'un niveau soutenu d'activité en fin d'exercice. Et les perspectives sont positives en raison de la vigueur du secteur de la construction dans la région où la société est implantée.



Sociétés de la Division

Kimflor A.S.

KIMFLOR, détenue par Floridienne (qui est majoritaire) et un partenaire turc, a pour but d'ouvrir et de développer de nouveaux marchés en Europe, en Afrique du nord et au Moyen-Orient, principalement dans le domaine des stabilisants pour PVC. KIMFLOR dispose d'un atelier de production de stabilisants de nouvelle génération à base de calcium-zinc.

Izmir Aydin Karayolu 35 Km.29
Ekim Mah. No :23
35875 Torbali Izmir
Turquie
Tél. : +90.232.853.90.66
www.kimflor.com

SNAM S.A.S.

Acteur leader européen dans le recyclage des batteries à base de NiCd (nickel/cadmium), de NiMH (nickel métal hydrure) et Li-ion (lithium-ion), la SNAM récupère les batteries en Europe, aux États-Unis et en Asie-Pacifique chez les fabricants d'accumulateurs, les associations nationales de collecte et les collecteurs indépendants. Après séparation des composants, elle revend le nickel et le cadmium. Elle s'est récemment spécialisée dans la collecte des batteries des voitures hybrides et électriques, marché sur lequel elle occupe actuellement une position de leader en Europe.

4 Avenue Jean Jaurès
F-12110 Viviez
Tél. : +33.5.65.43.77.30
www.snam.com



Structure Groupe

Life Sciences		Food		Chemicals
Lutte biologique	Extraits naturels	Specialités gastronomiques	Traiteur de la mer et épicerie fine	Stabilisants PVC
BioFirst Group	Natix	Groupe française de gastronomie	Simon Dutriaux	Kimflor
Biobest	Enzybel International	L'Escargot Courbeyre	Simon Sélection	Recyclage
BioWorks	Enzybel Asia Pacific	Gartal Mareval	Karras	SNAM
Plant Products	Enzybel Pharma	Pomarom	Turita	
BIOTROP	P.T. Bromelain	UAB Camargo	Delka	
	Enzybel Pharma 2	Menetrel	Altesse Quality Food	
	Enzymco	Autres		
	Sotecna	Larzul		

Contacts

BIOFIRST GROUP

Ilse Velden 18
2260 Westerlo (Oevel)
Tél. : +32 14 25 79 80
info@biobestgroup.com
www.biobest.com

Argentina

Biobest Argentina S.A.

Burzaco 2170 bus esq.
Cuyo
Buenos Aires

BIOTROP Argentina

Rosario
Santa Fe 2000, AR

Australia

Bugs for bugs

Rocla Court 3
4350 Glenvale
Toowoomba
Queensland

Biological Services

PO Box 501
SA 5333 Loxton
Loxton
South Australia

Austria

Agrotech-Gartenbautechnik GmbH

(Plant Products)
Wildpretstraße 8 C
1110 Wien

Belgium

Biobest Belgium

Ilse velden 18
B-2260 Westerlo

Brazil

BIOTROP Headquarters

Avenida Dourado 375
Residencial Aquário
Vinhedo Estado:
São Paulo.
CEP:13.284-004

BioOracle) (R&D BIOTROP)

Sítio Capitinga
S/N Capitinga
Santo Antonio de Posse
Estado: São Paulo
CEP: 13.833-647

Canada

Biobest Canada Ltd.

2020 Fox Run Road
Leamington

Beneficial Insectary (Canada) Inc

Riverside Dr. W. Suite 503
Windsor, Ontario

Plant Products

3370 Le Corbusier Laval
QC

Plant Products

50 Hazelton Street
Leamington, ON

Plant Products Surrey

19292 60 Ave unit 114
Surrey, BC V3 S 3 M 2

China

Biobest China Limited

Room 2004, 20/F
Centre point
181-185 Gloucester Rd
Wanchai

Denmark

Borregaard Bioplant APS

Helsingforsgade 27 B
8200 Aarhus N

France

Biobest France EURL

Rue Roussanne 294
F-84100 Orange

Germany

Ivog Biotechnical Systems GMBH

Bahnhofsallee 8
86438 Kissing

Hong kong

Biobest Shouguang Biological

Control Ltd.
Xihuan Road 10903
262729 Shouguang City
Shandong
Province

Israel

Pollination Services YAD Mordechai

(1995) Agricultural
Cooperative Society Ltd.
Kibbutz Yad-Mordechai 1
79145 Polyam

Kenya

The Real IPM Co. Kenya Ltd

Plot NO LR 1870/01/210
Third floor, Corner Plaza
Parkland Road, Westlands
PO Box 489-00606
Nairobi
General Governance
Environmental Social 95

Mexico

Biobest Mexico, S.A. de C.V.

Josefa Ortiz de
Dominguez 24
CP 45235 Zapopan
Jalisco

Distribuciones Imex SA de C.V.

Josefa Ortiz de
Dominguez 24
CP 45235 Zapopan
Jalisco

Morocco

Biobest Maroc

Route De Tiznit
Tin Mansour KM. 39
Chtouka Ait Baha
Agadir

Biobetter Maroc SARL

Rue N°1 Imm. 29
Sidi Maarouf 1
Casablanca

Norway

Pollinering AS

Borevegen 7
4352 Kleppe

Paraguay

BIOTROP Paraguay

Gabriel Casaccia
Lot No.2; Paraná
Country Club
Commercial Zone
Hernandarias

Poland

Biobest Polska

Kminkowa 31
62-064 Plewiska, ul.

Spain

Biobest Sistemas Biologicos s.l.

Bulevar de Vicar 821
04738 Puebla de vicar
Almeria

Sweden

Biobasiq Sverige AB

Sofielundsvägen 71
21434 Malmö

Tanzania

Real IPM Tanzania Limited

PO Box 509
USA River
Arusha

The Netherlands

Biobest Nederland B.V.

Leehove 31
2678 MA De Lier

Turkey

Biobest Antalya Polinasyon

Karatepe Mah. 2921 bus
1/A
Konyaalti, Antalya

BKS Biyolojik koruma sistemleri

Çalkaya MAh. 28114 Sok.
A Blok
Apt. No:12 AC Aksu
Antalya

United kingdom

Biobest UK Limited

Unit 1 Wyvern Way
Henwood Industrial Estate
Ashford, Kent TN24 8 DW

Real IPM UK

Moat Farm Marsh Lane
Stoke Mandeville
Aylesbury, Bucks

United states of america

Biobest USA, Inc.

28777 Goddard Road suite
206, Romulus
MI 48174

Beneficial Insectary Inc.

9664 Tanqueray Ct.
Redding
CA 96003

Plant Products

8468 Ronda Drive
Canton
MI 48187

BioWorks

100 Rawson Road
Suite 205
Victor
NY 14564

Sierra Biological Inc.

2825 Swett Road
Lyndonville
NY 14098

Natix S.A.

116 rue de Waremm
B-4530 Villers-Le-Bouillet
Belgique
Tél. : +32.4.259.93.30
www.natix.life

Sotecna S.A.

Rue des Gaulois 7 B
B-7822 Meslin-l'Évêque
Belgique
Tél. : +32 68 28 31 02
www.sotecna.com

Chemcom S.A.

Route de Lennik 802
B-1070 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32.2.353.00.28
www.chemcom.be

Enzybel International S.A.

116 rue de Waremm
B-4530 Villers-Le-Bouillet
Belgique
Tél. : +32.4.259.93.30
www.enzybel.com

Enzybel Pharma

116 rue de Waremm
B-4530 Villers-Le-Bouillet
Belgique
Tél. : +32.4.259.93.30
www.enzybel.com

Enzybel Pharma 2

116 rue de Waremm
B-4530 Villers-Le-Bouillet
Belgique
Tél. : +32.4.259.93.30
www.enzybel.com

Enzymco Private Ltd

#395, Lakshmi Nagar
SIDCO Industrial Estate
Malumichampatti
Coimbatore
641 050, India
Tél. : +91 86674 26 977
www.enzymco.in

Enzybel Asia Pacific Limited

4/F Oxford House
Taikoo Place
979 King's Road, Island
East, H.K.
Tél. : +852.37.57.75.28
www.enzybel.com

P.T. Bromélaïne

Jl. Raya Lintas Timur KM.
77, Terbanggi Besar
Lampung Tengah 34165
Indonesia

Groupe française de gastronomie

Siège administratif

2, Allée d'Helsinki
CS 80072 Schiltigheim
F-67013 Strasbourg
France
Tél. : +33.3.88.59.30.60
www.francaise-de-
gastronomie.fr

Siège de production

Le Clos Saint-Anne
F-43100 Vieille Brioude
Tél. : +33.4.71.50.80.00
Fax : +33.4.71.50.42.41
Grand Rue 118
F-89400 Bassou
France
Tél. : +33.3.86.73.37.00

L'escargot Courbeyre S.A.S

Impasse Blaise-Pascal
F-15000 Aurillac
France
Tél. : +33.4.71.64.97.90
www.courbeyre.fr

Larzul S.A.S.

Rue Henri Lautredou
F-29720 Ploneour Lanvern
France
Tél. : +33.2.98.82.68.68
www.groupe-larzul.com

Gartal S.A.S.

Z.A. de Troyalach
F-29170 St. Evarzec
France
Tél. : +33.2.98.94.61.25

Simon Dutriaux S.A.S. Simon Selection S.A.S.

Parc d'activité du Bois
Rigault Rue Gustave Eiffel
F-BP34 - 62880
Vendin-le-Vieil (LENS)
France
Tél. : +33.3.21.14.24.80
www.simon-dutriaux.com

Turita Ood

21 Hristo G. Danov Street
4101 Kuklen-Plovdiv
Bulgaria

Karras S.A.

Avenue de Lambusart 11
B-6220 Fleurus
Belgique
Tél. : +32.71.81.61.80
www.karrasgroup.be

Pomarom S.R.L.

Str. Liverzii 37
2500 Alba Iulia
Rumania
Tél. : +40 25 88 11 200

UAB Camargo

Vilniaus r. sav.
Pakalnes g. 7
Bezdony, Bezdony sen.
15201 Lithuania
Tél. : +370.52.69.64.46

Menetrel

Bilecik - Turkey
Tél. : +90.22.82.16.02.09

Delka S.A.

Altesse Quality Food

Rue de Battice 22B
B-4800 Petit Rechain
Belgique
Tél. : +32 87 76 63 38
www.delka.be

Kimflor A.S.

Aydin Karayolu, 35.
Km N°23
35875 Yazibasi - Torbali
Izmir Turkey
Tél. : +90 232 853 90 66
www.kimflor.com

SNAM S.A.S.

Avenue Jean Jaurès, 4
F-12110 Viviez
France
Tél. : +33 5 65 43 77 30
www.snam.com

HOLDING

Floridienne SA

Siège social

Drève Richelle 161 P, bte 4
B-1410 Waterloo
Belgique
RPM Nivelles
TVA BE-0403 064 593
Tél. : +32 2 353 00 28
www.floridienne.be

Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de notre Groupe et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2024, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025. Ce rapport de gestion 2024 comprend également les informations requises par l'article 12 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 portant sur les obligations des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Toutes les informations devant être incluses dans ce rapport de gestion en vertu des articles 3:6 et 3:32 du Code belge des sociétés et des associations (la déclaration de gouvernance d'entreprise – y compris le rapport de rémunération – les performances financières de l'entreprise et la déclaration sur les informations non financières de Floridienne) sont reprises dans les différents chapitres du rapport annuel (intégré).

Floridienne investit dans des marchés de niche, avec une attention particulière pour les secteurs des sciences du vivant (« Life Sciences »), de l'alimentation festive (« Food »), et de la chimie (« Chemicals »). À côté des trois Divisions opérationnelles mentionnées ci-avant, nous renseignons également à titre informatif sous « Division Corporate », l'ensemble d'activités de services et de consultance rendu par Floridienne SA à ses filiales, ainsi que les activités de négoce de produits alimentaires.

La société répartit ses risques d'investissements entre des entreprises rentables, des entreprises à rentabilité émergente et des entreprises à rentabilité potentielle.

Résultats consolidés de l'exercice 2024

Le chiffre d'affaires 2024 de Floridienne Groupe s'élève à € 697,4 millions, en hausse de 26,9% par rapport à € 549,3 millions en 2023. Cette hausse de € 148,0 millions s'explique principalement par le dynamisme de la Division Life Sciences qui bénéficie d'une croissance organique significative et de l'intégration réussie de BIOTROP, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture et l'une des plus importantes au niveau mondial, qui réalise une forte croissance et enregistre un chiffre d'affaires record.

L'EBITDA s'élève à € 116,8 millions au 31 décembre 2024, soit une augmentation de € 60,8 millions par rapport à € 56,0 millions au 31 décembre 2023. Cette forte croissance de l'EBITDA s'explique principalement par l'excellente performance opérationnelle sur le marché historique de BioFirst des cultures en serres, par l'intégration réussie de BIOTROP qui enregistre une profitabilité record pour sa première année au sein de BioFirst et par une amélioration continue de la rentabilité de la Division Food. Dans notre Division Chemicals, la profitabilité de notre filiale SNAM, active dans le recyclage des batteries, a souffert de la baisse du prix des métaux purifiés.

Les amortissements et pertes de valeur s'élèvent à € 44,8 millions en augmentation de € 16,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par des entrées de périmètre, par les amortissements sur les actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de BIOTROP (€ 5,3 millions) et par des réductions de valeur exceptionnelles sur créances commerciales (€ 4,4 millions). Il convient de noter l'importance des amortissements sur les actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix des acquisitions majeures réalisées par BioFirst au cours des dernières années (BIOTROP (décembre 2023), Plant Products (février 2022) et Beneficial Insectary (novembre 2020)) pour un montant total de € 10,0 millions en 2024 (2023 : € 4,8 millions). Ce dernier élément est d'ordre purement comptable et est sans impact sur la trésorerie.

La charge des dettes s'élève à € 25,7 millions et augmente de € 14,9 millions par rapport au 31 décembre 2023 en raison principalement de l'entrée de périmètre de BIOTROP. BIOTROP finance localement ses créances commerciales au Brésil où les taux d'intérêt sont particulièrement élevés (taux de référence interbancaire supérieur à 10%). Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice précédent ont été financées intégralement par les augmentations de capital de BioFirst et aucun nouveau financement n'a été nécessaire dans ce cadre.

Le résultat financier est négatif à € -2,5 millions et s'améliore de € 1,9 million par rapport à l'exercice précédent en raison de la fluctuation des ajustements monétaires liés à l'hyperinflation en Turquie. Ces ajustements monétaires s'élèvent à € -0,6 million au 31 décembre 2024. Ils avaient eu un impact significatif sur les résultats de Kimflor au 31 décembre 2023 où ils s'élevaient à € -2,9 millions.

Le Groupe clôture ainsi son exercice 2024 sur un résultat net consolidé à € 30,9 millions, en forte augmentation (+€ 22,3 millions) par rapport à 2023. Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à € 15,7 millions.

Les fonds propres consolidés s'élevaient à € 633,0 millions au 31 décembre 2024, contre € 678,9 millions au 31 décembre 2023. Cette diminution de € 45,9 millions s'explique principalement par les écarts de conversion enregistrés et liés à la fluctuation du real brésilien.

La dette financière nette du Groupe s'élève à € 209,5 millions en 2024 comparé à € 203,1 millions en 2023 (à l'exclusion des dettes d'obligation locative – IFRS 16).

La situation de trésorerie consolidée est solide à € 117,3 millions.

Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants financiers.

Division Life Sciences

Modifications de périmètre

La Division n'a pas réalisé d'acquisitions au cours de l'exercice 2024.

La Division Life Sciences a regroupé sous le label, BioFirst Group, ses activités dans le domaine de la pollinisation et du biocontrôle. BioFirst s'adresse à deux marchés : son marché historique de la culture en serres avec les marques Biobest, Bioworks et Plant Products et le marché de la culture en plein champ de BIOTROP dont l'acquisition a été clôturée en décembre 2023.

Activité 2024

Le chiffre d'affaires de la Division Life Sciences s'élève à € 507,1 millions au 31 décembre 2024 contre € 359,4 millions au 31 décembre 2023. Cette hausse de 41,1% s'explique par le dynamisme des activités historiques du Groupe et surtout par l'intégration réussie de BIOTROP.

BioFirst affiche des résultats opérationnels en forte croissance grâce à une demande soutenue sur ses principaux marchés. Son marché historique de la culture en serres est particulièrement dynamique par rapport à l'année précédente qui avait été marquée dans le nord de l'Europe par la décision de certains exploitants de diminuer temporairement leurs cultures pendant la période hivernale en raison des coûts élevés de l'énergie. L'intégration de BIOTROP, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture et l'une des plus importantes au niveau mondial, se poursuit avec succès. BIOTROP réalise une forte croissance et enregistre un chiffre d'affaires et une profitabilité record malgré la mise sous le régime de la loi des faillites de son principal distributeur. Le succès de BIOTROP s'explique notamment par son portefeuille de nouveaux brevets

développés grâce à une R&D créative et dynamique allée à une production ultra-modulable appuyée par une solide stratégie de commercialisation multicanale.

Natix, notre structure qui regroupe nos activités de R&D, de production et de distribution de bioactifs naturels (enzymes, huiles essentielles et bave d'escargots) pour des applications uniques en nutrition, pharma et cosmétique, a concentré ses investissements sur l'augmentation de ses capacités de production et la sécurisation de sa chaîne d'approvisionnements. Natix enregistre un chiffre d'affaires en progrès en raison d'une demande soutenue pour ses principaux produits.

L'EBITDA de l'ensemble cette Division s'établit à € 102,3 millions au 31 décembre 2024 et s'inscrit en nette hausse par rapport à l'ensemble de l'exercice précédent (€ 41,2 millions au 31 décembre 2023) en raison d'une excellente performance opérationnelle et de l'intégration réussie de BIOTROP. Rappelons que des coûts non-récurrents liés à l'acquisition de BIOTROP pour un total de € 5,9 millions avaient également pesé sur l'EBITDA de cette Division pour l'exercice précédent.

Le résultat net de la Division Life Sciences s'élève à € 27,7 millions en 2024 contre € 8,1 millions pour l'exercice précédent. Il convient également de noter l'importance des amortissements sur les actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix des acquisitions majeures réalisées par BioFirst au cours des dernières années (BIOTROP (décembre 2023), Plant Products (février 2022) et Beneficial Insectary (novembre 2020)) pour un montant total de € 10,0 millions en 2024 (2023 : € 4,8 millions). Ce dernier élément est d'ordre purement comptable et est sans impact sur la trésorerie.

Risques et incertitudes

Le tribunal de première instance a rendu son jugement le 19 avril 2024 sur le litige opposant Chemcom à Givaudan dans le cadre de la répartition des actifs de leur filiale commune en liquidation TecnoScent. Le tribunal a donné raison à Chemcom et a reconnu que Givaudan n'a pas agi de bonne foi lors des négociations liées à la répartition des actifs de TecnoScent. Le tribunal a dès lors condamné Givaudan à un paiement de € 3,0 millions (montant à augmenter des intérêts légaux). Givaudan a fait appel de cette décision le 24 juillet 2024.

Aucun actif n'a été reconnu et aucune provision n'a été enregistrée relatifs à ce litige.

Division Food

Activité 2024

Le chiffre d'affaires de la Division Food a augmenté de 3% au cours de l'exercice, à € 151,0 millions contre € 146,7 millions un an plus tôt. Cette augmentation s'explique principalement par une demande soutenue pour nos sauces froides et par le succès de nos ventes à la grande exportation de nos spécialités gastronomiques (en particulier, les préparations à base d'escargots).

L'EBITDA de la Division augmente de € 3,0 millions et s'élève à € 11,0 millions au 31 décembre 2024 par rapport à € 8,1 millions au 31 décembre 2023. La Division Food s'est concentrée sur le maintien de ses marges et sur la sécurisation de ses approvisionnements pour répondre aux demandes des clients. La Division a également finalisé au cours de l'exercice la réorganisation de ses activités de production et de distribution de produits méditerranéens ce qui a eu un effet positif sur sa rentabilité.

Le résultat net de la Division Food s'élève à € 4,1 millions au 31 décembre 2024 contre € 2,2 millions au 31 décembre 2023.

Risques et incertitudes

Larzul (société détenue à 50% par le Groupe Floridienne)

Différentes procédures judiciaires sont toujours en cours concernant cette société. En 2022, le Tribunal de Commerce de Quimper a validé notre créance à hauteur de € 1,4 million. Il n'y a pas eu d'avancées juridiques décisives en 2024 et les procédures judiciaires en cours ne nous ont pas encore permis d'exercer nos droits ni de déployer notre stratégie industrielle autour de cette société. En l'absence de pouvoir de contrôle, notre participation dans Larzul est reprise dans les états financiers consolidés du Groupe comme un « actif financier non courant ».

Dans le cadre des procédures en cours, nous avons obtenu des informations financières récentes sur la société Larzul. Sur base de ces éléments financiers disponibles, le Conseil est d'avis que la valeur comptable reprise en « Autres actifs financiers non courants » au bilan consolidé est très proche de la juste valeur de cet actif, estimée sur base des informations disponibles et des multiples de marché. Pour cette raison, le Conseil a décidé de maintenir la valeur de cette participation dans les comptes consolidés inchangées par rapport à sa valeur comptable historique, soit € 2,6 millions. La valeur de notre créance, exigible par jugement de justice, s'élève à € 0,8 million au 31 décembre 2024.

Division Chemicals

Modifications de périmètre

La Division n'a pas réalisé d'acquisitions au cours de l'exercice 2024.

La Division a décidé de concentrer son activité Recyclage sur le traitement des batteries usagées. Ceci a conduit à la cession le 18 octobre 2024 de la société Vera Chimie Développement, filiale de SNAM et active dans le traitement des bains de galvanisation. Cette cession a généré un gain de € 1,1 million.

Floridienne est actionnaire depuis 1996 de SNAM, qui est devenu un leader européen du recyclage des batteries. Aux côtés des autres actionnaires clés de la société, Floridienne explore plusieurs options pour une transaction stratégique liée à SNAM, y compris une éventuelle cotation en bourse sous réserve des conditions du marché, afin de soutenir sa stratégie de croissance ambitieuse et de renforcer encore son leadership sur le marché. La banque d'affaires Berenberg a été désigné pour l'assister dans ce processus.

Activité 2024

Le chiffre d'affaires de la Division Chemicals diminue de 9,1% à € 39,3 millions au 31 décembre 2024 par rapport à € 43,3 millions au 31 décembre 2023. Cette diminution s'explique principalement par des facteurs externes : diminution du prix des métaux purifiés pour notre activité de Recyclage et évolution du taux de change de la livre turque pour notre filiale active dans la production et la distribution de stabilisants PVC (Kimflor).

L'EBITDA de la Division s'élève à € 5,3 millions au 31 décembre 2024 par rapport à € 9,0 millions au 31 décembre 2023, soit une diminution de € 3,7 millions.

Cependant, nos activités de Recyclage profitent du développement de la mobilité électrique où SNAM se positionne comme un leader européen dans la collecte et le recyclage de batteries de nouvelle génération. Comme indiqué précédemment, l'évolution défavorable du prix des métaux purifiés a néanmoins eu un effet négatif sur la profitabilité du recyclage au cours de cet exercice.

Un incendie s'est déclaré le 17 février 2024 sur un site de notre activité Recyclage qui est exclusivement consacré au stockage et localisé dans l'Aveyron (France). Le site concerné est totalement distinct du site opérationnel qui traite les batteries et qui n'a heureusement pas été affecté. L'intervention de nos équipes et des pompiers a été rapide et efficace. Seuls des dommages matériels sont à déplorer. Etant donné les couvertures d'assurances en place, l'impact financier pour le Groupe a été limité.

Notre activité Recyclage poursuit les investissements liés à son plan d'augmentations capacitaires. Dans le cadre de ce plan, un nouveau site de stockage moderne a été mis en service au 4^e trimestre 2024 et les investissements réalisés permettront dès la seconde moitié de l'exercice 2025 une augmentation des volumes traités.

Kimflor a évolué favorablement malgré un environnement financier difficile, avec une économie considérée comme hyperinflationniste. La société a bénéficié d'un niveau d'activité soutenu en fin d'exercice et les perspectives sont positives en raison de la vigueur de l'activité de construction dans la région où la société est implantée.

Pour l'ensemble de la Division, le résultat net après impôts s'inscrit à € 2,2 millions au 31 décembre 2024 par rapport à € 1,7 million au 31 décembre 2023. Le résultat de l'exercice précédent avait été négativement influencé par des éléments exceptionnels. En effet, les ajustements monétaires liés à l'hyperinflation en Turquie étaient particulièrement importants (-€ 2,8 millions en 2023) et des pertes de valeurs avaient été enregistrées par SNAM sur une activité arrêtée (-€ 1,2 million).

Risques et incertitudes

Une partie significative du chiffre d'affaires de l'activité Stabilisants PVC est réalisée dans des zones géopolitiquement exposées, notamment la Turquie. Notre filiale en Turquie, Kimflor, a montré une belle résilience dans un environnement compliqué au cours de l'année 2024. Elle devrait continuer à évoluer favorablement en 2025.

Corporate

La Division Corporate comprend un ensemble d'activités de services et de consultance rendus par Floridienne à ses filiales, ainsi que des activités de négoce de produits alimentaires.

Comptes statutaires et affectation des résultats

Il n'y a pas eu de modification de l'activité chez Floridienne SA en 2024 par rapport à l'exercice précédent. L'activité de cette société consiste en l'investissement dans des marchés de niche dans trois secteurs d'activité, Life Sciences, Food et Chemicals. La société répartit ses risques entre des entreprises rentables, des entreprises à rentabilité émergente et des entreprises à rentabilité potentielle.

L'exercice de Floridienne S.A. se clôture par un bénéfice net de € 1,2 million contre € 2,5 millions en 2023. Cette fluctuation s'explique par l'évolution des paiements de dividendes perçus par Floridienne S.A. auprès de ses filiales.

Compte tenu d'un report à nouveau de € 736,3 millions, le bénéfice disponible à affecter s'élève à € 737,5 millions.

Nous vous proposons de répartir le bénéfice à affecter en :

- € 2,9 millions pour la rémunération du capital ;
- € 734,6 millions pour le report à nouveau.

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer un dividende brut de € 3,00 par action donnant droit à des dividendes (i.e. exclusion faite des actions propres), au titre de l'exercice 2024.

Nous vous proposons de reporter intégralement le bénéfice à affecter.

Achats d'actions propre

Le Groupe n'a pas procédé à l'achat supplémentaire d'actions propres au cours de l'exercice 2024.

Le nombre total d'actions propres détenues par Floridienne au 31 décembre 2024 est de 17.363 sur un total d'actions émises de 996.857, ce qui représente une valeur de € 11,8 millions sur base d'un cours de € 680,00 au 31 décembre 2024.

La valeur moyenne d'acquisition de ces actions propres est de € 107,53 par action.

Les actions propres ont été acquises dans le passé avec l'autorisation de l'Assemblée Générale octroyant au Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir en Bourse ou autrement, un maximum de 180.000 actions de la société, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours de clôture le plus bas des 20 derniers jours de cotation précédant l'opération, ni supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation précédant l'opération.

Le Conseil d'Administration a décidé le 17 décembre 2024 de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire le 31 janvier 2025 au regard de l'intention du Conseil d'Administration de lancer un programme de rachat d'actions propres dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- Titres concernés : actions ordinaires
- Nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises : 10.000 actions
- Prix maximum d'achat : 900 EUR
- Montant maximum des achats : 9.000.000 EUR
- Objectifs : procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises et/ou permettre la mise en place d'un programme d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la Société ou d'une entreprise associée.
- Durée du programme : 12 mois à compter du lancement du programme.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 31 janvier 2025 a décidé de donner l'autorisation au Conseil d'Administration de la Société d'acquérir et/ou d'aliéner, conformément au Code des sociétés et des associations au moyen de sommes susceptibles d'être distribuées conformément à l'article 7:212 du Code des sociétés et des associations, pour une période de cinq ans à dater de la date de la publication aux annexes au Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire, un maximum de 10% du nombre total d'actions émises par la Société pour un prix ou une contrevaleur maximale de 25% de plus que la moyenne du cours de l'action de la Société sur Euronext Brussels pendant les dix jours de bourse précédant l'acquisition et minimale de 1 EUR.

Recherche et développement

Notre effort s'est porté sur l'amélioration qualitative de nos produits, la sécurité, l'anticipation de normes environnementales toujours plus strictes et la mise au point de nouveaux produits en vue de permettre la diversification des activités.

À noter que la plupart des activités de R&D du Groupe sont concentrées dans les Divisions Life Sciences et Chemicals. Ces investissements continus en R&D ont permis à BioFirst, entre autres via sa filiale BIOTROP, de développer un portefeuille de brevets et de mettre sur le marché des produits innovants qui répondent aux attentes du monde agricole.

Perspectives

L'année 2023 s'était inscrite comme une année de transition au cours de laquelle notre Groupe avait effectué des investissements majeurs visant à générer une croissance durable. Le Groupe avait ainsi finalisé en décembre 2023 l'acquisition de BIOTROP, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture et l'une des plus importantes au niveau mondial.

Floridienne a enregistré en 2024 des résultats en forte croissance et a réalisé un EBITDA record de € 116,8 millions, soit une hausse de € 60,8 millions. Le résultat net s'inscrit quant à lui à € 30,9 millions, en progrès de € 22,3 millions. Ces résultats records traduisent une croissance soutenue de nos activités historiques et l'intégration réussie de BIOTROP. Les résultats records réalisés par BIOTROP en 2024 et son intégration réussie au sein de BioFirst confirment la justesse de cette acquisition historique pour notre Groupe.

Les perspectives de la Division Life Sciences sont favorables. BioFirst bénéficie, grâce aux acquisitions successives réalisées au cours des dernières années, d'une couverture géographique mondiale avec une présence marquée en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. BioFirst dispose également d'une large gamme de solutions biologiques qui couvre le biocontrôle (insectes utiles et biopesticides), les inoculants, les biostimulants et la pollinisation aussi bien pour les cultures couvertes, activité historique de BioFirst, que pour les cultures en plein champ, activité historique de BIOTROP.

Nos activités « Extraits naturels » regroupées au sein de Natix ont une taille et une crédibilité internationale, qui permettent d'accélérer le développement de leurs activités. Les investissements réalisés au cours des derniers exercices devraient permettre de générer une croissance durable dans les années à venir.

Dans la Division Food, pour répondre à une forte demande, les investissements se poursuivent pour augmenter nos capacités de production de sauces froides. La spécialisation

de nos sites de préparation de spécialités gastronomiques devrait permettre sous peu une amélioration de la rentabilité. Nos filiales vont continuer à se concentrer en 2025 sur le maintien de leurs marges dans un contexte économique général de pression sur les prix.

Enfin, dans la Division Chemicals, notre filiale SNAM mettra en service dès 2025 des capacités de production additionnelles qui permettront d'augmenter les volumes traités. Notre filiale en Turquie, Kimflor, démontre une résilience exceptionnelle dans un environnement particulièrement compliqué. Elle devrait continuer à évoluer favorablement.

Globalement, le Conseil d'Administration est confiant dans l'évolution des activités du Groupe et prévoit des résultats en croissance pour l'ensemble de l'exercice 2025.

Processus de gestion des risques

La politique globale de gestion des risques de Floridienne et de ses filiales dans le monde définit son engagement à assurer un système efficace de gestion des risques à travers le Groupe, dans le but de minimiser autant que possible son exposition aux risques qui seraient de nature à compromettre la réalisation de ses objectifs. Le Comité d'Audit assiste, entre autres, le Conseil d'Administration dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont susceptibles d'affecter matériellement la stratégie, la réputation et/ou la situation financière du Groupe et surveille plus généralement l'ensemble du processus de gestion des risques de la société.

En outre, dans le cadre du processus de gestion des risques, le Comité d'Audit de Floridienne a mis en place et suivi le processus d'identification et de gestion des risques au niveau de chaque Division et au niveau du Groupe, en ce compris les holdings de contrôle. Ce processus s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Identification des risques au niveau de chaque Division, qu'ils soient d'ordre stratégiques, financiers, de conformité ou opérationnels,
- Évaluation de l'importance et de la probabilité des risques afin d'élaborer une matrice des risques par Division,
- Consolidation des risques au niveau du Groupe,
- Évaluation des mesures visant à limiter l'exposition aux risques à un niveau acceptable.

Ce processus d'analyse des risques a été réalisé en pleine collaboration avec les équipes des Divisions, dans un esprit de sensibilisation à la gestion des risques dans leurs entités respectives, ce qui illustre la philosophie du Groupe en la matière.

Chaque étape de ce processus de gestion des risques a été validée par le Comité d'Audit, afin de respecter les règles de bonne gouvernance liées à cet exercice. Les différents résultats et conclusions ont été analysés afin de prendre les mesures financières et non financières nécessaires. Les mesures et systèmes à prendre ou à mettre en place diffèrent d'une Division à l'autre et d'une entreprise à l'autre, en fonction de leurs spécificités, et nécessitent des plans d'action à différents niveaux : actions globales, actions au niveau d'une Division et actions individuelles.

Gestion des risques liés au reporting financier

Sur le plan de la gestion des risques liés au reporting financier, un inventaire des risques principaux est maintenu tant en ce qui concerne les délais légaux, la fiabilité de l'information financière ou l'indépendance des différentes parties impliquées dans ce processus. Ce relevé sert de fil conducteur à la remontée de l'information, selon une procédure stricte. Les rapports financiers sont établis par le département comptable, revus par la Direction financière et présentés au Conseil d'Administration par le Comité de Gestion, après analyse et sur recommandation du Comité d'Audit. Le département comptable est soutenu par un consultant qui est spécialisé en technique de consolidation. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des IFRS, les opérations significatives de la période, les procédures de consolidation, etc. Les instructions de clôture sont communiquées aux responsables financiers des différentes filiales et des réunions sont tenues périodiquement. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une checklist de clôture et d'une documentation ad hoc.

En ce qui concerne les engagements financiers, le Groupe adopte également une attitude prudente. Il ne recourt à des opérations de couverture (devises, intérêts ou matières premières) que de façon limitée, et jamais dans un but spéculatif. Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont liés à l'évolution des taux de change, des taux d'intérêt (flottants) sur ses lignes de crédit à court terme ainsi qu'à l'évolution des prix des matières premières dans les Divisions Food et Chemicals.

En intégrant les aspects liés au développement durable dans l'évaluation des risques

En 2022, Floridienne a évalué les risques liés au développement durable et a commencé à intégrer cette évaluation dans le cadre de la gestion des risques du Groupe. Les résultats de cette évaluation ont été présentés et discutés par le Conseil d'Administration et par le Comité d'Audit. Cette évaluation est réalisée conformément à nos engagements dans le cadre de la directive sur la publication d'informations extra-financières (« Directive européenne NFRD », « Non Financial Reporting Directive »), tout en travaillant en parallèle au respect de nos obligations futures dans le cadre de la Directive européenne CSRD (« Corporate Sustainability Reporting Directive »).

Floridienne a mené diverses activités pour identifier les opportunités et les risques liés au développement durable qui peuvent avoir un impact sur l'entreprise et la stratégie commerciale. Ces activités comprenaient des recherches documentaires et des entretiens avec les dirigeants des filiales et des Divisions. L'étape suivante a consisté à identifier les risques par le biais d'ateliers avec les dirigeants des filiales et des Divisions afin d'évaluer les opportunités et les risques en fonction de leur impact et de leur probabilité. Des spécialistes du développement durable étaient présents dans ces ateliers pour questionner les participants et évaluer de manière critique leurs évaluations et les hypothèses utilisées. Il en est résulté une synthèse des opportunités et des risques les plus importants en matière de développement durable, ainsi que des matrices de risques correspondantes, qui ont été présentées au Comité d'Audit. Ces résultats permettent à Floridienne de fixer les priorités dans la gestion des risques liés au développement durable qui affectent l'entreprise et d'améliorer les efforts de Floridienne en matière de développement durable. Dans le présent rapport, les risques les plus importants en matière de développement durable sont intégrés dans l'aperçu des risques, classés selon qu'ils sont d'ordre stratégique, opérationnel, de conformité ou financier. En outre, Floridienne a identifié des thèmes de développement durable sur la base de cette évaluation des risques. C'est autour de ces thèmes que s'articule la section « focus sur le développement durable ».

En 2023 et en 2024, nous avons continué à travailler sur le renforcement de notre gestion des risques liés au développement durable et avons finalisé l'analyse de nos activités dans le cadre de la Directive européenne CSRD (« Corporate Sustainability Reporting Directive »). Cette analyse est présentée dans notre rapport de durabilité.

Niveau d'acceptation du risque

Dans le tableau ci-dessous, Floridienne donne un aperçu du niveau de risque accepté par catégorie de risque décrite dans le présent rapport.

Catégorie de risque	Description du risque	Niveau d'acceptation du risque
Risques stratégiques	Risque découlant des conséquences possibles des décisions stratégiques prises par l'organisation.	Moyen
Risques opérationnels	Risque d'inefficacité des opérations commerciales ou d'échec des processus commerciaux.	Moyen
Risques de conformité	Risque de pertes, voire d'amendes, résultant du nonrespect de lois ou de réglementations.	Faible
Risques financiers	Le risque provient d'un changement lié à une condition financière telle que le taux de change, le taux d'intérêt, l'évaluation du risque de défaut d'un client ou le prix d'un bien.	Faible

Évaluation des risques

Floridienne a choisi de rendre compte des risques les plus importants, selon les quatre catégories suivantes : stratégique, opérationnel, de conformité ou financier. Floridienne estime que les risques liés au développement durable

sont si étroitement liés à l'entreprise qu'ils sont intégrés dans les quatre catégories de risques définies. Les risques ci-dessous concernent les risques les plus importants, les risques sous-jacents par thème de durabilité sont intégrés dans le rapport dans la section « L'accent mis sur le développement durable ».

Risques stratégiques

Nature de la croissance et modèle d'investissement	Comment nous gérons ce risque
<p>Floridienne reconnaît l'importance d'investir dans des entreprises à forte valeur ajoutée et, à ce titre, entreprend une croissance par le biais d'acquisitions.</p> <p>Il existe un risque que Floridienne ait mal aligné la culture de l'entreprise acquise sur ses propres valeurs ou sur les exigences du marché. Par conséquent, la société acquise pourrait avoir des performances sous-optimales par rapport aux prévisions initiales.</p>	<p>Floridienne effectue des procédures de « Due Diligence » pour vérifier l'alignement des valeurs des sociétés cibles avec les valeurs de Floridienne et pour s'assurer que les synergies attendues pourront être obtenues. Floridienne dispose en outre de divers processus d'intégration post-acquisition pour garantir la maximisation des synergies et la réalisation de la création de valeur prévue.</p>
Pertinence du marché et analyse de l'environnement concurrentiel	Comment nous gérons ce risque
<p>Les consommateurs et la société demandent des produits plus sains et des entreprises plus durables (par exemple, qui s'engagent pour limiter leur influence sur le changement climatique, pour une production durable, pour une économie circulaire, en faveur des droits de l'homme, etc.). En l'absence d'une réponse appropriée et d'investissements suffisants, Floridienne pourrait perdre son avantage concurrentiel, subir une atteinte à sa réputation, ou risquer de voir ses marges diminuer et se trouver dans l'incapacité de concrétiser la vision de l'entreprise et de réaliser ses objectifs stratégiques.</p>	<p>Floridienne investit dans des sociétés ayant une position forte sur le marché et des opportunités de croissance importantes.</p> <p>Floridienne fera de ces entreprises des acteurs de premier plan et le partenaire privilégié de sociétés de pointe dans leurs secteurs respectifs.</p> <p>Floridienne croit fermement que le moteur clé de la croissance à long terme est d'investir dans des produits qui offrent une réelle valeur ajoutée à la société et à l'environnement, c'est pourquoi Floridienne concentre ses investissements sur ces secteurs.</p>

L'environnement	Comment nous gérons ce risque
<p>L'environnement a une influence croissante sur les objectifs stratégiques globaux de Floridienne. Si Floridienne ne s'adapte pas aux développements récents sur ce sujet, cela peut représenter un risque pour la capacité de Floridienne à atteindre ses objectifs. Ce risque peut se matérialiser de manière directe sur Floridienne (comme l'impact du changement climatique) ou indirecte via la tendance vers une économie plus durable pour réduire l'impact des organisations sur l'environnement (comme les règles et les incitants pour réduire les déchets, la pollution, les émissions de gaz à effet de serre). Cependant, en raison de la nature des activités de Floridienne, cela peut également constituer une opportunité pour l'organisation.</p>	<p>Floridienne a intégré les aspects liés au développement durable dans son évaluation des risques. De cette manière, l'organisation a pu mieux comprendre les sujets importants pour le Groupe et en tenir compte dans sa politique de gestion des risques.</p> <p>Une façon importante de gérer les risques liés au développement durable est de se concentrer sur la réduction de l'impact négatif de notre Groupe sur l'environnement (par exemple, en réduisant la consommation d'énergie, en favorisant le passage aux énergies renouvelables, en réduisant les déchets grâce à des emballages plus durables, etc.). Ces investissements se poursuivront dans les années à venir afin de réduire les conséquences potentiellement négatives des Divisions sur l'environnement et la société.</p>

Risques opérationnels

Santé et sécurité	Comment nous gérons ce risque
<p>Des conditions de travail potentiellement dangereuses et/ou inadaptées peuvent avoir des conséquences sur le bien-être des personnes, entraîner un risque d'amendes ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ce risque est particulièrement présent dans la Division Chemicals, notamment en raison des dangers liés au processus de recyclage des batteries.</p>	<p>Pour préserver la santé et la sécurité de ses travailleurs, Floridienne respecte scrupuleusement les normes européennes en matière de santé et de sécurité. Cela inclut les équipements nécessaires à la sécurité de nos équipes, des formations dédiées sur les thèmes de la santé et de la sécurité au travail ainsi que la sensibilisation à un environnement de travail sûr.</p>
Attirer les talents	Comment nous gérons ce risque
<p>En raison de la « guerre des talents » actuelle, il peut être difficile d'attirer et de retenir les bonnes personnes, ce qui peut nuire à la capacité d'opérer avec succès.</p>	<p>Floridienne, par la nature de ses activités et la force de ses valeurs, contribue à un monde plus durable. Ceci contribue à attirer les travailleurs que Floridienne recherche, des personnes passionnées et enthousiastes à l'idée de contribuer au développement du Groupe et de ses différentes Divisions.</p>

Risques de conformité

Lutte contre la corruption	Comment nous gérons ce risque
<p>En raison de l'étendue géographique des activités de Floridienne et de sa présence dans certains pays, il existe un risque de corruption dans la chaîne de valeur qui pourrait avoir des conséquences négatives d'un point de vue financier ou réputationnel.</p>	<p>Floridienne respecte les normes les plus strictes en matière d'éthique et de comportement responsable, qui sont ancrées dans la culture de l'organisation. Floridienne a mis en place une procédure de signalement interne et un code d'éthique.</p>
Attentes sociétales et environnement législatif	Comment nous gérons ce risque
<p>L'évolution du cadre législatif et l'incapacité de répondre aux attentes de nos partenaires externes pourraient avoir des conséquences sur les activités du Groupe et réduire la rentabilité de Floridienne, affectant ainsi sa situation financière, sa réputation ou ses résultats d'exploitation. En outre, Floridienne est soumise à de nombreuses lois et règlements en matière de concurrence dans les territoires où elle opère, qui peuvent avoir une influence ou limiter sa capacité à réaliser certaines acquisitions, désinvestissements, partenariats ou fusions.</p>	<p>Floridienne intègre des pratiques commerciales responsables dans son modèle de création de valeur. Dans ce cadre, Floridienne développe une culture qui promeut le respect des lois et des réglementations et qui tient compte de l'effet de ses activités sur toutes les parties prenantes.</p>

Risques financiers

Hausse des prix - inflation	Comment nous gérons ce risque
<p>La guerre en cours en Ukraine a eu des conséquences importantes sur le coût des matières premières et les prix de l'énergie, ce qui entraîne une hausse des prix et une diminution des marges. La situation s'est stabilisée depuis le déclenchement de la guerre en février 2022. Les fluctuations importantes de prix des matières en raison d'événements externes restent toutefois d'actualité (e.g. hausse du coût des jaunes d'œufs causée par la progression de la grippe aviaire, augmentation des coûts suite à l'introduction de mesures protectionnistes (droits de douane)).</p>	<p>Floridienne s'efforce de travailler, principalement au niveau de ses achats, avec des contrats fixes sur les principales matières premières et l'énergie par exemple. En outre, Floridienne a établi des relations avec divers fournisseurs et ne dépend donc pas d'un fournisseur unique pour les matières premières ou les intrants de production.</p>
<p>Économies hyperinflationnistes</p>	<p>Comment nous gérons ce risque</p>
<p>Depuis plus de 3 ans, la Livre Turque subit de sévères dévaluations entraînant une inflation cumulée supérieure à 100% en Turquie, ce qui impose l'obligation de passer au traitement comptable de l'hyperinflation selon la norme IAS 29.</p>	<p>Au niveau du Groupe, Floridienne suit de manière régulière les évolutions de change et impacts financiers liés à l'hyperinflation.</p> <p>Au niveau local, nos entités s'efforcent de couvrir l'impact de l'hyperinflation sur leurs activités opérationnelles en mettant en place des politiques de prix adaptées à la situation économique locale. Par exemple, les listes des prix des biens vendus sont déterminées principalement en USD. Lorsque ces biens sont vendus en devise locale (TRY), les prix varient selon la date d'échéance de la créance.</p>
<p>Érosion des marges</p>	<p>Comment nous gérons ce risque</p>
<p>L'augmentation continue de l'inflation, des coûts des matériaux et des taux d'intérêt ont érodé les marges.</p>	<p>Floridienne offre de nombreux produits et services à ses clients et est attentive à la sensibilité des consommateurs et à leur pouvoir d'achat dans l'environnement économique actuel. Bien que les taux d'inflation et d'intérêt puissent éroder les marges, le Groupe estime que les produits qu'elle vend ont une élasticité de prix suffisante pour accepter les augmentations de prix rendues nécessaires par l'inflation des coûts.</p>
<p>Introduction de mesures protectionnistes</p>	<p>Comment nous gérons ce risque</p>
<p>L'introduction de mesures protectionnistes par des états où le Groupe opère peut présenter plusieurs risques spécifiques : (i) une augmentation des coûts de production pour les matières premières ou les composants importés, (ii) une diminution de la demande si les mesures protectionnistes conduisent à une augmentation des prix aux clients et (iii) des difficultés éventuelles d'exportation.</p>	<p>Floridienne diversifie ses sources d'approvisionnement et dispose pour la majorité des produits d'alternatives locales permettant de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations, atténuant ainsi l'impact de tarifs douaniers éventuels.</p> <p>Floridienne dispose de nombreux sites de production répartis à travers le monde qui lui permettent d'être proche de ses clients.</p> <p>Floridienne reste informée des changements dans la législation et les politiques commerciales afin d'anticiper les impacts et d'ajuster sa stratégie en conséquence.</p>

Directive OPA

Dans le cadre de l'information requise en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, nous n'avons repris que les informations ci-dessous, les autres informations étant sans objet pour Floridienne.

1. Structure du capital

En vertu de la Loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les actionnaires sont tenus de notifier annuellement toute modification de leur participation de contrôle à la FSMA et à la société concernée. Dans ce contexte, ils ont adressé à Floridienne une mise à jour de la structure de l'actionariat de contrôle. La structure de l'actionariat à la date de clôture des comptes, telle qu'elle résulte des notifications reçues, est reprise ci-dessous :

Beluflo S.A.	400.000	40,13%
Philippe de Spoelberch	116.428	11,68%
Gaëtan Waucquez	38.732	3,89%
Signataires de la convention d'actionnaires	555.160	55,69%
Floridienne S.A.	17.363	1,74%
Marinvest S.A.	100.000	10,03%
Wallonie Entreprendre SA	81.524	8,18%
BM Albatros	37.500	3,76%
Autres actionnaires	205.310	20,60%
Nombre d'actions	996.857	100,00%

2. Titres au porteur

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 14 décembre 2005, il n'existe plus de titres au porteur de Floridienne SA.

3. Accord entre actionnaires

La convention d'actionnaires entre Beluflo (40,13%), Gaëtan Waucquez (3,89%) et Philippe de Spoelberch (11,68%) a été renouvelée le 24 février 2023. Dans ce cadre, les différents signataires se sont échangés des droits de préemption et des droits de suite.

4. Restrictions légales ou statutaires au transfert des titres

Il n'existe pas de restriction légale ou statutaire au transfert des titres de Floridienne S.A.

5. Restrictions légales ou statutaires à l'exercice du droit de vote

Chaque action donne droit à un vote. Il n'existe pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote et il n'y a pas de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

6. Pouvoirs de l'organe d'administration

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2020, les pouvoirs suivants ont été octroyés au Conseil d'Administration :

- Création, pour une durée de cinq ans, d'un nouveau capital autorisé de € 4.850.000,00 pour une durée de cinq ans.
- Dans le cadre du capital autorisé, autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, à procéder à des émissions d'obligations convertibles ou avec droits de souscription, ainsi qu'à des droits de souscription ou warrants attachés ou non à une autre valeur mobilière, et à limiter ou supprimer le droit de préférence des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées quand bien même celles-ci ne seraient pas membres du personnel de la société ou d'une de ses filiales.
- Le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir les actions ou titres bénéficiaires entièrement libérés de la société lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette autorisation est valable trois ans à dater de l'Assemblée Générale du 2 juin 2020.
- Le Conseil peut aliéner les actions de la société en Bourse ou de toute autre manière dans les cas prévus par la loi, sans autorisation préalable de l'Assemblée Générale. Le Conseil est en outre autorisé, conformément à la loi, à céder les actions de la société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que le personnel.
- Le Conseil d'Administration est autorisé, conformément à la loi, pendant une période de trois ans à dater de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2020 à aliéner les titres de la société, aux fins d'éviter à la société un dommage grave et imminent.
- Ces autorisations sont valables pour les acquisitions et aliénations d'actions de la société faites par les filiales visées par le Code des sociétés et des associations.
- Dans le cadre du capital autorisé, proroger l'autorisation au Conseil d'Administration pour une période de trois ans, de faire usage du capital autorisé (avec faculté de limiter ou supprimer le droit de préférence aux actionnaires) en cas d'offre publique d'acquisition portant sur des titres déjà émis par la société.

L'Assemblée Générale du 6 juin 2023 a prorogé pour une durée de trois ans l'autorisation d'acquérir les actions ou titres bénéficiaires entièrement libérés de la société lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 31 janvier 2025 a décidé de donner l'autorisation au Conseil d'Administration de la Société d'acquérir et/ou d'aliéner, conformément au Code des sociétés et des associations au moyen de sommes susceptibles d'être distribuées conformément à l'article 7:212 du Code des sociétés et des associations, pour une période de cinq ans à dater de la date de la publication aux annexes au Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire, un maximum de 10% du nombre total d'actions émises par la Société pour un prix ou une

contrevaletur maximale de 25% de plus que la moyenne du cours de l'action de la Société sur Euronext Brussels pendant les dix jours de bourse précédant l'acquisition et minimale de 1 EUR.

7. Article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

En date du 23 septembre 2007, Floridienne a été avisée par la SA Beluflo que cette dernière détenait 296.997 titres Floridienne soit 34,37% du capital de la société. En date du 2 décembre 2024, la SA Beluflo a confirmé détenir 400.000 titres avec droit de vote émis par la SA Floridienne, soit 40,13% du capital.

Informations requises en vertu de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations

Politique en matière de conflit d'intérêts

La Charte de Gouvernance d'entreprise, mise à jour le 25 mars 2021, décrit dans sa partie IV la politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, en ce compris les sociétés liées, et les administrateurs lorsque ces transactions ou autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par des dispositions légales en matière de conflit d'intérêts. Elle prévoit également l'application des procédures particulières prévues par les articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations.

Au cours de l'année 2024, nous n'avons pas à mentionner de conflits d'intérêts intervenus lors des différents Conseils d'Administration, tels que visés par l'article 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

En tant qu'entreprise belge cotée sur Euronext Brussels, Floridienne est tenue de respecter les critères les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, et est tenue par la loi belge de respecter le Code belge de Gouvernance d'Entreprise.

1. Application du Code de gouvernance d'entreprises

Le Groupe applique le Code 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Le Code 2020 remplace les éditions précédentes de 2004 et de 2009. Tout comme son édition de 2009, le Code 2020 est fondé sur le principe de « se conformer ou expliquer ». Le droit belge des sociétés et le Code belge de gouvernance d'entreprise exigent tous deux que Floridienne adopte et publie une Charte de gouvernance d'entreprise et, sur base annuelle, une déclaration de gouvernance d'entreprise à inclure dans le rapport annuel. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance.

La charte de Corporate Governance de Floridienne mise à jour est disponible sur notre site internet www.floridienne.be.

2. Non-respect des dispositions du Code (principe « comply or explain »)

Conformément à l'approche « comply or explain » du Code, le Conseil d'Administration attire toutefois l'attention sur les exceptions suivantes au Code 2020 :

Rémunération des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs (Dispositions 7.6. et 7.9)

La rémunération de tous les membres du Conseil d'Administration est exclusivement octroyée en numéraire et ne comprend aucune action de la société. Le Conseil d'Administration n'a pas fixé de seuil minimum d'actions que les dirigeants de la société doivent détenir. Il note toutefois qu'une part importante des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs ont fait le choix d'être également actionnaires et détiennent des parts du Groupe.

Clauses de recouvrement des émoluments du CEO et des managers exécutifs (Disposition 7.12)

Le droit belge limite fortement la portée de clauses qui seraient reprises dans les contrats du CEO et des autres managers exécutifs et qui permettraient à la société de recouvrer des émoluments variables payés, ou de surseoir au paiement d'émoluments variables. En conséquence, aucune clause de ce type n'est incluse dans les contrats du CEO et des autres managers exécutifs.

3. Contrôle interne et gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

La société a mis en place une structure de contrôle interne et de gestion des risques du processus d'établissement de l'information financière adaptée à sa taille.

Environnement de contrôle

Le Conseil d'Administration représente l'organe de gestion de la société et assure son leadership entrepreneurial dans un cadre de contrôle prudent et d'identification, d'évaluation et de gestion des risques.

Le Comité de Gestion est composé des fonctions suivantes : CEO, CFO, HR et consolidateur. Il se réunit sur base trimestrielle. Le Comité de Gestion est épaulé par la Direction financière du Groupe, et au sein de chaque Division, par un Comité Division. Le Comité de Gestion est chargé de mettre en place et de maintenir les contrôles internes appropriés et adaptés à la taille du Groupe pour s'assurer de manière efficace que les objectifs sont atteints en matière de fiabilité des informations financières, et de conformité aux lois et aux règlements.

Le Comité d'Audit, instauré en application de l'article 7:99 du Code des sociétés et des associations est composé d'administrateurs non exécutifs et assiste le Conseil d'Administration dans la surveillance de la gestion de la société et de l'ensemble du Groupe, dans le contrôle de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne et externe de la société et dans la surveillance du processus de suivi global. Ce Comité dispose de sa propre charte de fonctionnement. Le Comité d'Audit fait rapport de ses travaux au Conseil.

La société publie son information financière traditionnellement au travers des rapports financiers semestriels et annuels. Par ailleurs, elle prépare pour chaque exercice un budget annuel qui est discuté et approuvé par le Conseil d'Administration. Les

divergences par rapport au plan et par rapport aux prévisions antérieures sont régulièrement mises à jour et analysées par le Comité de Gestion, puis présentées, expliquées et validées par le Conseil d'Administration.

Les responsabilités de chaque organe peuvent être décrites comme suit :

	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité de Gestion	Comités Pole
Information financière et budget	Validation des comptes, deux fois par an et approbation du budget. Définition des règles d'évaluation du Groupe	Discussion des problématiques d'évaluation	Centralisation de l'information financière au niveau du Groupe et suivi des budgets	Collecte de l'information financière et élaboration des budgets
Stratégie	Définition des axes stratégiques du Groupe			Mise en œuvre des politiques définies et reporting
Investissements	Validation des développements majeurs, organiques ou par croissance externe		Identification des opportunités	Identification des opportunités
Désinvestissements	Décisions de cession d'activité		Identification des Opportunités	Identification des opportunités
Financement	Structure financière consolidée et objectifs		Structuration des financements du Groupe	Structuration des besoins de financement opérationnels
Gestion des risques, contrôle interne, audit interne	Validation des plans d'actions proposés	Propositions au Conseil d'Administration en cas de manquements observés		
Ressources humaines	Le Comité de Nomination et de Rémunération est responsable de la rémunération des membres du Comité de Gestion		Définition de politiques Groupe en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des risques et de contrôle interne	Responsables de l'évaluation et des rémunérations au sein de leurs pôles respectifs

Processus de gestion des risques

La politique globale de gestion des risques de Floridienne et de ses filiales dans le monde définit son engagement à assurer un système efficace de gestion des risques à travers le Groupe, dans le but de minimiser autant que possible son exposition aux risques qui seraient de nature à compromettre la réalisation de ses objectifs. Le Comité d'Audit assiste, entre autres, le Conseil d'Administration dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont susceptibles d'affecter matériellement la stratégie, la réputation et/ou la situation financière du Groupe et surveille l'ensemble du processus de gestion des risques de la société. Ce processus est décrit ci-avant dans le rapport de gestion.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle mises en œuvre reposent sur deux aspects que sont une supervision rapprochée des opérations financières par le management ainsi qu'une culture Groupe basée sur des valeurs éthiques fortes adoptées par tous les membres du personnel, et en particulier pour les personnes en charge des postes à responsabilités du Groupe.

Comme décrit ci-dessus, l'établissement des rapports financiers semestriels et annuels suit un calendrier précis, selon un format bien défini, et parcourt différentes étapes de vérification par des organes internes et externes spécialisés. Ainsi, l'identification des problèmes comptables se fait par le département comptable central en charge de la consolidation, assisté par un consultant externe spécialisé en IFRS pour les aspects techniques et par le Comité de Gestion pour les questions relatives à l'évaluation globale.

Au niveau des risques généraux liés au business de chaque société, outre la conscientisation des équipes locales à la gestion des risques, le Groupe engage un processus de contrôle interne sur le sujet. En raison de la taille limitée du Groupe et de ses ressources humaines, ce processus est mis en place afin de couvrir progressivement l'ensemble des aspects opérationnels.

Information et communication

Le Groupe est attentif à l'information financière et aux communications transmises aux marchés. Une attention particulière est portée à l'exhaustivité de cette information afin que les acteurs du marché soient parfaitement informés de toutes les évolutions du Groupe. Les délais de

communication avec les marchés font également l'objet d'un contrôle attentif. Le Groupe considère que l'information financière est un instrument de communication essentiel et a établi dans ce sens des règles et des contrôles permettant d'assurer que les informations financières importantes soient conformes et disponibles.

Ces procédures sont coordonnées par la Direction financière, préalablement à la publication des comptes semestriels et annuels. Les résultats de ces procédures sont examinés de façon attentive par le Comité de Gestion et ensuite par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration. Un suivi approprié est donné à chaque problème potentiel identifié et une évaluation d'ajustements éventuels à l'information financière projetée est réalisée.

En ce qui concerne la communication interne au Groupe, celle-ci se passe principalement par des canaux directs quoique moins formels compte tenu de la taille limitée du Groupe Floridienne. Cette communication plus informelle est considérée positivement par Floridienne dans la mesure où en créant le contact entre les personnes, elle favorise l'échange et une culture d'entreprise forte. La communication informelle accélère également fortement les processus décisionnels, ce qui constitue une des forces de Floridienne aujourd'hui.

Pilotage

Le Comité d'Audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques.

Le Comité de Gestion et les Comités Divisions sont chargés de la surveillance et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques.

Suite à l'analyse des risques menée par le Comité d'Audit, ces organes ont pu vérifier les structures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe, aux différents niveaux et selon des formes diverses. De même, le potentiel d'amélioration en termes d'efficacité a été identifié et les mesures d'amélioration mises à l'étude.

4. Conseil d'Administration

Au 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

Chevalier (Marc-Yves) Blanpain
Nommé jusqu'en 2025
Président

W. Invest S.A. (Monsieur Gaëtan Waucquez)
Nommé jusqu'en 2025
Administrateur délégué

Comte Paul Cornet de Ways Ruart
Nommé jusqu'en 2028
Non exécutif
Membre du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et de Rémunération

En application de l'article 10 des statuts de la Société et dans le respect de l'article 7:88 du Code des sociétés et des associations, le Conseil du 24 septembre 2024 a décidé à l'unanimité de coopter la SA Ways-Ruart, dont le représentant permanent est Paul Cornet de Ways Ruart, en remplacement de Paul Cornet de Ways Ruart, démissionnaire. Le mandat de la SA Ways-Ruart sera présenté pour confirmation à l'assemblée générale du 3 juin 2025.

Madame Caroline de Laet Derache
Nommée jusqu'en 2025
Non exécutive et représentant l'actionnaire

Vicomte Philippe de Spoelberch
Nommé jusqu'en 2025
Non exécutif et représentant l'actionnaire

Madame Catherine Pycke
Nommée jusqu'en 2025
Non exécutif et indépendant

Beluflo S.A. (Monsieur Loïc Waucquez)
Nommé jusqu'en 2025
Non exécutif et représentant l'actionnaire
Président du Comité d'Audit

Freshwater Bay Management B.V.
(Monsieur Herman Wielfaert)
Nommé jusqu'en 2025
Non exécutif et indépendant
Président du Comité de Nomination et de Rémunération

Samanda S.A. (Madame Stéphanie Montenair)
Nommé jusqu'en 2025
Non exécutif et indépendant
Membre du Comité d'Audit

En application de l'article 10 des statuts de la société et dans le respect de l'article 7:88 du Code des sociétés et des associations, le Conseil du 24 septembre 2024 a décidé à l'unanimité de coopter la SA Sparaxis, dont la représentante permanente est Stéphanie Montenair, en remplacement de la SA Samanda démissionnaire. Le mandat de Sparaxis sera présenté pour confirmation à l'assemblée générale du 3 juin 2025.

Commissaire

EY Bedrijfsrevisoren SRL
Représenté par Carlo-Sébastien D'Addario
Nommé jusqu'en 2027 (Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2026)

Marc-Yves Blanpain et Paul Cornet de Ways Ruart étant membres du Conseil d'Administration depuis plus de 12 années ne sont pas considérés comme indépendants conformément aux dispositions prévues par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et la disposition 3:5 du Code 2020.

W. Invest S.A. (représentée par Gaëtan Waucquez) ayant un rôle exécutif via sa participation au Comité de Gestion n'est pas considéré comme indépendant conformément aux dispositions prévues par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et la disposition 3:5 du Code 2020.

Beluflo S.A. (représentée par Loïc Waucquez), Philippe de Spoelberch et Caroline de Laet Derache représentent des actionnaires dont la participation est supérieure à 10% du capital de la Société. Ils ne sont dès lors pas considérés comme indépendants conformément aux dispositions prévues par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et la disposition 3:5 du Code 2020.

Catherine Pycke, Freshwater Bay Management B.V. (représentée par Herman Wielfaert) ainsi que Samanda S.A. et Sparaxis S.A. (toutes deux représentées par Stéphanie Montenair) répondent à l'ensemble des critères définis par la loi concernant les critères d'indépendance tels que décrites par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et la disposition 3:5 du Code 2020. Ils sont donc considérés comme indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Pour autant que de besoin, il est précisé que la société Sparaxis SA a été administrateur par le passé mais que ce mandat antérieur s'est terminé en mars 2019. Etant donné le temps écoulé depuis cette date, l'indépendance de la société Sparaxis SA est assurée. De plus, Stéphanie Montenair est présente au sein du Conseil d'Administration de la Société depuis septembre 2020 seulement, d'abord en qualité de représentante permanente de la société Samanda SA puis en tant que représentante permanente de la société Sparaxis SA.

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois selon le tableau des présences suivant :

	25 mars	12 juin	24 septembre	17 décembre
Marc-Yves Blanpain	P	P	A	P
W Invest S.A. (Gaëtan Waucquez)	P	P	P	P
SA Ways-Ruart (Paul Cornet de Ways Ruart)	P	P	P	P
Caroline de Laet Derache	P	P	P	P
Philippe de Spoelberch	P	P	P	P
Catherine Pycke	A	P	P	P
Beluflo (Loïc Waucquez)	P	P	P	P
Freshwater Bay Management B.V. (Herman Wielfaert)	P	P	P	P
Samanda S.A., Sparaxis S.A. (Stéphanie Montenair)	P	P	A	P

P=Présent R=représenté A=Absent NA=non-membre du Conseil d'Administration

Il a été débattu de :

- résultats sociaux et consolidés ;
- budget de l'année suivante ;
- projets d'investissements et désinvestissements ;
- politique et pratiques de Corporate Governance ;
- questions de financement du Groupe ;
- organisation de la société ;
- simplification de notre structure ;
- rémunération des membres du Conseil d'Administration et du management exécutif ;
- situation de l'actionnariat ;
- procédures à l'encontre de Floridienne Groupe ;
- situation et mise à jour des risques dans le Groupe ;
- communiqués de presse ;
- points divers.

Gouvernance

Diversité du Conseil d'Administration et du Management Exécutif

Engagement

Floridienne met en œuvre les dispositions de gouvernance d'entreprise. Cela comprend des organes de gestion (Conseil d'Administration et Comité de Gestion) composés de membres expérimentés en matière de gouvernance, disposant de profils variés, et apportant une réelle contribution à la gestion du Groupe Floridienne. Ceci, nonobstant la présence d'un actionnaire de contrôle.

La diversité est dès lors un critère repris dans la sélection des nouveaux administrateurs et du Management Exécutif. Floridienne ne tolère aucune discrimination, de quelque nature que ce soit.

Mise en œuvre

Depuis quelques années, Floridienne s'est engagée à renforcer progressivement la présence des femmes au sein de son Conseil d'Administration, qui désormais compte 3 femmes sur un total de 9 membres. Cette composition est conforme aux quotas d'un tiers (arrondi au nombre entier le plus proche) de membres féminins prescrits par la Loi du 28 juillet 2011.

5. Comité d'Audit

Conformément à l'article 7:99 du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 mars 2009. Ce Comité est composé comme suit :

- Beluflo S.A. représentant permanent Loïc Waucquez, Président (administrateur non exécutif) ;
- Paul Cornet de Ways Ruart (administrateur non exécutif) ;
- Samantha S.A. / Sparaxis S.A. représentante permanente Madame Stéphanie Montenair (administrateur non exécutif et indépendant).

Beluflo S.A., Président du Comité d'Audit, siège en qualité de non exécutif et représentant de l'actionnaire. Son représentant permanent, Loïc Waucquez, est Ingénieur Commercial de l'Université Libre de Bruxelles (Solvay) et a obtenu la Certification Européenne d'Analyste Financier (CEFA). Loïc Waucquez a travaillé au sein du cabinet de conseil PricewaterhouseCoopers (Corporate Finance Executive) et a exercé des responsabilités financières dans une société active dans les télécommunications. À ce titre, il dispose des compétences requises (comptabilité et audit) par le Code des sociétés et des associations pour la composition du Comité d'Audit.

Paul Cornet de Ways Ruart siège en qualité de non exécutif. Il dispose des compétences requises en matière de comptabilité et d'audit grâce à son parcours académique (master d'Ingénieur Commercial de l'Université Catholique de Louvain et MBA de la University of Chicago) et professionnel (entre autres chez Yahoo! de 2006 à 2011 où il était responsable du Corporate Development pour l'Europe avant d'accepter d'autres fonctions en tant que Senior Financial Director for Audience et Chief of Staff).

Samantha S.A. / Sparaxis S.A. siège en qualité de non exécutif et répond aux critères d'indépendance tels que fixés par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et la disposition 3:5 du Code 2020. Sa représentante permanente, Stéphanie Montenair, actuellement Investment Manager au sein de Wallonie Entreprendre, dispose des compétences requises en matière de comptabilité et d'audit grâce à son parcours académique (master d'Ingénieur de Gestion de Solvay Brussels School of Economics and Management) et professionnel (entre autres chez BNP Paribas Fortis au sein du retail et private banking de 2013 à 2018 et chez BDO où elle a travaillé en corporate finance jusqu'en 2020).

L'ensemble de ces administrateurs ont été choisis au sein du Comité d'Audit en vertu de leurs compétences reconnues dans les domaines de la comptabilité et de Corporate Governance.

Le Comité d'Audit est chargé des missions suivantes :

1. suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
2. suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques de la société ;
3. suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
4. suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;

5. examen et suivi de l'indépendance du commissaire, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société.

6. recommandation au Conseil d'Administration pour la désignation du commissaire conformément à l'article 16 §2 du règlement n° 537/2014.

Au cours de l'année 2024, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises. L'Administrateur délégué et le Directeur Financier ont assisté à toutes les réunions. Le Commissaire de la Société a participé à deux réunions.

Lors de ces réunions, le Comité d'Audit examine l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et des états financiers consolidés de Floridienne et exerce ses responsabilités de suivi en matière de contrôle au sens le plus large du terme, notamment la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

En 2024, le Comité a notamment abordé les sujets suivants :

- analyse de la situation de l'audit interne et externe au sein de Floridienne et de ses filiales ;
- analyse de la situation financière et l'endettement consolidé de Floridienne ;
- examen des procédures pour l'établissement des comptes consolidés ;
- revue des valorisations des participations et management estimates dans les comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2023 ;
- examen des comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2023 ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2024 ;
- revue des risques et évaluation par le commissaire de l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- examen et suivi de l'indépendance du commissaire, analyse des changements réglementaires relatifs à l'audit légal ;
- suivi des évolutions de l'environnement réglementaire ;
- revue des travaux réalisés dans le cadre de l'implémentation de la Directive européenne CSRD (« Corporate Sustainability Reporting Directive »).

Lors du premier trimestre 2025, le Comité d'Audit a revu les incidences, risques et opportunités importants (IRO) identifiés pour l'exercice 2024 dans le cadre de la préparation du rapport de durabilité requis par la Directive européenne CSRD. Le Comité a revu la méthodologie suivie pour l'identification et l'évaluation des IRO, telle que décrite dans le rapport de durabilité, conformément aux exigences des normes ESRS. Le Comité a également validé les résultats des analyses de double matérialité dont le but est d'identifier les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance qui sont significatifs pour le Groupe.

6. Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément à la loi du 6 avril 2010 entrée en vigueur le 23 avril 2010, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité de Rémunération lors de sa réunion du 10 décembre 2010 et a décidé d'élargir le rôle de ce Comité pour qu'il assure également la fonction de Comité de Nomination à partir du 1 avril 2021.

Ce Comité est composé comme suit :

- Freshwater Bay Management B.V., représenté par Herman Wielfaert, Président ;
- Paul Cornet de Ways Ruart / SA Ways-Ruart représenté par Paul Cornet de Ways Ruart
- Catherine Pycke

Freshwater Bay Management B.V., Président du Comité de Nomination et de Rémunération, siège en qualité de non exécutif et répond aux critères d'indépendance tels que fixés par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations.

Catherine Pycke siège en qualité de non exécutif et répond aux critères d'indépendance tels que fixés par l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations. Catherine Pycke a rejoint le Comité de Nomination et de Rémunération au cours de l'exercice à la demande du Conseil d'Administration.

Paul Cornet de Ways Ruart / SA Ways-Ruart siège en qualité de non exécutif.

L'ensemble de ces administrateurs ont été choisis au sein du Comité de Nomination et de Rémunération en vertu de leurs compétences en matière de ressources humaines et de politique de rémunération.

Au cours de l'année 2024, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni à 3 reprises.

7. Comité de Gestion

Le Comité de gestion s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2024. Il assure la gestion journalière de la société, assisté éventuellement des différentes personnes composant le Comité dans chaque Division lorsque la décision requiert des informations spécifiques à la Division concernée.

Le Comité de Gestion met en œuvre la stratégie du Groupe telle que définie par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, il gère les moyens de financement du Groupe et les alloue aux investissements et aux développements des Divisions ou du Groupe.

Le Comité de Gestion fait en sorte que le Conseil d'Administration puisse exercer ses responsabilités, en entretenant avec lui, en permanence, une interaction, un dialogue et un climat de respect, de confiance et d'ouverture. Il soumet au Conseil d'Administration des propositions concernant les sujets sur lesquels le Conseil d'Administration est le seul à pouvoir se prononcer.

Le Comité de Gestion est aussi le principal interlocuteur de Floridienne vis-à-vis du monde extérieur.

8. Rapport de rémunération

Le Comité de Rémunération a établi le présent rapport de rémunération qui comprend des informations détaillées concernant la politique de rémunération et la rémunération des administrateurs et du management exécutif. Ce dernier étant représenté par le Comité de Gestion (composé des fonctions suivantes : CEO, CFO, HR et consolidateur) étant donné que lui seul est visé par la réglementation du 6 avril 2010.

1. Politique générale de rémunération et procédure interne

Pour atteindre les objectifs de notre entreprise dans un environnement entrepreneurial hautement concurrentiel, nous devons pouvoir compter sur des dirigeants qualifiés et talentueux ayant une forte culture de la performance. Afin de maintenir pleinement leur engagement, il est essentiel de disposer d'une politique globale de rémunération compétitive.

Les objectifs de la politique globale de rémunération de Floridienne sont les suivants :

- être juste et équitable, en conformité avec les pratiques du marché
- reconnaître et récompenser les meilleures performances
- lier le niveau de rémunération des dirigeants à la réalisation de leurs objectifs prédéfinis et adoptés ainsi qu'au succès global de l'entreprise qui est mesuré sur base de la rentabilité de ses fonds propres
- motiver afin de renforcer notre stratégie commerciale et d'assurer la réalisation de nos objectifs d'entreprise, et nous permettre d'attirer et de retenir les meilleurs talents au niveau global.

Notre politique globale de rémunération reflète cet engagement et cette vision.

a. Pour les administrateurs non exécutifs

Les administrateurs non exécutifs de Floridienne perçoivent une rémunération annuelle forfaitaire, en fonction des tâches qu'ils réalisent au sein des organes décisionnels du Groupe. Ils ne perçoivent pas de tantièmes ni de rémunération variable liée aux résultats du Groupe. Cette rémunération était restée inchangée au cours des 10 dernières années et a dès lors été revue pour l'exercice 2024.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est attentif à maintenir un niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs à la fois motivant et suffisamment attractif pour intéresser des candidats de valeur. La politique de rémunération ne devrait pas être modifiée de façon radicale dans les prochaines années.

b. Pour le Comité de Gestion

La rémunération des membres du Comité de Gestion est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération qui peut s'appuyer, lorsqu'il le demande, sur les recommandations formulées par un consultant spécialisé.

La rémunération des membres du Comité de Gestion peut comporter deux parties : une partie fixe et une partie variable.

En ce qui concerne la rémunération fixe de l'administrateur-délégué, celle-ci est évaluée périodiquement par le Comité de Nomination et de Rémunération en fonction de sa performance individuelle (performance commerciale et contribution au développement à long terme de la société) et de l'évolution du marché.

La performance commerciale est évaluée sur base de la conquête de nouveaux marchés, de la croissance du chiffre d'affaires et sur la rentabilité de l'activité (EBITDA). La contribution au développement à long terme de la société est évaluée sur base de changements structurels dans le groupe (réalisation d'une acquisition transformative, augmentation de capital réalisée auprès de tiers dans une participation pour assurer son développement, cession d'une participation historique).

La rémunération est revue tous les trois ans ou en cas de changements structurels dans le Groupe. Une analyse effectuée par un cabinet spécialisé est effectuée de manière occasionnelle pour s'assurer de l'attractivité des conditions proposées par le Groupe.

En ce qui concerne la rémunération variable de l'administrateur-délégué, celle-ci est alignée avec la création de valeur à long terme du Groupe et combine dès lors des objectifs de performance à court terme et à long terme.

En d'autres mots, la rémunération variable approuvée par le Comité de Nomination et de Rémunération se base sur les éléments suivants :

- la performance financière de l'exercice (résultat net part du Groupe sur fonds propres > 10%), ce critère financier est une indication de la performance financière du Groupe et de la justesse des choix stratégiques opérés dans la politique d'investissements et dans la gestion des participations ce qui est aligné avec la stratégie de long terme du Groupe ;
- critères qualitatifs définis par le Comité de Nomination et de Rémunération en fonction de la stratégie du Groupe établie par le Conseil d'Administration qui permettent de positionner la société sur une création de valeur durable à long terme.

Les critères qualitatifs définis par le Comité de Nomination et de Rémunération n'intègrent pas encore de critères liés à la durabilité.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a évalué la part variable attribuée en 2024 pour la performance 2023 sur base des résultats financiers et sur base des critères qualitatifs suivants : acquisition de BIOTROP en décembre 2023 et augmentation de capital de BioFirst.

Dans l'article 15 des statuts de Floridienne, il est prévu que la rémunération variable peut être basée entièrement sur des critères de prestation sur une période d'un an. Il n'est pas prévu un droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées étant donné que cette rémunération est versée après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

Il n'existe pas pour les membres du Comité de Gestion de politique d'attribution d'actions, d'options ou tous autres droits d'acquérir des actions.

Il n'existe pas non plus, pour les membres du Comité de Gestion, de plans de pension.

Le CEO, le CFO et le responsable HR exercent leurs fonctions au travers d'une société de Management.

La politique de rémunération ne devrait pas être modifiée de façon radicale dans les deux prochaines années.

2. Rémunération des administrateurs non exécutifs

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales ou les rémunérations facturées si le mandat est exercé par une personne morale.

Elles sont attribuées pour l'année calendrier avant l'Assemblée Générale et payables après l'Assemblée ayant approuvé les comptes. Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proportionnelles à la durée de mandat exercé.

Aucun montant de dépense ou autre avantage quelconque ne s'y ajoute, notamment pour le cas de retrait de mandat ou fonction.

En euros	Conseil d'Administration	Comité d'Audit et Comité de Rémunération
Marc-Yves Blanpain	20.000	
W Invest SA	20.000	
Paul Cornet de Ways Ruart / SA Ways-Ruart	20.000	6.000
Caroline de Laet Derache	20.000	
Philippe de Spoelberch	20.000	
Catheryne Pycke	20.000	3.000
Beluflo SA	20.000	5.000
Freshwater Bay Management B.V.	20.000	5.000
Samanda S.A. / Sparaxis S.A.	20.000	3.000

Marc-Yves Blanpain a également perçu une rémunération brute de € 45.000 pour ses fonctions de président du Conseil d'Administration. Ses fonctions sont exercées en personne physique.

3. Rémunération des membres du Comité de Gestion

Les rémunérations reprennent pour l'administrateur-délégué les montants des rémunérations facturées pour l'exercice 2024 car ses fonctions sont exercées via une société de management. Les rémunérations reprennent pour les autres membres du Comité de Gestion leur rémunération brute si leurs fonctions sont exercées en personne physique et les montants des rémunérations facturées si leurs fonctions sont exercées via une société de management.

En euros	Rémunération fixe	Rémunération variable
Gaëtan Waucquez	464.668	333.073
Autres membres du Comité de Gestion	461.786	86.646

Les rémunérations ci-dessus ne comprennent pas les rémunérations perçues en leur qualité d'administrateur de la société. Aucune autre rémunération ou avantage quelconque ne s'y ajoute.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la rémunération des membres du Comité de Gestion et de la rémunération moyenne des salariés du Groupe au cours des 5 dernières années :

En euros	2020	2021	2022	2023	2024
Président	47.000	45.000	45.000	45.000	45.000
Administrateur délégué	480.670	607.714	734.050	792.677	797.741
Autres membres du Comité de Gestion*				500.520	548.433
Rémunération moyenne des salariés du Groupe	27.809	28.607	31.999	38.920	36.735

*Au cours de l'exercice 2022, Marc-Yves Blanpain a exercé les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de membre du Comité de Gestion. Le Conseil d'Administration du 21 décembre 2022 a décidé de modifier fondamentalement la composition du Comité de Gestion afin de garantir la séparation des pouvoirs entre le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion. En conséquence, le Comité de Gestion de Floridienne S.A. a été renouvelé le 1^{er} janvier 2023 et est désormais composé des fonctions suivantes: CEO, CFO, HR et consolidateur. Il se réunit sur base trimestrielle.

Le rapport entre la rémunération du CEO et la plus faible rémunération d'un salarié du Groupe est de 375,23 pour l'exercice 2024. Il est le reflet des disparités salariales existantes entre certains pays où le Groupe est actif.

4. Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ, que ce soit sur base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des administrateurs non exécutifs, que ce soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal. En ce qui concerne les indemnités de départ de Gaëtan Waucquez, il est prévu une indemnité correspondant à un an de rémunération fixe en cas de rupture de contrat à l'initiative de Floridienne.

Une indemnité de départ de l'ordre de 6 mois de rémunérations est prévue pour les autres membres du Comité de Gestion.

Les membres du Comité de Gestion ne bénéficient d'aucun autre avantage que ceux décrits dans le présent rapport de rémunération.

5. Politique de rémunération pour les exercices sociaux 2025 et 2026

Il n'est pas prévu de modification significative dans la politique de rémunération de Floridienne au cours des deux prochaines années.

Dans le cadre de la loi du 28 avril 2020, la politique de rémunération du Groupe pour la période 2021-2025 a été soumise aux votes des actionnaires et approuvée lors de l'assemblée générale du 1 juin 2021.

Rémunération du commissaire

Durant l'exercice 2024, et conformément à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, le commissaire (EY Bedrijfsrevisoren SRL et son réseau) a reçu des honoraires d'audit s'élevant à € 711.312 pour l'ensemble du Groupe (dont € 78.369 au niveau de Floridienne S.A.). Les honoraires pour les autres missions d'attestation s'élèvent à € 122.983. La répartition des honoraires entre EY Bedrijfsrevisoren SRL et les membres de son réseau est la suivante :

- EY Bedrijfsrevisoren SRL (auditeur statutaire et consolidé) : € 585.634
- Membres de son réseau : € 248.662

L'Assemblée Générale du 4 juin 2024 a nommé EY Bedrijfsrevisoren SRL représenté par C. D'Addario, comme commissaire pour un mandat de 3 années.

Opérations sur titre Floridienne

Au cours de l'année 2024, 64.000 actions Floridienne ont été vendues par des personnes liées au Groupe et 50.000 actions Floridienne ont été achetées par des personnes liées au Groupe au cours de l'exercice.

Ces transactions ont été renseignées à la FSMA conformément à la législation en vigueur.

Événements survenus après la date de clôture

Le 2 avril 2025, l'administration Trump a annoncé une série de mesures tarifaires, notamment un tarif de 10% sur toutes les importations, avec des hausses supplémentaires ciblant des pays comme la Chine (jusqu'à 54%), l'Union européenne (20%) et d'autres nations.

Malgré ces changements, l'impact sur la performance du Groupe Floridienne en 2025 devrait être limité. En effet, le Groupe bénéficie d'une forte diversification géographique et sectorielle. Les sites de production du Groupe sont localisés dans de nombreux pays différents avec des sites importants dans les principales géographies pour répondre à une demande locale. Le Groupe dispose en particulier de plusieurs implantations aux États-Unis pour répondre à la demande de ce marché. De plus, Floridienne diversifie ses sources d'approvisionnement et dispose pour la majorité des produits d'alternatives locales permettant de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations, atténuant ainsi l'impact de tarifs douaniers éventuels.

Ainsi, bien que ces mesures risquent d'occasionner des perturbations sur le court terme, le Groupe est bien positionné pour en limiter les effets et reste confiant sur la performance pour l'exercice 2025 qui devrait être en progrès.

Le 11 avril 2025, BioFirst a finalisé l'acquisition des actions qu'elle ne détenait pas encore dans la société australienne Bugs for Bugs, à la suite de l'exercice des options d'achat et de vente convenues avec les actionnaires historiques lors de la prise de contrôle initiale intervenue en décembre 2018. Le prix d'acquisition a été intégralement provisionné au 31 décembre 2024, dans le cadre de la reconnaissance des passifs afférents aux options d'achat et de vente précitées. Bugs for Bugs est un acteur de référence sur le marché australien de la lutte biologique intégrée, spécialisé dans la production et la commercialisation d'insectes auxiliaires et de solutions naturelles destinées à la protection des cultures.

Déclaration de durabilité **2024**



Introduction **73**

ESRS 2 Informations générales **74**

BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	75
BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	75
GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	76
GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	78
GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	78
GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	78
GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	79
SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	80
SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	82
SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	85
IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	87
IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	89
MDR : Politiques en place ou justification de leur absence	90

E1 Changement climatique **92**

E1 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	94
E1 IRO-1 et E1 SBM-3 : Analyse de la résilience climatique	94
E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	98
E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	99
E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	99
E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	101
E1-8 : Tarification interne du carbone	101

E4 Biodiversité et écosystèmes **102**

E4 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	103
E4 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	104
E4-1 : Stratégie et modèle économique	105
E4-MDR : Politiques et objectifs	105
E4-5 : Mesures d'impact relatives à la biodiversité et à la modification des écosystèmes	105

EU Taxonomie **106**

S1 Effectifs du Groupe	114
S1 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	115
S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	116
S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	117
S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	118
S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise (y inclus les sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats)	119
S1-4 et S1-14 : Santé et sécurité (y inclus les actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise et l'efficacité de ces actions)	119
S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	121
G1 Conduite des affaires	122
G1 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	123
G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	124
G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	125
G1 : Innovation scientifique	125
Annexes	126
Autres chaînes de valeur	127
Engagement des parties prenantes - autres entités	129
Liste des exigences de publication	132
Points de données qui découlent d'autres législations de l'UE	133
Liste des sites BioFirst	137

Introduction

Au cours des dernières années, Floridienne a engagé un processus d'amélioration continue afin de se préparer aux nouvelles exigences réglementaires. Depuis 2022, plusieurs projets ont été mis en œuvre pour mieux comprendre nos risques et opportunités liés à la durabilité.

En 2022, dans le cadre de ce processus, certaines étapes avaient été identifiées :

- Déterminer les sujets matériels liés à la durabilité en collaboration avec nos parties prenantes,
- Fixer les objectifs que nous voulons atteindre en matière de durabilité,
- (Ré)organiser notre gouvernance afin d'intégrer davantage la réflexion sur la durabilité dans notre stratégie, mais aussi dans notre prise de décision quotidienne,
- Formaliser les politiques,
- Organiser des processus et des contrôles internes pour garantir des données fiables afin de rendre compte des indicateurs clefs sur les aspects liés à la durabilité.

En 2023, plusieurs avancées ont été réalisées. Avec l'aide d'un cabinet de consultance de renommée internationale, nous avons effectué d'une part ; une première évaluation de la double importance (également appelée « double matérialité ») et ; d'autre part, une analyse d'écarts par rapport à la directive de l'Union européenne (directive 2022/2464) sur l'état de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, ci-après CSRD,). Sur base des conclusions de cette étude, diverses initiatives ont été prises pour adapter notre organisation et nos procédures internes.

Cette analyse de double importance est un des éléments clés de la CSRD. Cette analyse exige que nous identifions les questions matérielles de durabilité pertinentes pour notre Groupe et nos chaînes de valeur selon deux types de matérialité : la matérialité financière et la matérialité d'incidence. Cette approche doit permettre d'examiner la durabilité sous deux angles : celui de l'impact d'une entreprise sur l'environnement et la société et ; celui de l'impact financier de l'environnement sur l'entreprise.

En 2024, cette analyse a été réalisée avec rigueur. Elle a permis de définir les sujets prioritaires pour Floridienne et de structurer notre reporting autour de cinq normes européennes applicables en matière de rapport de durabilité (ci-après les normes ESRS) auxquelles s'ajoutent le cadre réglementaire de la Taxonomie verte, définissant notamment la durabilité sur le plan environnemental des activités économiques (ci-après, l'EU taxonomie) :

- ESRS2 Informations générales
- E1 Changement climatique
- E4 Biodiversité et écosystèmes
- S1 Effectifs du Groupe
- G1 Conduite des affaires

ESRS 2 Informations générales



BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

Le présent rapport a été établi sur une base consolidée, conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), aux exigences de la directive CSRD, ainsi qu'aux articles 3:32/2 et 3:32/3 du Code des Sociétés et des Associations. Le périmètre de consolidation retenu pour cette déclaration est identique à celui des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Les informations de durabilité sont présentées de manière consolidée pour l'ensemble des thématiques évaluées comme étant importantes, à l'exception du thème S1 - Effectifs du Groupe, pour lequel les données sont présentées de manière désagrégée, compte tenu de la nature opérationnelle du sujet. Par ailleurs, le thème de la biodiversité n'est rapporté que pour l'entité BioFirst, puisqu'il n'a été jugé matériel qu'à son niveau.

Cette approche vise à garantir la pertinence, la représentation fidèle, la comparabilité, la vérifiabilité et la compréhensibilité des données publiées, en tenant compte des spécificités contextuelles propres à chaque niveau d'analyse, conformément aux dispositions des paragraphes 56 et 57 de la section 3.7 de l'ESRS 1.

Le rapport couvre les maillons de la chaîne de valeur du Groupe pour lesquels les enjeux sont matériels, en incluant les incidences, risques et opportunités (IRO) identifiés au sein des activités en amont, en aval, ainsi que dans les activités propres, conformément au principe de double importance. En outre, les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont intégrées dans la chaîne de valeur amont des activités propres. La liste de ces entités est reprise dans la note 29 des états financiers consolidés.

BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Dans le cadre du présent rapport, certaines données publiées ont été établies à l'aide d'extrapolations, susceptibles de générer un certain degré d'incertitude. Cela concerne :

- Le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 3 ;
- Certains indicateurs sociaux, pour lesquels l'accès à des données complètes et harmonisées n'était pas toujours possible à ce stade.

Les hypothèses, méthodes d'extrapolation utilisées ainsi que les limites associées sont décrites de manière détaillée dans les sections concernées, à savoir : « E1 Changement climatique » et « S1 Effectifs du Groupe ».

Par ailleurs, concernant le thème E4- Biodiversité et Écosystèmes', étant donné que les IRO importants identifiés concernent des incidences positives dues à l'utilisation de nos produits et offres de service, nous n'avons pas pour l'heure identifié d'indicateurs utiles pour les lecteurs du présent rapport. Il s'agit d'un domaine où le jugement est important. Nous nous efforcerons lors des exercices suivants de fournir au lecteur certaines informations supplémentaires telles que des études scientifiques sur certains de nos produits afin de l'aider à comprendre davantage les incidences positives de nos activités sur l'environnement.

GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Conseil d'Administration de Floridienne se compose de neuf membres, dont cinq exercent leur mandat en qualité de personnes physiques et quatre en tant que représentants permanents de sociétés administratrices. Parmi ces membres, un seul exerce une fonction exécutive au sein du Groupe : il s'agit de l'administrateur-délégué.

La Direction du Groupe est composée de 5 personnes :

- l'administrateur-délégué du Groupe, W. Invest SA, dont le représentant permanent est Gaëtan Waucquez,
- Thibaut Hofman, CFO du Groupe,
- Jean-Marc Vandoorne, CEO de BioFirst,
- Stefaan Vandaele, CEO de Natix,
- Philippe Boonen, CEO de la Division Food.

Les organigrammes du Groupe liés à la gouvernance (Conseil d'Administration) et aux organes de direction sont repris ci-dessous et des informations complémentaires sur le rôle des organes d'administration et de direction dans la conduite des affaires sont reprises dans la section relative à la gouvernance d'entreprise.

Organigramme : Gouvernance

H = homme, F = Femme

CONSEIL D'ADMINISTRATION (BOARD OF DIRECTORS)

Nom du membre et sexe	Descriptif	Indépendant?
Marc-Yves Blanpain (H)	Non exécutif et président du Conseil d'Administration	Non
W. Invest SA représenté par Gaëtan Waucquez (H)	Exécutif, Administrateur-délégué	Non
Paul Cornet de Ways Ruart (H)	Non exécutif, membre du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et de Rémunération	Non
Caroline de Laet Derache (F)	Non exécutif et représentant l'actionnaire	Non
Philippe de Spoelberch (H)	Non exécutif et représentant l'actionnaire	Non
Catherine Pycke (F)	Non exécutif, membre du Comité de Nomination et de Rémunération	Oui
Beluflo S.A représenté par Loïc Waucquez (H)	Non exécutif et représentant l'actionnaire	Non
Freshwater Bay Management BV représenté par Herman Wielfaert (H)	Non exécutif, président du Comité de Nomination et de Rémunération	Oui
Sparaxis SA représenté par Stéphanie Montenair (F)	Non exécutif et membre du Comité d'Audit	Oui



COMITÉ D'AUDIT

Nom du membre et sexe	Descriptif	Indépendant?
Président : Beluflo S.A représenté par Loïc Waucquez (H)	Non exécutif et représentant l'actionnaire	Non indépendant
Paul Cornet de Ways Ruart (H)	Non exécutif	Non indépendant
Sparaxis SA représenté par Stéphanie Montenair (F)	Non exécutif	Indépendant



COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Nom du membre et sexe	Descriptif	Indépendant?
Président : Freshwater Bay Management BV représenté par Herman Wielfaert (H)	Non exécutif	Indépendant
Catherine Pycke (F)	Non exécutif	Indépendant
Paul Cornet de Ways Ruart (H)	Non exécutif	Non indépendant

Organigramme : Équipe de direction

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ (GAËTAN WAUCQUEZ)



Comité de Gestion
Administrateur-délégué : Gaëtan Waucquez (H)
CFO : Thibaut Hofman (H)
HR (H)
Consolidateur (F)



Équipe de Direction
CFO : Thibaut Hofman (H)
CEO BioFirst : Jean-Marc Vandoorne (H)
CEO Natix : Stefaan Vandaele (H)
CEO Food : Philippe Boonen (H)

Au sein de Floridienne SA, société holding du Groupe, aucun organe de représentation des salariés ou des travailleurs n'est actuellement en place. Des organes de représentation sont toutefois établis dans les principales filiales du Groupe, conformément aux législations nationales applicables et aux pratiques de dialogue social propres à chaque entité.

Les membres de la Direction sont activement impliqués dans la mise en œuvre des initiatives de durabilité et ont progressivement renforcé leurs connaissances en la matière, en lien avec les récentes évolutions législatives. Plus particulièrement :

- Thibaut Hofman, CFO du Groupe, a acquis une solide expérience sur les enjeux de durabilité en pilotant les premières démarches au sein de Floridienne. Il a supervisé les travaux liés à la directive NFRD ainsi qu'à la mise en conformité avec la CSRD ;
- Jean-Marc Vandoorne, CEO de BioFirst, a instauré une fonction dédiée au développement durable et aux engagements sociétaux dans cette filiale ;

- Stefaan Vandaele, CEO de Natix, a supervisé l'intégration des objectifs de durabilité au sein de l'organisation ;
- Enfin, la majorité des administrateurs du Conseil d'administration siègent également dans d'autres sociétés où les questions de durabilité sont activement abordées, ce qui renforce la prise en compte de ces enjeux au sein du Groupe.

Depuis plusieurs années, Floridienne s'est engagée à renforcer progressivement la représentation des femmes au sein de son Conseil d'Administration. Celui-ci compte désormais trois femmes sur un total de neuf membres, en conformité avec les quotas fixés par la loi du 28 juillet 2011, qui impose un minimum d'un tiers de membres du même sexe (arrondi au nombre entier le plus proche).

Par ailleurs, trois membres du Conseil d'Administration sont indépendants, soit 33 % de l'ensemble.

Les différents ratios et indicateurs à publier au titre de la gouvernance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

KPIS liés à la gouvernance	2024
Nombre de membres exécutifs	1
Nombre de membres non exécutifs	8
Pourcentage des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance par sexe et autres aspects de la diversité (F)	33%
Pourcentage de membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance par sexe et autres aspects de la diversité (M)	67%
Taux de diversité du Conseil d'Administration (%)	50%
Pourcentage d'administrateurs indépendants	33%
Proportion de rémunération variable qui dépend des cibles et/ou des incidences en matière de durabilité	n.a.

Au niveau du Groupe, le Conseil d'Administration de Floridienne constitue l'organe de gestion de la Société. Il exerce un leadership entrepreneurial en alignant la stratégie économique sur des principes de performance durable. Il veille à la gestion prudente des affaires, notamment par l'identification, l'évaluation et la gestion des risques stratégiques. Le Conseil supervise également l'atteinte des objectifs financiers et non financiers, y compris ceux liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les modalités de fonctionnement du Conseil sont décrites en détail dans la section 'G1 GOV-1'.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques, incluant de manière intégrée les aspects de durabilité. Il est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont susceptibles d'affecter matériellement la stratégie, la réputation et/ou la situation financière du Groupe et surveille l'ensemble du processus de gestion des risques de la Société. Beluflo SA, représenté par Loïc Waucquez, Président du Comité d'Audit, siège en qualité de non exécutif et représentant de l'actionnaire.

Comme mentionné précédemment, les risques liés à la durabilité sont également traités par ce comité. À l'échelle opérationnelle, la responsabilité de leur gestion quotidienne est déléguée au CFO du Groupe et à son équipe, qui rendent compte au Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an. Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque réunion et transmis aux administrateurs lors de la séance suivante du Conseil. Il rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil.

Dans les filiales du Groupe, des procédures et dispositifs de contrôle ont été mis en place, à des degrés variables, afin d'assurer la gestion des incidences, risques et opportunités (IRO). Ces mécanismes sont intégrés dans différentes fonctions internes, en fonction de l'organisation et du secteur d'activité de chaque entité. La société holding Floridienne SA a activement participé à l'évaluation de la double

importance pour chacun des sous-groupes de son portefeuille. Étant donné que les filiales opèrent dans des secteurs variés, sur des sites industriels distincts, la structure de gestion et de supervision des risques est propre à chaque entité.

À l'échelle consolidée, Floridienne n'a pas défini d'objectifs chiffrés (« targets ») relatifs aux incidences, risques et opportunités (IRO) jugés importants. Pour l'année 2024, le Groupe a concentré ses efforts sur la collecte des données et la réalisation d'un état des lieux approfondi. Bien qu'une volonté d'élaborer une stratégie de durabilité transversale existe, Floridienne privilégie une approche décentralisée, laissant à chaque filiale la responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre ses propres actions et objectifs en fonction de son contexte opérationnel spécifique. En tant que société holding, le rôle de Floridienne est de s'assurer que ces objectifs soient pertinents et que des plans d'action adaptés soient déployés.

Face à la complexité du nouveau cadre réglementaire introduit par la CSRD, le CFO du Groupe a décidé de renforcer les compétences internes sur les sujets de durabilité. À cette fin, Floridienne a mandaté plusieurs cabinets de conseil spécialisés en durabilité afin d'accompagner ses équipes dans la mise en œuvre de cette réglementation. Comme ce fut le cas lors de l'application de la directive NFRD, l'implémentation de la CSRD a été menée avec le soutien d'experts reconnus, disposant d'une solide expérience dans le domaine du reporting extra-financier et des enjeux ESG.

Par ailleurs, au sein des différentes filiales, les responsables en charge des thématiques liées à la durabilité ont joué un rôle central dans la mise en œuvre du dispositif CSRD, notamment dans le cadre de l'analyse de double importance. Leur contribution a permis de refléter de manière précise les enjeux propres à leur environnement opérationnel, y compris les aspects sociaux. Ces responsables disposent tous d'une solide expérience dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que sur les thématiques clés couvertes par les normes ESRS.

À titre d'illustration :

- Chez BioFirst, le Responsable Durabilité justifie de plus de dix années d'expérience dans la gestion des enjeux de durabilité ;
- Chez Natix, le Responsable RSE et le Responsable Qualité cumulent ensemble plus de vingt années d'expérience dans la gestion de sujets de durabilité et d'assurance qualité ;
- Dans la Division Food, chez notre filiale Française de Gastronomie (FDG), le Responsable Qualité et RSE (responsabilité sociale et environnementale), en poste depuis plus de 10 ans, supervise les questions relatives à la RSE, à la qualité des produits, et coordonne les audits externes réalisés par des agences de certification ;
- Dans la Division Food, chez Delka, filiale spécialisée dans la production de sauces froides, le CEO ainsi que le Responsable Qualité disposent d'une expérience étendue dans les domaines couverts par les ESRS, en particulier en matière de qualité des produits et de sécurité des travailleurs ;
- Dans la Division Food, chez Simon Dutrioux, filiale spécialisée dans la fumaison de poissons et les tartinables, le Directeur Général et le Directeur de la Production assument des responsabilités couvrant un large éventail de sujets environnementaux, sociaux, de gouvernance ainsi que de sécurité alimentaire ;
- Dans la Division Chemicals, la Responsable Environnement, Risques Industriels et Sécurité de notre filiale SNAM active dans le recyclage de batteries est présente dans le Groupe depuis plus de cinq ans et veille notamment au respect des normes environnementales applicables ;

GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Au sein du Groupe Floridienne, le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an. Lors du premier trimestre 2025, les incidences, risques et opportunités importants (IRO) identifiés pour l'exercice 2024 ont été présentés au Comité d'Audit, avant la clôture du reporting sur les informations de durabilité. Le Comité a été informé de la méthodologie d'identification et d'évaluation des IRO, telle que décrite dans le présent rapport, conformément aux exigences des normes ESRS. Les résultats des analyses de double importance ont été

présentés et discutés. Au niveau du Groupe, cette année, l'accent a été mis sur la récolte des données et la réalisation d'un état des lieux.

En parallèle, les résultats de l'analyse de double importance ont été partagés avec le Management au niveau des filiales. Compte tenu des procédures de diligence raisonnable déjà en place au sein de plusieurs entités du Groupe, la majorité des enjeux de durabilité identifiés comme significatifs sont d'ores et déjà intégrés dans les stratégies locales et/ou les dispositifs de gestion des risques.

Pour l'année 2024, les incidences, risques et opportunités importants discutés lors du Comité d'Audit sont ceux énumérés en SBM-3.

GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Pour la période couverte par le présent rapport, les critères de performance en matière de durabilité ne sont pas intégrés dans les mécanismes de rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe Floridienne.

GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable

Des processus de diligence raisonnable existent à la fois au niveau des filiales et à celui du Groupe Floridienne. Au sein des filiales, ces processus sont adaptés à la nature et à la taille des activités, ainsi qu'aux spécificités des environnements dans lesquels elles opèrent (y compris les contextes juridiques, sociaux, géographiques, environnementaux et de risque). À l'échelle du Groupe, la démarche de diligence raisonnable s'appuie sur les piliers suivants :

- L'intégration d'une conduite responsable dans les politiques et les systèmes de gestion, conformément aux principes de gouvernance du Groupe (ce point est détaillé dans la section G1 - Conduite des affaires) ;
- L'identification et l'évaluation des incidences actuelles et potentielles liées aux opérations, produits et services des filiales, conformément à l'analyse de double importance.

Comme l'illustre le tableau ci-après, les éléments développés dans les autres sections du présent rapport permettent de cartographier concrètement la mise en œuvre des différentes étapes de la diligence raisonnable, en cohérence avec les exigences thématiques définies par les normes ESRS.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable		Paragraphes dans la déclaration relative à la durabilité
A)	Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-1,2,3 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
B)	Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées GOV-1,2,3 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes MDR Politiques en place ou raison pour lesquelles les politiques, actions et objectifs n'ont pas été adoptés
C)	Identifier et évaluer les incidences négatives	SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités
D)	Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations S1-14 Santé et sécurité G1-1 Culture d'entreprise et politique en matière de conduite des affaires
E)	Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	GOV-1,2,3 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes

GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Depuis 2022, Floridienne évalue les risques liés à la durabilité et intègre progressivement ces enjeux dans son cadre global de gestion des risques. Cette démarche a initialement été entreprise dans le cadre de la directive NFRD (Non-Financial Reporting Directive), et a été renforcée en 2024 pour se conformer aux exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Pour l'exercice 2024, le Groupe a mis en place des processus et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne spécifiquement liés au reporting de durabilité.

Le Comité d'Audit joue un rôle clé dans ce dispositif. Il assiste le Conseil d'Administration dans l'évaluation et la supervision des risques susceptibles d'impacter significativement la stratégie, la réputation ou la situation financière du Groupe. Il surveille l'ensemble du processus de gestion des risques, notamment en ce qui concerne les incidences, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité. Le Comité d'Audit de Floridienne a suivi le processus d'identification et de gestion des risques au niveau de chaque Division et au niveau du Groupe, en ce compris les holdings de contrôle.

Au niveau du Groupe, l'évaluation des risques s'est faite selon le principe de la double importance en prenant en compte les processus de diligence raisonnable en place (y compris les consultations avec les parties prenantes). La méthodologie utilisée ainsi que les résultats de l'évaluation de la double importance sont détaillés ci-après dans le rapport. Les principaux risques, opportunités et incidences identifiés sont décrits en SBM-3. Les stratégies élaborées afin de les atténuer, le cas échéant, sont discutés dans les sections en question (E1, E4, S1 et G1).

Comme décrit infra, l'analyse de double importance a d'abord été effectuée au niveau des différents groupes du portefeuille de Floridienne en tenant compte des processus déjà en place en matière de durabilité. Cette évaluation, menée de façon collaborative et transparente, a mobilisé les responsables de durabilité au sein des filiales, comme précisé dans la section GOV-1.

Les conclusions issues de cette analyse sont intégrées dans les procédures et fonctions internes via des mécanismes de suivi et de contrôle pilotés par le Comité d'Audit. Elles permettent, selon les cas, d'ajuster les pratiques ou d'adapter les stratégies de durabilité des filiales, dans une logique d'amélioration continue ; et de conformité aux normes réglementaires et aux attentes des parties prenantes. Pour les sujets matériels qui n'étaient pas encore pleinement intégrés dans les stratégies de durabilité des sous-groupes, des travaux d'alignement sont en cours, amorcés tout au long de l'année 2024 et poursuivis en 2025.

Enfin, les résultats ont été partagés avec le management local et présentés au Comité d'Audit au cours du premier trimestre 2025, avant la clôture du reporting sur l'exercice 2024. Ce point fera désormais l'objet d'un examen annuel régulier.

SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Floridienne est un groupe industriel belge diversifié qui contrôle environ 80 filiales localisées dans près de 40 pays sur tous les continents. Floridienne structure ses activités en trois Divisions : Life Sciences, Food et Chemicals. Des sous-groupes reprenant des filiales aux activités similaires peuvent être définis au sein de chaque Division :

- La Division Life Sciences regroupe les activités de Floridienne qui se concentrent autour (i) de la lutte biologique contre les nuisibles (BioFirst) et (ii) des extraits naturels (Natix). La Division Life Sciences a regroupé sous le label, BioFirst Group, ses activités dans le domaine de la pollinisation et du biocontrôle. BioFirst, un leader mondial dans la lutte biologique intégrée, s'adresse à deux marchés : son marché historique de la culture en serres avec les marques Biobest, Bioworks et Plant Products et le marché de la culture en plein champ de BIOTROP dont l'acquisition a été clôturée en décembre 2023. BioFirst propose une gamme complète de solutions biologiques qui couvre le biocontrôle (insectes utiles et biopesticides), les inoculants, les biostimulants et la pollinisation aussi bien pour les cultures couvertes, activité historique de BioFirst, que pour les cultures en plein champ. Natix regroupe nos activités de R&D, de production et de distribution d'extraits naturels (enzymes, huiles essentielles et bave d'escargots) pour des applications uniques en nutrition, pharma et cosmétique. Natix développe des bioactifs uniques et durables qui ont des applications concrètes dans l'agroalimentaire, les soins de santé, la parapharmacie et l'industrie cosmétique.
- La Division Food dispose d'activités de (i) Spécialités gastronomiques qui comprennent la préparation d'escargots et de spécialités surgelées (coquilles Saint-Jacques, moules farcies, feuilletés apéritifs...) dans plusieurs usines en France et en Europe de l'Est (Française de Gastronomie, FDG), (ii) de préparations fumées à base de poisson et de tartinales (Simon Dutriaux) et (iii) de production de sauces froides (Delka) ;
- La Division Chemicals comprend (i) la participation du Groupe dans SNAM, leader européen dans le recyclage de batteries et partenaire privilégié des constructeurs automobiles européens pour la collecte et le recyclage des batteries des voitures hybrides et électriques

et (ii) Kimflor, producteur et distributeur de stabilisants PVC de nouvelle génération qui sert le marché européen, nord-africain et du Moyen-Orient depuis son usine basée en Turquie.

Les filiales de Floridienne bénéficient d'une grande autonomie de gestion, tout en adhérant aux valeurs du Groupe, telles que l'esprit d'entreprise et le respect des engagements. Par ailleurs, en tant que société holding, Floridienne privilégie des investissements majoritaires dans ses filiales, ce qui lui permet de contrôler et d'implémenter des stratégies à long terme.

Le tableau ci-dessous reprend la quote-part de chaque Division dans le chiffre d'affaires total du Groupe pour l'exercice 2024. Cette information financière est présentée dans la note 5 'Informations sectorielles' des états financiers consolidés du Groupe.

Chiffres d'affaires par division (en k€)	
Division Life Sciences	507.082
Division Food	150.962
Division Chemicals	39.341
Holding	-
Consolidé Floridienne	697.385

Pour l'année 2024, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de € 697,4 millions et compte 3.848 salariés à la fin de l'exercice. La répartition géographique de nos salariés est présentée dans la section « S1 Effectifs de l'entreprise ».

Floridienne n'a aucun produit ou service interdits sur certains marchés. Par ailleurs, Floridienne n'a aucune activité dans le secteur des combustibles fossiles, de la production de produits chimiques (relevant de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006) ou de la production et distribution d'armes controversées. Floridienne n'est pas active dans la culture et la production de tabac. Dès lors, aucun revenu ne découle de ces activités.

Lors de l'analyse des exigences de publication du point de donnée SBM-1_21, Floridienne a pris en considération l'ensemble des activités de son portefeuille. Au terme de celle-ci, et conformément aux ESRS, seules les activités de BioFirst sont divulguées dans le tableau ci-dessous. Elles représentent 67,52% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2024.

	Objectifs liés à la durabilité	Évaluation
Général	Atteindre la neutralité carbone pour nos activités propres	L'intensité des émissions carbone (émissions par chiffre d'affaires) dans le périmètre 1 + 2 a diminué de plus de 30 % depuis 2019. D'ici à 2026, l'objectif est de diminuer l'intensité des émissions d'au moins 65 %.
	Améliorer notre sensibilisation et notre communication en matière de sécurité	Renforcement de la culture sécurité et intégration du bien-être dans les priorités managériales.
	Mise en œuvre d'au moins une initiative par chaque filiale en matière environnementale	Objectif non atteint pour certaines filiales mais dépassé au niveau global.
	Mise en œuvre d'au moins une initiative par chaque filiale pour la communauté locale	Objectif non atteint pour certaines filiales mais dépassé au niveau global.
	Atteindre >75 % de tri des déchets et utiliser plus de matériaux recyclés, réutilisés ou biosourcés	Objectif atteint (76 % de tri en 2024) et divers projets de circularité en cours.
Zones géographiques	Développer l'activité dans de nouvelles régions	Présence dans plus de 70 pays avec plus de 250 partenaires distributeurs.
Produits et services	Développer une gamme de solutions biologiques de contrôle intégrée de ravageurs, pour remplacer les produits chimiques de l'agriculture traditionnelle (R&D)	Large gamme disponible. Production locale privilégiée pour limiter l'empreinte carbone, protéger l'écosystème et être proche des cultivateurs.
Catégories de clients	Placer le client au centre de la stratégie ('Client First')	Leader mondial dans le monde de l'agriculture durable, gamme complète de solutions durables pour les marchés de l'horticulture et de l'agriculture de plein champ, soutien technique personnalisé.
Relations avec les parties intéressées	Les clients Mieux comprendre les attentes en matière de durabilité pour apporter une valeur ajoutée durable aux clients	Attentes des clients identifiées par les équipes terrain (représentants commerciaux et conseillers techniques). Amélioration prévue via une collecte centralisée et structurée des retours afin d'adapter nos objectifs et actions en conséquence.
	Les fournisseurs Dialogue régulier avec ses fournisseurs sur la qualité, la logistique et les alternatives durables	À l'avenir, l'accent sera mis sur les échanges soutenant la réduction des émissions du Scope 3 et la promotion de l'économie circulaire.

Les illustrations suivantes reprennent les chaînes de valeur de BioFirst et de la Division Food qui représentent respectivement 67,5% et 21,6% du chiffre d'affaires. Les autres chaînes de valeurs sont présentées en annexe.

Life Sciences : Chaîne de valeur BioFirst



Food : Chaîne de valeurs



Les différentes entités du Groupe Floridienne s'appuient sur une combinaison de ressources internes et externes pour soutenir leurs opérations diversifiées dans les secteurs des Life Sciences, du Food et de la Chimie. Ces ressources comprennent :

- L'approvisionnement en matières premières ;
- Un capital humain qualifié, avec, dans la plupart de nos filiales, des programmes de formation favorisant le développement des talents ;
- L'innovation technologique. En particulier, BioFirst doit rester innovant pour pouvoir continuellement améliorer son offre de solutions biologiques.

Les différentes entités du Groupe génèrent plusieurs types de bénéfices pour les parties intéressées dont nous relevons, entre autres :

- Pour les clients : nos filiales fournissent des produits de haute qualité répondant aux exigences croissantes en matière de sécurité ;

- Pour nos actionnaires et investisseurs : nos filiales ont des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché et le portefeuille du Groupe est composé d'activités diversifiées. Ces deux éléments favorisent un retour sur investissement stable ;
- Pour les communautés locales : Floridienne, à travers ses différentes filiales, soutient l'économie locale en créant des emplois et en collaborant avec des fournisseurs régionaux, contribuant ainsi au développement socio-économique des différentes régions.

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées

Les intérêts et les points de vue des parties intéressées sont pris en considération dans la stratégie et les modèles économiques de nos différentes filiales.

Les tableaux en page suivantes reprennent les raisons pour lesquelles nous interagissons avec les parties prenantes et la manière dont nos performances sont influencées par ces interactions pour les filiales BioFirst et SNAM. Pour les autres filiales, ces mêmes tableaux sont présentés en annexe.

Au sein de nos différents sous-groupes ainsi qu'au niveau de la société holding, nous entretenons un dialogue continu avec nos principales parties prenantes - notamment les employés, les fournisseurs, les clients et les communautés locales. Cette interaction vise à intégrer leurs intérêts, attentes et préoccupations dans la stratégie et le modèle économique de chaque entité. Plusieurs exemples illustrent la manière dont les points de vue des parties intéressées ont influencé les décisions prises au sein du Groupe :

- Dans l'ensemble des Divisions, les parties prenantes ont exprimé, ces dernières années et particulièrement en 2024, une attente croissante quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les chaînes d'approvisionnement. En réponse, le

Groupe a encouragé la réalisation de bilans carbone au sein des filiales.

- Chez BioFirst, les acteurs de la chaîne agricole, notamment les clients et les régulateurs, ont souligné l'importance de solutions naturelles pour limiter l'impact des pesticides sur la biodiversité. Le portefeuille de produits biologiques a ainsi été renforcé au sein de la division Life Sciences.
- Chez FDG, les différentes interactions avec les travailleurs ont mis en évidence les risques liés à la pénibilité du travail et aux gestes répétitifs. Des mesures concrètes ont été mises en place : introduction de mobilier ergonomique et désignation de préventeurs sur chaque site.
- Chez SNAM, les parties prenantes industrielles ont réaffirmé l'importance de notre rôle dans la filière de recyclage des batteries pour soutenir l'économie circulaire. En conséquence, des investissements ont été réalisés dans des technologies avancées visant à améliorer les taux de recyclage et à limiter les déchets dangereux.

Comme décrit supra en GOV-4, des processus de due diligence sont en place au niveau du Groupe et des filiales. Ceux-ci assurent un dialogue entre le Groupe et ses filiales. Lors de la présentation annuelle faite au Comité d'Audit, les points de vue et intérêts des parties intéressées significatives pour lesquelles les activités du Groupe pourraient avoir une incidence en matière de durabilité ont été rapportés.

Engagement des parties prenantes : Life Sciences - BioFirst

Groupe de parties prenantes	Où se situe la chaîne de valeur ? (amont -1, opérations propres, aval)	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Fréquence	L'impact de ces interactions sur nos performances
Logistique	En amont	Objectifs de durabilité Livraison dans les délais et qualité élevée	Expédition et service à la clientèle Approvisionnement	Quotidiennement	Beaucoup de nos produits ont traditionnellement une durée de conservation courte. En partie en amont, mais surtout en aval, une bonne logistique est essentielle pour fournir un produit de haute qualité. Nous expédions beaucoup par fret aérien et la logistique est également un élément important de notre stratégie dans le cadre du périmètre 3.
Intercompagnie	Opérations propres	Gouvernance : mise en œuvre et suivi de la stratégie	Réunions Rapports	Hebdomadaire Mensuel ou trimestriel pour les sites plus petits	Améliorer la réalisation des objectifs en discutant des nouvelles actions possibles et en contrôlant les progrès réalisés dans le cadre des actions en cours.
Gouvernement	En amont	Assurer la conformité avec les cadres réglementaires Aligner nos activités sur la politique gouvernemental	Courriers Réglementation (y inclus veille réglementaire) Réunion	Ad hoc	Nos activités sont influencées par les réglementations et les normes industrielles.
Fournisseurs	En amont	En travaillant en étroite collaboration avec les fournisseurs et les prestataires de services, les entreprises peuvent s'assurer qu'elles ont accès à des matières premières et à des services de haute qualité, réduire les coûts et améliorer la durabilité de leurs opérations.	Interview Projet basé sur l'expérience	Ad hoc	L'importance d'une activité peut également être déterminée par son impact sur l'efficacité globale et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. Une entreprise qui entretient des relations étroites avec ses fournisseurs peut bénéficier d'un avantage concurrentiel en améliorant la valeur durable, en réduisant les coûts, en améliorant la qualité des produits et en augmentant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
Actionnaires / investisseurs	En amont	Fournir un retour d'information sur les progrès réalisés en matière de développement durable Fournir un retour d'information sur l'investissement durable	Interviews Questionnaire	Mensuel	Engagement des actionnaires et soutien au développement durable

Groupe de parties prenantes	Où se situe la chaîne de valeur ? (amont -, opérations propres, aval)	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Fréquence	L'impact de ces interactions sur nos performances
Universités / instituts de recherche	En amont	Partage de données et d'informations, activités de recherche communes pour la science appliquée et fondamentale	Coopération directe et coécriture Partage de documents et de données Donner des conférences en tant qu'invité Formation des étudiants et aide à la rédaction de la thèse de doctorat	En continu	Améliorer la vitesse et l'intensité de l'innovation Partager les connaissances sur la lutte intégrée contre les parasites et l'impact positif de l'entreprise
Fédérations / ONG	En amont	Soutenir nos activités et coopérer à des projets de RSE	Coopération dans le cadre de projets Consultation sur la situation locale	Ad hoc	Cela dépend de chaque projet, mais en général, cela nous permet d'obtenir un soutien local plus important et d'accroître l'impact de nos projets environnementaux. Cela nous permet d'avoir un retour d'information rapide sur les nouveaux projets et investissements, de procéder à des ajustements opportuns si nécessaire, de créer une prise de conscience et un soutien et d'accroître l'impact.
Services et consultants	En amont	Acquérir des connaissances techniques spécifiques ou un aperçu de la législation modifiée	Basé sur des projets	Ad hoc	Mise en œuvre réussie des mesures, des processus de collecte de données et de la conformité
Stockage / biens loués	En amont	Augmentation de la capacité	Basé sur la demande ou structurel	Ad hoc	Augmentation (temporaire) de la capacité de vente sans investissement préalable
Employés propres	Opérations propres	Accroître le bien-être et la sécurité de l'engagement	Atelier / formation Questionnaire / enquête sur l'expérience Interview	En continu	Augmentation de la performance/productivité et diminution des coûts liés à l'absentéisme et à la rotation du personnel
Clients/utilisateurs finaux	En aval	Le client est au centre de l'analyse de la chaîne de valeur. Comprendre les besoins et les préférences du client est essentiel pour déterminer la valeur et les préoccupations que chaque activité de la chaîne crée.	Visites personnelles Foire Questionnaire Médias sociaux	En continu	Augmentation des ventes et de l'intimité avec le client. BioFirst a une stratégie axée sur le client.
Communautés locales	En aval	Tenir les communautés locales informées de l'état d'avancement de nos projets et de leur pertinence par rapport à leurs activités et à leurs besoins.	Les informer sur la base du projet Médias sociaux	Ad hoc	Dialogue avec les communautés locales pour s'assurer qu'elles comprennent l'impact de nos activités et la manière dont elles peuvent coopérer ou en tirer profit. Partage des connaissances sur la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) Le retour d'information des communautés touchées par nos projets est pris en compte dans la mise en œuvre de nos activités..
Détaillants / supermarchés	En aval	Les informer des avantages de la lutte biologique pour la qualité et la santé des produits.	Contact direct Foire Médias sociaux	Ad hoc	Accroître la sensibilisation à la valeur ajoutée et à la demande de protection biologique des cultures
Restaurants	En aval	Les informer des avantages de la lutte biologique pour la qualité et la santé des produits.	Contact direct Foire Médias sociaux	Ad hoc	Accroître la sensibilisation à la valeur ajoutée et à la demande de protection biologique des cultures
Traitement et valorisation des déchets	En aval	Trouver des méthodes alternatives pour traiter les flux de déchets et la quantité de transports	Contact direct	Ad hoc	Réduire la quantité finale et les types de déchets générés afin de réduire l'impact sur l'environnement et les coûts et améliorer l'efficacité des transports pour les mêmes raisons.

Engagement des parties prenantes : Chemicals - SNAM

Groupe de parties prenantes	Où se situe la chaîne de valeur ? (amont -1, opérations propres, aval)	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Fréquence	L'impact de ces interactions sur nos performances
Clients ventes (produits finis)	En aval	Le client est au centre de l'analyse de la chaîne de valeur. Comprendre les besoins et les préférences du client est essentiel pour déterminer la valeur et l'intérêt que chaque activité de la chaîne crée.	Réunions Audits Communications téléphoniques	Quotidien	Nos activités sont influencées par les attentes des clients
Fournisseurs	En amont	En travaillant en étroite collaboration avec les fournisseurs et les prestataires de services, les entreprises peuvent s'assurer qu'elles ont accès à des matières premières et à des services de haute qualité, réduire les coûts et améliorer la durabilité de leurs opérations.	Commandes Cahiers des charges Réunions	Quotidien	L'importance d'une activité peut également être déterminée par son impact sur l'efficacité et la durabilité globales de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, une activité qui contribue à réduire les déchets et les émissions, ou à améliorer la durabilité des matières premières, peut être considérée comme plus importante. Une entreprise qui entretient des relations étroites avec ses fournisseurs peut bénéficier d'un avantage concurrentiel en réduisant les coûts, en améliorant la qualité des produits et en augmentant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
Approvisionnement	En amont	En travaillant en étroite collaboration avec les fournisseurs et les prestataires de services, les entreprises peuvent s'assurer qu'elles ont accès à des matières premières et à des services de haute qualité, réduire les coûts et améliorer la durabilité de leurs opérations.	Commandes Cahiers des charges Réunions	Quotidien	L'importance d'une activité peut également être déterminée par son impact sur l'efficacité et la durabilité globales de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, une activité qui contribue à réduire les déchets et les émissions, ou à améliorer la durabilité des matières premières, peut être considérée comme plus importante. Une entreprise qui entretient des relations étroites avec ses fournisseurs peut bénéficier d'un avantage concurrentiel en réduisant les coûts, en améliorant la qualité des produits et en augmentant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
Collaborateurs	Opérations propres	Renforcer la cohésion, la créativité et la coopération et améliorer notre efficacité Favoriser un sentiment commun d'utilité et veiller à ce que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise.	Communications téléphoniques Communications orales et écrites Réunions Formations CSE	Quotidien	Le personnel est engagé dans les activités et le business, contribuant ainsi à la réussite des missions de l'entreprise. Il est sollicité sur les projets transverses de toute échelle ce qui concourt à l'acceptation du changement
Collectivités	Opérations propres	Tenir les communautés locales informées de l'état d'avancement de nos projets et de leur pertinence par rapport à leurs activités et à leurs besoins. Remplir leurs missions d'informations	Réunions (CSS) DIP Échanges physiques	Ad hoc	Les réactions des communautés touchées par nos projets sont prises en compte dans le cadre de nos activités. Le dialogue avec les communautés locales permet de s'assurer qu'elles comprennent l'impact de nos activités
ONG et autres	Opérations propres	Pour soutenir nos activités	Courriers Réunions Réglementation	Ad hoc	Nos activités sont influencées par les ONG et d'autres.
Regulateurs	Opérations propres	Assurer le respect des cadres réglementaires Aligner nos activités sur la politique gouvernementale	Courriers Réglementation (y inclus veille réglementaire) Réunions	Mensuel	Nos activités sont influencées par les réglementations et les normes industrielles. Les exigences réglementaires poussent à améliorer nos process et diminuer nos impacts.
Organisme de certification	Opérations propres	Être certifié ISO14001 est important pour nos clients Avoir un système de management environnemental est également réglementaire dans notre activité	Audit Contrats Communication téléphonique Courriers	1/an	Amélioration continue des process et diminution de l'impact environnemental

SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Floridienne a identifié plusieurs incidences, risques et opportunités importants à travers l'évaluation de la double importance, conformément à l'exigence de publication IRO-1. Ces éléments sont concentrés à différents niveaux du modèle économique, de ses activités propres et de la chaîne de valeur (en amont et en aval).

Les incidences, risques et opportunités significatifs identifiés sont les suivants :

1. E1 Changement climatique

Du fait de la nature des activités industrielles de nos filiales, nos activités ont une incidence sur le changement climatique qui, à son tour, nous affecte également. Nous notons :

- L'incidence de nos émissions de gaz à effets de serre ;
- Les risques de perturbations sur nos différentes chaînes d'approvisionnement (notamment chez Natix et dans la Division Food) ;

Cependant, chez BioFirst, les risques liés au changement climatique entraînent une demande croissante pour des produits plus durable et respectueux pour l'environnement ; ce qui représente une opportunité.

2. E4 Biodiversité et écosystème

Le modèle économique de BioFirst est fondé sur l'innovation dans la gestion des ravageurs et l'optimisation de solutions agricoles biologiques (contrôle de ravageurs, stimulants, inoculants,) ayant de ce fait une incidence positive sur la biodiversité des sols.

3. S1 Effectifs du Groupe

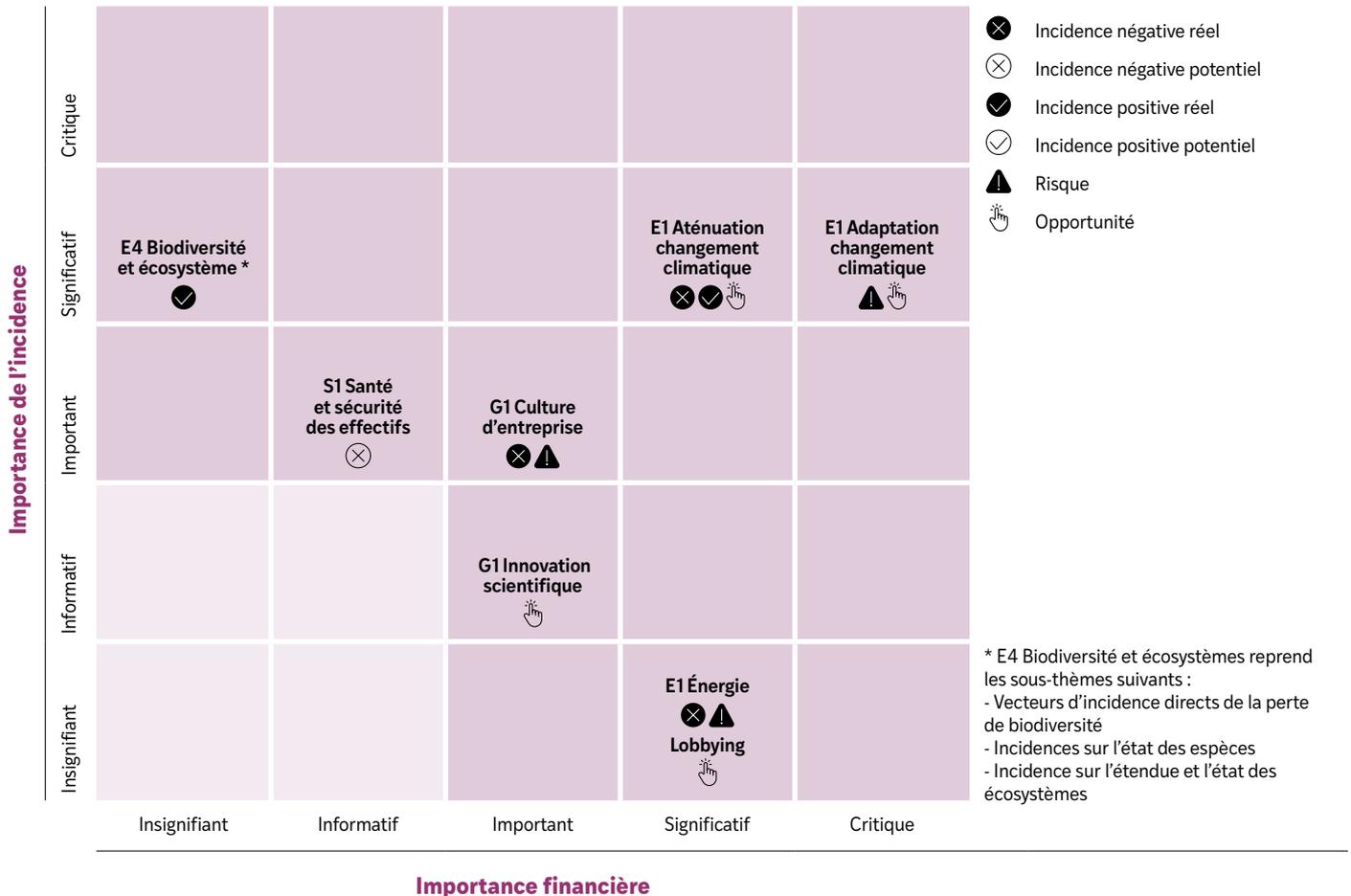
Les activités de nos filiales peuvent représenter un risque inhérent à toute activité industrielle pour la santé et la sécurité de nos travailleurs. Ce risque se situe au niveau de nos propres activités pour l'ensemble du Groupe et le degré de risque varie selon la nature des activités de nos filiales.

4. G1 Conduite des affaires

De bonnes pratiques en matière de conduite des affaires ainsi que l'innovation et les activités de lobbying (chez BioFirst en particulier) sont des sujets clés pour nos actionnaires et investisseurs.

Le schéma présenté ci-après reprend les incidences, risques et opportunités significatifs résultant de cette analyse selon l'importance de l'incidence (axe vertical) et l'importance du risque ou de l'opportunité, c'est-à-dire l'importance financière (axe horizontal).

Évaluation des thèmes matériels



Les effets actuels et escomptés liés aux incidences, risques et opportunités identifiés influencent déjà nos stratégies et nos modèles économiques et continueront de le faire à l'avenir. Les effets sur notre Groupe se situent à plusieurs niveaux :

1. Au niveau des filiales, les développements en matière de durabilité induits par le cadre réglementaire et les préoccupations des différentes parties prenantes ont amené/amènent nos filiales à faire évoluer leur modèle économique en intégrant de plus en plus des pratiques durables dans leurs opérations. À titre d'exemple :
 - La nature du modèle économique de BioFirst est fondée sur le développement de solutions innovantes dans la lutte biologique intégrée pour les cultures. Ces solutions biologiques sont une alternative crédible aux techniques traditionnelles basées sur des produits chimiques potentiellement nocifs à moyen et long terme sur les écosystèmes. Le changement climatique et l'évolution des espèces de ravageurs représentent un risque, à court, moyen et long terme pour les agriculteurs auquel BioFirst doit pouvoir apporter des solutions. Ceci constitue donc également une opportunité économique pour BioFirst qui a aujourd'hui une présence géographique mondiale et se développe sur de plus en plus de marchés.
 - La publication des informations relatives à l'empreinte écologique (bilan carbone) représente un premier pas vers la mise en place d'un plan d'action à moyen et long terme et constitue une base solide pour fixer des objectifs de performance en matière de durabilité, à court, moyen et long terme.
 - La présentation sur base désagrégée des politiques et actions relatives à la santé et la sécurité des travailleurs du Groupe, en réponse au thème désigné comme étant d'importance matérielle au niveau consolidé.
2. Au niveau du Groupe, le cadre réglementaire CSRD nous amène à établir un cadre de contrôle interne plus strict autour des indicateurs liés à la durabilité. La première année de reporting CSRD permettra au Groupe d'avoir une vue d'ensemble sur les incidences et performances en matière de durabilité liés aux diverses activités de ses filiales.

Comme décrit supra, les incidences négatives importantes concernent les thèmes et sous-thèmes 'E1 Changement climatique' et 'S1 Santé et sécurité des effectifs'. Ils sont susceptibles d'influer sur l'environnement et nos travailleurs.

L'incidence des activités du Groupe sur l'environnement est multiple et ambivalente :

- La nature industrielle de nos activités a une incidence négative sur le changement climatique. Par exemple, dans le Food, le transport et la transformation des matières premières, la production de produits finis issus de ces matières et le conditionnement de ces produits constituent des activités énergivores.
- L'incidence de BioFirst est positive du fait de l'offre d'une solution et de produits plus respectueux pour la santé de la planète. L'adoption de solutions biologiques par les agriculteurs, améliorent la santé des sols et la biodiversité ce qui entraîne des incidences positives importantes sur la biodiversité.

Au niveau des effectifs de notre Groupe, une incidence négative potentielle importante peut survenir en cas de procédures et mécanismes de protection défailants en matière de sécurité pour nos travailleurs.

Ces différentes incidences trouvent leur origine dans le modèle économique de nos filiales :

- Les incidences négatives sont dues à la nature industrielle des activités de nos filiales qui induisent d'une part, des risques en matière de sécurité des travailleurs et d'autre part le rejet d'émissions de gaz à effet de serre le long de la chaîne de valeur.
- Les incidences positives au niveau de l'atténuation du changement climatique et de la biodiversité sont dues aux activités de BioFirst.

Les incidences sur l'environnement sont des incidences qui sont déjà présentes et qui continueront à être présentes dans l'avenir. Le Groupe a un lien avec ces incidences importantes en raison de la nature industrielle de ses activités.

Sur base des résultats de l'analyse de double importance, nous n'avons pas relevé de risques financiers qui auraient un impact matériel sur la position financière, les résultats financiers ou les flux de trésorerie du Groupe. De même, aucun risque et aucune opportunité matériels n'ont été relevés qui aboutiraient à un risque significatif d'ajustement matériel, au cours de la prochaine période de déclaration. La capacité du Groupe à faire face aux incidences et risques importants sont décrits dans la suite du rapport dans les points relatifs à la résilience du Groupe face aux enjeux climatiques. Dans le chapitre relatif à la biodiversité, une analyse de résilience est également présentée (incidence positive).

Dans le présent rapport, toutes les incidences, risques et opportunités rapportés sont couverts par des exigences de publication en vertu d'ESRS à l'exception du sujet « Innovation Scientifique ». Ce sujet sera abordé dans la section qui traite des aspects de la gouvernance étant donné son lien étroit avec les actionnaires (partie prenante).

IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Floridienne applique une méthodologie rigoureuse et structurée pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités (IRO) liés à ses activités, conformément aux exigences de l'ESRS 1, chapitre 3, et aux principes liés à l'évaluation de l'importance sur la base du principe de la double importance.

Afin d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser et de surveiller les incidences réelles et potentielles sur les personnes et l'environnement, le Groupe a procédé en trois étapes.

Étape 1 : Définition des sous-groupes

Le périmètre d'analyse a été structuré autour des 4 divisions du Groupe. Pour chaque division, des sous-groupes, identiques à ceux utilisés dans le management reporting, ont été définis :

- Division Life Sciences : BioFirst et Natix
- Division Food : Spécialités gastronomiques, Simon-Dutriaux, Delka
- Division Chemicals : SNAM et Kimflor
- Floridienne Holding

Étape 2 : Analyse de la double importance au niveau des sous-groupes

Les incidences, risques et opportunités ont été identifiés, analysés et hiérarchisés au niveau des sous-groupes définis. Cette approche a permis d'identifier les risques opérationnels importants qui se situent au niveau des filiales. Cette évaluation s'est appuyée sur :

- Les informations issues des processus de diligence raisonnable en place au sein des filiales et de la holding, incluant les systèmes internes de gestion des risques et la veille réglementaire applicable aux enjeux sociaux et environnementaux.
- Une analyse de la chaîne de valeur dans laquelle les points critiques où des incidences environnementales et sociales pouvant survenir ont été identifiés tant en amont (fournisseurs) qu'en aval (clients et utilisateurs finaux). L'identification des différentes incidences a été analysée à travers les chaînes de valeur des différents sous-groupes en prenant en compte nos propres opérations et nos relations commerciales.
- Les consultations des parties prenantes faites selon les besoins et les ressources des différentes filiales. En effet, des consultations (sous différentes formes) ont été menées avec les parties prenantes internes et/ou externes (employés, clients, fournisseurs, régulateurs) pour recueillir des informations sur les incidences négatives et positives existantes ou potentielles ainsi que les risques et opportunités perçus.

Des workshops et réunions ont été organisés avec les filiales afin d'effectuer cette analyse de double importance. Cette évaluation a permis de produire une cartographie initiale des IRO. Une grille d'analyse a ensuite été utilisée pour évaluer l'importance des risques et opportunités sur l'entreprise et les incidences générés par ses activités. Chaque incidence a été notée selon son degré d'importance et de probabilité.

Le fait d'avoir procédé dans un premier temps de manière désagrégée correspond aux différentes exigences de l'ESRS 1 (3.7) pour établir le reporting requis par la CSRD.

Étape 3 : Consolidation au niveau du Groupe

Dans un troisième temps, sur base des analyses de double importance obtenues au niveau des sous-groupes, nous avons procédé à une consolidation, telle que requise par l'ESRS 1 5.1 § 62, afin de déterminer les sujets matériels au niveau Groupe :

- Les thèmes et/ou sous-thèmes obligatoires et/ ou considérés comme matériels par tous les sous-groupes ont été jugés matériels au niveau consolidé ;
- Les sujets jugés importants au niveau de la société mère ont également été retenus ;
- Pour les sous-sujets matériels au niveau d'un seul sous-groupe, une analyse a été effectuée afin de déterminer l'incidence au niveau du Groupe et au niveau des parties prenantes significatives. Cette analyse comprend une analyse financière et une analyse qualitative basée sur le jugement critique. Pour l'analyse financière, une pondération basée sur le chiffre d'affaires, les dépenses énergétiques et les effectifs de chaque groupe a été faite afin d'évaluer la contribution de chacun des IRO matériels des sous-groupes pour le Groupe consolidé.

Cette méthodologie a permis de prendre en compte les spécificités de nos différentes filiales et, en particulier, de procéder à une analyse fine des relations commerciales, zones géographiques et autres facteurs qui génèrent un risque accru d'incidences négatives.

Implication des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes a été réalisé au niveau des filiales et a été intégré à l'analyse de la double importance :

- 1. Dans la division Life Sciences, chez BioFirst**, des échanges ont été menés à la fois en interne et en externe. En interne, les consultations ont impliqué les responsables des départements Stratégie, Durabilité (RH), R&D, Opérations et Ventes. En externe, des parties prenantes clés ont été consultées, notamment des clients, des concurrents directs, des actionnaires et des investisseurs. Ces consultations ont été structurées autour des thématiques des Objectifs de Développement Durable (ODD). Une évaluation de la matérialité de chaque thématique, ainsi que des impacts et risques associés, a également été réalisée.
- 2. Chez Natix**, des enquêtes ont été conduites auprès de différentes parties prenantes, complétées par l'organisation de réunions de consultation.
- 3. Au sein de la Division Food**, et plus spécifiquement sur les sites de Quimper, Bassou, Aurillac et Vieille Brioude, une démarche similaire a été mise en œuvre pour assurer la prise en compte des attentes locales.
- 4. Sur les sites majeurs de la division Chimie**, notamment chez SNAM à Viviez et à Saint-Quentin-Fallavier (France), les parties prenantes les plus pertinentes ont été identifiées. La majorité d'entre elles ont été consultées sur les aspects sociaux et environnementaux liés aux opérations de l'entreprise.
- 5. Au niveau de la société holding**, l'engagement des parties prenantes a pris la forme de réunions avec les filiales et les actionnaires, ainsi que d'échanges réguliers avec les salariés.

Les résultats de l'ensemble de ces démarches ont été intégrés dans l'évaluation de la double importance, d'abord au niveau de chaque sous-groupe, puis de manière consolidée.

Méthodologie d'évaluation

Dans le cadre de notre analyse de la double importance, Floridienne a mis en place une méthodologie structurée permettant d'évaluer la matérialité des incidences, risques et opportunités (IRO) identifiés sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Évaluation des incidences

Les incidences ont été évaluées selon quatre critères :

- L'ampleur : intensité de l'impact potentiel sur les personnes ou l'environnement ;
- Le périmètre : nombre de personnes ou étendue des écosystèmes concernés ;
- Le caractère irrémédiable : difficulté à restaurer la situation initiale après l'occurrence ;
- La probabilité : probabilité d'occurrence ou de persistance de l'incidence.

Chacun de ces critères a été noté sur la base d'une grille d'évaluation prédéfinie. Ces notations ont ensuite été intégrées dans un modèle de pondération pour calculer un score global d'importance. Ce score permet de hiérarchiser les incidences, en veillant à refléter leur impact potentiel sur les parties affectées.

Évaluation des risques et opportunités

Pour les risques et opportunités, l'évaluation a été fondée sur les critères suivants :

- L'impact financier : effet potentiel sur la performance économique ;
- L'impact sur la réputation : conséquences sur l'image et la confiance des parties prenantes ;
- Le risque légal : exposition à des litiges ou à des non-conformités réglementaires ;
- La probabilité : probabilité que le risque ou l'opportunité se concrétise.

Ces critères ont été également notés à l'aide d'un système de pondération interne permettant d'établir un score d'importance pour chaque IRO identifié.

Seuil de matérialité

Conformément à notre méthodologie, tous les IRO ayant obtenu un score final supérieur à 6 sont considérés comme matériels, et donc intégrés dans notre reporting de durabilité conformément aux exigences des ESRS.

Prise en compte des interdépendances entre incidences, risques et opportunités

Par ailleurs, afin de prendre en compte les interdépendances entre les incidences, les risques et les opportunités, celles-ci ont été intégrées directement dans notre processus d'évaluation de la double importance. Lors de l'élaboration des différentes matrices, nous avons veillé à établir des liens explicites entre ces trois dimensions, afin de mieux refléter leur interaction dans notre analyse. Ces aspects seront également traités ultérieurement, notamment dans les thèmes E1 et S1.

Processus décisionnel

Le niveau de risque accepté par catégorie de risque est décrit dans notre rapport de gestion. Floridienne a choisi de rendre compte des risques les plus importants, selon les quatre catégories suivantes : stratégique (niveau d'acceptation moyen), opérationnel (niveau d'acceptation moyen), de conformité (niveau faible) ou financier (niveau faible). Par ailleurs, Floridienne estime que les risques liés à la durabilité sont si étroitement liés à l'entreprise qu'ils sont intégrés dans les quatre catégories de risques définies :

- Risques stratégiques pour les aspects liés à l'environnement ;
- Risques opérationnels pour les aspects sociaux ;
- Risque de conformité pour les aspects réglementaires ;
- Risque financier découlant des risques mentionnés ci-dessus.

Le processus décisionnel au niveau du Groupe a été le suivant :

- Au niveau des filiales : élaboration des matrices avec les responsables RSE et validation par le management local et/ou le CFO Groupe.
- Au niveau du Groupe : consolidation et validation par le CFO Groupe, puis présentation au Comité d'Audit.

La démarche expliquée supra s'inscrit dans la gestion des risques du Groupe telle que décrite en GOV-1 et GOV-5 et est d'application pour la gestion des incidences, des risques et des opportunités.

Les sources des données utilisées sont diverses : registre des risques au sein de Floridienne, revue des procès-verbaux, workshop et entretiens avec les différents responsables RSE et/ou le management, analyse de double importance des années précédentes, input résultant des processus de due diligence en place tels que les résultats des évaluations risques, conclusions des audits internes, consultations avec les clients et autres parties prenantes.

Ces sources couvrent aussi bien nos propres opérations que les activités en aval et en amont de nos opérations. Dans le cas où des hypothèses matérielles ont été utilisées, ces dernières sont détaillées dans les différents points en question.

IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Les tableaux suivants sont présentés en annexe :

1. La liste des exigences de publication auxquelles Floridienne s'est conformée en préparant le rapport de durabilité, selon les résultats de l'évaluation de la double importance ;
2. La liste des points de données qui découlent d'autres législations de l'UE et les informations sur leur emplacement dans la présente déclaration de durabilité.

Les informations jugées matérielles concernant les incidences, risques et opportunités ont été rapportées selon les principes définis à la section 3.2 de la norme ESRS 1. Lorsque cette section requiert la publication d'informations complémentaires, celles-ci sont fournies dans les sections concernées du présent rapport.

Dans un souci de transparence, nous présentons ci-dessous les thématiques jugées importantes à l'échelle de certains sous-groupes, mais considérées comme non importantes au niveau consolidé du Groupe. Bien que ces sujets ne fassent pas l'objet d'une obligation de publication dans le cadre de la CSRD, nos filiales poursuivent activement leurs efforts pour les traiter de manière responsable et proactive.

Natix

Les droits de l'homme, tant au sein de la chaîne de valeur qu'au niveau des communautés locales, ont été identifiés comme une thématique importante dans le cadre de la stratégie RSE. Toutefois, les impacts recensés concernent principalement des participations représentant une contribution très marginale au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. En conséquence, le risque réputationnel associé est jugé limité à l'échelle consolidée. Le thème de la santé et de la sécurité des consommateurs a également été écarté pour les mêmes raisons.

Division Food

Le thème de la santé et de la sécurité des consommateurs a été jugé matériel dans certaines entités de la Division. Néanmoins, ce risque étant circonscrit à un périmètre local, son impact potentiel sur la réputation ou la performance financière du Groupe dans son ensemble est considéré comme négligeable.

SNAM

Les thématiques liées à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, à l'économie circulaire et à l'utilisation des ressources ont été initialement évaluées comme matérielles. Cependant, après analyse, leurs effets — qu'ils soient positifs ou négatifs — sur la performance financière ou la réputation du Groupe Floridienne se sont révélés limités. Ces sujets ont donc été classés comme non matériels au niveau consolidé, bien qu'ils continuent de faire l'objet d'initiatives ciblées au sein des sites concernés.

Le tableau présenté ci-dessous reprend de manière comparative les résultats de l'analyse de double importance effectuée à la fois au niveau des sous-groupes et à l'échelle consolidée du Groupe.

Analyse de la double importance au niveau des sous-groupes et au niveau consolidé

Thème ESRS	Sous-thème	BioFirst	Natix	Food	SNAM	Holding	Groupe
E1 Changement climatique	Adaptation au changement climatique	m	m	m	m	i	m
E1 Changement climatique	Atténuation du changement climatique	m	m	m	m	i	m
E1 Changement climatique	Énergie	m	m	m	m	i	m
E2 Pollution	Pollution de l'air	i	i	i	m	i	
E2 Pollution	Pollution des eaux	i	i	i	m	i	
E2 Pollution	Substances préoccupantes	i	i	i	m	i	
E4 Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	m	i	i	i	i	m
E4 Biodiversité et écosystèmes	Incidences sur l'état des espèces	m	i	i	i	i	m
E4 Biodiversité et écosystèmes	Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	m	i	i	i	i	m
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	i	i	i	m	i	
S1 Effectifs de l'entreprise	Santé et sécurité des effectifs	m	m	m	m	i	m
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	Droits de l'Homme	i	m	i	i	i	
S3 Communautés touchées	Droits de l'Homme	i	m	i	i	i	
S4 Consommateurs et utilisateurs finals	Santé et sécurité des consommateurs	i	m	m	i	i	
G1 Conduite des affaires	Culture d'entreprise	m	i	i	i	m	m
G1 Conduite des affaires	Engagement politique et activités de lobbying	m	i	i	i	i	m
G1 Conduite des affaires	Innovation scientifique	m	i	i	i	i	m

i= immatériel (c'est-à-dire non important)
m= matériel (c'est-à-dire important ou plus)

MDR : Politiques en place ou justification de leur absence

En raison de la nature diversifiée des activités dans lesquelles Floridienne investit – en tant que société holding d'investissement – et dans un contexte d'évolution progressive du cadre réglementaire lié à la CSRD, les politiques à formaliser et à communiquer (hors gouvernance) sont principalement élaborées et mises en œuvre au niveau des sous-groupes.

Chaque filiale du Groupe opère dans un secteur spécifique, avec ses propres réglementations, dynamiques de marché et enjeux de durabilité. Dans ce contexte, le rôle de la société mère consiste à garantir que chaque entité opérationnelle définisse les objectifs, les

politiques et les actions les plus pertinents au regard de ses réalités sectorielles et territoriales.

Ainsi, chaque filiale est responsable de développer et d'appliquer des politiques adaptées, tout en assurant leur conformité avec les exigences réglementaires locales et les bonnes pratiques de son industrie. Cette approche décentralisée favorise une gestion plus ciblée, efficace et contextualisée des enjeux de durabilité.

Le tableau ci-dessous présente les politiques actuellement en vigueur au sein du Groupe Floridienne et de ses filiales, en lien avec les thématiques identifiées comme importantes à l'issue de l'analyse de double importance.

Politiques du Groupe

Division	Politique	Sous-thèmes liés	Description des éléments principaux de la politique	Périmètre	Responsable de sa mise en œuvre	Disponibilité
Groupe (holding)	Code de conduite	S1 : Santé et sécurité S1 : Discrimination G1 : Influence politique et lobbying	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la réglementation en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent Assurer une concurrence loyale Respecter la loi sur la protection des données personnelles Respecter les lois et règlements en matière de droits de l'homme, du trafic d'être humains et respecter les standards éthiques de Floridienne (intégrité, responsabilité et objectivité) Garantir un environnement de travail positif et protéger la santé humaine (pas de discrimination) et gestion de la sécurité et de la santé des employés) Protéger le patrimoine et les marques de Floridienne Signaler les conflits d'intérêts Utiliser une communication appropriée 	Toutes les entités du Groupe	CFO Groupe	Accessible sur le site du Groupe Floridienne
	Politique du lanceur d'alerte	S1 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme G1 : Culture d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Collecter et traiter des alertes internes concernant le non respect des lois, les violations portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne, les violations du marché intérieur de l'Union européenne Collecter et traiter les alertes internes concernant les domaines de la violence, discrimination, harcèlement, etc. 	Toutes les entités du Groupe	CFO Groupe	Accessible sur le site du Groupe Floridienne
Life Sciences	Politique santé et sécurité	S1 : Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité et santé au travail misant sur la prévention des accidents 	Natix	Responsable RH	Serveur du Groupe
		S1 : Santé et sécurité G1 : conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Conformité relative aux réglementations locales et internationales notamment aux droits de l'homme tels que décrits par les UNGP, ce compris un engagement pris contre le trafic humain, le travail des enfants et toute forme d'esclavage moderne (5.5). Importance du respect des consignes de santé et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement Engagement du Groupe à respecter un environnement de travail où la discrimination et le harcèlement quels qu'ils soient n'ont pas lieu d'être. Toute violation du code de conduite ainsi que les mécanismes pour lancer une alerte sont détaillés au chapitre 4 de ce même code. 	BioFirst	CEO, CHRO, Responsable des Affaires Juridiques du Groupe	Accessible sur le site internet de l'entreprise
	Politique du lanceur d'alerte	S1 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme G1 : Culture d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Collecter et traiter des alertes internes concernant les violations de la loi, les violations portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne, les violations du marché intérieur de l'Union européenne Collecter et traiter les alertes internes concernant la violence, discrimination, harcèlement, etc. 	BioFirst	CEO, CHRO, Responsable des Affaires Juridiques du Groupe	Accessible sur le site internet de l'entreprise

Division	Politique	Sous-topics liés	Description des éléments principaux	Périmètre	Responsable de la mise en oeuvre de la politique	Disponibilité
Food	Engagement de la direction	S1 : Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Description de l'engagement de la Direction en matière de Santé et Sécurité Détermination des axes de travail prioritaires dont la prévention et la réduction des risques d'incidents et d'accidents. 	FDG (Spécialités Gastronomiques)	Directeur des opérations industrielles	Affichage sur chaque site
	Engagement de la direction	S1 : Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Politique permettant d'améliorer les résultats en matière de santé et sécurité (respect des dispositions réglementaires, les recommandations professionnelles et mettre en oeuvre les meilleures pratiques ainsi qu'améliorer les performances dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé) Les axes de travail prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> préserver la vie humaine prévenir et réduire les risques d'incidents et d'accidents améliorer les performances de notre entreprise en matière de santé sécurité au travail assurer la veille réglementaire sensibiliser nos salariés par l'information et la communication conduire notre entreprise à asseoir une culture santé et sécurité du travail 	Delka	CEO	CEO
Chemicals	Charte éthique	S1 : Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Engagements du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Respecter les conventions internationales (droits fondamentaux du travail) Responsabilité liée à l'environnement (économie circulaire et durabilité) Renforcer la sécurité des effectifs du Groupe et maintien d'un environnement de travail qui exclut la discrimination ou le harcèlement Intégrité (qualité des produits, concurrence, transparence, confidentialité et corruption) 	SNAM	CEO	Accessible sur le site internet de l'entreprise
	Politique des ressources humaines	S1 : Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Engagement social et éthique (recrutement éthique - diversité, équité et inclusion - travail des enfants, travail forcé et trafic d'êtres humains - diversité, discrimination et harcèlement - droits de l'homme des parties prenantes externes) Développement des employés (gestion des carrières et formation - conditions de travail - santé et sécurité) Responsabilité sociétale Le site de Viviez est classé SEVESO 	SNAM	CEO	Accessible sur le site internet de l'entreprise

E1 Changement climatique



Le thème « E1 - Changement climatique » est un thème identifié comme étant matériel pour le Groupe Floridienne, reflétant l'importance de la transition vers une économie bas-carbone et la gestion des risques et opportunités liés au climat. Ce thème couvre les trois aspects considérés comme étant d'importance pour le Groupe et ses filiales à savoir l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique et l'énergie. À travers ses Divisions, Floridienne s'engage à

favoriser des pratiques durables et à contribuer à l'atténuation des impacts du changement climatique. Afin de détailler les incidences, risques et opportunités (IRO) propres à ce sujet, nous présentons ci-dessous un tableau récapitulatif reprenant : les sous-thèmes, les types d'IRO, l'emplacement dans la chaîne de valeur (VC), l'horizon temporel, et la description des IRO.

E1 : Incidences, risques et opportunités significatifs

Sous-thème	Emplacement dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Division		Incidence		Risque	Opportunité	Description
					Négative	Positive			
Adaptation au changement climatique	Amont de la chaîne de valeur et ses propres activités	1 an >> 5 ans	Life Sciences	BioFirst (Global)			X		Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent impacter négativement la chaîne d'approvisionnement et les opérations:
	Ses propres activités et aval de la chaîne de valeur	1 an >> 5 ans	Life Sciences	BioFirst (Global)			X		<ul style="list-style-type: none"> productivité des clients affectés par la réduction des cycles de culture, affectant les ventes (BioFirst); évolution des types de parasites et de la pression exercée par les parasites présente un risque pour l'application des stratégies de lutte intégrée et une diminution possible des ventes des produits (BioFirst); pluies et sécheresses affectant la culture des escargots (FDG)
	Amont de la chaîne de valeur et ses propres opérations	<1 an	Life Sciences	Natix (Belgique, Inde & Indonésie)			X		<ul style="list-style-type: none"> la production de l'huile de colza, base de la production de sauces, est impactée fortement par le changement climatique (Delka);
	Ses propres activités	>5 ans	Food	FDG (France, Lituanie & Roumanie)			X		<ul style="list-style-type: none"> augmentation des températures et sécheresses imposent des systèmes d'irrigation moins consommateurs, impactant la quantité et qualité des matières (enzymes), en Indonésie (Natix);
	Ses propres activités	<1 an	Food	Delka (Belgique & Bulgarie)			X		<ul style="list-style-type: none"> collecte de matières premières (papaye) se fait pendant les heures de chaleur supportable uniquement entraînant une diminution de rendement dans les périodes de sécheresse, en Inde (Natix)
	Amont de la chaîne de valeur	<1 an	Food	Simon Dutriaux (France)			X		
	Ses propres activités	<1 an	Chemical	SNAM (France)			X		
	Ses propres activités et aval de la chaîne de valeur	2 ans >> 5 ans	Life Sciences	BioFirst (Global)				X	L'évolution des types de parasites et de la pression exercée par les parasites constitue une opportunité pour l'application de l'expertise de BioFirst et le développement de nos solutions de lutte intégrée, ainsi que pour l'augmentation des ventes des produits BioFirst.
	Ses propres activités et aval de la chaîne de valeur	2 ans >> 5 ans	Life Sciences	BioFirst (Global)				X	L'évolution du marché vers des produits à moindre intensité de carbone, sains et durables et l'augmentation de la demande alimentaire (croissance démographique) entraînera une intensification de la production et donc une hausse de la demande de produits BioFirst et une demande accrue de produits susceptibles d'augmenter les rendements par hectare par rapport aux produits traditionnels.
Énergie	Ses propres activités	<1 an	Life Sciences	BioFirst (Global)			X		Augmentation du coût de l'énergie impactant les opérations et les ventes, réduisant la rotation des cultures pour les clients. Cela peut être dû à une consommation d'électricité plus élevée, à la transition vers les énergies renouvelables, ou à des crises énergétiques entraînant volatilité des prix et pénuries, affectant les activités de Floridienne et celles en amont et en aval (électricité et gaz).
	Ses propres activités	<1 an	Food	FDG (France)	X		X		Actions en place pour réduire la consommation énergétique de 10% d'ici 2026 et volonté de faire un inventaire énergétique;
	Ses propres activités	<1 an	Chemical	SNAM (France)	X				Vu les coûts et conséquences dus à la consommation énergétique, SNAM a pris un engagement pour privilégier des prestataires plus proches de ses sites (<100km - cfr ISO 14001), mitigeant les incidences relatives au transport. SNAM a installé des chargeurs pour véhicules électriques et a procédé à l'installation de nouveaux fours sur le site de Viviez

Sous-thème	Emplacement dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Division		Incidence		Risque	Opportunité	Description
					Négative	Positive			
Atténuation du changement climatique	Ses propres activités	<1 an	Life Sciences	BioFirst (Global)	X				Rejet d'émissions de GES (scope 1 et 2) provenant des activités propres de BioFirst (carburant fossile pour l'énergie ou les voitures de société, électricité consommée).
	Aval de la chaîne de valeur	<1 an	Life Sciences	BioFirst (Global)	X				Les produits et emballages BioFirst ont un impact significatif sur les émissions du champ d'application 3 de nos clients.
	Aval de la chaîne de valeur et ses propres activités	1 an >> 5 ans	Life Sciences	BioFirst (Global)		X		X	Développement de solutions de lutte intégrée contre les parasites et de biostimulants pour les clients agricoles, réduisant l'utilisation de produits chimiques et d'engrais traditionnels, et diminuant ainsi nos émissions de Scope 3.
	Amont et aval de la chaîne de valeur	<1 an	Life Sciences	BioFirst (Global)	X				Rejet des émissions de GES de Scope 3 provenant des activités en amont et en aval : achats, équipements, voyages, transport, déplacements, actifs loués, traitement des produits vendus et des déchets
	Ses propres activités	<1 an	Food	Delka (Belgique & Bulgarie)	X				GES provenant surtout du chauffage, du transport (carburants fossiles), du refroidissement (Karras), de la production d'électricité cependant des panneaux photovoltaïques sur site couvrent 70% des besoins en électricité, en Belgique.
	Chaîne de valeur	<1 an	Food	Simon Dutriaux (France)	X				Chauffage à l'électricité (essentiellement nucléaire) et à la fumée de hêtre, carburants fossiles consommés uniquement par les voitures résultant en très peu de rejet de CO ₂ (Scope 1 et 2) La logistique est sous-traitée. (Scope 3)
	Ses propres activités	<1 an	Life Sciences	Natix (Belgique)	X				Suivi des rejets par produit mais sans objectifs fixés

E1 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

À ce jour, les critères de durabilité ne sont pas encore intégrés dans la politique de rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de Floridienne pour la période couverte par le présent rapport. Toutefois, une réflexion est en cours afin d'explorer les modalités d'intégration progressive d'indicateurs de performance en matière de durabilité, en cohérence avec l'évolution des pratiques du marché et du cadre réglementaire.

E1 IRO-1 et E1 SBM-3 : Analyse de la résilience climatique

Le périmètre de notre analyse de résilience correspond à celui retenu pour la consolidation du présent rapport de durabilité. Il couvre l'ensemble des filiales du portefeuille de Floridienne, en prenant en compte les aléas pouvant affecter les enjeux situés en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Conformément aux exigences de la norme ESRS 2 SBM-3, nous avons identifié les risques significatifs liés au changement climatique.

À l'échelle mondiale, les évolutions des températures locales et des régimes de précipitations modifient profondément les conditions environnementales. Les régions arides deviennent plus sèches, avec une baisse du niveau des nappes phréatiques, tandis que d'autres zones font face à une recrudescence d'inondations — des phénomènes classés parmi les risques physiques liés à la température et à l'eau. Ces changements peuvent impacter directement certaines de nos filiales, notamment par :

- Une réduction de la disponibilité en eau et une augmentation des températures moyennes sur certains sites de production ;
- Des variations du niveau d'ensoleillement affectant les cultures en plein champ, les processus de fabrication et la qualité des produits agricoles ;

- Une augmentation des besoins en refroidissement dans diverses installations industrielles. Ces aléas peuvent également générer des effets indirects, tels que la perturbation de la disponibilité de la main-d'œuvre, liée au déplacement des populations dans les zones les plus touchées. L'ensemble de ces facteurs pourrait avoir un impact considérable sur les clients des différentes activités du Groupe.

Les sites de production détenus en propre par les entreprises du portefeuille Floridienne font l'objet d'une surveillance continue, et des dispositifs de protection sont progressivement intégrés, en conformité avec les réglementations locales. Par ailleurs, les dérèglements dans les chaînes d'approvisionnement ou les hausses de coûts liés au chauffage, au refroidissement ou au stockage (risques de transition liés au marché) sont pris en compte. Ces risques pourraient affecter les coûts opérationnels, notamment dans les régions soumises à une forte volatilité des prix de l'énergie ou à des politiques climatiques renforcées visant la décarbonation (risques de transition liés au marché et à la politique).

En 2024, Floridienne a mené une analyse de résilience climatique à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur deux scénarios plausibles à court et moyen terme. Cette évaluation couvre à la fois les risques physiques et les risques et opportunités de transition.

Pour assurer la pertinence de l'analyse, l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles nos filiales opèrent a été pris en compte. Une présélection de 10 pays a ensuite été effectuée, sur la base d'un seuil de matérialité lié au chiffre d'affaires au 30 juin 2024. Ces pays représentent ensemble plus de 88 % du chiffre d'affaires consolidé de Floridienne.

Le chiffre d'affaires présenté dans le tableau ci-dessous réconcilie avec le chiffre d'affaires publié dans le rapport financier semestriel 2024.

Géographies et chiffre d'affaires (au 30 juin 2024) dans le cadre de l'analyse de résilience climatique			
Pays	Région	Chiffre d'affaires (en € millions)	% chiffre d'affaires par pays
Belgique (HQ)	Europe	45,2	14,2%
France	Europe	56,0	17,6%
Pays-Bas	Europe	5,1	1,6%
Turquie	Europe	12,0	3,8%
Ontario, Canada	Amérique du Nord	97,1	30,6%
États-Unis	Amérique du Nord	18,0	5,7%
Mexique	Amérique Latine	8,5	2,7%
Brésil	Amérique Latine	27,7	8,7%
Australie	Océanie	5,8	1,8%
Maroc	Afrique du Nord	4,9	1,5%
		318	88,2%

Pour chaque pays les risques physiques ont été analysés en employant les scénarios RCP 2.6 (scénario à impact limité) et RCP 8.5 (scénario à impact élevé) du GIEC (IPCC). Le scénario RCP 2.6, également connu sous le nom de scénario de « pic », représente une trajectoire très stricte visant à limiter le réchauffement climatique. Selon ce scénario, l'augmentation de la température moyenne mondiale est limitée à environ 1,5°C à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici la fin du siècle. Cette trajectoire suppose des efforts d'atténuation significatifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, conduisant à une stabilisation des concentrations atmosphériques. Le scénario RCP 8.5 représente le scénario le plus « extrême » du point de vue du changement climatique physique, en supposant un avenir où presque aucune action d'atténuation n'est entreprise et où les émissions continuent d'augmenter au rythme actuel, et où la température moyenne mondiale augmente de 4°C d'ici la fin du siècle par rapport à la période préindustrielle. Dans ce scénario, des changements significatifs dans la fréquence et l'intensité des risques physiques aigus et chroniques se produisent déjà d'ici le milieu du siècle.

Huit aléas liés au changement climatique ont été identifiés comme portant un certain degré de risque (de faible à important) et un certain degré de probabilité d'occurrence (moyennement certain à quasi certain). Ces aléas sont présentés dans la suite du rapport (E1.SBM-3_06)

Dans un premier temps, les résultats ont été analysés de manière globale et; dans un deuxième temps de manière plus spécifique aux secteurs d'activité locaux, le long de leurs chaînes de valeur.

Nous avons enfin, considéré les risques de transition liés au changement climatique de manière globale sur un horizon temporel plus étendu en nous basant sur les scénarios NZE (Net Zero Emissions ou émissions nettes nulles) et STEPS (Stated Policies Scenario ou Scénario des Politiques Déclarées) de l'AIE (Agence Internationale d'Énergie). Il est important de noter que les risques et opportunités de transition ont été évalués comme étant non matériels pour l'ensemble des sous-groupes de Floridienne.

L'analyse a été initiée en 2023 au sein de BioFirst, puis étendue en 2024 aux autres sous-groupes du Groupe, à savoir la Division Food (Spécialités Gastronomiques, Delka, Simon-Dutriaux), la Division Chemicals (SNAM) ainsi que Natix.

Étant donné que les bilans carbone des sous-groupes de Floridienne ont été établis pour la première fois au cours de l'exercice de référence 2024, nous considérons qu'il est encore trop tôt pour formuler des hypothèses solides en matière de transition vers une économie bas carbone.

Les horizons de temps appliqués pour l'analyse des aléas physiques sont définis conformément aux ESRS comme suit :

- Court terme : jusqu'un an (comme le rapport financier),
- Moyen terme : d'un à cinq ans,
- Long terme : au-delà de 5 ans.

Pour l'analyse des opportunités et risques de transition, nous avons considéré un horizon plus étendu pour le long terme. Celui-ci est considéré sur deux temps. D'abord 2030-2035 et ensuite 2035-2050 correspondant à l'objectif établi par les accords de Paris et adoptés par l'UE.

Notre analyse de résilience a permis d'identifier les principaux risques et opportunités liés aux aléas physiques observés à l'échelle globale :

Aléas physiques

ALÉAS LIÉS À LA TEMPÉRATURE					
	Géographies	Probabilité (1)	Activités affectées sur la chaîne de valeur	Horizon temporel	
CHRONIQUES	Augmentation de la température moyenne de l'air	UE, Amérique du Nord et Latine	Élevée	Amont : Chaînes d'approvisionnement Opérations propres : Refroidissement plus énergivore des sites de production	Long terme
	Augmentation de l'humidité spécifique L'air plus chaud peut contenir plus de vapeur d'eau, donc des températures plus élevées entraînent généralement des niveaux d'humidité spécifique plus élevés.	UE, Amérique du Nord et Latine	Très élevée	Opérations propres : Refroidissement plus énergivore des sites de production Aval : Rendement de cultures Productivité des agriculteurs	Long terme
	Stress thermique Le lien entre le stress thermique et la diminution de la productivité du travail est dû au fait que les travailleurs exposés à des températures élevées peuvent éprouver une fatigue accrue, une diminution de la concentration et une réduction de l'efficacité.	Belgique, France, Canada, Mexique et Brésil	Modérée	Amont : Chaînes d'approvisionnement Opérations propres : Refroidissement plus énergivore des sites de production Productivité des effectifs Aval : Rendement de cultures Productivité des agriculteurs	Moyen et long terme : Mexique et Brésil Long terme : Belgique, France et Canada
AIGUS	Vagues de chaleur	Amérique du Nord et Latine	Modéré	Amont : Chaînes d'approvisionnement Opérations propres : Refroidissement plus énergivore des sites de production Productivité des effectifs Aval : Rendement de cultures Productivité des agriculteurs	Court, moyen et long terme : Mexique Long terme : Brésil et Amérique du Nord
ALÉAS LIÉS AU VENT					
	Géographies	Probabilité (1)	Activités affectées sur la chaîne de valeur	Horizon temporel	
CHRONIQUES					
AIGUS	Changements dans les modèles de tempêtes	Global	Modérée	Amont : Chaînes d'approvisionnement Aval : Rendement de cultures	Court, moyen et long terme
ALÉAS LIÉS AU VENT					
	Géographies	Probabilité (1)	Activités affectées sur la chaîne de valeur	Horizon temporel	
CHRONIQUES	Précipitation	Belgique, France	Faible	Aval : Rendement de cultures	Moyen et long terme
	Humidité relative à la baisse	Ontario, Canada	Faible	Aval : Rendement de cultures	Long terme
AIGUS	Précipitations extrêmes	UE et Amérique du Nord	Faible	Amont : Chaînes d'approvisionnement Aval : Rendement de cultures	Court, moyen et long terme : USA Long terme : UE

Les aléas physiques les plus significatifs pour les activités de Floridienne, dans les zones géographiques jugées matériellement pertinentes, sont liés à l'augmentation du taux d'humidité spécifique et à la hausse des températures moyennes de l'air. L'air plus chaud peut contenir plus de vapeur d'eau, donc des températures plus élevées entraînent généralement des niveaux d'humidité spécifique plus élevés. Ces facteurs co-existant représentent un risque modéré à significatif pour les opérations dans l'UE, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. Ces facteurs combinés expliquent le risque de diminution de la productivité du travail en raison du stress thermique pour les mêmes sites géographiques. En raison des risques physiques chroniques mentionnés, le risque aigu de vagues de chaleur est notable pour les sites opérationnels nord-américains et latino-américains du portefeuille de Floridienne. On observe également une augmentation modérée des dommages attendus dus aux changements dans les régimes de tempêtes dans toutes les géographies analysées. Enfin, le risque modéré de précipitations accrues et extrêmes (5 jours ou plus) est observé pour les sites de l'UE et de l'Amérique du Nord.

Cependant, la probabilité d'occurrence est fixée à une certitude moyenne, selon les scénarios du GIEC (IPCC) employées.

De manière générale, il est important de souligner que, sur l'ensemble des activités de Floridienne à l'échelle mondiale et pour les différents horizons temporels analysés, l'exposition moyenne du chiffre d'affaires à un risque modéré à élevé s'élève à seulement 7,4% sous le scénario RCP 2.6. En revanche, cette proportion atteint 13,5% sous le scénario plus pessimiste RCP 8.5. Ces résultats témoignent d'un niveau de résilience globalement favorable face aux scénarios climatiques envisagés.

Au regard de ces résultats, une analyse plus approfondie des spécificités locales et sectorielles a été réalisée afin de faire ressortir les risques et opportunités propres à chaque sous-groupe :

- BioFirst. Les changements de température et d'humidité peuvent affecter la distribution et le cycle de vie des ravageurs et des maladies. Cela pourrait augmenter la demande de biopesticides mais aussi remettre en question leur efficacité à mesure que de nouveaux

ravageurs émergent. L'efficacité des inoculants, qui reposent sur des micro-organismes bénéfiques, peut être influencée par les changements de température et d'humidité du sol. Ces conditions peuvent affecter la survie et l'activité microbienne.

- Spécialités gastronomiques. Les changements climatiques peuvent affecter la disponibilité des ingrédients clés comme les escargots, les coquilles Saint-Jacques et autres fruits de mer. Les températures océaniques plus chaudes et l'acidification des océans peuvent impacter la vie marine, réduisant potentiellement l'approvisionnement de ces ingrédients. Alors que certains ingrédients sont à risque dans certaines géographies (coquilles Saint-Jacques d'Argentine), le changement climatique augmentera la disponibilité dans d'autres (moules au Chili) et offrira de nouveaux lieux potentiels d'approvisionnement. Des températures plus élevées peuvent augmenter le risque de maladies d'origine alimentaire et de détérioration, nécessitant des mesures de sécurité alimentaire plus strictes pendant la production et le stockage.
- Natix. De nombreuses matières premières utilisées par Natix, telles que des organismes vivants et des sous-produits de l'industrie alimentaire (bromélaïne produite en Indonésie et papaïne originaire de la république démocratique du Congo), sont sensibles aux changements climatiques. Les événements météorologiques extrêmes, tels que des températures élevées, des sécheresses, des inondations et des tempêtes, peuvent perturber la croissance et la disponibilité de ces ressources naturelles.
- SNAM. L'augmentation de la température moyenne de l'air constitue le principal aléa physique susceptible d'affecter les opérations de recyclage de batteries chez SNAM. Cette hausse pourrait entraîner une augmentation des besoins énergétiques nécessaires au maintien de conditions de travail sûres et confortables pour les

collaborateurs. Les sites de SNAM étant soumis aux exigences les plus strictes de la directive Seveso, la sécurité des personnes et de l'environnement y est encadrée par des mesures rigoureuses, conformes aux obligations réglementaires en vigueur.

Les risques de transition, bien qu'évalués comme n'étant pas matériels lors de l'évaluation de la double importance, ont été identifiés comme suit :

- À court terme (jusqu'à fin 2025) ; l'évolution rapide du cadre réglementaire impose à Floridienne et à ses filiales de s'adapter à des exigences croissantes en matière de transparence et de communication sur les enjeux de durabilité. Cette dynamique s'accompagne également d'une attention accrue concernant les parties prenantes.
- À moyen terme (2026-2030) ; la hausse potentielle des coûts liée à la tarification du carbone et à l'augmentation des prix des matières premières pourrait représenter une contrainte croissante pour les opérations des entreprises du Groupe, avec un impact possible sur leur trajectoire de croissance dans plusieurs régions.
- À long terme (2030-2050) ; la transition vers des sources d'énergie renouvelables pourrait nécessiter des investissements importants. Bien que l'énergie consommée soit aujourd'hui majoritairement achetée auprès de fournisseurs externes, certaines entreprises de Floridienne pourraient envisager de produire leur propre énergie renouvelable sur site, afin de limiter leur exposition à la hausse des prix. Par ailleurs, la mise en place de mécanismes de tarification directe du carbone (tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission — ETS — ou de nouvelles taxes carbone) pourrait entraîner une augmentation des coûts liés aux émissions de Scope 1, générées par la consommation énergétique.

Opportunités et risques de transition

POLITIQUE ET JURIDIQUE

	Géographies	Activités affectées sur la chaîne de valeur	Horizon temporel
Tarification accrue des émissions GES	UE, Canada, Brésil, Maroc, Australie	Chaîne de valeur entière	Moyen-long terme

TECHNOLOGIE

	Géographies	Activités affectées sur la chaîne de valeur	Horizon temporel
Transition énergétique vers des sources renouvelables	Mondial	Chaîne de valeur entière	Moyen-long terme

MARCHÉ

	Géographies	Activités affectées sur la chaîne de valeur	Horizon temporel
Augmentation du coût des matières premières (Division Food)	UE, Amérique latine	Amont et opérations propres : Chaînes d'approvisionnement Aval : Effet sur le prix de produits finis	Moyen-long terme

L'analyse de résilience climatique ayant été complétée pour la première fois en 2024, nous estimons qu'il est encore prématuré pour apporter des changements à notre stratégie d'investissement et désinvestissement, à ce jour. De même, nous estimons que l'implémentation d'actions liées aux aléas identifiés et découlant d'une modification quelconque de la stratégie et du modèle économique de Floridienne n'est pas encore à l'ordre du jour.

Dans ce premier exercice de reporting, Floridienne s'efforce de collecter les données relatives au changement climatique, notamment liées à la consommation d'énergie et aux émissions des gaz à effet de serre, estimées comme matériels lors de l'analyse de la double importance. Les données collectées, notamment les émissions GES et la quantité et la source de l'énergie consommée, durant cette première année permettront de tirer des conclusions afin d'évaluer la nécessité d'implémenter ou non des modifications au niveau de sa stratégie et du contrôle exercé auprès des sous-groupes de son portefeuille.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmentent en raison des activités des sous-groupes de Floridienne, telles que la combustion de combustibles fossiles dans les opérations de ses filiales. Ces gaz emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, ce qui entraîne un réchauffement global de la planète. Floridienne est consciente des enjeux et espère, au travers des stratégies liées à son modèle économique, influencer de manière limitée sur ses incidences négatives.

Floridienne continue de construire son développement et sa vision d'entreprise sur l'esprit créatif et les idées durables. Le respect de l'environnement et la production responsable font partie des priorités du Groupe à travers ses investissements et dans ses relations avec la société civile. Ses investissements sont divers mais primordialement ayant un souci de pratiques respectueuses de l'environnement et à caractère durable, suivant les normes les plus strictes en termes de production, et s'inscrivant dans une économie qui tend tant que possible vers la circularité.

L'évaluation des aléas physiques, repris ci-dessus (E1.SBM_06), prend en compte la sensibilité, la durée et la probabilité des aléas ayant un impact sur les actifs et activités économiques des filiales de Floridienne dans leurs différentes géographies.

L'identification et l'évaluation des risques de transition liés au changement climatique dans le cadre des opérations et de la chaîne de valeur en amont et en aval de Floridienne porte sur le processus d'observation des scénarios climatiques et leur lien à l'énergie et aux émissions des GES de l'IEA (International Energy Agency), notamment les scénarios STEPS (Stated Policies) et NZE (Net Zero Emissions).

Il n'y pas d'actifs ou activités économiques qui sont incompatibles ou nécessitent des efforts importants pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre pour le climat, à l'exception des filiales dans la Division Food pour lesquelles nous ne sommes pas en mesure de partager d'informations à ce stade, l'analyse est en cours. Floridienne est consciente des défis auxquels l'industrie alimentaire fait face pour tendre vers la neutralité climatique.

Sur base des résultats de l'analyse de résilience, nous n'avons pas relevé de risques actuels et matériels pour le Groupe qui auraient un impact matériel sur notre position financière.

E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Floridienne n'est pas exclue des indices de référence « accord de Paris », selon les indices de référence visés à l'article 12, paragraphe 1, point d) à g) du règlement délégué (UE) 2020/2018.

En raison de la complexité de ses activités et de la nécessité d'un engagement étroit avec ses parties prenantes, Floridienne prévoit de formaliser et de publier un plan de transition à l'horizon 2030. À ce stade, aucun plan de transition global n'a encore été établi, en raison de la diversité des secteurs et des modèles d'affaires au sein du Groupe. Néanmoins, des démarches sont déjà en cours au sein de certaines entités. Le sous-groupe BioFirst, qui représente 67,5 % du chiffre d'affaires consolidé de Floridienne en 2024, a d'ores et déjà amorcé la formalisation de son propre plan de transition.

Floridienne n'a pas encore formalisé de politiques, d'objectifs ou de plans d'action spécifiques en matière d'atténuation du changement climatique. Des précisions complémentaires sur le cadre général figurent dans la section MDR de la partie ESRS 2 : Informations générales.

Néanmoins, dans une logique de transparence et d'amélioration continue, Floridienne demande à ses filiales de déclarer annuellement leurs consommations d'énergie ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre, en lien avec leurs activités spécifiques et leur implantation géographique.

Cette démarche de collecte de données structurée constitue une première étape essentielle. Elle permettra à terme, tant au niveau des filiales qu'à l'échelle du Groupe, de définir des politiques climatiques adaptées, assorties d'objectifs concrets et d'actions stratégiques visant à réduire l'empreinte environnementale.

E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs requis au titre de l'exigence E1-5, relative à la consommation d'énergie et au mix énergétique.

	Unité	Montants 2024
Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon	MWh	-
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	MWh	5.468
Consommation de combustibles provenant du gaz naturel	MWh	12.036
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	MWh	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	MWh	15.570
Consommation totale d'énergie fossile	MWh	33.073
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	56%
Consommation à partir de sources nucléaires	MWh	6.485
Part de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	%	11%
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.	MWh	249
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	MWh	17.978
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	MWh	1.282
Électricité renouvelable achetée de manière groupée avec des instruments d'accords d'achat d'énergie (PPA)	MWh	5.001
	%	27,8%
Électricité renouvelable achetée de manière groupée avec des instruments : certificats d'énergie renouvelable (GO)	MWh	584
	%	3,3%
Consommation totale d'énergie renouvelable	MWh	19.509
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	%	33%
Consommation totale d'énergie	MWh	59.067
Revenu net	k€	697.385
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat	MWh/mio€	85
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact sur le climat (MWh)	MWh	59.067

Les secteurs à fort impact climatique utilisés pour déterminer l'intensité énergétique sont les suivants :

Secteur NACE	Entités
A. Agriculture	BioFirst
B. Manufacture	Spécialités gastronomiques, Delka, Simon-Dutriaux Natix (enzymes et autres extraits naturels), Kimflor (stabilisateurs et additifs PVC)
1. Gestion de déchets et activités de remédiation	SNAM (recyclage de batteries)

Etant donné que l'entièreté du portefeuille de Floridienne est définie comme étant dans des secteurs à fort impact climatique (voir ci-dessus), nous prenons le chiffre d'affaires pour évaluer l'intensité.

E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Le tableau suivant reprend les indicateurs requis par l'exigence de publication E1-6 - Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES.

Émissions de GES du Groupe consolidé	Unité	Montants 2024
Émissions brutes de GES du champ d'application 1	t CO2 eq	13.724
Émissions brutes de GES du champ d'application 2	t CO2 eq	13.631
Émissions brutes de GES du champ d'application 2 basées sur la localisation	t CO2 eq	13.197
Émissions brutes de GES du champ d'application 2 basées sur le marché	t CO2 eq	13.631
Émissions brutes de GES du champ d'application 3	t CO2 eq	457.877
Catégorie 1 : biens et services achetés	t CO2 eq	254.725
Catégorie 2 : biens d'équipement	t CO2 eq	14.533
Catégorie 3 : activités liées aux combustibles et à l'énergie	t CO2 eq	8.105
Catégorie 4 : transport et distribution en amont	t CO2 eq	8.966
Catégorie 5 : déchets générés par les opérations	t CO2 eq	6.949
Catégorie 6 : voyages d'affaires	t CO2 eq	3.532
Catégorie 7 : déplacements domicile-travail des employés	t CO2 eq	829
Catégorie 8 : actifs loués en amont	t CO2 eq	-
Catégorie 9 : transport et distribution en aval	t CO2 eq	18.519
Catégorie 10 : transformation des produits vendus	t CO2 eq	-
Catégorie 11 : utilisation des produits vendus	t CO2 eq	69.685
Catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus	t CO2 eq	71.601
Catégorie 13 : actifs loués en aval	t CO2 eq	434
Catégorie 14 : franchises	t CO2 eq	-
Catégorie 15 : investissements	t CO2 eq	-
Émissions totales de GES	t CO2 eq	485.233
Total des émissions de GES - en fonction de la localisation (location-based)	t CO2 eq	484.798
Intensité des émissions de GES - basée sur la localisation	t CO2 eq/mio €	695
Total des émissions de GES - en fonction du marché (market-based)	t CO2 eq	485.233
Intensité des émissions de GES - basée sur le marché	t CO2 eq/mio €	696
Émissions de GES du champ d'application 1 groupe comptable consolidé	t CO2 eq	13.724
Émissions de GES du champ d'application 2 (basées sur la localisation) groupe comptable consolidé	t CO2 eq	13.197
Émissions de GES du champ d'application 1 entreprises investies non consolidées (entreprises associées, JV et autres)	t CO2 eq	302
Émissions de GES du champ d'application 2 (basées sur la localisation) sociétés émettrices non consolidées (entreprises associées, JV et autres)	t CO2 eq	3.667
Total des émissions de GES des champs d'application 1 et 2	t CO2 eq	30.890
Émissions de GES du champ d'application 1 - Holding	t CO2 eq	13
Émissions de GES du champ d'application 2 (basées sur le marché) - Holding	t CO2 eq	2
Émissions de GES du champ d'application 3 - Holding	t CO2 eq	468
Émissions totales de GES - Holding	t CO2 eq	482
Émissions de GES du champ d'application 1 - Chemical	t CO2 eq	188
Émissions de GES du champ d'application 2 (basées sur le marché) - Chemical	t CO2 eq	100
Émissions de GES du champ d'application 3 - Chemical	t CO2 eq	50.016
Total des émissions de GES - Chemicals	t CO2 eq	50.304
Émissions de GES du champ d'application 1 - Natix	t CO2 eq	326
Émissions de GES du champ d'application 2 (basées sur le marché) - Natix	t CO2 eq	87
Émissions de GES du champ d'application 3 - Natix	t CO2 eq	47.622
Émissions totales de GES - Natix	t CO2 eq	48.035
Émissions de GES du champ d'application 1 - BioFirst	t CO2 eq	12.671
Émissions de GES du champ d'application 2 (basées sur le marché) - BioFirst	t CO2 eq	12.879
Émissions de GES du champ d'application 3 - BioFirst	t CO2 eq	277.193
Total des émissions de GES - BioFirst	t CO2 eq	302.743
Émissions de GES du champ d'application 1 - Food	t CO2 eq	527
Émissions de GES du champ d'application 2 (basées sur le marché) - Food	t CO2 eq	564
Émissions de GES du champ d'application 3 - Food	t CO2 eq	82.578
Total des émissions de GES - Food	t CO2 eq	83.669
Revenu net	k€	697.385
Recettes nettes utilisées pour calculer l'intensité des GES	k€	697.385

Pour les filiales, hormis celles du groupe Française de Gastronomie, les facteurs d'émission ont été adoptés à partir des valeurs publiées sur co2emissiefactoren.nl. Nous avons utilisé les valeurs WtT (Well to Tank ou réservoir à la roue) pour calculer les émissions gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 des entités, incluant les émissions provenant de la combustion de carburants dans les véhicules de l'entreprise, les émissions des processus industriels, et les émissions des systèmes de chauffage et de refroidissement. Ces facteurs ont été sélectionnés car ils utilisent une approche « du réservoir à la roue » et sont proches, mais légèrement supérieurs, à la plupart des autres normes internationales. Pour le Scope 2, les émissions indirectes de GES liées à l'achat et à la consommation d'électricité, les facteurs d'émission présentent une grande diversité au niveau international et sont adoptés à partir de Emissions Factors 2024 - Data product - IEA (Agence d'énergie internationale) pour les émissions basées sur la localisation (mix national) et à partir de European Residual Mix | AIB, ou un inventaire similaire pour les pays hors Union Européenne, pour les émissions basées sur le marché (mix résiduel). Les émissions de Scope 1 et 2 ont été rapportées selon les lignes directrices du protocole GES. Le principe de matérialité a été utilisé par filiale et toutes les émissions propres ont été pesées structurellement et rapportées lorsqu'elles étaient significatives (>5%).

L'intégralité du bilan carbone du groupe Française de Gastronomie a été établi par un consultant externe, en 2023. Des facteurs d'émissions de bases de données ADEME, Agribalyse, GT Déchet et MOBEETIP sont appliquées aux activités le long de sa chaîne de valeur, sur base de données financières, physiques (masses et distances) et énergétiques. Les valeurs rapportées pour l'année 2024 sont issues d'une extrapolation basée sur les résultats obtenus pour l'année 2023 en appliquant un facteur correspondant à la croissance du chiffre d'affaire, en 2024, propre à chaque entité, relative au chiffre d'affaires de 2023.

Les émissions de Scope 3 de BioFirst ont été calculés par un consultant externe pour l'année 2024. Des facteurs d'émissions de bases de données EXIOBASE, Agribalyse, Base Carbone, Ecolnvent, E-df et du GIEC sont appliquées aux activités le long de sa chaîne de valeur, sur base de données financières et physiques (masses et distances) de 13 entités représentant 84% du chiffre d'affaires du groupe. Une extrapolation des résultats obtenus a alors été appliquée sur base du chiffre d'affaires des entités restantes, sur le chiffre d'affaires total, pour obtenir un bilan complet. Les émissions de Scope 1 pour le Groupe BioFirst incluent les émissions fugitives, calculées exclusivement pour ce groupe.

Les émissions de Scope 3 des filiales n'appartenant pas à BioFirst ou aux Spécialités gastronomiques ont été calculées par un consultant externe pour l'année 2024. Des facteurs d'émissions issues des bases de données ADEME, Agribalyse et co2emissiefactoren.nl sont appliqués aux activités le long de sa chaîne de valeur, sur base de données financières, physiques (masses et distances) et énergétiques.

Floridienne ne pratique pas d'échanges de quotas d'émissions.

BioFirst produit des émissions biogènes résultants de la combustion fixe ou mobile de biodiesel, inclus dans le scope 1 à hauteur de 26 t. CO₂eq ce qui est nettement inférieur au seuil d'importance de 5% défini par le GHG protocol.

31% de l'énergie renouvelable consommée par le Groupe Floridienne est liée à des instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée (PPA et GO). 28% des instruments contractuels des filiales du portefeuille de Floridienne sont des accords d'achat d'énergie (PPA) et 4% ont des garanties d'origine (GO).

Le groupe Française de Gastronomie produit des émissions biogènes résultants de la biodégradation de la biomasse mais ceux-ci ne sont pas comptabilisés représentant moins de 5% des émissions GES du Groupe FDG et, de ce fait, nettement moins de 5% des émissions GES de la holding Floridienne, respectant ainsi la règle du seuil de signification pour le rapport des GES (GHG protocol), à savoir 92 t. CO₂eq.

Les émissions de Scope 3 sont calculées à l'aide de données d'entrée provenant des activités spécifiques dans la chaîne de valeur de l'entité en amont et en aval, issus de données primaires obtenues auprès des fournisseurs ou autres partenaires de la chaîne de valeur, à hauteur de 65%. Il s'agit principalement de données financières.

Catégories incluses dans le scope 3 du bilan carbone du Groupe Floridienne :

Catégories en amont :

- 1 Achats de biens et services,
- 2 Biens d'équipement,
- 3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie,
- 4 Transport et distribution en amont,
- 5 Déchets générés,
- 6 Déplacements professionnels,
- 7 Déplacements domicile-travail des employés.

Catégories en aval :

- 9 Transport et distribution en aval,
- 11 Utilisation des produits vendus,
- 12 Traitement en fin de vie des produits vendus,
- 13 Actifs loués en aval.

La catégorie 8 Actifs loués en amont est exclue du bilan carbone du Groupe Floridienne parce qu'aucun actif de ce type n'est identifié. La catégorie 10 Transformation des produits vendus est exclue étant donné que les produits vendus par les filiales du Groupe Floridienne ne requièrent pas de transformation. Les catégories 14 Franchises et 15 Investissements sont exclus du bilan carbone puisque, d'une part, il n'y a pas de franchises au sein du Groupe Floridienne et, d'autre part, Floridienne n'est pas une société d'investissement et ne propose pas de services financiers.

Floridienne n'a pas identifié d'émissions résultantes de la combustion ou la biodégradation de biomasse ou de matière organique en amont ou en aval de sa chaîne de valeur.

Par ailleurs, la catégorie 11 (usage des produits vendus) des émissions GES de Scope 3 a été établie en appliquant des estimations. Le calcul des émissions de Scope 3 pour le restant des filiales du portefeuille de Floridienne et pour la société holding, est basée sur des données financières directes en appliquant les facteurs d'émission issus de la base de données ADEME. Pour ces filiales, les émissions relatives aux catégories 4 (transport et distribution en amont), 9 (transport et distribution en aval), 11 (usage des produits vendus) et 12 (fin de vie) du Scope 3 ont été estimées.

Les indicateurs quantitatifs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 3, présentées dans ce rapport de durabilité, sont soumis à une incertitude de mesure, étant donné que certaines données sont obtenues par extrapolation périodique. Ceci s'explique par la structure et composition de notre groupe et la complexité d'un calcul détaillé des GES de Scope 3. Les estimations utilisées incluent, d'une part, des extrapolations de données de base calculées en 2023 et d'autre part, des extrapolations de données de base d'entités du Groupe qui ont les mêmes activités. Ces extrapolations ont été réalisées sur base du chiffre d'affaires de 2024.

Le calcul des émissions de Scope 3 repose donc actuellement sur certaines hypothèses et estimations. Des améliorations méthodologiques sont prévues en 2025, notamment grâce à l'accès à des sources de données plus fiables. Ces évolutions permettront d'affiner nos calculs et de renforcer la qualité de notre reporting. Il est important de noter que ces développements pourraient conduire à des estimations différentes pour l'exercice 2025.

E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Floridienne ne pratique pas d'absorptions ou de stockage de GES dans le cadre de ses opérations propres et ne contribue pas à de telles pratiques dans sa chaîne de valeur en amont et en aval.

Il n'y a pas de réductions ou absorptions des émissions de GES résultant de projets d'atténuation du changement climatique en dehors de la chaîne de valeur que Floridienne a financé ni qu'elle envisage de financer par l'achat de crédits carbone.

E1-8 : Tarification interne du carbone

Floridienne n'a pas de mécanisme de tarification interne du carbone.

E4 Biodiversité et écosystèmes



Chez Floridienne, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est étroitement liée à notre stratégie de croissance durable. Ce thème est au centre du développement de notre Division Life Sciences, entre autres à travers BioFirst. Le présent exercice constitue notre première année de reporting. À ce stade, les processus et méthodes d'analyse présentés doivent être considérés comme une base initiale, appelée à évoluer et à se renforcer au fil du temps. Ce premier rapport marque ainsi une étape fondatrice dans la structuration de notre approche en matière de biodiversité, en cohérence avec nos ambitions de long terme.

Grâce à ses marques phares — Biobest, BioWorks, Plant Products et BIOTROP — BioFirst est devenu un acteur mondial de référence dans la lutte biologique intégrée, la pollinisation naturelle et les solutions alternatives aux produits chimiques agricoles. Les produits et services du groupe BioFirst visent à réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques ce qui favorise la restauration de la santé des sols et la préservation de la biodiversité locale.

E4 : biodiversité et écosystèmes

Sous-thème	Emplacement dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Division	Incidence		Risque	Opportunité	Description
				Négative	Positive			
Biodiversité et écosystèmes	En amont Opérations propres En aval	1 an >> 5 ans	Life Sciences : BioFirst (global)		X			Réduire l'utilisation des pesticides et, par conséquent, restaurer la santé des écosystèmes et améliorer la biodiversité locale
					X			Le développement de solutions de lutte intégrée contre les parasites et de biostimulants pour les clients agricoles a une incidence positive sur les écosystèmes et la biodiversité, en réduisant de manière significative l'utilisation de produits chimiques et d'engrais traditionnels par nos clients (qui pourraient se retrouver dans les écosystèmes (aquatiques) et la chaîne alimentaire).

E4 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Suite à l'analyse de la localisation géographique de chacun de ses sites de production, BioFirst a constaté que tous ses sites sont situés à moins de 50 km d'une zone répertoriée comme site clé pour la biodiversité, selon le registre officiel disponible sur www.keybiodiversityareas.org/sites/. La liste complète de ces zones figure en annexe.

Toutefois, cette proximité géographique ne constitue pas, en soi, un indicateur pertinent d'impact environnemental. En effet, la biodiversité est un enjeu important pour BioFirst, non pas en raison de risques ou d'impacts négatifs, mais plutôt en raison de la contribution positive que ses activités peuvent avoir en la matière. Aucune incidence négative significative sur ces zones clés n'a été identifiée à ce jour, comme le confirme l'évaluation de double matérialité menée par BioFirst.

Ainsi, bien que BioFirst mette déjà en œuvre plusieurs actions concrètes en faveur de la biodiversité — comme détaillé dans le chapitre « Environnement » de son rapport développement durable 2023 — aucun plan de transition spécifique n'a été formalisé, en l'absence d'incidence négative majeure.

Il en va de même pour les politiques : le code de conduite de BioFirst reflète un engagement clair en faveur de la protection de l'environnement et du respect des réglementations locales. Toutefois, une politique dédiée à la biodiversité n'a pas encore été établie, dans la mesure où aucun risque significatif n'a été identifié à ce stade.

Contrairement à une approche classique centrée sur la réduction d'impacts négatifs, BioFirst adopte une démarche proactive : la biodiversité est considérée comme un levier d'action positif, et non uniquement comme un domaine à risque. Cette perspective constitue

En tant que société holding, Floridienne encourage activement ses filiales dans l'intégration de ces enjeux dans leurs stratégies locales, tout en soutenant des investissements à long terme ayant un impact bénéfique pour l'environnement et les générations futures. L'acquisition stratégique de BIOTROP en 2023, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture en plein champ, marque une étape majeure dans l'amplification de notre impact positif sur les écosystèmes à l'échelle mondiale.

Sur la base de l'analyse de la double importance, ces enjeux ont été identifiés comme matériels uniquement pour notre filiale BioFirst. Ainsi, conformément aux exigences de l'ESRS E4, cette section présente uniquement les informations spécifiques à BioFirst, en lien avec ses incidences, risques, opportunités, objectifs et actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.

une source de fierté et renforce l'engagement de l'ensemble du Groupe à contribuer activement à la préservation du vivant.

En aval de la chaîne de valeur, les produits et services de BioFirst contribuent positivement à la préservation de la biodiversité. Grâce à l'utilisation de biopesticides par les cultivateurs et les agriculteurs, l'emploi de grandes quantités de pesticides chimiques potentiellement nocifs est évité. Ces substances, lorsqu'elles sont utilisées, peuvent pénétrer directement dans les écosystèmes par pulvérisation, ou indirectement via le ruissellement, contaminant les nappes phréatiques.

L'utilisation de biopesticides permet ainsi non seulement de maintenir des sols agricoles en meilleur état, mais également de préserver les écosystèmes environnants, y compris les cours d'eau qui alimentent les milieux aquatiques en aval, jusqu'aux zones côtières et marines.

Par ailleurs, d'autres produits développés par BioFirst, tels que les biostimulants, offrent une alternative durable aux engrais traditionnels, réduisant encore davantage l'empreinte environnementale des pratiques agricoles et renforçant leur contribution à la protection de la biodiversité.

Des recherches complémentaires seront nécessaires pour affiner les estimations d'impact environnemental concernant l'ensemble des produits du portefeuille du groupe BioFirst. Les effets de l'utilisation de solutions biologiques, comparés à ceux des produits conventionnels, font l'objet d'évaluations rigoureuses sur le terrain par BioFirst. Par ailleurs, les bénéfices généraux des biopesticides et des inoculants sont largement documentés dans la littérature scientifique, à travers de nombreuses études indépendantes.

BioFirst contribue activement à cette base de connaissances en publiant les résultats de ses travaux dans des revues scientifiques à comité de lecture, renforçant ainsi la crédibilité et la portée de ses observations.

En résumé, les produits du groupe BioFirst, associés à des pratiques agricoles durables telles que la lutte intégrée (IPM), ont un impact positif tangible sur la biodiversité. En réduisant significativement l'usage de produits chimiques et d'engrais traditionnels — connus pour leurs effets négatifs, à la fois aigus et chroniques, sur les écosystèmes — BioFirst participe activement à la préservation de la biodiversité.

L'adoption de ces solutions par les agriculteurs permet également de produire des fruits et légumes plus sains, offrant ainsi aux consommateurs des produits de meilleure qualité, tout en réduisant l'impact environnemental de l'agriculture.

Dans deux sites, BioFirst utilise du mazout comme source de chauffage, mais toute formation de gaz est bien en deçà des limites légales. BioFirst a toutefois l'intention d'éliminer progressivement ce type de chauffage dans le cadre de sa stratégie de neutralité carbone. Aucun autre impact environnemental spécifique n'a été identifié comme étant directement lié à ses sites de production.

S'il existe des impacts positifs sur l'environnement local, ils sont généralement associés aux divers projets de RSE. Chaque année, les équipes de BioFirst s'efforcent de créer un impact positif par le biais d'initiatives pertinentes avec et pour la communauté locale et la nature, souvent en combinant les deux.

Par exemple, cette année, les collègues au Mexique ont travaillé sur un projet avec le gouvernement local pour planter des arbres dans les écoles. Au Brésil, les collègues ont également planté des arbres sur place et ont nettoyé les rives de la zone clé pour la biodiversité (KBA) de la pointe Pelée.

Toutes les zones importantes pour la biodiversité dans le monde en matière d'agriculture de proximité, telles que les zones clés pour la biodiversité ou les zones protégées, seront positivement touchées, directement ou indirectement, par la réduction de l'utilisation de pesticides et d'engrais traditionnels (qui peuvent potentiellement conduire à une eutrophisation locale). Il sera difficile de citer des noms spécifiques, sauf pour les projets à incidence positive tels que le nettoyage du parc national de la Pointe Pelée, mentionné plus haut, ou le projet de reforestation dans la Sierra de Gador en 2022, par exemple. La liste des principales zones de biodiversité touchées par les activités de BioFirst n'a pas été incluse, étant donné qu'aucune incidence négative sur la biodiversité n'a été identifiée sur la base de l'évaluation des besoins en matière de biodiversité de BioFirst.

Aucune incidence négative importante sur la dégradation, la désertification ou l'imperméabilisation des sols n'a été identifiée. Les produits et les activités de BioFirst préviennent activement cette dégradation et évitent l'eutrophisation associée aux pratiques agricoles traditionnelles.

BioFirst ne travaille pas avec des espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN. Dans de nombreux cas, ils contribuent à la découverte de nouvelles espèces ainsi qu'à la collecte et à la préservation des connaissances (génétiques) sur les espèces, comme le montre le projet Nimbles, par exemple.

L'introduction d'espèces dans de nouvelles zones où elles n'étaient pas présentes auparavant comporte évidemment des risques. BioFirst veille au respect de la législation locale et a mis en place des processus supplémentaires stricts pour prévenir ce risque. BioFirst est également impliqué dans le conseil de politiques plus sûres, en collaboration avec ses pairs, par le biais de plusieurs organisations sectorielles. En outre, BioFirst a adopté sa propre stratégie proactive pour :

1. Utiliser des espèces indigènes locales dans la mesure du possible afin de prévenir tout risque de propagation d'espèces invasives.
2. Utiliser les lignes directrices de l'OEPP pour les espèces non indigènes : preuve pratique que ces espèces ont prouvé qu'elles ne présentaient qu'un risque minimal d'être envahissantes.
3. Dans certains cas, on peut utiliser des espèces qui peuvent survivre dans un climat de serre, mais pas à l'extérieur.

E4 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Étant donné que l'impact des sites propres de BioFirst sur les écosystèmes et la biodiversité est minime, tandis que l'impact en aval de nos produits est très positif comme décrit précédemment — et grâce à une empreinte carbone plus faible de ses produits par rapport à la plupart des produits traditionnels à base de combustibles fossiles —, sa stratégie en matière de biodiversité est double. D'une part, le groupe se concentre sur l'augmentation des ventes afin d'amplifier son impact positif. Les objectifs annuels de croissance des ventes, des hectares couverts par les produits BioFirst et de leur impact sur l'environnement sont clairement liés et contrôlés. D'autre part, le Groupe adopte une approche très pragmatique pour revoir son approvisionnement en amont, en se concentrant sur les ressources ayant le plus d'impact, telles que les matières organiques utilisés.

Un exemple récent est un projet visant à remplacer l'utilisation de la tourbe par des ressources alternatives, car l'extraction de la tourbe est généralement destructrice et peut entraîner une perte importante d'habitats humides uniques.

La biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes font partie intégrante de l'évaluation de la double importance relative, principalement en raison de notre incidence positive sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, qui a été jugée importante. Cela comprend à la fois les effets positifs actuels des produits et les opportunités potentielles de développer des alternatives innovantes aux produits traditionnels, ainsi que le lien direct avec la rentabilité.

D'autres risques et opportunités ont également été évalués, tels que l'évolution de la pression exercée par les ravageurs et la disponibilité d'ennemis naturels pour les ravageurs nouvellement apparus. Toutefois, ils n'ont pas été jugés significatifs à ce stade, en appliquant les mêmes seuils de matérialité.

En ce qui concerne l'incidence des sites propres de production et de distribution de BioFirst, à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, plusieurs incidences ont été prises en compte à la fois par BioFirst elle-même et en amont ou en aval de sa chaîne d'approvisionnement. Ces incidences comprenaient l'eutrophisation, les dépôts d'azote, l'utilisation des terres, l'intensité lumineuse, les effets locaux de la température et la consommation d'eau. La DMA de BioFirst n'a identifié aucune incidence négative importante.

Le plus grand risque physique direct identifié est la propagation des espèces ; le plus grand risque physique systémique identifié est la disponibilité naturelle des espèces ; les risques de transition à plus long terme comprennent la pression exercée par les ravageurs et le raccourcissement des périodes d'équarrissage en raison du changement climatique.

Les consultations avec les communautés locales sont généralement menées sur une base ad hoc, par exemple lorsque BioFirst mène des projets de lutte intégrée contre les parasites (IPM) avec des agriculteurs locaux ou lorsque le groupe a entrepris des projets de reforestation ou de gestion des déchets locaux, il consulte généralement les gouvernements locaux et/ou les ONG. Lorsqu'il entreprend des projets de plantation, il consulte l'expertise locale pour sélectionner les espèces indigènes appropriées. Ainsi, chaque fois qu'il y a lieu de fournir une expertise locale ou qu'un projet peut avoir un impact négatif ou positif sur la communauté locale, le Groupe implique les parties prenantes locales.

Étant donné que seules des incidences positives, en aval et aucune incidence négative liée aux opérations propres de BioFirst, sur les communautés locales n'ont été identifiées, aucune représentation des communautés locales n'a été consultée officiellement au cours de la double évaluation de l'importance relative. La contribution des parties

prenantes et l'expérience acquise dans le cadre de projets antérieurs ont été utilisées, de même que les données techniques, pour évaluer les éventuelles incidences négatives sur la communauté locale.

Nous pensons que l'utilisation des produits développés par BioFirst a ou aura une incidence positive sur les communautés locales. La prévention de l'utilisation de pesticides aura une incidence positive sur les sols des agriculteurs, les personnes qui pulvérisent ces produits chimiques et la zone environnante que ces pesticides peuvent atteindre (qu'il s'agisse de la nature, des maisons et des jardins ou des terrains de jeu) sont les principales valeurs ajoutées de nos produits. À terme, de plus en plus de fruits, de légumes et d'autres produits alimentaires sans résidus seront disponibles sur le marché (local). L'évaluation démographique et environnementale de BioFirst n'a identifié aucune incidence négative importante sur les services des écosystèmes pertinents pour les communautés concernées.

L'évaluation démographique et environnementale de BioFirst n'a identifié aucune incidence négative importante sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

L'évaluation de la double importance menée par BioFirst n'a révélé aucune incidence négative importante sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité, de sorte qu'aucune mesure d'atténuation ne doit être mise en œuvre.

Aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'a été jugée nécessaire sur les sites du groupe. Toutes les législations locales ont été respectées en ce qui concerne les sites opérationnels du Groupe et aucun des sites n'a nécessité de mesures pour la flore ou la faune à la suite d'une évaluation de l'incidence sur l'environnement.

E4-1 : Stratégie et modèle économique

Le modèle d'entreprise est basé sur l'innovation et vise à optimiser les pratiques respectueuses de la biodiversité en vue d'offrir ces solutions à de nouveaux marchés. En pratique, la résilience face aux risques systémiques et physiques fait partie intégrante de la stratégie de l'entreprise (BioFirst).

BioFirst est aujourd'hui le plus grand « pure player » dans le monde de l'agriculture durable, offrant une gamme complète de solutions pour les marchés de l'horticulture et de l'agriculture de plein champ. Grâce à ses marques principales Biobest, BioWorks et Plant Products, l'entreprise continuera à fournir des solutions biologiques innovantes et efficaces de gestion des cultures aux serristes du monde entier. Qu'il s'agisse de pollinisation naturelle, d'insectes et d'acariens bénéfiques, de solutions de dépistage et de surveillance de haute technologie ou de biopesticides, de biostimulants, de biofertilisants ou d'inoculants avancés, les solutions de BioFirst sont conçues dans un souci de facilité d'application et d'efficacité, ce qui permet d'améliorer de manière significative la santé et le rendement des cultures. Par l'intermédiaire de BIOTROP, leader au Brésil, BioFirst soutient également les producteurs de cultures en plein champ grâce à des produits de biocontrôle et phytosanitaires de pointe qui non seulement améliorent la productivité et la longévité des cultures, mais favorisent également la gestion de l'environnement.

BioFirst opère à l'échelle mondiale, fournissant des solutions sur mesure aux producteurs en serre et en plein champ. L'incidence positive de ses activités se fait sentir tout au long de sa chaîne de valeur, des agriculteurs aux consommateurs en passant par les employés. Comme nous l'avons expliqué précédemment, de nombreuses études externes confirment ces effets positifs. Là encore, aucune analyse traditionnelle de la résilience n'a été effectuée, car aucune incidence négative importante n'a été constatée sur l'environnement.

Une réflexion sur la résilience de son modèle d'entreprise a été réalisée, car ses prévisions de performances commerciales et de taux de croissance annuel composé sont directement liées à la prévention de l'utilisation de produits plus traditionnels. Des ensembles de données

externes ont été utilisés pour les prédictions et les prévisions. Alors que le marché mondial de la protection des cultures devrait croître dans les années à venir, le marché des produits biologiques devrait croître au moins quatre fois plus vite.

Les variations climatiques peuvent affecter la production et l'efficacité des solutions biologiques, ce qui nécessite une adaptation constante des stratégies de gestion des cultures. La pression exercée par les ravageurs à différentes échelles régionales a une incidence sur la chaîne d'approvisionnement locale et mondiale. En outre, les réglementations environnementales et agricoles deviennent de plus en plus strictes, ce qui nécessite des investissements continus dans la recherche et le développement pour se conformer aux nouvelles normes tout en restant fidèle au modèle d'entreprise.

Les horizons temporels sont identiques à ceux repris dans l'ensemble de ce rapport.

À court terme, les ravageurs pourraient rapidement développer une résistance aux nouvelles solutions de biocontrôle nécessitant des ajustements fréquents des produits. La demande croissante pour des solutions agricoles durables pourrait favoriser l'adoption rapide des produits de BioFirst, ce qui pourra réduire l'empreinte écologique des pratiques agricoles. À moyen terme, les changements climatiques pourraient modifier les dynamiques des populations des ravageurs et des pollinisateurs affectant ainsi l'efficacité des solutions de l'entreprise. Les réglementations pourraient devenir plus strictes imposant des défis supplémentaires pour la conformité et l'innovation. Ceci peut être considéré autant comme un risque qu'une opportunité pour BioFirst qui aura alors l'opportunité de développer de nouvelles technologies de biocontrôle et de biostimulants plus efficaces. À terme plus long, l'érosion de la biodiversité à grande échelle pourrait compromettre les services écosystémiques essentiels tels que la pollinisation et la régulation des ravageurs permettant ainsi à BioFirst de se positionner comme un leader du secteur de l'agriculture durable en répondant à une demande croissante et de se placer sur de nouveaux marchés. Les écosystèmes pourraient subir des transformations profondes affectant la disponibilité des solutions biologiques et les impacts socio-économiques liés à cette dégradation pourraient influencer les pratiques agricoles et la demande de solutions durables. On estime ainsi que les solutions de BioFirst pourraient jouer un rôle crucial dans la restauration et la résilience des écosystèmes, contribuant à la santé globale de l'environnement.

Les données du marché local ont été utilisées pour évaluer les risques et les opportunités. L'implication directe des parties intéressées n'a pas été prise en compte car il a été estimé que le résultat met en évidence les incidences positives et les opportunités à court, moyen et long terme.

E4-MDR : Politiques et objectifs

Il n'existe pas de politique spécifique en matière de biodiversité, mais le respect général de l'environnement fait partie du code de conduite de BioFirst, publié à l'adresse suivante : www.biofirstgroup.com/pages/code-of-honor-1.

Les premières mesures ont été prises en 2023, bien qu'il se soit avéré assez complexe de mettre en place une mesure et des objectifs appropriés. Un produit biologique ne remplace pas toujours un produit traditionnel. Et même si l'on considère une approche IPM spécifique pour une culture spécifique, il y aura toujours une variation dans les produits traditionnels qu'il remplace en fonction du pays, de la région ou même de la préférence du client. BioFirst poursuit ses recherches avec des parties externes afin de produire des données plus précises dans les années à venir.

E4-5 : Mesures d'impact relatives à la biodiversité et à la modification des écosystèmes

Il n'y a pas eu d'incidence négatives d'importance matérielle.

EU Taxonomie



Pour favoriser les investissements durables et atteindre les objectifs du Green Deal, le règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852, ci-après nommé le « Règlement » ou la « Réglementation ») établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables.

Une activité économique est considérée comme éligible à la taxonomie si elle peut être classée dans l'une des activités économiques définies par la taxonomie de l'UE et si elle peut potentiellement contribuer à la réalisation de l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique (CCM)
- Adaptation au changement climatique (CCA)
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (WTR)
- Transition vers une économie circulaire (EC)
- Prévention et réduction de la pollution (PPC)
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO)

Les informations fournies par Floridienne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ont été préparées conformément à la liste des activités éligibles à la Taxonomie en relation avec les trois indicateurs clefs de performance (ICP) qui sont le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement.

Éligibilité du chiffre d'affaires et détermination de l'ICP correspondant

Floridienne a dressé une liste exhaustive de toutes les activités afin d'effectuer une première évaluation de leur éligibilité à la Taxonomie de l'UE.

Pour chaque activité identifiée, Floridienne a déterminé si l'activité correspond à une activité répertoriée dans le Règlement et a vérifié que la description correspondait à l'activité des entités de Floridienne.

Sur base de cette analyse, une seule activité a été identifiée comme éligible :

- CCM 3.4 - Fabrication de piles, y compris le recyclage de ces matériaux

Il s'agit de l'activité de l'entité SNAM, active dans le recyclage de batteries.

Contrairement à ce qui avait été indiqué dans le rapport annuel de 2023, après réexamen de la Réglementation, les activités de la Division Life Sciences (et en particulier celles de la filiale BioFirst) n'ont pas été jugées éligibles. Par conséquent, Floridienne ne dispose que d'une seule activité principale considérée comme éligible en termes de chiffre d'affaires.

Les montants utilisés pour le calcul des ratios de chiffre d'affaires sont basés sur les données utilisées ou déclarées dans les états financiers consolidés. Pour déterminer cet ICP, Floridienne a pris, au dénominateur, le chiffre d'affaires consolidé soit le montant de € 697,4 millions tel que présenté dans le 'Compte de résultats consolidés' du rapport financier ; et au numérateur, le chiffre d'affaires lié à l'activité '3.4 Fabrication de piles' soit le montant de € 20,4 millions.

L'ICP du chiffre d'affaires est de 2,93% au 31 décembre 2024 et de 5,65% au 31 décembre 2023. La diminution de ce ratio s'explique principalement par l'entrée en périmètre de BIOTROP dans le calcul du dénominateur en 2024.

Enfin, au niveau du calcul du numérateur, il n'y a pas de double comptage possible puisque tout le chiffre d'affaires de SNAM lié au recyclage de batterie a été rapporté comme éligible pour l'atténuation du changement climatique.

Éligibilité des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation et détermination des ICP correspondants

Floridienne a identifié les dépenses d'investissement (CapEx) et d'exploitation (OpEx) liées à des produits ou services issus d'activités économiques éligibles à la taxonomie, ainsi que les mesures individuelles qui ont permis aux activités cibles de devenir sobres en carbone ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les activités identifiées sont les suivantes :

- CCM 3.4 - Fabrication de piles, y compris le recyclage de ces matériaux
- CCM7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
- CCM 7.4 - Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)
- CCM 7.5 - Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments
- CCM/ 7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables
- CCM 7.2/ CE 3.2 - Rénovation de bâtiments existants
- CCM 6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- CCM 6.6 - Transport routier de fret

Détermination de l'ICP CapEx

Le Règlement (2021/2178) définit le dénominateur de l'ICP CapEx comme étant « les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises. »

Le montant rapporté au dénominateur est donc la somme des 'Acquisitions d'immobilisations incorporelles' et des 'Acquisitions d'immobilisations corporelles', tels que présentés dans le 'Tableau des flux de trésorerie consolidé du rapport financier' ; soit le montant de € 67,8 millions.

Le montant rapporté au numérateur est la somme des dépenses d'investissement liées à l'activité 3.4 'Fabrication de piles' (soit € 11,9 millions) et des dépenses d'investissement liées aux activités individuelles 6.5 ; 6.6 ; 7.2 ; 7.3 ; 7.4 ; 7.5 ; 7.6 (soit € 1,5 million).

L'ICP du CapEx est de 19,78% au 31 décembre 2024 et de 11,04% au 31 décembre 2023. L'augmentation de ce ratio s'explique par le fait qu'en 2023, les activités individuelles n'avaient pas été rapportées au numérateur.

Enfin, au niveau du calcul du numérateur, il n'y a pas de double comptage possible puisque tout le CapEx de l'entité de SNAM lié au recyclage de batterie a été rapporté comme éligible pour l'atténuation du changement climatique. Les activités individuelles n'ont été rapportées que pour les autres entités et que pour l'atténuation du changement climatique.

Détermination de l'ICP OpEx

Le Règlement (2021/2178) définit le dénominateur de l'ICP OpEx comme étant « Les coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner. »

Le montant rapporté au dénominateur OpEx est de €10,0 millions. Etant donné que la définition comptable des dépenses d'exploitation diffère de la définition de la Réglementation, ce montant n'est pas directement réconciliable avec les états financiers.

Au niveau du numérateur de l'OpEx, aucune activité individuelle n'a été rapporté chez Floridienne et ses filiales. Le montant repris au numérateur de l'OpEx est donc uniquement lié à l'activité 3.4 Fabrication de piles ; soit de €1,6 millions.

L'ICP de l'OpEx est de 15,63% au 31 décembre 2024 et de 6,29% au 31 décembre 2023. L'augmentation de ce ratio s'explique par le fait qu'en 2023, le dénominateur reprenaient l'ensemble des charges opérationnelles et des amortissements ; ce qui n'était pas en ligne avec la définition de l'OpEx selon la Réglementation.

Enfin, au niveau du calcul du numérateur, il n'y a pas de double comptage possible puisque tout l'OpEx de l'entité SNAM lié au recyclage de batterie a été rapporté comme éligible pour l'atténuation du changement climatique.

Alignement

Pour l'année 2024, Floridienne n'a pas rapporté les informations liées à l'alignement.

Floridienne et les différentes filiales continuent à travailler à l'amélioration de leurs processus et de leurs systèmes d'information afin que les informations au niveau de l'intégralité du Groupe puisse être collectées et rapportées à ce sujet.

EU Taxonomie : Chiffres d'affaires

Exercice financier 2024	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH) (h)									
	Code (a) (2)	Chiffres d'affaires (3)	Part chiffres d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (14)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible à la taxinomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Activités économiques (1)		k€	%	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Fabrication de batteries et piles (recyclage) (d)	CCM 3.4	0,00	0,00%							N	N	N	N	N	N	N	%		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			%	%	%	%	%	%	%								%		
Dont habilitantes			%	%	%	%	%	%	%								%	H	
Dont transitoires			%	%													%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)																			
				EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)										
Fabrication de batteries et piles (recyclage) (e)	CCM 3.4	20.432	2,93%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								5,65%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		20.432	2,93%	2,93%	0%	0%	0%	0%	0%								5,65%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		20.432	2,93%	2,93%	0%	0%	0%	0%	0%								5,65%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		676.953	97,07%																
TOTAL		697.385	100%																

EU taxonomie : CapEx

Exercice financier 2024	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH) (h)									
	Code (a) (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (14)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
		k€	%	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)

Fabrication de batteries et piles (recyclage)(d)	CCM 3.4	0,00	0,00%							N	N	N	N	N	N	N	%		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (e)	CCM 7.3	0,00	0,00%							N	N	N	N	N	N	N	%		
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,00	0,00%							N	N	N	N	N	N	N	%		
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (e)	CCM 7.5	0,00	0,00%							N	N	N	N	N	N	N	%		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,00	0,00%							N	N	N	N	N	N	N	%		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			0,00%	%	%	%	%	%	%								%		
Dont habilitantes			%	%	%	%	%	%	%								%	H	
Dont transitoires			%	%													%		T

A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)

				EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)		
Fabrication de batteries et piles (recyclage) (e)	CCM 3.4	11 916	17,57%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		11,04%
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (e)	CCM 7.3	17	0,02%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		0%
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) (e)	CCM 7.4	60	0,09%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		0%
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (e)	CCM 7.5	5	0,01%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		0%
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (e)	CCM 7.6	386	0,57%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		0%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (e)	CCM 6.5	898	1,32%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		
Rénovation de bâtiments existants (e)	CCM 7.2	47	0,07%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		0%
Transport routier de fret (e)	CCM 6.6	86	0,13%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		0%
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		13.416	19,78%	19,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		11,04%
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		13.416	19,78%	19,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		11,04%

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		54.404	80,22%
TOTAL		67.820	100%

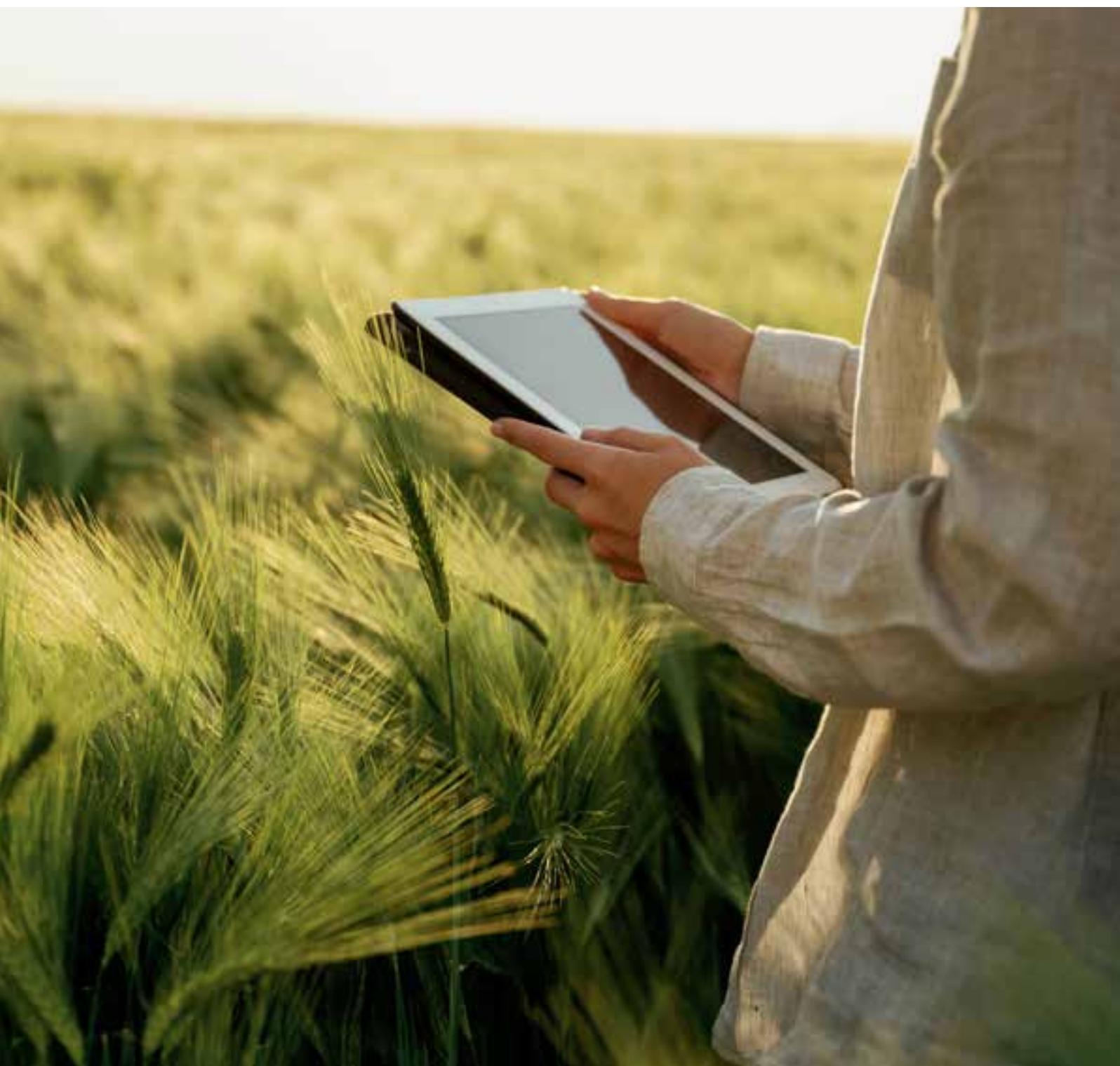
EU Taxonomie : OpEx

Exercice financier 2024	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH) (h)									
	Code (a) (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (14)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible à la taxinomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Activités économiques (1)		k€	%	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	OUI NON N/EL (b)(c)	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Fabrication de batteries et piles (recyclage) (d)	CCM 3.4	0,00	0,00%							N	N	N	N	N	N	N	%		
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)			%	%	%	%	%	%	%								%		
Dont habilitantes			%	%	%	%	%	%	%								%	H	
Dont transitoires			%	%													%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)																			
				EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)	EL N/EL (f)										
Fabrication de batteries et piles (recyclage) (e)	CCM 3.4	1.567	15,63%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								5,65%		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		1.567	15,63%	15,63%	0%	0%	0%	0%	0%								5,65%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		1.567	15,63%	15,63%	0%	0%	0%	0%	0%								5,65%		
B.ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		8.459	84,37%																
TOTAL		10.026	100%																

EU taxonomie : Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

S1 Effectifs du Groupe



Chez Floridienne, nous reconnaissons que nos collaborateurs sont au cœur de notre performance et de la mise en œuvre de notre stratégie. Leurs compétences, leur engagement et leur bien-être constituent des leviers clés de création de valeur durable pour le Groupe et l'ensemble de ses parties prenantes. Des éléments complémentaires à ce sujet figurent également dans la section SBM1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur de l'ESRS 2.

Afin de préciser les incidences, risques et opportunités (IRO) significatifs relevant du thème « S1 - Effectifs de l'entreprise », le tableau ci-dessous propose une synthèse structurée par sous-thèmes et

sous-sous-thèmes. Il précise, pour chaque élément, son emplacement dans la chaîne de valeur, l'horizon temporel concerné, le type d'IRO, ainsi qu'une description spécifique pour chacun des sous-groupes du Groupe.

Parmi les IRO jugés matériels, figurent les incidences négatives potentielles liées à la survenance d'accidents du travail, susceptibles d'avoir également des répercussions financières pour le Groupe. Aucun risque ou opportunité liés à la santé et à la sécurité des effectifs n'a toutefois été évalué comme matériel dans le cadre de l'analyse de double importance.

S1 : Incidences, risques et opportunités significatifs

Sous-thème	Sous-sous-thème	Emplacement dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Division		Incidences		Risque	Opportunité	Description
						Négative	Positive			
Conditions de travail	Santé et sécurité	Activités propres	< 1 an	Chemicals		X				Le site SNAM de Viviez est classé SEVESO et fait donc l'objet d'une réglementation stricte en matière de sécurité des travailleurs. Par ailleurs, les processus de recyclage de batteries, activité principale de notre filiale, incluent des unités de pyrometallurgie et d'hydrometallurgie pour lesquels des protocoles de sécurité renforcés sont en place ainsi que des équipements de protection individuelle adaptés.
				Food		X				Nos filiales actives dans l'agroalimentaire font face à différents risques pouvant impacter nos travailleurs tels que le travail au froid, le travail dans l'eau, les actions physiques répétitives, les coupures de coquilles...
				Life Sciences	BioFirst	X				De part ses activités de pollinisation par bourdons et autres, les travailleurs de certains sites sont amenés à manipuler des insectes; ce qui nécessite des équipements de protection spécifiques.
					Natix	X				Les ouvriers de certains de ses sites sont exposés à la manipulation de substances irritantes (enzymes) nécessitant des équipements de protection adaptés.

S1 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Floridienne veille à inclure dans le champ d'application de ses informations au titre de l'ESRS 2 tous ses effectifs et autres travailleurs qui peuvent être affectés de manière importante par ses activités. Cette inclusion couvre les incidences importantes liées à nos activités propres.

Au sein des effectifs du Groupe, plusieurs catégories de personnes pouvant être affectées de manière significative par nos activités ont été identifiées :

1. Les salariés (hommes et femmes) permanents et temporaires :

Il s'agit des travailleurs directement employés par Floridienne et ses filiales (et donc sur le registre de paie) et qui participent aux opérations. Les salariés temporaires apportent un soutien sur une durée déterminée.

Nos salariés, selon la nature de leur fonction, peuvent être exposés aux risques industriels spécifiques à leurs secteurs, tels que les manipulations de produits irritants ou les processus de production alimentaire.

2. Les non-salariés (travailleurs sous-traitants et intérimaires):

Il s'agit de travailleurs engagés par des entreprises tierces, ces travailleurs interviennent dans les activités des différentes filiales de Floridienne. Par exemple, dans les opérations de production et de maintenance. Ils sont soumis aux normes de sécurité des différentes filiales.

Les métriques présentées dans la section 'S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise' ci-après ne couvrent pas encore les travailleurs non-salariés. Conformément aux dispositions transitoires prévues par la CSRD, Floridienne dispose d'un délai d'un an pour intégrer cette catégorie de personnel dans son périmètre de reporting.

Approche désagrégée

Compte tenu de la diversité des secteurs dans lesquels le Groupe opère et afin de faciliter la compréhension du présent rapport, une approche désagrégée, par secteur et sous-groupe, a été adoptée pour présenter les éléments relatifs à la santé et à la sécurité au travail :

1. Dans la Division Life Sciences (BioFirst et Natix) ;
2. Dans la Division Food (Spécialités gastronomiques, Simon Dutriaux et Delka) et ;
3. Dans la Division Chemicals (Kimflor et SNAM).

Comme mentionné précédemment, les incidences négatives importantes identifiées concernent principalement la santé et la sécurité des travailleurs sur les différents sites industriels du Groupe. Ces incidences sont considérées comme répandues, car elles sont directement liées aux risques inhérents aux activités industrielles. Afin de limiter ces risques, les filiales de Floridienne appliquent des normes de sécurité rigoureuses et mettent en œuvre des actions de prévention adaptées à leur secteur d'activité.

Par ailleurs, certaines incidences positives sur les effectifs ont été recensées. Toutefois, celles-ci n'ont pas été jugées matérielles dans le cadre de l'évaluation de la double importance.

Nos effectifs jouent un rôle crucial dans la réalisation de notre stratégie et dans la performance globale de nos activités. Cette dépendance crée néanmoins des risques importants, identifiés et gérés au niveau des filiales :

1. Dépendance aux compétences : une rotation importante du personnel ou une pénurie de talents clés peut affecter la continuité des opérations et freiner le développement des activités
2. Risques d'accidents du travail : ces incidents peuvent impacter négativement l'entreprise en conduisant à des risques financiers et/ou, de réputation et/ou un manque de personnel dû aux accidents de travail.

Enfin, en 2024, aucun plan de transition n'a été mis en place comme expliqué dans la section 'E1 Changement climatique'.

Engagement en faveur des droits de l'homme et des conditions de travail éthiques

Floridienne s'engage fermement à promouvoir des conditions de travail éthiques et respectueuses des droits de l'homme au sein de l'ensemble de ses filiales et de sa chaîne d'approvisionnement. Notre code de conduite, appliqué pour l'ensemble des filiales, interdit explicitement :

- La traite des êtres humains
- Le travail des enfants
- Le recours au travail forcé
- Toute forme d'esclavage moderne

Le risque de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants est considéré comme non significatif sur nos sites situés en Europe et en Amérique du Nord, en raison de la législation sociale en vigueur, notamment en matière de droits humains, et de son application rigoureuse au sein de nos filiales dans ces régions.

Dans d'autres zones géographiques, nous reconnaissons toutefois l'existence d'un risque accru, notamment en Inde, où Natix opère à travers sa filiale Enzymco. Pour prévenir ce risque, Natix applique strictement le code de conduite du Groupe, qui interdit formellement le recours au travail des enfants dans l'ensemble de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement.

Concrètement, Natix met en œuvre plusieurs mesures de vigilance :

- Clauses contractuelles spécifiques interdisant le travail des enfants dans ses contrats avec les fournisseurs et partenaires locaux ;
- Audits réguliers sur site ou à distance pour vérifier la conformité aux exigences sociales fondamentales, en particulier dans les zones à risque ;
- Sensibilisation et formation des équipes locales et des parties prenantes clés sur les droits de l'enfant, les conditions de travail acceptables et les obligations légales locales et internationales ;
- Procédures de sélection des fournisseurs intégrant des critères sociaux, avec un suivi renforcé des partenaires identifiés comme présentant des risques potentiels ;
- Mécanismes d'alerte ou de remontée d'incidents, permettant aux salariés ou aux parties prenantes de signaler toute situation suspecte en toute confidentialité.

Protection des travailleurs exposés à des environnements à risque

Floridienne, à travers nos filiales, s'engage à assurer le bien-être et la sécurité de ses salariés, en particulier ceux qui peuvent être plus exposés à des risques spécifiques en raison des caractéristiques ou de l'environnement de travail propre à chaque activité.

Sur la base de l'évaluation de l'importance relative figurant dans l'ESRS2 IRO-1 et sur base des processus de diligences raisonnables existant localement, plusieurs groupes au sein de nos effectifs susceptibles d'être affectés négativement ont été identifiés en fonction du secteur d'activité :

1. Les travailleurs dans des environnements de travail à risque mitigé :

Selon les sites et la nature des activités, certaines opérations impliquent des manipulations qui peuvent être dangereuses. Par exemple :

- Chez BioFirst, les activités de pollinisation par bourdons nécessitent la manipulation d'insectes, ce qui requiert des équipements de protection spécifiques.
- Chez Natix, les ouvriers manipulent divers enzymes et disposent d'équipements de protection individuelle appropriés.

2. Les travailleurs dans des environnements de travail à haut risque :

Ceci est particulièrement relevant pour notre filiale SNAM dont un des sites est classé Seveso. Des protocoles de sécurité renforcés ainsi que des équipements de protection individuelle adaptés sont en place pour minimiser les risques d'accident.

Les incidences négatives potentielles en matière de santé et de sécurité des travailleurs peuvent entraîner des risques financiers pour Floridienne, notamment en termes de réputation. Ce risque est d'autant plus élevé dans les pays où la réglementation est moins stricte.

S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Floridienne a adopté en 2024 un code de conduite Groupe qui établit les principes fondamentaux en matière de respect des droits humains et des conditions de travail. Concernant la santé et la sécurité, le code précise que toutes les parties prenantes sont encouragées à placer la santé et la sécurité au premier plan de leurs priorités.

Par ailleurs, toutes les Divisions du Groupe sont soumises à des exigences strictes en matière de santé et de sécurité au travail, conformément aux législations locales en vigueur. Les responsables de filiales sont pleinement conscients de leurs obligations en matière de conditions de travail, et plusieurs entités ont formalisé leurs engagements au travers de politiques spécifiques en matière de santé et sécurité. Ces politiques, lorsqu'elles existent, sont détaillées dans la section « MDR - Politiques en place » du présent rapport.

L'ensemble des filiales de Floridienne s'engage également à respecter les droits humains fondamentaux et les droits du travail, y compris la prévention du harcèlement et de la discrimination. Ces engagements sont pris en compte dans le cadre des relations commerciales, ainsi que lors de l'évaluation des investissements. Le code de conduite et la politique de lanceur d'alerte du Groupe abordent explicitement les problématiques suivantes :

- La lutte contre la traite des êtres humains ;
- L'interdiction du travail forcé ou obligatoire ;
- L'interdiction du travail des enfants.

Enfin, à travers son code de conduite, Floridienne réaffirme son engagement à traiter chaque individu avec dignité et respect, à promouvoir les droits humains dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement, et à maintenir un environnement de travail sûr, sain et inclusif, garantissant la sécurité, la santé et le bien-être de ses effectifs.

S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

Au sein du Groupe Floridienne, les procédures de dialogue avec les travailleurs et leurs représentants concernant les incidences réelles ou potentielles varient en fonction du cadre légal local, du contexte géographique, de l'organisation interne et des spécificités sectorielles. En conséquence, chaque filiale ou sous-groupe met en œuvre des mécanismes adaptés à son environnement opérationnel. Le niveau de formalisation de ces dispositifs dépend des priorités

identifiées localement, des ressources disponibles et du degré de maturité organisationnelle.

À ce jour, aucun accord-cadre global ou d'autres accords n'a été conclu entre l'entreprise et les représentants des travailleurs en matière de respect des droits humains. Toutefois, les engagements du Groupe à cet égard sont explicitement formulés dans le Code de conduite de Floridienne, ainsi que dans les politiques spécifiques éventuellement mises en place au sein des filiales.

Le tableau ci-dessous présente, de manière structurée, les informations requises aux points 27 (a), (b) et (c) de l'exigence de publication S1-2, conformément à la réglementation ESRS.

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants¹

Division	Sous-groupe	Type d'interaction	Interaction directe avec les effectifs de l'entreprise			Interaction directe avec les représentants de l'entreprise			Responsable ²
			À quel moment a-t-elle lieu ?	Type	Fréquence	À quel moment a-t-elle lieu ?	Type	Fréquence	
Life Sciences	BioFirst	Conseil d'entreprise (recevoir des informations et donner des avis, prendre des décisions et surveiller)	Lors de l'évaluation	Participation	12x/an	Lors de l'évaluation	Participation	12x/an	CEO BioFirst
	Natix	Groupe de travail pour les objectifs de développements durables	Lors des sessions de travail	Participation	Ad hoc	n.a.	n.a.	n.a.	CEO
Food	FDG	Comité social et économique (CSE) et Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT)	Lors de l'évaluation	Participation	8x/an	Lors des réunions CSE	Participation	8x/an	Directeur Général
	Simon Dutriaux	Comité social et économique (CSE)	Lors du comité CSE	Participation	6x/an	Lors du comité CSE	Participation	6x/an	Directeur Financier
	Delka	Groupe de travail pour les objectifs de développements durables	Lors des sessions de travail	Participation	12/ an	n.a.	n.a.	n.a.	CEO
		Groupe de travail pour les objectifs en matière de santé et sécurité	Lors des sessions de travail	Participation	tous les 3 mois	n.a.	n.a.	n.a.	CEO
		Analyse et suivi des exercices d'évacuation	Lors des sessions d'échange	Participation	une fois par an	n.a.	n.a.	n.a.	CEO
		Analyse et suivi des indicateurs associés aux objectifs généraux de l'entreprise (CDD)	Lors des sessions de travail	Participation	1 mois	n.a.	n.a.	n.a.	CEO
Chemical	SNAM	Comité social et économique (CSE) Comité santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE (CSSCT) (communiquer les points liés à l'accidentologie, les projets d'amélioration et les questions et réclamations éventuelles en provenance de tout entité de l'entreprise) - groupes de travail variés sur les problématiques du moment et l'amélioration continue - visite terrain et accessibilité de la direction	Lors des comités et groupe de travail	Réunions et groupe de travail + discussions formelles ou non	12x/an (CSE) + 4x/an (CSSCT) + périodiquement (GT - en général toutes les deux semaines le temps du groupe de travail) + ad hoc	Lors du comité (CSE et CSST)	Participation (CSE) Informatif (CSSCT)	12 x/an (CSE) 4 x/an (CSST)	Directeur administratif et financier / CFO Groupe

¹ FDG (Spécialités Gastronomiques) et SDX (Simon-Dutriaux)

² La fonction et le rôle le plus élevé au sein de l'entreprise auxquels incombe la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que cette interaction ait lieu et à ce que ses résultats étayent l'approche de l'entreprise.

S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Les procédures de gestion et de réparation des incidences négatives importantes sont décrites en détail dans la section relative à la santé et à la sécurité au travail.

Au niveau du Groupe, il n'y a pas d'approche générale pour la réparation des incidences négatives importantes sur nos effectifs. Ces procédures sont mises en œuvre au niveau des sous-groupes en tenant compte des cadres réglementaires locaux, de l'organisation interne, des spécificités sectorielles et des réalités géographiques propres à chaque entité.

Mécanismes de signalement

En complément des interactions décrites en S1-2, divers canaux de communication sont mis à la disposition des effectifs pour signaler toute préoccupation liée à leurs conditions de travail :

1. Au niveau Groupe, une politique de lanceur d'alerte a été mise en place, accompagnée d'une plateforme dédiée accessible à toutes les filiales. Cette politique est détaillée dans le tableau « MDR-P : Politiques du Groupe ».

Le Code de conduite de Floridienne rappelle que cette plateforme peut être utilisée pour signaler toute situation de discrimination.

2. Au niveau des filiales, les dispositifs en place pour répondre aux exigences de l'ESRS S1-3 sont repris dans les tableaux ci-dessous. Ceux-ci couvrent les éléments suivants :

- Les différents canaux spécifiques mis en place pour permettre au personnel de faire part directement de leurs préoccupations ou de leurs besoins et de demander d'y remédier ;
- Les processus par lesquels nos filiales soutiennent la disponibilité de ces canaux sur le lieu de travail de ses effectifs ;
- La manière dont l'entreprise surveille et suit les questions soulevées et traitées, et dont elle garantit l'efficacité des canaux ;
- Les politiques pour protéger des représailles les personnes qui utilisent ces structures ou procédures, y compris les représentants des travailleurs.

Nous confirmons que des mécanismes de traitement des plaintes en rapport avec les questions liées aux travailleurs sont en place dans nos différentes filiales.

À ce stade, il est difficile d'estimer si nos travailleurs ont connaissance des différentes structures ou procédures et leur font confiance pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins. Aucune donnée quantitative n'est disponible concernant le niveau de connaissance ou de confiance des travailleurs envers les dispositifs de signalement existants. De plus, ces aspects n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation formalisée ou structurée au sein des filiales. Le Management du Groupe Floridienne évalue des mécanismes potentiels à mettre en place afin de palier à ces lacunes.

Canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations : Life Sciences - BioFirst

	Disponibilité des canaux	Efficacité des canaux	Protection des représailles envers les personnes utilisant ses canaux
Entretien individuel avec le N+1 ou le RH	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Entretien annuel d'évaluation	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Plateforme du lanceur d'alerte (au niveau Groupe et au niveau de l'entité)	- Via Intranet - Via le site de l'entreprise et du Groupe - Communication via Newsletter	Voir politique du lanceur d'alerte	Voir politique du lanceur d'alerte

Canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations : Life Sciences - Natix

	Disponibilité des canaux	Efficacité des canaux	Protection des représailles envers les personnes utilisant ses canaux
Entretien individuel avec le N+1 ou le RH	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Entretien annuel d'évaluation	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Boîte à idées/ à remarques	Mise à disposition dans le réfectoire	Implication de l'effectif	Anonymat
Plateforme du lanceur d'alerte (au niveau Groupe)		Voir politique du lanceur d'alerte	Voir politique du lanceur d'alerte

Canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations : Food⁴

	Disponibilité des canaux	Efficacité des canaux	Protection des représailles envers les personnes utilisant ses canaux
Entretien individuel avec le N+1 ou le RH	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Entretien annuel d'évaluation (sauf pour Simon Dutriaux, tous les 3 ans)	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Plateforme du lanceur d'alerte (au niveau Groupe)	Via le site du Groupe	Voir politique du lanceur d'alerte	Voir politique du lanceur d'alerte
Canal de lanceurs d'alerte (FDG)	Via une adresse email spécifique	Voir politique du lanceur d'alerte	Voir politique du lanceur d'alerte
Enquête de satisfaction auprès des salariés (FDG)	Distribution à tous els employés	Implication de l'effectif	Anonymat des réponses
Boîte à suggestions anonyme (Delka)	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable

⁴SDX (Simon Dutriaux) et FDG (Spécialités gastronomiques)

Canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations : Chemicals

	Disponibilité des canaux	Efficacité des canaux	Protection des représailles envers les personnes utilisant ses canaux
Entretien individuel avec le N+1 ou le RH	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Entretien annuel d'évaluation	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable
Plateforme du lanceur d'alerte (au niveau Groupe)	Via le site du Groupe	Voir politique du lanceur d'alerte	Voir politique du lanceur d'alerte
Bilate (réunions individuelles entre un manager et son subordonné) (SNAM)	Culture de l'entreprise, fréquence au vouloir du manager	Implication de l'effectif	Non applicable
Réunion d'équipes (SNAM)	Culture de l'entreprise, au bon vouloir du manager	Implication de l'effectif	Non applicable
Réunions inter-équipes (réunion technique hebdomadaire, réunion des chefs de service mensuels, autosurveillance mensuelle) (SNAM)	Culture de l'entreprise	Implication de l'effectif	Non applicable

S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise (y inclus les sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats)

Le tableau suivant reprend les différentes informations à divulguer requise par l'exigence de publication "S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise".

Effectifs par zone géographique (par pays ou >50 salariés ou au moins 10% de l'effectif total)	
Brésil	848
France	470
Belgique	416
Maroc	360
Kenya	295
Canada	255
USA	214
Mexique	212
Turquie	161
Australie	106
Lithuanie	91
Roumanie	83
Bulgarie	77
Autres moins de 10% du nombre de salariés total	260
TOTAL	3.848

Effectifs par type de contrat et par sexe (Les heures non-garanties sont inclus dans les catégories permanents et/ou temporaires)			
	Hommes	Femmes	TOTAL
Nombre de salariés (effectif)	2.291	1.557	3.848
Nombre de salariés permanents (effectif)	2.092	1.486	3.578
Nombre de salariés temporaires (effectif)	199	71	270
Nombre de salariés aux heures non garanties (effectif)	50	17	67
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise en 2024 (volontairement, pour cause de licenciement, de retraite ou de décès en cours d'emploi)	671		
Pourcentage de rotation du personnel	17,44%		

Les données présentées ont été compilées à travers des mécanismes annuels de suivi et de retour d'information mis en place annuellement dans l'ensemble des filiales du Groupe.

Les métriques concernant nos salariés sont rapportées en "effectif" sauf indication contraire explicite et sont calculées à la date de clôture de la période de référence, soit au 31 décembre 2024. Les informations relatives au nombre total d'effectif figurent également dans notre rapport financier, à la note '30 : DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI'.

Sources d'incertitude

Une source d'incertitude concerne la métrique 'Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise en 2024' pour l'entité BIOTROP, filiale de BioFirst. Pour cette entité, les données relatives aux départs des effectifs n'ont été remontées qu'à partir de juillet 2024.

Cette limitation s'explique par le fait que BIOTROP a été acquis en décembre 2023 et que son intégration opérationnelle dans les processus de gestion et les systèmes RH du Groupe n'a été effective qu'au cours du second semestre. Au 31 décembre 2024, BIOTROP représente 22% des effectifs totaux du Groupe Floridienne.

S1-4 et S1-14 : Santé et sécurité (y inclus les actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise et l'efficacité de ces actions)

La santé et la sécurité des travailleurs au sein de Floridienne constituent un sous-thème essentiel reflétant l'engagement du Groupe envers le bien-être de ses effectifs et la création d'un environnement de travail sûr. Les différentes filiales du Groupe s'efforcent d'anticiper, de prévenir et de gérer efficacement les risques liés à la santé et à la sécurité tout en mettant en place des initiatives pour améliorer les conditions de travail sur les différents sites.

Les différents indicateurs à divulguer, tels que requis par la norme sont repris dans le tableau suivant.

Le taux d'accidents du travail pour les salariés du Groupe n'a pas été calculé puisqu'il se base sur un point de donnée qui fait l'objet d'un phasing (et n'est donc pas rapporté cette année).

Points d'information relatifs à la santé et la sécurité	2024
Nombre de salariés (effectif)	3.848
Pourcentage de son propre personnel couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et (ou) des normes ou lignes directrices reconnues (Total)	100%
Nombre d'accidents mortels survenus au sein de son propre personnel à la suite d'une blessure ou d'un problème de santé lié au travail	0
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles chez d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0,00
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour le personnel de l'entreprise	80,00

Afin de présenter les différentes initiatives mises en place dans nos filiales pour prévenir et atténuer les incidences négatives sur les effectifs, nous avons dressé le tableau présenté en page suivante. Ce tableau reprend dans la première colonne, l'ensemble des initiatives et actions existantes au sein de nos filiales. Les colonnes 2 et 3 indiquent si ces initiatives et actions sont relatives aux paragraphes 38 a, b, d, 39 ou 41 de la présente réglementation. Les autres colonnes indiquent dans quel sous-groupe ces initiatives et/ou actions ont été mises en place. Ces actions visent nos effectifs et sont déjà mise en place.

Par ailleurs, nos filiales allouent des ressources à la gestion des incidences en santé et sécurité qui comprennent :

- Des budgets liés aux formations des compétences en sécurité ;
- Du personnel dédié au volet santé et sécurité ;
- Des investissements dans des équipements de sécurité pour prévenir les accidents et améliorer les conditions de travail.

Au niveau du Groupe Floridienne, aucun objectif quantitatif spécifique n'a été défini à ce jour en matière de santé et de sécurité au travail. Comme mentionné précédemment, la diversité des secteurs d'activité, des contextes opérationnels et géographiques des filiales rend complexe la mise en place de politiques et d'actions uniformes à l'échelle de la holding pour ce type de thématique. De ce fait, aucun dispositif de suivi centralisé de l'efficacité des mesures déployées par les filiales en matière de santé et sécurité n'a encore été instauré au niveau Groupe. Cependant, Floridienne a mis en place un Code de conduite applicable à l'ensemble de ses entités, ainsi qu'un mécanisme de lanceur d'alerte, accessible à l'ensemble des collaborateurs, leur permettant de signaler, en toute confidentialité, toute situation susceptible de porter atteinte à leur sécurité ou à leurs droits fondamentaux.

Aucun risque ou opportunité identifiés en lien avec la santé et la sécurité des effectifs n'a été évalué comme étant matériel lors de l'évaluation de la double importance.

Action, procédures de réparations et des suivi des incidences négatives en matière de santé et de sécurité

	Paragraphe 38 (a), (b), (d)*	Paragraphe 39 et 41 ¹	Life Sciences		Food			Chemicals	
			BioFirst	Natix	Fdg ²	Simon Dutriaux	Delka	Snam	Kimflor
Mise en place de consigne de sécurité et d'hygiène;	(a)		X	X	X	X	X	X	X
Affichage obligatoire des consignes de sécurité;	(a)				X	X		X	
Plan d'intervention d'urgence	(a)		X	X	X	X	X	X	X
Contrôle de sécurité des équipements	(a), (b)		X	X	X	X	X	X	X
Équipements de protections individuels;	(a)		X	X	X	X	X	X	X
Communication et campagnes de sensibilisation sur les moyens de prévention du risque d'accident	(a), (b)		X		X			X	
Discussions des mesures à mettre en place pour renforcer la sécurité qui sont soit formalisées (par exemple, via des comités de santé et sécurité) et soit plus informelles (par exemple, via des groupes de discussions)	(a), (b)	39, 41	X	X	X	X	X	X	X
Retours d'expérience des employés	(a), (d)	39, 41	X	X		X	X	X	X
Formations sur la santé et/ ou la sécurité au travail, visant à réduire les accidents et les maladies professionnelles;	(a), (b)		X	X	X	X	X	X	X
Enquêtes de satisfaction des employés	(a)		X		X				
Enquêtes psycho-sociale afin d'évaluer le bien-être et la sécurité au travail;	(a)			X	X		X		
Adoption de mesures correctives adaptées en cas d'accident	(b)		X	X	X	X	X	X	X
Inspection médicale	(b)				X		X	X	X
Études et/ou analyses des risques et/ou cartographie des risques liés à la sécurité au travail	(a), (b)	39			X		X	X ³	
Suivi des incidents	(d)		X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi (KPI) et/ou tableaux de bords et/ou système de gestion des risques	(d)		X		X			X	
Audit interne et/ou externe	(a), (b)	39	X (certaines filiales)	X	X		X	X	

¹ Pro memoria, extrait des paragraphes 38 (a,b,d), 39 et 41 :

38. En ce qui concerne les incidences importantes sur ses effectifs, l'entreprise indique:

(a) les actions prises, prévues ou en cours pour prévenir ou atténuer les incidences négatives importantes sur ses effectifs;

(b) les mesures adoptées, s'il en est, pour remédier ou permettre de remédier à une incidence importante réelle;

(d) la manière dont elle suit et évalue l'efficacité de ces actions et initiatives en termes de résultats pour ses effectifs.

39. En ce qui concerne le paragraphe 36, l'entreprise décrit les processus par lesquels elle détermine quelles mesures sont nécessaires et appropriées pour faire face à une incidence négative réelle ou potentielle particulière sur ses propres effectifs.

41. L'entreprise indique si et comment elle veille à ce que ses pratiques ne causent pas ou n'exacerbent pas d'incidences négatives importantes sur ses effectifs, y compris, le cas échéant, ses pratiques en matière d'achat, de vente et d'utilisation des données. Elle peut notamment communiquer l'approche qu'elle suit en cas de tensions entre la prévention ou l'atténuation des incidences négatives importantes et d'autres pressions exercées sur l'entreprise.

² FDG (Spécialités Gastronomiques)

³ Évaluation des risques professionnels et risques chimiques, mesure d'exposition aux agents chimiques dangereux, autosurveillance de l'empoussièrement aux métaux lourds dans les ateliers (mail quotidien)

S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

L'objectif de cette obligation de divulgation est de permettre de comprendre dans quelle mesure les incidents liés au travail et les cas graves d'atteintes aux droits de l'homme affectent les effectifs de l'entreprise.

À l'exception de BioFirst, aucun incident lié au travail, plainte ou cas grave d'atteinte aux droits de l'homme n'a été signalé au sein du Groupe Floridienne au cours de la période de référence.

Floridienne adhère aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi qu'aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Le Groupe s'engage à maintenir un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux.

Le tableau ci-dessous présente les différentes métriques à divulguer, conformément aux exigences de la norme.

Description du point d'information (S1-17) : nombre d'incidents de discrimination	2024
Nombre d'incidents de discrimination	4
Nombre de plaintes déposées par le biais de canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (mécanismes de réclamation)	53
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Montant des amendes, pénalités et compensations pour dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées (€)	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à la propre main-d'œuvre	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise qui sont des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0
Montant des amendes, pénalités et compensations pour les problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise (€)	0

Comme indiqué dans le tableau, l'ensemble des plaintes reçues s'élève à 57 dont 4 cas de discrimination identifiés chez BioFirst. Ces cas ont été évalués comme importants, ce qui a conduit à l'ouverture d'analyses approfondies et à la mise en œuvre de mesures correctives :

- Pour deux de ces cas, les investigations internes n'ont pas permis d'établir de preuves concluantes. Des formations de sensibilisation ont été organisées pour renforcer la prévention de ce type d'incidents.
- Les deux autres cas sont toujours en cours d'analyse.

Pour rappel, le Groupe Floridienne et BioFirst disposent tous deux d'un code de conduite et d'une politique de lanceur d'alerte incluant des dispositions spécifiques relatives à la lutte contre la discrimination.

Aucune plainte n'a été déposée auprès des Points de Contact Nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE.

En 2024, aucune amende, sanction, indemnisation ou action en justice liée à des cas de discrimination ou d'atteinte aux droits de l'homme n'a été enregistrée. Par conséquent, aucun rapprochement avec les états financiers n'est nécessaire.

Enfin, aucun incident grave en matière de droits de l'homme, tel que le recours au travail forcé, la traite des êtres humains ou le travail des enfants, n'a été constaté dans le cadre des activités du Groupe ou parmi ses effectifs.

G1 Conduite des affaires



Chez Floridienne, la conduite responsable des affaires constitue un pilier essentiel de notre gouvernance d'entreprise. En tant que société holding investissant dans des secteurs diversifiés, nous reconnaissons que notre impact en matière de conduite des affaires repose à la fois sur nos pratiques internes et sur celles des filiales que nous accompagnons.

Le thème G1 a été identifié comme important selon notre évaluation de la double importance, en raison, entre autres, de ses implications

à la fois sur notre réputation, notre conformité réglementaire et la confiance des parties prenantes clés ; notamment nos investisseurs, actionnaires et organes de gouvernance.

Afin de détailler les incidences, risques et opportunités (IRO) importants et propres à ce sujet, nous présentons ci-dessous un tableau récapitulatif reprenant : les sous-thèmes, les sous-sous thèmes, les types d'IRO, l'emplacement dans la chaîne de valeur (VC), l'horizon temporel, et la description des IRO.

G1 : Incidences, risques et opportunités significatifs

Sous-thème	Sous-sous-thème	Emplacement dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Division		Incidences			Opportunité	Description
						Négative	Positive	Risque		
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	Activités propres Amont	< 1 an	Life Sciences	BioFirst		X	X		<p>Incidences positives réelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de principes et de pratiques éthiques solides dans la culture et l'éthique du travail <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts liés à la mise en place de réglementation restrictives en matière de ESG (Environnement, social et gouvernance) - Risque de pots-de-vin et de corruption
		Activités propres Aval	< 1 an	Holding	Floridienne			X		<p>Difficulté à attirer des investissements à cause d'une mauvaise conduite des affaires;</p> <p>Ne pas répondre aux attentes des investisseurs en termes d'exigences liées aux volets ESG</p>
	Influence politique et activités de lobbying	Aval	1 an > 5 ans	Life Sciences	BioFirst				X	Influencer les politiques décisionnelles afin de réduire les délais d'enregistrement des nouveaux biopesticides et biostimulants
	Innovation	Activités propres	< 1 an	Life Sciences	BioFirst				X	<p>L'innovation scientifique est une des pierres angulaires du modèle d'entreprise de notre filiale Biofirst.</p> <p>La création de produits innovants sur le marché de la gestion intégrée des ravageurs et dans l'agriculture respectueuse de la planète de manière générale ont le potentiel d'augmenter les revenus de BioFirst.</p>

G1 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

La Charte de gouvernance d'entreprise de Floridienne décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise, notamment la structure de direction, les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et des différents Comités. Les Comités au sein du Conseil d'Administration sont au nombre de 2. En ce qui concerne les organes de direction, l'administrateur-délégué est assisté par le Comité de Gestion.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit composé au minimum de deux et au maximum de cinq membres, tous non-exécutifs et au minimum d'un administrateur indépendant dont la durée du mandat des membres coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le Conseil d'Administration désigne le président du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit reçoit pour mission du Conseil d'Administration le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que, s'il existe un audit interne, suivi de celui-ci et de son efficacité. Le Comité d'Audit supervise également la mise en place des initiatives relatives aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau du Groupe et le respect des nouvelles règles liées à la CSRD. Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an.

Le Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de membres non exécutifs du Conseil d'Administration. La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le Conseil d'Administration désigne le président du Comité de Nomination et de Rémunération. Ce dernier n'a aucun rôle concernant les questions de durabilité.

Le Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est composé de minimum deux membres, choisis par le Conseil d'Administration dont le mandat est à durée indéterminée. Il est le seul responsable de la composition des comités de chaque pôle et de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration au niveau du Groupe et dans chaque pôle. Les comités de chaque Division sont chargés de l'exécution des décisions du Comité de Gestion et ce uniquement dans leur pôle respectif. Le Comité de Gestion met en œuvre la stratégie du Groupe telle que définie par son Conseil. Dans ce cadre, il gère les moyens de financement du Groupe et les alloue aux investissements et aux développements des pôles ou du Groupe. Le Comité de Gestion se réunit de manière régulière au cours de l'année.

Compétences spécifiques au sein des comités

En plus des compétences et/ou expériences décrites en matière de durabilité dans l'ESRS2 (GOV-1_04), les différents comités intègrent des compétences variées :

1. Au Comité de Gestion :

- L'administrateur-délégué dispose d'une expertise approfondie en gestion d'entreprise et en intégration post-acquisition ;
- Le CFO Groupe a acquis une expérience importante dans le reporting financier, la gestion des risques financiers et légaux ; en plus des compétences décrites supra en matière de durabilité.
- Le responsable RH apporte des connaissances en stratégie de gestion des talents, essentielles pour soutenir les ambitions du Groupe.

2. Au Comité d'Audit : les différents membres disposent de solides compétences dans les domaines financier, comptable et le 'Corporate Development'.

Actions en lien avec la culture d'entreprise

À ce jour, Floridienne n'a pas formellement défini ni mis en œuvre d'actions relatives à la culture d'entreprise à l'échelle du Groupe. Néanmoins, Floridienne est consciente de l'importance de promouvoir une culture d'entreprise cohérente avec ses engagements de durabilité et entend développer une approche structurée, pertinente et durable à moyen terme. C'est dans cet esprit (et comme décrit ci-dessous) que le Groupe envisage d'intégrer les politiques relatives à la conduite des affaires dans le processus de clôture annuelle.

G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

La culture d'entreprise constitue un fondement essentiel de la stratégie et de la gouvernance du Groupe Floridienne. En tant que société holding investissant dans des secteurs variés, Floridienne veille à maintenir un cadre éthique commun tout en respectant les spécificités de chaque entité opérationnelle. La diversité des secteurs dans lesquels opèrent nos filiales exige une gouvernance structurée, des pratiques responsables et une culture d'intégrité partagée.

Politiques de gouvernance et cadre éthique

Au niveau du Groupe, deux politiques centrales encadrent la conduite des affaires :

1. Le code de conduite ;
2. La politique de protection des lanceurs d'alerte

Ces politiques ont été élaborées ou revues par le Comité d'Audit, puis validées par le Conseil d'Administration. Elles sont accessibles en ligne à tous les collaborateurs et parties prenantes concernées. Aucune révision de ces documents n'est actuellement prévue.

Afin de renforcer l'appropriation de ces politiques au sein des filiales, le Groupe envisage de les intégrer dans le processus de clôture annuelle. Le CFO Groupe est le plus haut responsable au sein de l'entreprise pour les politiques relatives à la lutte contre la corruption (y inclus les pots-de-vin) et à la protection des lanceurs d'alerte. Ces sujets sont toutefois supervisés par le Comité d'Audit. Ces politiques sont détaillées dans la section 'ESRS2 MDR : Politiques en place'.

Promouvoir une culture d'entreprise responsable

Floridienne considère que la culture d'entreprise est un levier essentiel de performance durable. Elle s'exprime notamment à travers :

- L'exemplarité du leadership : les dirigeants incarnent les valeurs du Groupe dans leurs décisions et comportements ;
- Des politiques inclusives : favorisant le respect, l'équité et l'inclusivité dans tous les environnements de travail.

Le Code de conduite de Floridienne constitue un pilier fondamental dans la promotion de la culture d'entreprise du Groupe. Il définit les normes éthiques et les comportements attendus de l'ensemble des collaborateurs, assurant ainsi que les pratiques quotidiennes soient pleinement alignées avec les valeurs et les objectifs stratégiques du Groupe. Ce code couvre des principes clés tels que l'intégrité, la transparence, la responsabilité et le respect des lois et réglementations en vigueur.

En l'appliquant, Floridienne garantit une gestion éthique et cohérente, renforce la confiance de ses parties prenantes, et préserve un environnement de travail sain, respectueux et équitable.

Cette culture est activement portée par un leadership authentique, incarné par les dirigeants du Groupe. Par leurs décisions et leur comportement, ils témoignent d'un engagement sincère envers les valeurs fondatrices de la société holding. L'orientation de Floridienne vers des investissements durables à long terme renforce ce cadre, en instaurant un sentiment de stabilité et de continuité, essentiel à la construction d'une relation de confiance durable avec les investisseurs, les partenaires commerciaux, les clients et les collaborateurs.

La culture d'entreprise ainsi promue constitue une base solide pour orienter les décisions stratégiques, stimuler l'efficacité opérationnelle et nourrir une culture de responsabilité à tous les niveaux de l'organisation. Elle contribue directement à la réussite durable de Floridienne, tout en soutenant son impact positif sur la société et l'environnement.

Mécanismes d'alerte et gestion des comportements non conformes

Par ailleurs, Floridienne a mis en place des mécanismes afin d'identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites, contraires au code de conduite ou allant à l'encontre des règles en matière de sécurité sur les divers sites de ses filiales, en toute sécurité et confidentialité. Cela contribue à un environnement de travail éthique et responsable, renforçant la confiance des parties prenantes et assurant la conformité aux lois et règlements.

Ces mécanismes se situent à plusieurs niveaux et sont spécifiés dans le Code de Conduite :

1. Discussion avec le supérieur hiérarchique direct. Dans le cas où les mesures prises après avoir signalé la violation ne sont pas satisfaisantes, les discussions peuvent remonter jusqu'au niveau de direction approprié.
2. Discussion avec les services des ressources humaines et/ou services juridiques.
3. Dans le cas où aucune des discussions citées supra ne s'avère satisfaisante, une alerte peut être déposée sur la plateforme de lanceur d'alerte. Cette plateforme est accessible aux parties intéressées internes et externes.

Un lanceur d'alerte peut décider de signaler l'alerte de manière anonyme et sera protégé, tel que décrit dans l'article 4 de la politique de dénonciation d'irrégularités et avis de confidentialité. Dans le cas où il décide de communiquer ses coordonnées personnelles, Floridienne garantit la plus grande confidentialité dans le traitement des informations.

Il n'y a pas de formations spécifiques pour les effectifs sur ce mécanisme. Il est mentionné toutefois dans le code de conduite de la holding. Le Code de Conduite garantit la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles, conformément à la directive (UE) 2019/1937.

La politique actuelle prévoit des mesures garantissant l'indépendance du coordinateur des lanceurs d'alerte.

Floridienne a mis en place une procédure pour donner suite aux signalements effectués par les lanceurs d'alerte conformément à la directive (UE) 2019/1937. Au sein du Groupe, il y a un coordinateur lanceur d'alerte aidé par un conseiller expert et externe. Le conseiller externe est responsable de la réception et de la transmission au coordinateur de tous les rapports et demandes effectués via le canal d'alerte. Une première évaluation des alertes est effectuée et donne lieu à une enquête le cas échéant. Le traitement des alertes et le feedback au lanceur d'alerte se font dans un délai de trois mois.

Les politiques du Groupe ne prévoient pas de formation sur son code de conduite. Actuellement, le Groupe réfléchit à l'éventualité d'organiser des formations sur ce code de conduite.

Lutte contre la corruption et les pratiques déloyales

La politique anti-corruption est intégrée au code de conduite du Groupe Floridienne. Cette politique est partiellement en ligne avec la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC).

En effet, les formations ne sont pas encore mises en place mais sont actuellement en discussion avec le management.

Notre analyse générale révèle que les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de versement de pots-de-vin sont généralement celles qui ont un accès direct aux ressources financières ou aux interactions externes sensibles. Nous avons identifié les principales fonctions à risque et les raisons associées :

1. Achats et Approvisionnements : Les employés de cette fonction gèrent les relations avec les fournisseurs et négocient les contrats d'achat. Ils peuvent être ciblés pour recevoir des pots-de-vin en échange de préférences dans les contrats ou les conditions d'approvisionnement.
2. Ventes : Cette fonction est en contact direct avec les clients et les partenaires commerciaux. Il peut y avoir un risque de corruption pour garantir des ventes ou des contrats lucratifs, surtout dans des marchés où la compétition est féroce.
3. Finance et Comptabilité : Les employés de cette fonction ont accès aux flux financiers et peuvent manipuler les comptes pour cacher des transactions illégales.

Autres aspects

En tant que société holding, Floridienne n'a pas de politique spécifique concernant le bien-être animal. D'autre part, ce sujet n'a pas été identifié comme matériel dans l'évaluation de la double importance.

G1-5 : Influence politique et activités de lobbying

Au sein de Floridienne, les initiatives de sensibilisation auprès des instances publiques sont principalement portées par BioFirst. Ces démarches visent à promouvoir les technologies de biocontrôle et à faciliter leur accès au marché européen, notamment en soutenant l'enregistrement de nouveaux biopesticides et biostimulants. L'objectif est de contribuer, de manière constructive, à l'évolution du cadre réglementaire en faveur de solutions innovantes et durables dans le domaine de la lutte biologique intégrée.

Ces actions s'inscrivent dans une logique d'innovation verte, répondant à la demande croissante de solutions alternatives aux pesticides et engrais traditionnels, et visant à réduire les impacts de l'agriculture sur la biodiversité, les écosystèmes et l'environnement au sens large.

Les positions portées par BioFirst sont alignées avec les principes d'une agriculture durable, fondée sur des technologies respectueuses de la nature et favorisant la santé des sols, des cultures et des consommateurs.

La gouvernance de ces activités est assurée par le Chief Strategy and Transformation Officer (CSTO) de BioFirst, qui supervise l'ensemble de ces démarches et en rend compte au CEO de BioFirst, membre de l'équipe de direction de Floridienne. Ces activités sont également intégrées au processus d'engagement des parties prenantes, mis en place dans le cadre de l'analyse de double matérialité.

Floridienne et ses filiales n'ont versé aucune contribution politique, ni financière, ni en nature. Cette information a été vérifiée dans le cadre des procédures annuelles de clôture financière et de reporting de durabilité.

Le Groupe Floridienne n'est pas inscrit au registre de transparence de l'Union européenne, ni dans un registre équivalent dans un État membre. En revanche, sa filiale Biobest (groupe BioFirst) est inscrite au registre de transparence de l'UE sous le numéro 302141215278-05.

Enfin, aucun membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance de Floridienne n'a occupé, au cours des deux années précédant sa nomination, de fonctions comparables dans une administration publique ou un organisme de régulation.

G1 : Innovation scientifique

L'innovation scientifique est l'une des pierres angulaires du modèle d'entreprise de BioFirst. Depuis plusieurs décennies, cette filiale se distingue comme un acteur pionnier dans le domaine de la lutte biologique contre les ravageurs. Sa capacité à anticiper et à s'adapter aux évolutions du marché repose sur l'importance stratégique accordée à la recherche et au développement.

La présence mondiale de BioFirst permet de tirer parti de connaissances issues de biomes variés, aboutissant à une offre de solutions adaptées à une large diversité d'écosystèmes. Sa réputation dans le domaine de la gestion intégrée des ravageurs (IPM) et de l'agriculture durable constitue un atout stratégique majeur pour le Groupe Floridienne.

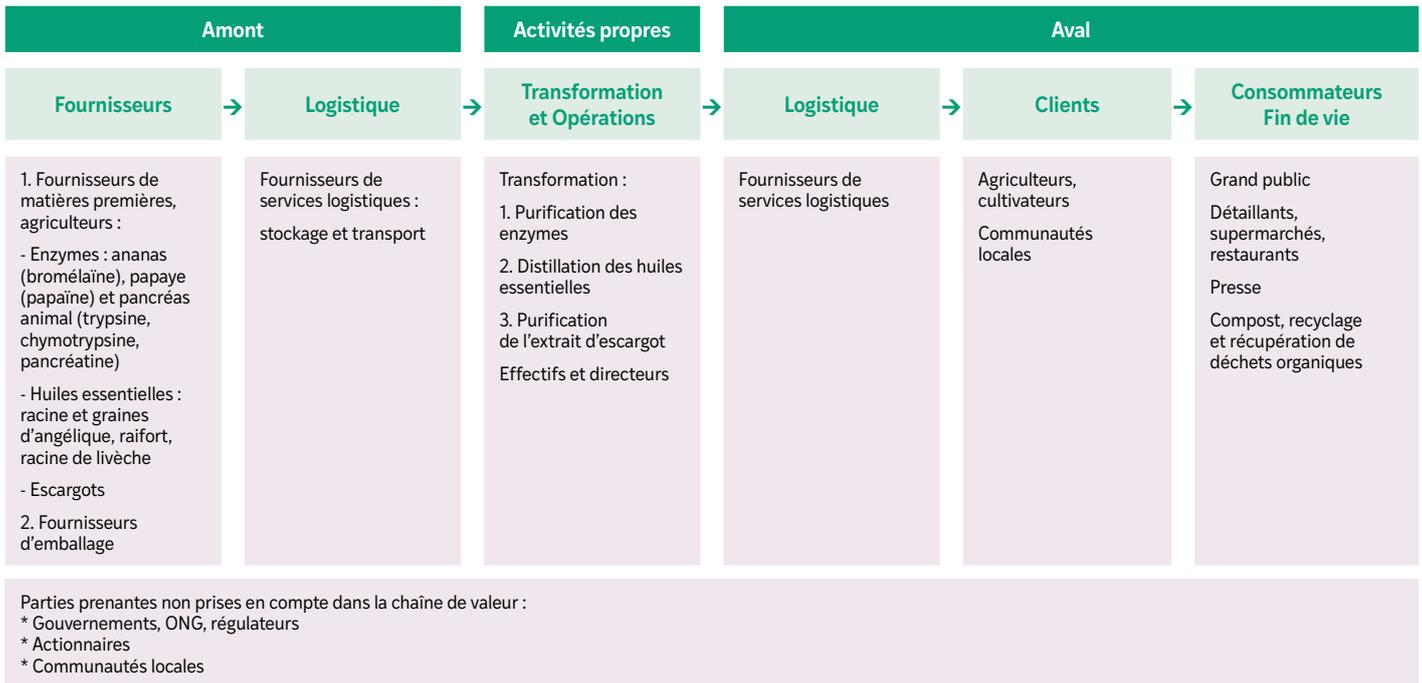
Les autres entités du Groupe évoluent dans des secteurs où l'innovation repose davantage sur des leviers opérationnels, techniques ou organisationnels. Chacune d'entre elles contribue, à sa manière, à la création de valeur par l'adaptation aux enjeux spécifiques de son secteur, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire, de l'économie circulaire ou encore de la transition énergétique. Cette diversité de modèles d'innovation constitue une force pour Floridienne, en consolidant sa résilience et sa capacité à répondre aux grands défis économiques, environnementaux et sociaux.

Annexes

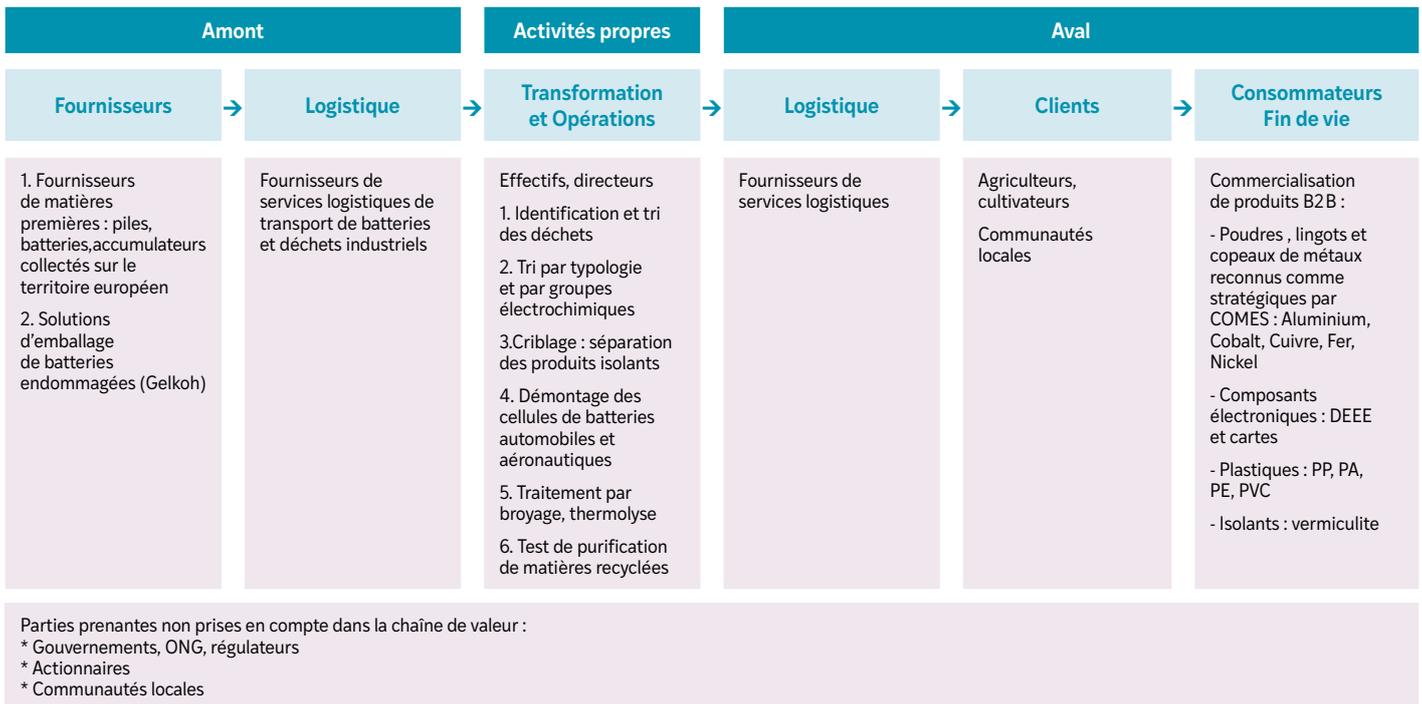


Autres chaînes de valeur

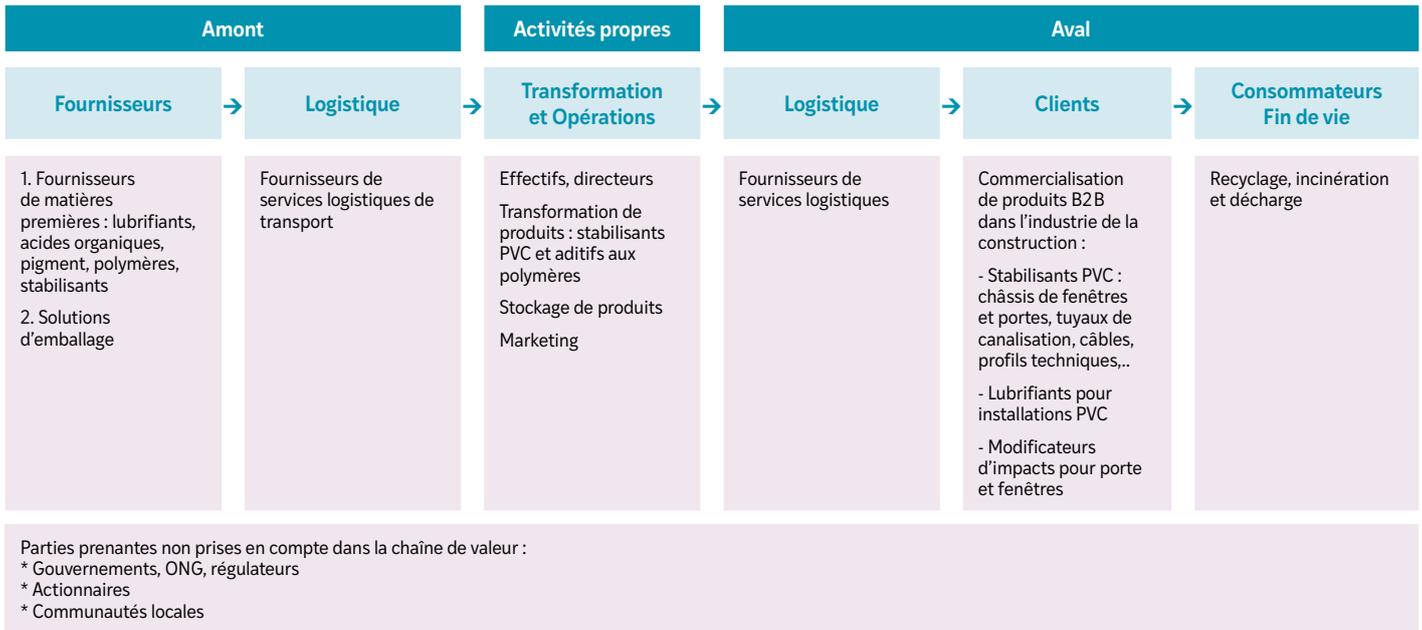
Life Sciences : Chaîne de valeur Natix



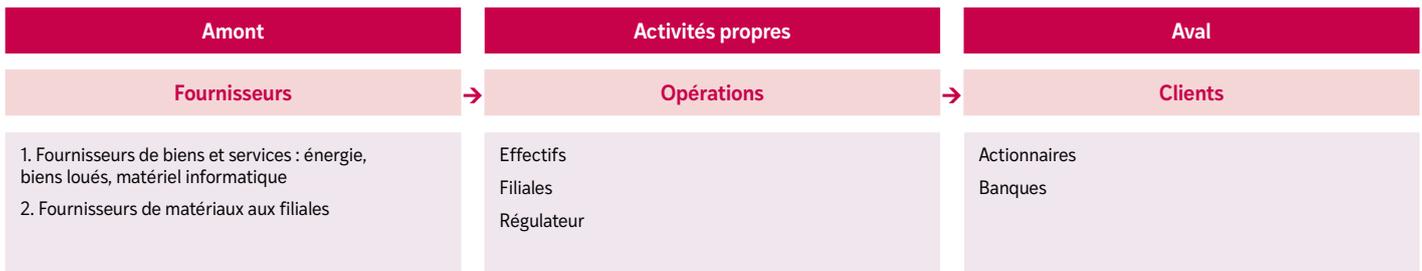
Chemicals : Chaîne de valeur SNAM



Chemicals : Chaîne de valeur Kimflor



Holding : Chaîne de valeurs Floridienne



Engagement des parties prenantes - autres entités

Engagement des parties prenantes : Holding - Floridienne

Groupe de parties prenantes	Où se situe la chaîne de valeur ? (amont -1, opérations propres, aval)	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Fréquence	L'impact de ces interactions sur nos performances
Filiales	Opérations propres	En tant que société holding, nous sommes chargés de veiller à ce que les filiales se conforment aux obligations de reporting du Groupe, y compris à la directive CSRD. Nous veillons également à s'assurer que leurs activités s'alignent sur la stratégie du Groupe.	Comités, courriers, réunions	Ad hoc Reporting trimestriel	Une information fiable permettant un suivi optimale en termes de performances financières mais également sur les volets réglementaires.
Actionnaires et investisseurs	Opérations propres	En tant que société holding, les actionnaires et investisseurs sont une des principales parties prenantes.	Comités, courriers, réunions	Une AG par an Ad hoc	Compte tenu de l'importance accordée à la durabilité, la direction tend à intégrer les questions de durabilité dans la stratégie globale du Groupe.
Autorités de régulation	Opérations propres	Assurer le respect du cadre réglementaire	Courriers	Ad hoc	Nos activités sont influencées par les normes réglementaires et industrielles.
Salariés	Opérations propres	Renforcer la cohésion, la créativité et la coopération et améliorer notre efficacité Favoriser un sens commun de l'objectif et veiller à ce que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise	Discussions, réunions	Quotidien	L'engagement de notre personnel dans nos activités contribue au succès du Groupe

Engagement des parties prenantes : Life Sciences - Natix

Groupe de parties prenantes	Où se situe la chaîne de valeur ? (amont -1, opérations propres, aval)	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Fréquence	L'impact de ces interactions sur nos performances
Client	En aval	Le client est au centre de l'analyse de la chaîne de valeur. Comprendre les besoins et les préférences du client est essentiel pour déterminer la valeur et les préoccupations que chaque activité de la chaîne crée. Élaborer une stratégie de durabilité : Les clients accordent de plus en plus d'importance à la durabilité et les entreprises de l'industrie alimentaire doivent élaborer une stratégie pour répondre à cette préoccupation.	Relation client / fournisseur	Quotidienne	Le client est au centre de l'analyse de la chaîne de valeur. Comprendre les besoins et les préférences du client est essentiel pour déterminer la valeur et les préoccupations que chaque activité de la chaîne crée. Élaborer une stratégie de durabilité : Les clients accordent de plus en plus d'importance à la durabilité et les entreprises de l'industrie alimentaire doivent élaborer une stratégie pour répondre à cette préoccupation.
Collaborateurs	Opérations propres	Renforcer la cohésion, la créativité et la coopération et améliorer notre efficacité Favoriser un sentiment commun d'utilité et veiller à ce que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise.	Communication quotidienne terrain, réunions, formations	Quotidienne	Notre personnel est engagé dans nos activités et nos affaires, contribuant au succès de notre travail.
Collectivités	Opérations propres	Tenir les communautés locales informées de l'état d'avancement de nos projets et de leur pertinence par rapport à leurs activités et à leurs besoins. Remplir leurs missions d'informations	Visites, courriers, mails, communication téléphoniques	Ad hoc	Les réactions des communautés touchées par nos projets sont prises en compte dans le cadre de nos activités. Le dialogue avec les communautés locales permet de s'assurer qu'elles comprennent l'impact de nos activités
ONG et autres	Opérations propres	Tenir les communautés locales informées de l'état d'avancement de nos projets et de leur pertinence par rapport à leurs activités et à leurs besoins. Remplir leurs missions d'informations	Visites, courriers, mails, communication téléphoniques	Ad hoc	Les réactions des communautés touchées par nos projets sont prises en compte dans le cadre de nos activités. Le dialogue avec les communautés locales permet de s'assurer qu'elles comprennent l'impact de nos activités
Fournisseurs	En amont	En travaillant en étroite collaboration avec leurs fournisseurs, les entreprises peuvent s'assurer qu'elles ont accès à des matières premières de haute qualité, réduire leurs coûts et améliorer la durabilité de leurs activités.	Relation fournisseur-client Visites sur site	Quotidienne Ad hoc	L'importance d'une activité peut également être déterminée par son impact sur l'efficacité globale et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. Une entreprise qui entretient des relations étroites avec ses fournisseurs peut bénéficier d'un avantage concurrentiel en réduisant ses coûts, en améliorant la qualité de ses produits et en augmentant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
Réglementation	Opérations propres	Assurer la conformité avec les cadres réglementaires Aligner nos activités sur la politique gouvernementale	Visites, courriers, mails communication téléphoniques	Périodicité légale selon organisme régulateur Ad hoc	Nos activités sont influencées par les normes réglementaires et industrielles. En outre, les normes de durabilité peuvent rendre plus important le développement d'une stratégie de durabilité.
Organismes de certification	Opérations propres	Nos clients sont plus sensibles aux questions de durabilité.	Audit, Visites, courriers, mails	Selon audit	Obtenir des certifications

Engagement des parties prenantes : Food - Spécialités gastronomiques

Groupe de parties prenantes	Où se situe la chaîne de valeur ? (amont -1, opérations propres, aval)	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Fréquence	L'impact de ces interactions sur nos performances
Client	Downstream	Le client est au centre de l'analyse de la chaîne de valeur. Comprendre les besoins et les préférences du client est essentiel pour déterminer la valeur et les préoccupations que chaque activité de la chaîne crée. Élaborer une stratégie de durabilité : Les clients accordent de plus en plus d'importance à la durabilité et les entreprises de l'industrie alimentaire doivent élaborer une stratégie pour répondre à cette préoccupation.	Relation client / fournisseur (services commercial / qualité / MKi / logistique / ADV) Audit client sur certaines parties RSE	Quotidienne + selon audit	Les activités qui contribuent de manière significative à la qualité, à la sécurité et à l'attrait du produit alimentaire final sont considérées comme plus importantes. Les activités de contrôle de la qualité et de la sécurité alimentaire sont essentielles pour garantir que le produit alimentaire répond aux normes les plus strictes en matière de sécurité et de qualité, ce qui est important pour maintenir la satisfaction du client.
Collaborateurs	Opérations propres	Renforcer la cohésion, la créativité et la coopération et améliorer notre efficacité Favoriser un sentiment commun d'utilité et veiller à ce que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise.	Affichage / communication quotidienne terrain / réunions / formations / ateliers / questionnaires Dans questionnaire de satisfaction Réunion CSE / CSSCT Entretiens individuels annuel et professionnels Réunions CSE	Quotidienne Selon CSE et autres CSE : tous les 2 mois (avec ordre du jour sécurité tous les 3 mois) et réunions exceptionnelles dès que nécessaire	Notre personnel est engagé dans nos activités et notre business contribuant ainsi à la réussite de notre travail
Communautés et territoire	Opérations propres	Tenir les communautés locales informées de l'état d'avancement de nos projets et de leur pertinence par rapport à leurs activités et à leurs besoins. Remplir leurs missions d'informations	Visites, tel, mails, événements, courrier	Ad hoc	Les réactions des communautés touchées par nos projets sont prises en compte dans le cadre de nos activités. Le dialogue avec les communautés locales permet de s'assurer qu'elles comprennent l'impact de nos activités.
Consommateurs finaux	En aval	Assurer le suivi des réclamations faites par les clients via notre plateforme Internet	Via plateforme	Ad hoc	Les réclamations des consommateurs sont prises en compte pour améliorer la qualité de nos produits.
Fournisseurs	En amont	En travaillant en étroite collaboration avec les fournisseurs et les prestataires de services, les entreprises peuvent s'assurer qu'elles ont accès à des matières premières et à des services de haute qualité, réduire les coûts et améliorer la durabilité de leurs opérations.	Rrelation fournisseur / client (acheteurs : DS / Qualité / RP / RRH / RM) Audit fournisseur	Quotidienne + selon audit	L'importance d'une activité peut également être déterminée par son impact sur l'efficacité et la durabilité globales de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, une activité qui contribue à réduire les déchets et les émissions, ou à améliorer la durabilité des matières premières, peut être considérée comme plus importante. Une entreprise qui entretient des relations étroites avec ses fournisseurs peut bénéficier d'un avantage concurrentiel en réduisant les coûts, en améliorant la qualité des produits et en augmentant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
Réglementation	Opérations propres	Assurer la conformité avec les cadres réglementaires Aligner nos activités sur la politique gouvernementale	Visites, courriers, mails, communication téléphoniques	Périodicité légale selon organisme régulateur Ad hoc	Nos activités sont influencées par les normes réglementaires et industrielles. Par exemple, les réglementations en matière de sécurité alimentaire peuvent rendre plus importantes les activités de contrôle de la qualité et de sécurité alimentaire, tandis que les normes de durabilité peuvent rendre plus important le développement d'une stratégie de durabilité.
Organismes de certification	Opérations propres	Veiller à ce que les produits alimentaires respectent les normes de qualité et de sécurité établies, par le biais d'activités telles que les tests de laboratoire et les inspections.	Audit	Organisme de certification (1 /an)	Les activités qui contribuent de manière significative à la qualité, à la sécurité et à l'attrait du produit alimentaire final sont considérées comme plus importantes. Les activités de contrôle de la qualité et de la sécurité alimentaire sont essentielles pour garantir que le produit alimentaire répond aux normes les plus strictes en matière de sécurité et de qualité, ce qui est important pour maintenir la satisfaction du client.
ONG et autres	Opérations propres	Pour soutenir nos activités	Visites, courriers, mails, communication téléphoniques	Ad hoc	Aide à l'embauche, aide à la veille réglementaire

Liste des exigences de publication

Le tableau suivant reprend la liste des exigences de publication auxquelles Floridienne s'est conformée en préparant notre rapport de durabilité selon les résultats de l'évaluation de l'importance

ESRS2 - informations générales			E1 - Changement climatique			E4 - Biodiversité et écosystèmes		
DR		P. x	DR		P. x	DR		P. x
BP-1	Divulgué	75	E1 GOV-3	Divulgué	94	E4 SBM-3	Divulgué	103
BP-2	Divulgué	75	E1 IRO-1	Divulgué	94	E4-1	Divulgué	105
GOV-1	Divulgué	76	E1 SBM-3	Divulgué	94	E4-5	Divulgué	105
GOV-2	Divulgué	78	E1-1	Divulgué	98	E4-6	Divulgation phasée d'un à trois ans conformément à l'Annexe C	-
GOV-3	Divulgué	78		Plan de transition sera divulgué en 2030	-			
GOV-4	Divulgué	78	E1-4	Divulgué	98			
IRO-1	Divulgué	87	E1-5	Divulgué	99			
IRO-2	Divulgué	89	E1-6	Divulgué	99			
SBM-1	Divulgué	80	E1-7	Divulgué	101			
SBM-2	Divulgué	82	E1-8	Divulgué	101			
SBM-3	Divulgué	85	E1-9	Divulgation phasée d'un à trois ans conformément à l'Annexe C	-			
SBM-3_09	Divulgation phasée d'un an conformément à l'Annexe C	-						

S1 - Effectifs du Groupe			G1 - Conduite des affaires		
DR		P. x	DR		P. x
S1 SBM-3	Divulgué	115	Spécifique à BioFirst	Divulgué	125
S1-1	Divulgué	116	G1 GOV-1	Divulgué	123
S1-2	Divulgué	117	G1-1	Divulgué	124
S1-3	Divulgué	118	G1-5	Divulgué	125
S1-4	Divulgué	119			
S1-6	Divulgué	119			
S1-7	Divulgation phasée d'un an conformément à l'Annexe C	-			
S1-14	Divulgué	119			
S1-14.88 d et e	Divulgation phasée d'un an conformément à l'Annexe C	-			
S1-17	Divulgué	121			

Conformément à l'Annexe C des Normes Européennes de Reporting de Durabilité (ESRS), notre entreprise a choisi d'utiliser les dispositions de phasage pour certaines exigences de divulgation.

Cela nous permet d'intégrer et de rapporter progressivement des informations spécifiques sur la durabilité sur une période définie. Les divulgations phasées incluent les exigences de divulgation et les points de données suivants :

SBM-3_09	Concernant les effets attendus des IRO matériels sur la position financière du Groupe Floridienne, ses performances financières et ses flux de trésorerie à court et moyen terme.
E1-1,01,13,14,15	En raison de la complexité de ses opérations et de la nécessité d'un engagement approfondi des parties prenantes, Floridienne prévoit de formaliser et de divulguer son plan de transition d'ici 2030.
E1-9	Concernant les incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique"
E4-6	Concernant les incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes
S1-7	Les informations relatives aux caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise
S1-14_06,7	Les informations relatives aux cas de maladies professionnelles et au nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès et de maladies professionnelles

Points de données qui découlent d'autres législations de l'UE

Le tableau suivant reprend les points de données qui découlent d'autres législations de l'UE et les informations sur leur emplacement dans la présente déclaration de durabilité

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR (1)	Référence pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Matériel/ non matériel	Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	indicateur n° 13 du tableau 1 de l'annexe 1		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	76
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	77
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	indicateur n° 10 du tableau 3 de l'annexe 1				Matériel	78
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	indicateur n° 4 du tableau 1 de l'annexe 1	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	indicateur n° 9 du tableau 2 de l'annexe 1		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	indicateur n° 14 du tableau 1 de l'annexe 1		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Non matériel	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Matériel	98
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence accord de Paris paragraphe 16, point g)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	98
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	indicateur n° 4 du tableau 2 de l'annexe 1	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel*	98
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	indicateur n° 5 du tableau 1 et indicateur n. 5 du tableau 2 de l'annexe 1				Matériel	99
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	indicateur n° 5 du tableau 1 de l'annexe 1				Matériel	99
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	indicateur n° 6 du tableau 1 de l'annexe 1				Matériel	99

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR (1)	Référence pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Matériel/ non matériel	Page
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	indicateurs n° 1 et 2 du tableau 1 de l'annexe 1	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	99
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	indicateurs n° 3 du tableau 1 de l'annexe 1	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	99
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel**	
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel**	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire - Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			Non matériel	
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)						
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés			Non matériel**	
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel**	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	indicateur n° 8 du tableau 1 de l'annexe 1 indicateur n° 2 du tableau 2 de l'annexe 1 indicateur n° 1 du tableau 2 de l'annexe 1 indicateur n° 3 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	indicateur n° 7 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	indicateur n° 8 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	indicateur n° 12 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	indicateur n° 6.2 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	indicateur n° 6.1 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	indicateur n° 7 du tableau 1 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	indicateur n° 10 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR (1)	Référence pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Matériel/ non matériel	Page
ESRS 2- IRO-1 - E4 paragraphe 16, point c)	indicateur n° 14 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	105
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	indicateur n° 11 du tableau 2 de l'annexe 1				Matériel	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	indicateur n° 12 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	indicateur n° 15 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	indicateur n° 13 du tableau 2 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	indicateur n° 9 du tableau 1 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS 2- SBM-3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	indicateur n° 13 du tableau 3 de l'annexe I				Matériel	116
ESRS 2- SBM-3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	indicateur n° 12 du tableau 3 de l'annexe I				Matériel	116
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	indicateur n° 9 du tableau 3 et indicateur n° 11 du tableau 1 de l'annexe I				Matériel	116
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	116
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	indicateur n° 11 du tableau 3 de l'annexe I				Matériel	90
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	indicateur n° 1 du tableau 3 de l'annexe I				Matériel	90
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	indicateur n° 5 du tableau 3 de l'annexe I				Matériel	118
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	indicateur n° 2 du tableau 3 de l'annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	119
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	indicateur n° 3 du tableau 3 de l'annexe I				Non matériel	
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	indicateur n° 12 du tableau 1 de l'annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	indicateur n° 8 du tableau 3 de l'annexe I				Non matériel	
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	indicateur n° 7 du tableau 3 de l'annexe I				Matériel	121
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	indicateur n° 10 du tableau 1 et indicateur n. 14 du tableau 3 de l'annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	121

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR (1)	Référence pilier 3 (2)	Référence règlement sur les indices de référence (3)	Référence loi européenne sur le climat (4)	Matériel/ non matériel	Page
ESRS 2- SBM-3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	indicateurs n° 12 et n° 13 du tableau 3 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	indicateur n° 9 du tableau 3 et indicateur n. 11 du tableau 1 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	indicateur n° 11 et n° 4 du tableau 3 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	indicateur n° 10 du tableau 1 de l'annexe 1		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	indicateur n° 14 du tableau 3 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	indicateur n° 9 du tableau 3 de l'annexe 1 et indicateur n° 11 du tableau 1 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	indicateur n° 10 du tableau 1 annexe 1		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	indicateur n° 14 du tableau 3 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	indicateur n° 9 du tableau 3 et indicateur n° 11 du tableau 1 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	indicateur n° 10 du tableau 1 de l'annexe 1		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel	
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	indicateur n° 14 du tableau 3 de l'annexe 1				Non matériel	
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	indicateur n° 15 du tableau 3 de l'annexe 1				Matériel	125
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	indicateur n° 6 du tableau 3 de l'annexe 1				Matériel	124
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	indicateur n° 17 du tableau 3 de l'annexe 1		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	indicateur n° 16 du tableau 3 de l'annexe 1				Non matériel	

*Matériel mais pas divulgué dans le reporting de cette période

**Matériel mais divulgation phasée d'un an

Liste des sites BioFirst

Entité	Adresse	<50 km d'une zone clé de biodiversité (KBA = Key Biodiversity Area) ?
BBBE	2260 Westerlo (Oevel)	oui, plusieurs : Zegge est le plus proche
	Herentals	oui, plusieurs : Zegge est le plus proche
BBAR	Burzaco 2170 bus esq. Cuyo Buenos Aires	oui
	Rosario, Santa Fe 2000, AR	oui
BBAU	Court 3 4350 Glenvale Toowoomba, Queensland	oui, Scenic Rim
BAU2	PO Box 501 SA 5333 Loxton South Australia	oui, plusieurs : Riverland Mallee est le plus proche
	Perth	oui, plusieurs : Bindoon-Julimar est le plus proche
BAT1	Agrotech-Gartenbautechnik GmbH Wildpretstraße 8 ^c 1110 Wien	oui
BBR3	Avenida Dourado, 375, Residencial Aquário, Vinhedo Estado : São Paulo	oui, plusieurs : Serra de Canteira est le plus proche
	Jaguariuna	oui, plusieurs : Serra de Canteira est le plus proche
	Curritiba	oui, plusieurs : Serra do Murumbi est le plus proche
	Passo Fundo	non
BCA3	2020 Fox Run Road, Leamington	oui, plusieurs : Point Pelee est le plus proche
	3370 Le Corbusier Laval, QC	oui, plusieurs : Lac Saint-Lys et Îles-de-la-Paix est le plus proche
	50 Hazelton Street Leamington	oui, plusieurs : Point Pelee est le plus proche
	19292 60 Ave unit 114 Surrey, BC	oui, plusieurs : Fraser River Estuary est le plus proche
BSBC	Room 2004, 20/F Centre point 181-185 Gloucester Rd Wanchai	oui, plusieurs : Hong Kong Island and Associated Islands est le plus proche
	Xihuan Road 10903, 262729 262729 Shouguang City, Shandong Province, Shandong Province	oui, plusieurs : Laizhou Wan est le plus proche
BBDK	Helsingorsgade 27 ^b , 8200 Aarhus N	oui, plusieurs : Norsminde (Kysing) Fjord est le plus proche
BBFR	Rue Roussanne 294, 84100 Orange	oui, plusieurs : Marais de L'île Vieille est le plus proche
BBDE	Bahnhofsallee 8, 86438 Kissing	oui, plusieurs : Ammersee est le plus proche
BBIL	Kibbutz Yad-Mordechai 1, 79145 Polyam	oui, plusieurs : Judean foothills est le plus proche
BBKE	Third floor, Corner Plaza, Parkland Road, Westlands, PO Box 489-00606 Nairobi	oui, plusieurs : Nairobi National Park est le plus proche
	Thika	oui, plusieurs : Nairobi National Park est le plus proche
	Embu	oui, plusieurs : Kianyaga valleys est le plus proche
BBME	Josefa Ortiz de Domínguez 24 CP 45235 Zapopan, Jalisco	oui, Lago de Chapala
BBMX	Josefa Ortiz de Domínguez 24 CP 45235 Zapopan, Jalisco	oui, Lago de Chapala
BBMA	Route De Tiznit, Tin Mansour KM. 39, Chtouka Ait Baha, Agadir	oui, Parc National de Souss-Massa and Aglou
BBMT	Rue N°1 Imm. 29, Sidi Maarouf 1 Casablanca	oui, Basse Oum Er Rbia
BBNO	Borevegen 7, 4352 Kleppe	oui, plusieurs : Jæren est le plus proche
BPA1	Biotrop Paraguay Gabriel Casaccia, Lot No.2 ; Paraná Country Club Commercial Zone Hernandarias	oui, plusieurs : Parque Nacional Iguazú y alrededores est le plus proche
BPL1	Kminkowa 31, 62-064 Plewiska, ul.	oui, plusieurs : Drawa River Site est le plus proche
BPT1	Rua alexandre herculano, 20, Odemira, 7630-147	oui, plusieurs : Luzianes est le plus proche
BBES	Bulevar de VÍcar 821, 04738 Puebla de vicar Almería	oui, plusieurs : Bahía de Almería est le plus proche
BBSE	Sofielundsvägen 71, 21434 Malmö	oui, plusieurs : Lomma Bight est le plus proche
BBNL	Leehove 31 2678 MA De Lier	oui, plusieurs : Midden Delfland & Oude Leede est le plus proche
BBTR	Karatepe Mah. 2921 bus 1/A Konyaalti, Antalya	oui, plusieurs : Antalya Plains est le plus proche
BBTB	Çalkaya MAh. 28114 Sok. A Blok Apt. No :12 AC Aksu, Antalya	oui, plusieurs : Antalya Plains est le plus proche
BBUK	Unit 1 Wyvern Way Henwood Industrial Estate Ashford, Kent TN24 8DW	oui, plusieurs : Dungeness To Pett Levels est le plus proche
	Moat Farm Marsh Lane, Stoke Mandeville Aylesbury, Bucks	oui, South-west London Waterbodies
BUS2	9664 Tanqueray Ct. Redding CA 96003	non
	28777 Goddard Road suite 206 Romulus	oui, plusieurs : Detroit River est le plus proche
BUS8	100 Rawson Road Suite 205 Victor NY 14564	oui, plusieurs : Braddock Bay est le plus proche
BUS4	8468 Ronda Drive Canton MI 48187	oui, plusieurs : Detroit River est le plus proche
BUS7	2825 Swett Road Lyndonville, NY 14098	oui, plusieurs : Braddock Bay est le plus proche

Rapport financier **2024**



ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	140
COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	141
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	142
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	143
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	144
NOTES	145
NOTE 1 : PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	145
NOTE 2 : BASE DE PRÉPARATION	145
NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	146
NOTE 4 : GESTION DU CAPITAL	154
NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES	155
NOTE 6 : PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNEL(LE)S	157
NOTE 7 : AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	158
NOTE 8 : RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	159
NOTE 9 : RÉSULTAT FINANCIER ET CHARGE DES DETTES	159
NOTE 10 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	160
NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL	161
NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION	164
NOTE 13 : PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	167
NOTE 14 : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	169
NOTE 15 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS	170
NOTE 16 : AUTRES ACTIFS COURANTS	171
NOTE 17 : STOCKS - STOCKS BIOLOGIQUES	171
NOTE 18 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	172
NOTE 19 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	172
NOTE 20 : DETTES PORTANT INTÉRÊT	172
NOTE 21 : PROVISIONS	174
NOTE 22 : AUTRES PASSIFS	174
NOTE 23 : CAPITAUX PROPRES	175
NOTE 24 : BÉNÉFICE PAR ACTION	175
NOTE 25 : ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, DROITS ET ENGAGEMENTS	176
NOTE 26 : INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTIONS DES RISQUES FINANCIERS	177
NOTE 27 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	183
NOTE 28 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	184
NOTE 29 : FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	185
NOTE 30 : DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI	187
NOTE 31 : RELATIVE AUX IMPACTS DE CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE	188
NOTE 32 : RELATIVE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	189
NOTE 33 : PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS	190
NOTE 34 : COMPTES STATUTAIRES FLORIDIENNE SA	190
LEXIQUE - MESURE DE PERFORMANCE ALTERNATIVE (APM)	195
CALENDRIER FINANCIER	196

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En EUR milliers	Note	31/12/24	31/12/2023 Publié	31/12/2023* Révisé
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS		831.648	863.196	846.533
Immobilisations incorporelles	11	174.971	112.150	187.753
Goodwill	11	415.150	569.004	475.352
Actifs au titre du droit d'utilisation	12	35.080	22.037	22.037
Immobilisations corporelles	12	162.847	128.033	129.419
Participations mises en équivalence	13	5.410	4.063	4.063
Actifs d'impôts différés	14	19.849	13.784	13.784
Autres actifs	15	18.342	14.125	14.125
ACTIFS COURANTS		390.145	399.104	399.104
Stocks	17	91.057	91.539	91.539
Stocks biologiques	17	5.813	4.806	4.806
Créances commerciales	26	137.025	141.939	141.939
Actifs d'impôts courants	16	18.979	17.563	17.563
Autres actifs financiers	18	547	669	669
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	117.301	86.986	86.986
Autres actifs	16	19.421	55.603	55.603
TOTAL DE L'ACTIF		1.221.793	1.262.299	1.245.637

En EUR milliers	Note	31/12/24	31/12/2023 Publié	31/12/2023* Révisé
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	23	633.038	678.916	678.916
Capitaux propres de Floridienne		379.252	404.665	404.665
Intérêts minoritaires		253.787	274.251	274.251
PASSIFS		588.755	583.383	566.720
Passifs non courants		397.044	359.483	359.483
Dettes portant intérêts	20	267.705	231.380	231.380
Dettes d'obligation locative	20	30.073	17.617	17.617
Subsides reçus		3.874	3.860	3.860
Provisions	21	563	410	410
Avantages du personnel		2.244	2.101	2.101
Passifs d'impôts différés	14	15.425	15.585	15.585
Autres dettes long terme		77.159	88.529	88.529
Passifs courants		191.711	223.900	207.237
Dettes portant intérêts	20	59.074	58.679	58.679
Dettes d'obligation locative	20	7.330	6.305	6.305
Subsides reçus		698	258	258
Provisions	21	1.757	239	239
Avantages du personnel		1.473	1.373	1.373
Dettes commerciales	26	61.634	73.116	73.116
Passifs d'impôts courants		19.246	7.160	7.160
Autres passifs	22	40.498	76.770	60.107
TOTAL DU PASSIF		1.221.793	1.262.299	1.245.637

*Les données financières au 31 décembre 2023 ont été modifiées sur la base de l'allocation définitive du prix d'acquisition de BIOTROP.

Les fonds propres consolidés s'élèvent à € 633,0 millions au 31 décembre 2024, contre € 678,9 millions au 31 décembre 2023. Cette diminution de € 45,9 millions s'explique principalement par les écarts de conversion enregistrés et liés à la fluctuation du real brésilien.

La dette financière nette du Groupe s'élève à € 209,5 millions en 2024 comparé à € 203,1 millions en 2023 (à l'exclusion des dettes d'obligation locative – IFRS 16).

La situation de trésorerie consolidée est solide à € 117,3 millions.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	Note	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS OPÉRATIONNELS		716.223	558.755
Chiffre d'affaires	6	697.385	549.348
Autres produits opérationnels	6	18.839	9.407
CHARGES OPÉRATIONNELLES (-)		-599.439	-502.797
Approvisionnements et matières premières		-325.445	-292.147
Frais de personnel	30	-136.273	-105.576
Autres charges opérationnelles	6	-137.722	-105.073
EBITDA		116.784	55.958
Amortissements et pertes de valeur	7	-44.815	-27.894
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		71.970	28.064
Résultat sur cessions d'actifs non courants	8	1.116	690
Charge des dettes	9	-25.681	-10.811
Autres résultats financiers	9	-2.507	-4.416
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence	13	979	584
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		45.877	14.109
Impôt sur le résultat	10	-14.968	-5.519
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		30.909	8.591
Attribuable aux actionnaires de Floridienne		15.742	3.548
Attribuable aux intérêts minoritaires		15.167	5.043
Résultat net part Floridienne par action de base	24	16,07	3,62
Résultat net part Floridienne par action diluée	24	16,07	3,62

Le chiffre d'affaires 2024 de Floridienne Groupe s'élève à € 697,4 millions, en hausse de 26,9% par rapport à € 549,3 millions en 2023. Cette hausse de € 148,0 millions s'explique principalement par le dynamisme de la Division Life Sciences qui bénéficie d'une croissance organique significative et de l'intégration réussie de BIOTROP, première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture et l'une des plus importantes au niveau mondial, qui réalise une forte croissance et enregistre un chiffre d'affaires record.

L'EBITDA s'élève à € 116,8 millions au 31 décembre 2024, soit une augmentation de € 60,8 millions par rapport à € 56,0 millions au 31 décembre 2023. Cette forte croissance de l'EBITDA s'explique principalement par l'excellente performance opérationnelle sur le marché historique de BioFirst des cultures en serres, par l'intégration réussie de BIOTROP qui enregistre une profitabilité record pour sa première année au sein de BioFirst et par une amélioration continue de la rentabilité de la Division Food. Dans notre Division Chemicals, la profitabilité de notre filiale SNAM, active dans le recyclage des batteries, a souffert de la baisse du prix des métaux purifiés.

Les amortissements et pertes de valeur s'élèvent à € 44,8 millions en augmentation de € 16,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par des entrées de périmètre, par les amortissements sur les actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de BIOTROP (€ 5,3 millions) et par des réductions de valeur exceptionnelles sur créances commerciales (€ 4,4 millions). Il convient de noter l'importance des amortissements sur les actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix des acquisitions majeures réalisées par BioFirst au cours des dernières années (BIOTROP (décembre 2023), Plant Products (février 2022) et Beneficial Insectary (novembre 2020)) pour un montant total de € 10,0 millions en 2024 (2023 : € 4,8 millions). Ce dernier élément est d'ordre purement comptable et est sans impact sur la trésorerie.

La charge des dettes s'élève à € 25,7 millions et augmente de € 14,9 millions par rapport au 31 décembre 2023 en raison principalement de l'entrée de périmètre de BIOTROP. BIOTROP finance localement ses créances commerciales au Brésil où les taux d'intérêt sont particulièrement élevés (taux de référence interbancaire supérieur à 10%). Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice précédent ont été financées intégralement par les augmentations de capital de BioFirst et aucun nouveau financement n'a été nécessaire dans ce cadre.

Le résultat financier est négatif à € -2,5 millions et s'améliore de € 1,9 million par rapport à l'exercice précédent en raison de la fluctuation des ajustements monétaires liés à l'hyperinflation en Turquie. Ces ajustements monétaires s'élèvent à € -0,6 million au 31 décembre 2024. Ils avaient eu un impact significatif sur les résultats de Kimflor au 31 décembre 2023 où ils s'élevaient à € -2,9 millions.

Le Groupe clôture ainsi son exercice 2024 sur un résultat net consolidé à € 30,9 millions, en forte augmentation (+€ 22,3 millions) par rapport à 2023. Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à € 15,7 millions.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat consolidé de l'exercice	30.909	8.591
Autres éléments du résultat global		
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Gain/perte (net) sur les couvertures de flux de trésorerie	99	1.984
Écarts de conversion liés aux sociétés consolidées	-66.220	-6.760
Autres variations		
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Gains et (pertes) actuariels	-	-
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE APRÈS IMPÔTS	-35.212	3.815
Imputable aux :		
Actionnaires de Floridienne	-16.516	2.714
Minoritaires	-18.696	1.101

Les écarts de conversion, présentés ci-dessus, sont essentiellement liés aux écarts de change par rapport au BRL et au CAD pour l'exercice 2024. Suite à l'application du traitement comptable de l'hyperinflation pour les filiales en Turquie, aucun écart de conversion n'est enregistré en 2024 par rapport au TRY.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	Notes	31/12/24	31/12/23
Résultat de l'exercice avant impôts		45.877	14.109
Amortissements - pertes de valeur	7, 11	44.815	27.894
Perte de valeur sur stock	17	-669	-72
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	-979	-584
Provisions	21	-	-691
Plus/moins values sur cessions d'actifs	6, 8	-1.113	-1.242
Impôts payés		-7.189	-9.444
Charges financières	9	36.674	15.846
Plan d'attribution gratuite d'actions	33	1.445	-
Autres		268	452
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		119.129	46.270
Variation actifs/passifs circulants			
Stocks	17	-1.909	-523
Créances et autres	26	-22.694	-5.288
Dettes	26	-3.195	6.195
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-27.798	384
CASH FLOW NET RELATIF AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		91.331	46.654
Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	-10.946	-5.559
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12	-56.874	-26.299
Acquisitions d'immobilisations financières sous déduction de trésorerie acquise	31	-31.096	-361.068
Acquisitions d'autres immobilisations financières	13, 15	-4.440	-
Nouveaux prêts	15	-215	-829
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		-103.570	-393.755
Opérations de désinvestissements			
Cessions d'immobilisations corporelles	12	3.454	2.785
Cessions d'immobilisations financières sous déduction de trésorerie cédée	13, 15	2.658	2.656
Remboursement de prêts	15	403	477
TOTAL DES DÉSIGNIFICATIONS		6.517	5.918
TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		-97.053	-387.837
Opérations de financement			
Augmentations de capital des minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	22	40.000	420.465
Acquisitions de minoritaires		-6.242	-
Acquisitions et cessions d'actifs financiers courants		174	297
Nouveaux emprunts	20	71.318	21.204
Remboursement des dettes financières	20	-28.248	-21.991
Remboursement des dettes d'obligation locative		-3.918	-3.050
Nouveaux subsides		1.574	2.360
Variation du découvert bancaire	20	7.598	-23.887
Charges financières		-36.674	-15.846
Dividendes versés par la maison mère		-2.449	-2.449
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-2.276	-3.042
TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (+/-)		40.857	374.061
VARIATION DE TRÉSORERIE		35.136	32.877
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		86.986	55.886
Variation nette		35.136	32.877
Écarts de conversion		-4.820	-1.778
Trésorerie à la clôture de l'exercice		117.301	86.986

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluation	Actions propres	Réserves de consolidation	Écarts de conversion	Capitaux propres de Floridienne	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Solde d'ouverture au 01/01/2023	4.855	30.570	(2.933)	(1.868)	146.921	(16.432)	161.113	56.369	217.482
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	3.548	-	3.548	5.043	8.591
Autres éléments du résultat global	-	-	1.984	-	-	(2.818)	(834)	(3.942)	(4.776)
Résultat global total	-	-	1.984	-	3.548	(2.818)	2.714	1.101	3.815
Dividendes	-	-	-	-	(2.449)	-	(2.449)	(2.958)	(5.407)
Réestimation des dettes liées aux options de ventes et d'achats avec les minoritaires	-	-	-	-	(162)	-	(162)	-	(162)
Opérations avec les minoritaires	-	-	-	-	243.449	-	243.449	219.739	463.188
Solde de clôture au 31/12/2023	4.855	30.570	(949)	(1.868)	391.307	(19.250)	404.665	274.251	678.916
Solde d'ouverture au 01/01/2024	4.855	30.570	(949)	(1.868)	391.307	(19.250)	404.665	274.251	678.916
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	15.742	-	15.742	15.167	30.909
Autres éléments du résultat global	-	-	99	-	-	(32.357)	(32.258)	(33.863)	(66.121)
Résultat global total	-	-	99	-	15.742	(32.357)	(16.516)	(18.696)	(35.212)
Dividendes	-	-	-	-	(2.449)	-	(2.449)	(2.276)	(4.725)
Réestimation des dettes liées aux options de ventes et d'achats avec les minoritaires	-	-	-	-	(4.695)	-	(4.695)	-	(4.695)
Actions gratuites	-	-	-	-	755	-	755	691	1.446
Opérations avec les minoritaires	-	-	-	-	(2.508)	-	(2.508)	(183)	(2.691)
Solde de clôture au 31/12/2024	4.855	30.570	(850)	(1.868)	398.152	(51.607)	379.252	253.787	633.038

Les capitaux propres s'élèvent à € 633,0 millions au 31 décembre 2024 et diminuent de € 45,9 millions au cours de l'exercice en raison principalement des éléments suivants :

- Le résultat consolidé de l'exercice à concurrence de € 30,9 millions,
- Le dividende versé par la maison-mère aux actionnaires de Floridienne S.A (€ -2,4 millions) au titre de l'exercice 2023 et les dividendes payés aux actionnaires minoritaires dans certaines participations consolidées pour (€ -2,3 millions),
- La réestimation des dettes liées aux options de ventes et d'achats avec les minoritaires (€ -4,7 millions),
- Le mouvement des réserves de couvertures lié à la réévaluation des instruments de couverture sur des dettes à long terme (€ 0,1 million),
- La variation des écarts de conversion (€ -66,1 millions),
- Le plan d'attribution des actions gratuites (€ +1,4 million),
- L'acquisition des 40% de parts d'intérêts minoritaires restantes dans la société Biobest Antalya (€ -2,7 millions)

Concernant l'exercice 2024, le Conseil d'Administration de Floridienne proposera à l'Assemblée générale de Floridienne de payer un dividende brut de € 3,00 par action.

NOTES

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Floridienne SA est une société anonyme dont le siège social est établi en Belgique, Drève Richelle 161 P Boîte 4 à 1410 Waterloo (n° d'entreprise 0403.064.593).

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 portent sur une période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2024 et regroupent ceux de la Société ainsi que des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation tel que décrit dans le rapport annuel.

Floridienne est un Groupe industriel belge qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Ses activités se concentrent sur trois secteurs : Life Sciences, Food et Chemicals. Floridienne vise des participations majoritaires ou à 50/50 avec des partenaires adhérant à ses valeurs d'esprit d'entreprise, de respect des personnes et des engagements, d'ouverture sur le monde et d'innovation au service du développement durable.

Le Groupe est coté à la Bourse Euronext Bruxelles (ISIN BE 0003215143), ce qui lui donne une visibilité internationale et un accès aux marchés des capitaux lui permettant de mener à bien son développement.

La Société est détenue à 78,19% par des actionnaires nominatifs privés et à 8,18% par Wallonie Entreprendre SA (société qui a intégré la participation historique de la Société Régionale d'Investissement Wallonne (S.R.I.W.)). Floridienne détient 1,74% de ses propres titres. Le solde des titres (11,89%) se trouve sous une forme dématérialisée.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2025 selon le principe de continuité d'exploitation, en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

NOTE 2 : BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Le Conseil d'Administration atteste qu'à sa connaissance :

- Les états financiers au 31 décembre 2024 établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Floridienne et des entreprises comprises dans la consolidation.
- Le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de Floridienne et des entreprises comprises dans sa consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.
- Le rapport de gestion contient un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant l'exercice, et de leur incidence sur les états financiers.

Principes généraux et normes applicables

Les comptes consolidés de l'exercice 2024 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2024. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables internationales requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 2.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Les normes, interprétations et modifications qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2024 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés du Groupe.

Textes en vigueur après la date de clôture

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et amendements qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2024. Parmi ces évolutions, la norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, applicable aux exercices débutant à compter du 1^{er} janvier 2027, fait actuellement l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer l'impact potentiel sur les états financiers consolidés du Groupe. Par ailleurs, d'autres amendements aux normes, également en vigueur à partir de 2025, n'ont pas été repris en raison de leur immatérialité ou de leur non-applicabilité aux états financiers du Groupe.

Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers selon les normes IFRS, il incombe à la direction du Groupe d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur l'application des principes ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs mais aussi en termes de charges et de produits.

Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des expériences passées et sur divers autres éléments pouvant être considérés comme pertinents.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées et révisées chaque année. Tout changement d'une estimation est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il est opéré, à la condition qu'il n'ait d'incidence que sur cette période.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'estimation, d'incertitude et de jugements critiques lors de l'application des principes comptables, et qui ont un impact le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernent les points suivants :

- **Tests de perte de valeur.** Lors de la clôture de nos états financiers nous avons réalisé une valorisation de nos différentes unités génératrices de trésorerie selon la méthode des cash flows futurs actualisés (basée sur des budgets approuvés par le Conseil d'Administration des entités juridiques) pour laquelle nous détaillons la méthode et les résultats dans la Note 11.
- **Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (société non cotée).** Les investissements qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation sont maintenus au coût historique si ce coût historique est la meilleure évaluation de la juste valeur de ces investissements.
- **Impôts.** Les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales à récupérer sont comptabilisés dans la mesure où il est établi sur base des business plans des entités qu'il existe une probabilité élevée que les bénéfices imposables des 5 prochaines années permettent aux pertes fiscales et crédits d'impôts d'être utilisés.
- **Évaluation du contrôle sur les filiales, coentreprises et entreprises associées.** Conformément à la norme IFRS 10 (IFRS 10.B80-B83), le Groupe met régulièrement à jour son appréciation sur le « contrôle » exercé sur les filiales et coentreprises. En particulier sur base de l'analyse des conventions d'actionnaire et des instruments financiers échangés avec les actionnaires minoritaires.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise principale de l'environnement économique dans lequel la société exerce ses activités (sa devise fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise fonctionnelle de Floridienne, à savoir l'Euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

La détermination de la devise de l'environnement économique (devise fonctionnelle) fait l'objet d'un jugement du management sur base de facteurs spécifiques liés aux transactions réalisées par la société. Dans les cas où la devise fonctionnelle devait être modifiée, l'entité appliquerait la nouvelle devise fonctionnelle de façon prospective.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les états financiers consolidés, établis avant répartition bénéficiaire, comprennent ceux de Floridienne SA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les coentreprises et entreprises associées mises en équivalence. Les filiales, coentreprises et entreprises associées importantes clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1. Principes de consolidation

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale, quand les critères suivants sont rencontrés :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité, et
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées sont les entités pour lesquelles le Groupe est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités et dispose de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que Floridienne détient sur ces entités. Les sociétés contrôlées sont consolidées.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les résultats latents sont éliminés. Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date de prise de contrôle.

Coentreprises

Une coentreprise est une entreprise sur laquelle Floridienne exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties et pour laquelle les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Ces coentreprises sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Entreprises associées

Si le Groupe a une influence notable dans une société, la participation détenue dans celle-ci est considérée comme une entreprise associée. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle elle devient une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale.

2. Regroupement d'entreprises et Goodwill

Quand le Groupe acquiert une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- la somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur des participations déjà détenues par le Groupe préalablement à la prise de contrôle ;
- et le montant net à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative (« Badwill »), ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit.

Le goodwill est porté à l'actif du bilan, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (« impairment test ») qui consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquelles le goodwill a été affecté à leur valeur comptable (y compris le goodwill). Si cette dernière est supérieure, une dépréciation est constatée en résultat. Le goodwill sur les participations mises en équivalence est intégré dans la valeur des participations mises en équivalence.

Dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué (i) à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (principe de « partial goodwill method ») ou (ii) à leur juste valeur (principe de « full goodwill »). L'application d'une approche selon le principe de « partial goodwill » ou de « full goodwill » est déterminée par transaction.

Lors d'une prise de contrôle réalisée par phases, le goodwill est dégagé à chaque opération sur base des actifs nets identifiables des entreprises concernées. À la date de prise de contrôle, les actifs et passifs identifiables des entreprises acquises sont reconnus à leur juste valeur et les ajustements éventuels de juste valeur relatifs aux intérêts comptabilisés antérieurement sont comptabilisés en résultat net.

3. Monnaies étrangères

Les comptes du Groupe sont présentés en milliers d'euro (KEUR).

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement converties dans les comptes des sociétés du Groupe au taux de change applicable à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en d'autres devises sont portés au compte de résultat comme « revenus financiers » ou « charges financières ».

Les postes monétaires du bilan sont, à la date de clôture des comptes, convertis au cours de fin de période.

Dans le cadre de la consolidation, les actifs et passifs des entités étrangères sont convertis en EUR au cours de fin de la période. Les résultats sont convertis en EUR au cours moyen de la période. Les écarts de conversion qui apparaissent sont transférés à la rubrique « écarts de conversion » en autres éléments du résultat global.

Les principaux taux utilisés dans les états financiers sont les suivants :

Devises	Taux Clôture		Taux Moyen	
	2024	2023	2024	2023
USD - Dollar américain	1,0389	1,1050	1,0804	1,0826
CAD - Dollar canadien	1,4948	1,4642	1,4833	1,4617
MXN - Peso mexicain	19,5654	19,6390	18,5179	20,0453
HKD - Dollar de Hong Kong	8,0686	8,6314	8,4430	8,4676
TRY - Livre Turque	36,7372	32,6531	35,6903	25,4043
RON - Leu roumain	4,9743	4,9756	4,9746	4,9467
GBP - Livre sterling	0,8292	0,8691	0,8449	0,8687
MAD - Dirham marocain	10,5190	10,9445	10,7555	10,9564
AUD - Dollar australien	1,6772	1,6263	1,6435	1,6339
BRL - Brazilian Real	6,4363	5,3618	5,8622	5,3600

1 euro = X devises

Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En avril 2022, la Livre Turque a subi une sévère dévaluation entraînant une inflation cumulée sur trois ans de la Turquie supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer au traitement comptable de l'hyperinflation selon la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* à compter du 1^{er} janvier 2022. Le principe de base de IAS 29 est que les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste doivent être exprimés dans l'unité de mesure ayant cours à la fin de la période de reporting. Ainsi, les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultats des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Les éléments monétaires déjà exprimés en unité de mesure en vigueur à la fin de l'exercice ne sont pas retraités. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en EUR au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période.

Par conséquent, l'entreprise a appliqué le traitement comptable de l'hyperinflation pour ses filiales en Turquie dans ces états financiers consolidés selon les exigences d'IAS 29 comme suit :

- Le traitement comptable de l'hyperinflation a été appliqué à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- Les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique (par exemple les immobilisations corporelles et incorporelles, etc.) et les capitaux propres des entités en Turquie ont été retraités en appliquant un indice général des prix. Les effets de l'hyperinflation résultant de l'évolution du pouvoir d'achat général jusqu'au 31 décembre 2021 sont inclus dans les résultats reportés et les effets de l'évolution du pouvoir d'achat général à partir du 1^{er} janvier 2022 sont inclus au compte de résultats dans une rubrique spéciale pour les ajustements monétaires liés à l'hyperinflation dans les éléments financiers (voir aussi Note 9 Résultat Financier et Charge des dettes) ;
- Le compte de résultats est ajusté à la fin de chaque exercice en prenant en compte l'évolution de l'indice général des prix et est converti au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque période (plutôt qu'au taux moyen de la période dans le cas des économies non hyperinflationnistes), retraitant ainsi le compte de résultat de la période tant pour l'indice d'inflation que pour la conversion en devise.

4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe a mis en place plusieurs plans de pension de retraite ou indemnités de départ à la retraite. Ces plans existent en Belgique, en France, en Turquie et au Mexique. Ces plans sont soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Assurance groupe (Belgique)

Au sein du Groupe, différentes filiales belges ont souscrit des contrats d'assurance groupe au profit de leur personnel. La législation belge prévoit que l'employeur doit garantir un rendement sur la contribution de l'employeur et sur la contribution personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour l'employeur. Ce rendement (légal) s'élevait au 31 décembre 2015 à 3,25% pour la contribution de l'employeur et à 3,75% pour la contribution personnelle. Au 1^{er} janvier 2016, le rendement est fixé sur une base annuelle avec un minimum de 2,5% et un maximum de 3,75%. À partir de l'exercice 2016, le rendement a été fixé à 2,5% pour les 2 types de contributions. Ces filiales devront effectuer des paiements supplémentaires si le rendement minimum légal sur les contributions patronales et sur les contributions personnelles n'est pas atteint.

Régimes à cotisations définies

Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de réserves pour la retraite de son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers.

Ces régimes, sans garantie sur le niveau des avantages versés, constituent des régimes à cotisations définies. Ces cotisations sont comptabilisées dans le poste « Frais de personnel ».

Régimes à prestations définies

Dans certains pays (principalement en France et en Turquie), des plans d'indemnités de départ à la retraite existent. Ces plans ou obligations ne sont pas « funded » et font l'objet d'une constitution de provisions selon la méthode « Projected Unit Credit » chaque année. Au 31 décembre 2024, le DBO (*Defined Benefit Obligation*) total s'élève à € 3,7 millions. En raison de leur impact non significatif et en vue d'une simplification, les gains/pertes de réestimation pour ces plans sont pris en résultat de l'exercice.

5. Impôts

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits en compte de résultat sauf s'ils portent sur des éléments inscrits directement en capitaux propres. Dans ce cas, ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur les bénéfices imposables de la période ainsi que les éventuelles régularisations des périodes antérieures. Ces impôts sont calculés selon les normes fiscales des pays de chaque entité.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des éléments de bilan. Ils sont évalués au taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque les différences temporelles proviennent d'un goodwill non déductible fiscalement, de la comptabilisation initiale d'éléments d'actifs ou de passifs relatifs à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable au moment de la transaction, ou d'investissements dans des filiales tant qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés repris au bilan sont compensés par unité fiscale.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements.

Le Groupe ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions (IAS 38) suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (un marché potentiel existe pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future a été démontrée) ;
- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets.

Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où l'actif est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction (« available for use »). Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Sur base des caractéristiques propres à chaque immobilisation incorporelle, le Groupe a identifié certaines marques détenues par des sociétés acquises dont la durée d'utilité est illimitée.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production.

Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée

Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges sous la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation ». Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe. Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Les amortissements sont répartis systématiquement sur la durée d'utilité attendue des différentes catégories d'immobilisations corporelles en utilisant la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées des éléments les plus significatifs des immobilisations corporelles se situent dans les intervalles suivants :

Immobilisations incorporelles

- | | |
|--|---|
| • marques | 10 à 20 ans ou illimité en fonction des caractéristiques de l'actif |
| • listes de clients | 5 à 30 ans en fonction des caractéristiques de l'actif |
| • dépenses de développement | max. 5 ans |
| • know-how ou procédés de fabrication | 5 à 10 ans |
| • logiciels développés pour l'exploitation | max. 5 ans |

Immobilisations corporelles

• terrains	illimité
• constructions	20 ans
• agencements et aménagements des constructions	10 à 15 ans
• installations industrielles	3 à 10 ans
• matériel et outillage	3 à 8 ans
• matériel de transport	3 à 5 ans
• matériel de bureau	5 à 10 ans
• matériel informatique	3 à 5 ans
• mobilier de bureau	5 à 10 ans
• autres	max. 20 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Sauf pour les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'un amortissement et qui sont alors soumises à un test de perte de valeur annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur uniquement quand il existe un indicateur montrant que leur valeur comptable ne pourrait pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendant de ceux d'autres actifs, le Groupe procède à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif (unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque la perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

Les subventions liées à l'achat d'immobilisations sont présentées au bilan sous un poste distinct du passif. Leur prise en résultats est enregistrée distinctement en produits, au même rythme que l'amortissement des actifs concernés.

7. Actifs au titre du droit d'utilisation

Tout contrat transférant l'usage d'une immobilisation corporelle non substituable sur une durée déterminée en contrepartie de paiements est comptabilisé en tant qu'actif de droit d'usage en contrepartie d'une dette de location. Ce traitement s'applique à tout contrat de location à l'exclusion des locations non significatives (locations de moins de douze mois et locations d'actifs de faible valeur) dont les redevances sont comptabilisées en charges.

Lors de sa première comptabilisation, l'actif de droit d'usage est évalué pour un montant égal à celui de la dette de location, augmenté le cas échéant des coûts directs de mise en place du contrat et du coût de démantèlement des agencements, si leur enlèvement est requis. La dette de location est égale à la valeur actualisée des redevances futures échelonnées selon la périodicité contractuelle de décaissement, corrigée des périodes de franchise. Les décaissements sont ainsi positionnés jusqu'au terme de location raisonnablement certain qui correspond à la date au-delà de laquelle le contrat cesse d'être juridiquement opposable. Il s'agit du terme de location contractuel, ajusté de l'effet de toute option de rupture anticipée ou d'extension à la main du preneur et intégrant toute restriction à la main du bailleur. Les redevances prises en compte dans le calcul de la dette de location intègrent les paiements dus de manière inconditionnelle en contrepartie de l'usage de l'actif, ainsi que le coût des options de rupture anticipée, d'extension ou d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain.

À défaut de taux d'intérêt implicite disponible, les redevances futures ainsi déterminées sont actualisées au taux d'emprunt marginal du preneur. Lors de la première comptabilisation et si requis par les normes IFRS des impôts différés actif et passif sont calculés séparément, respectivement sur la dette de location et l'actif de droit d'usage. Après leur première comptabilisation, l'actif de droit d'usage est amorti sous la rubrique « Amortissements et pertes de valeur » du compte de résultats consolidé et la dette de location est évaluée au coût amorti, générant une charge d'intérêt comptabilisée en résultat financier.

8. Stocks

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés au Groupe. Lors de la vente, leur sortie est comptabilisée en contrepartie d'une charge à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend le coût des matériaux directs et, le cas échéant, les coûts de la main d'œuvre et les frais généraux qui ont été nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur des stocks est déterminée en application de la méthode du prix moyen pondéré ou de l'identification par lot lorsque celle-ci est possible.

Les stocks biologiques (BioFirst) sont valorisés conformément à la norme IAS 41 (« Agriculture ») à la juste valeur diminuée des coûts de vente (frais estimés au point de vente).

- Juste valeur. La juste valeur est définie par IFRS 13 comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché.

Les stocks biologiques consistent en plusieurs variétés de bourdons qui se vendent à des prix différents et sur des marchés (géographiques) différents avec des prix différents pour les mêmes types de bourdons. Il n'y a pas de prix officiels disponibles. Un jugement est donc nécessaire pour déterminer la juste valeur, par type de bourdon. Le Groupe a recours à une valorisation de la juste valeur sur base des données de marchés non observables (level 3), principalement les accords avec ses clients sur les prix, par type de bourdon et cela en prenant en considération des prix de vente moyens des transactions récentes. Ces transactions récentes sont les meilleurs indicateurs des prix cotés étant donné le cycle d'élevage relativement court (+/- 10 semaines) et la très grande rotation des stocks. Des ajustements à ces données d'entrée sont apportés pour prendre en compte des facteurs spécifiques, notamment le degré d'achèvement et le pourcentage de survie (déterminé sur base de l'expérience du passé).

- Les frais estimés au point de vente. Il s'agit des frais (frais de production et frais de vente (emballage)) encore à encourir avant que les bourdons ne soient commercialisables.
- La juste valeur du prix de vente futur des bourdons est calculée sur base d'un prix de vente moyen multiplié par le nombre de ruches et par un pourcentage en fonction du degré d'achèvement et du pourcentage de survie des bourdons.

9. Instruments financiers

Les créances et dettes opérationnelles sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement au coût amorti (soit généralement à la valeur nominale) déduction faite, pour les créances, des pertes de valeur couvrant les montants non recouvrables.

Pour les créances commerciales et autres actifs financiers, IFRS 9 requiert l'application d'un modèle fondé sur les pertes anticipées (ECL – Expected Credit Loss) aux créances commerciales et autres actifs financiers. En particulier, IFRS 9 exige notamment que le Groupe comptabilise une dépréciation sur créances commerciales et autres actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale de celles-ci. L'appréciation des pertes de crédit attendues est effectuée sur une base individuelle ou collective en prenant en compte les données historiques sur les retards de paiement, les informations sur les circonstances actuelles, ainsi que les informations prospectives. Le Groupe a - vu le type de clients et la souscription d'assurances de crédit dans certaines filiales - très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues et applique plutôt l'approche individuelle. Le Groupe considère que cette approche ne génère pas de différence significative par rapport à une application stricte de la norme IFRS 9.

La trésorerie comprend la caisse et les comptes à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois, et qui ne présentent pas un risque important de changement de valeur. Ces éléments sont portés au bilan à la valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

Les autres actifs financiers courants cotés en Bourse sont considérés comme actifs de « trading » et sont valorisés à leur juste valeur. Les écarts sont immédiatement reconnus en résultats.

Les autres actifs financiers non courants (participations sur lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable) sont classés comme des investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (*Financial Assets measured at fair value Through Other Comprehensive Income*).

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance).

Les dettes liées aux options d'achat et de vente sur les actionnaires minoritaires (considérées comme des « options croisées ») sont initialement reconnues à la meilleure estimation du montant de règlement (« *best estimate of the redemption amount* »). À chaque clôture, l'estimation de ces dettes est revue et le Groupe a retenu l'approche 3, consistant à comptabiliser les variations ultérieures de la dette relative aux options de vente/achat sur intérêts minoritaires en « Autres réserves de consolidation » plutôt qu'en résultat.

Instruments financiers dérivés

Les filiales du Groupe souscrivent parfois à des instruments financiers, dans le but exclusif de couvrir les risques économiques auxquels elles sont exposées. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IFRS 9 font l'objet des traitements comptables décrits ci-après.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en résultat. Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché et à IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*.

Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés dans les rubriques « Autres actifs/passifs non courants » et « Autres actifs/passifs courants » selon leur maturité. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

Floridienne a recours d'une façon très limitée aux instruments dérivés et peut effectuer des opérations sur des options call ou put. Ces opérations s'effectuent dans le cadre d'une documentation bien établie et font l'objet d'analyses préalables précises et adéquates et d'un suivi systématique.

Les sociétés opérationnelles consolidées utilisent différents types d'instruments financiers dérivés dans diverses stratégies de couverture décrites ci-dessous.

Couverture de juste valeur

Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat.

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture qui sont désignés dans une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en résultat.

Tant que la couverture de flux de trésorerie continue à satisfaire aux critères d'applicabilité, la relation de couverture est comptabilisée comme suit :

- a) La composante distincte des capitaux propres associée à l'élément couvert (la réserve de couverture de flux de trésorerie) est ajustée au plus faible (en valeur absolue) des montants suivants :
 - a. le gain ou la perte cumulé dégagé sur l'instrument de couverture depuis le commencement de la couverture ; et
 - b. la variation cumulée de la juste valeur (en valeur actualisée) de l'élément couvert (c'est-à-dire la valeur actualisée de la variation cumulée des flux attendus de trésorerie qui sont couverts) depuis le commencement de la couverture.
- b) La partie du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considérée comme constituant une couverture efficace (c'est-à-dire, la partie qui est compensée par la variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, calculée conformément au point a.) est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.
- c) Tout gain ou perte résiduel sur l'instrument de couverture (ou tout gain ou perte nécessaire pour équilibrer la variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, calculée conformément au point a.), représente une inefficacité de la couverture et est comptabilisé en résultat net.
- d) Le montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie conformément au point a) est traité comme suit :
 - a. Lorsqu'une transaction prévue couverte conduit à comptabiliser ultérieurement un actif non financier ou un passif non financier, le Groupe sort ce montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie et l'incorpore directement dans le coût initial ou toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif. Il ne s'agit pas d'un ajustement de reclassement et, par conséquent, les autres éléments du résultat global ne sont pas touchés.
 - b. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées au point a., ce montant est sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement dans la période ou les périodes durant lesquelles les flux attendus de trésorerie couverts influent sur le résultat net (par exemple, les périodes où le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisée, ou lorsque la vente prévue se réalise).
 - c. Toutefois, si ce montant est une perte et que le Groupe s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse pas être recouvrée au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, le montant qu'il prévoit ne pas pouvoir recouvrer est immédiatement reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement.

En cas de déqualification d'un dérivé, c'est-à-dire d'interruption de la comptabilité de couverture, la part efficace de la couverture antérieurement comptabilisée en capitaux propres est amortie en résultat opérationnel ou financier, selon la nature de l'élément couvert.

Couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger

Les variations de change générées par les actifs nets détenus par les sociétés opérationnelles consolidées du Groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. La part efficace en capitaux propres n'est reclassée en résultat qu'en cas de perte de contrôle sur une activité consolidée ou de réduction d'intérêt dans une activité sous influence notable.

10. Provisions

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de la provision correspond à l'estimation la plus précise de la dépense requise pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation.

Les provisions dont le règlement est prévu dans les douze mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des produits et charges financiers.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que si le Groupe a approuvé un plan de réorganisation détaillé et formel et si la restructuration a commencé ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les coûts inhérents aux activités poursuivies par le Groupe ne sont pas pris en compte.

11. Informations sectorielles

L'information relative aux secteurs opérationnels est établie conformément à IFRS 8. Les facteurs utilisés pour identifier les secteurs à présenter de Floridiene sont identiques à ceux décidés par le Conseil d'Administration pour le suivi régulier de ses activités. Nous renvoyons au rapport annuel concernant l'organisation générale de Floridiene. Les types de produits et services de chaque secteur sont :

- Life Sciences
- Food
- Chemicals
- Corporate (division de support)

Le Groupe est principalement actif en Europe, en Amérique du Nord et au Brésil.

Les méthodes comptables pour les informations par secteur sont identiques à celles appliquées par le Groupe pour son reporting interne.

12. Constatation des produits

IFRS 15 est applicable sur tous les revenus provenant des contrats avec les clients, sauf si ces contrats sont dans le scope des autres normes. La norme IFRS 15 identifie cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- identification du (des) contrat(s) avec un client
- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
- détermination du prix de la transaction
- affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

et repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu.

Ventes de biens

Les contrats avec clients pour la vente de biens incluent généralement une obligation de performance. Le Groupe conclut que les revenus provenant des ventes de biens doivent être reconnus au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, en général au moment de la livraison des produits. Les bonis de fin d'année ainsi que les remises (cash discounts) sont présentés en déduction du chiffre d'affaires.

Prestations de service

Pour l'activité « Recyclage », une participation fixe forfaitaire aux coûts de retraitement est déduite du coût d'achat des batteries réceptionnées de l'approvisionneur. Il en ressort ainsi un prix d'achat net qui peut être positif ou négatif en fonction du cours des métaux. Dans le cadre de l'analyse nécessaire à la reconnaissance des revenus, le montant de ce revenu (participation fixe aux coûts de traitement) est ajusté afin de reconnaître le revenu lié à ces prestations de recyclage.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont enregistrés lorsque l'obligation contractuelle de mettre en œuvre le paiement du dividende est établie et que la distribution des dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

13. Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais sont présentés dans les notes lorsque l'entrée d'avantages économiques devient probable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont présentés dans les notes sauf si la possibilité d'une perte est très faible.

14. Actions propres

En cas de rachat (ou cession) d'actions propres, le montant versé (ou obtenu) est porté en diminution (ou augmentation) des capitaux propres. Les mouvements sur ces titres sont justifiés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Aucun résultat n'est enregistré sur ces mouvements.

15. Dettes à long terme et court terme

Les dettes à long terme (emprunts bancaires et obligations) et à court terme (avances bancaires) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur sous déduction, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission du passif financier.

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance).

Le Groupe n'a pas d'emprunts échangeables et convertibles au 31 décembre 2024.

Les dettes commerciales et autres passifs sont évalués au coût amorti.

16. Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant après la date de clôture mais avant la date d'autorisation de publication des états financiers sont traduits à la clôture uniquement s'ils fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture. Les événements postérieurs à la clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes lorsqu'ils sont significatifs.

NOTE 4 : GESTION DU CAPITAL

Sur les bénéfices annuels statutaires, tels qu'ils sont constatés conformément au droit comptable, il est prélevé cinq pour cent pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un dixième du capital social. Il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée.

Sur le solde distribuable, tel que déterminé par la loi, il est prélevé la somme que l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, jugera éventuellement opportune d'affecter à des fonds de réserve ou au report à nouveau.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice du dernier exercice clôturé, augmenté du report bénéficiaire ainsi que les prélèvements effectués sur des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des réserves légales et indisponibles créées en application de la loi ou des statuts.

Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net est ou deviendrait inférieur au montant du capital libéré, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par actif net, il faut entendre le total de l'actif tel qu'il résulte du bilan, déduction faite des provisions et dettes.

Le Conseil d'Administration pourra, sous sa propre responsabilité, décider le paiement d'acomptes sur dividendes aux conditions et modalités prévues par le Code des sociétés.

La politique de Floridienne en matière de gestion du capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation en maintenant un niveau de capitaux propres suffisant par rapport à l'endettement.

Au cours de l'exercice les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- La préservation de la structure et de la flexibilité financière du Groupe, avec pour principaux indicateurs :
 - une trésorerie solide de € 117,3 millions au 31 décembre 2024 ;
 - un endettement sous contrôle avec une dette financière nette de € 209,5 millions qui s'élève à seulement 33% des capitaux propres (€ 678,9 millions au 31 décembre 2024).
- La préservation des actifs du Groupe :
 - une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'activité commerciale du Groupe et la couverture de la dette du Groupe.
- Une politique de distribution en faveur des actionnaires, associant ceux-ci aux performances de l'année 2024 :
 - Le dividende augmente de manière raisonnable afin de préserver les capacités du Groupe à investir dans la croissance de ses activités principales.

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations générales

La norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, requiert l'identification de secteurs sur la base de rapports internes présentés régulièrement aux principaux décideurs opérationnels aux fins de prises de décisions concernant l'affectation des ressources aux secteurs et d'évaluation de leurs performances.

Les facteurs utilisés pour identifier les secteurs à présenter de Floridienne sont identiques à ceux décidés par le Conseil d'Administration pour le suivi régulier des activités du Groupe.

Nous renvoyons au rapport annuel concernant l'organisation générale de Floridienne.

Conformément à IFRS 8, le Groupe a identifié 4 secteurs :

- **Life Sciences** - Cette Division est active dans la production et la commercialisation de technologies et de produits naturels pour l'agriculture, la parapharmacie, l'agroalimentaire, l'industrie cosmétique et les soins de santé. Certains d'entre eux représentent des alternatives écologiques et durables aux produits chimiques existants. Cette Division comprend notre participation dans BioFirst, leader mondial dans la lutte intégrée contre les insectes nuisibles (Integrated Pest Management). Natix fait également partie de la Division Life Sciences, cette filiale regroupe nos activités de R&D, de production et de distribution de bioactifs naturels (enzymes, huiles essentielles et bave d'escargots) pour les marchés de la nutrition, du pharma et de la cosmétique.
- **Food** - La Division Food regroupe des sociétés de production et de commercialisation de produits alimentaires festifs et gourmets, tels que les escargots, les coquilles Saint-Jacques, les coquillages farcis, le saumon fumé, les feuilletés apéritifs, les sauces froides et chaudes... De nombreuses synergies ont été développées entre les différentes entités de la Division.
- **Chemicals** - Cette division se compose d'entreprises actives notamment dans les additifs pour la stabilisation du PVC. Le Groupe est également présent, à travers cette Division, dans le recyclage des batteries industrielles et automobiles (hybrides et électriques).
- **Corporate** - Reprend la maison-mère Floridienne dont l'objet principal est le support et la gestion de participations dans les secteurs précités.

2024 - Secteurs d'activité En EUR milliers	Life Sciences	Food	Chemicals	Corporate	Total
INDICATEURS DE RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires	507.082	150.962	39.341	-	697.385
Approvisionnements et matières premières	-217.905	-90.437	-17.103	-	-325.445
EBITDA	102.253	11.049	5.337	-1.854	116.784
Amortissements et pertes de valeur	-37.320	-3.898	-3.512	-84	-44.815
Charge des dettes	-22.907	-1.352	-463	-959	-25.681
Autres résultats financiers	-1.982	-22	-304	-200	-2.507
Quote-part dans le résultat des participations	979	-	-	-	979
Résultat avant impôts	41.114	5.777	2.087	-3.101	45.877
Impôts sur le résultat	-13.386	-1.716	63	72	-14.968
Résultat net	27.728	4.060	2.150	-3.029	30.909
INDICATEURS DE SITUATION FINANCIÈRE					
Actifs	1.032.990	82.984	59.823	45.996	1.221.793
Passifs : dettes, provisions et subsides	369.934	25.244	13.678	39.379	448.235
Détail des actifs non courants par secteur d'activité					
Actifs non courants	747.884	39.396	35.896	8.472	831.648
- immobilisations (in)corporelles	320.234	21.172	30.879	613	372.898
- goodwill	391.543	14.530	1.622	7.454	415.150
- participations mises en équivalence	5.194	215	-	-	5.410
- actifs financiers non courants	14.556	3.249	131	405	18.342
- actifs d'impôt différé	16.356	229	3.263	-	19.849

Les immobilisations incorporelles et corporelles reprises ci-dessus comprennent également les actifs au titre du droit d'utilisation.

Les résultats d'un secteur, ses actifs et ses passifs incluent tous les éléments qui lui sont directement attribuables.

2024 En EUR milliers	Belgique	Europe hors Belgique	Amérique	Autres	Total
CHIFFRES D'AFFAIRES EXTERNE	79.959	240.675	342.771	33.980	697.385
ACTIFS	280.705	165.112	676.348	99.628	1.221.793
Actifs non courants	86.260	88.431	596.068	60.889	831.648
- immobilisations (in)corporelles	44.569	55.308	250.225	22.796	372.898
- goodwill	24.404	23.677	332.832	34.237	415.150
- participations mises en équivalence	-	1.571	-	3.839	5.410
- actifs financiers non courants	9.659	3.390	5.285	7	18.342
- actifs d'impôt différé	7.628	4.485	7.725	10	19.849

Le chiffre d'affaires est alloué par pays en fonction du lieu de destination des marchandises livrées.

2023 - Secteurs d'activité En EUR milliers	Life Sciences	Food	Chemicals	Corporate	Total
INDICATEURS DE RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires	359.379	146.647	43.322	-	549.348
EBITDA	41.232	8.082	9.002	-2.357	55.958
Amortissements et pertes de valeur	-19.911	-3.962	-3.949	-72	-27.894
Charge des dettes	-8.389	-1.367	-289	-767	-10.811
Autres résultats financiers	-2.257	-66	-1.924	-169	-4.416
Quote-part dans le résultat des participations	577	7	-	-	584
Résultat avant impôts	11.935	2.692	2.852	-3.370	14.109
Impôts sur le résultat	-3.801	-533	-1.166	-19	-5.519
Résultat net	8.134	2.159	1.687	-3.389	8.591
INDICATEURS DE SITUATION FINANCIÈRE					
Actifs	1.077.552	81.076	55.139	48.533	1.262.299
Passifs : dettes, provisions et subsides	331.329	25.718	11.181	39.049	407.278
Détail des actifs non courants par secteur d'activité					
Actifs non courants	789.396	38.563	26.756	8.480	863.196
- immobilisations (in)corporelles	219.183	20.242	22.229	565	262.219
- goodwill	545.398	14.530	1.622	7.454	569.004
- participations mises en équivalence	3.986	77	-	-	4.063
- actifs financiers non courants	10.316	3.215	132	462	14.125
- actifs d'impôt différé	10.512	498	2.773	-	13.784

Les immobilisations incorporelles et corporelles reprises ci-dessus comprennent également les actifs au titre du droit d'utilisation.

2023 En EUR milliers	Europe	Amérique	Autres	Total
CHIFFRES D'AFFAIRES EXTERNE	208.517	273.830	67.000	549.348
ACTIFS	413.138	135.736	713.425	1.262.299
Actifs non courants	150.456	160.428	552.311	863.196
- immobilisations (in)corporelles	78.379	99.568	84.272	262.220
- goodwill	48.074	60.033	460.898	569.004
- participations mises en équivalence	1.825	-	2.239	4.063
- actifs financiers non courants	13.718	294	113	14.125
- actifs d'impôt différé	8.460	534	4.790	13.784

NOTE 6 : PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNEL(LE)S

En EUR milliers	2024	2023
Chiffre d'affaires	697.385	549.348
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	697.385	549.348

À l'exception des bonis de fin d'année et remises dans la Division Food et de contrats de distribution dans la Division Life Sciences, Floridienne n'a pas de contrats significatifs avec ses clients. La reconnaissance des produits comporte peu de jugements significatifs.

Prestations de service

Pour l'activité « Recyclage », une participation fixe forfaitaire aux coûts de retraitement est déduite du coût d'achat des batteries réceptionnées de l'approvisionneur. Il en ressort ainsi un prix d'achat net qui peut être positif ou négatif en fonction du cours des métaux. Dans le cadre de l'analyse nécessaire à la reconnaissance des revenus, le montant de ce revenu (participation fixe aux coûts de traitement) est ajusté afin de reconnaître le revenu lié à ces prestations de recyclage.

Ventes par Divisions En EUR milliers	2024	2023
Life Sciences	507.082	359.379
Food	150.962	146.647
Chemicals	39.341	43.322
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	697.385	549.348

Ventes par régions géographiques En EUR milliers	2024	2023
Europe - principalement le Benelux et la France	320.634	208.518
Amérique - principalement les États-Unis, le Mexique et le Brésil	342.771	273.830
Autres	33.980	67.000
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	697.385	549.348

Autres produits En EUR milliers	2024	2023
Plus-values sur ventes d'immobilisations	412	1.064
Prestations de services	1.680	1.801
Production immobilisée	-	-
Redevances	4	33
Loyers	1.357	1.423
Subsides	1.144	1.897
Différence de change positive	501	1.642
Autres produits opérationnels récurrents	7.516	1.259
Autres produits opérationnels non récurrents	6.225	288
TOTAL DES AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	18.839	9.407

Les autres produits opérationnels augmentent de € 9,4 millions par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la croissance des activités de la Division Life Sciences, ainsi que par des produits non récurrents pour € 6,2 millions en 2024.

Les produits non-récurrents comprennent principalement (i) les indemnités partielles octroyées au 31 décembre 2024 par les assurances dans le cadre de la couverture de l'incendie du 17 février 2024 sur un site de notre activité Recyclage et (ii) la réévaluation du solde à payer sur le prix d'acquisition de Plant Products (sur base des critères de performance contractuellement définis lors de l'acquisition).

Autres charges opérationnelles En EUR milliers	2024	2023
Moins-value sur vente d'immobilisés	-416	-511
Taxes d'exploitation	-2.244	-1.569
Fournitures	-10.415	-9.587
Rétributions des tiers (honoraires)	-26.313	-19.606
Transport et frais y afférents	-25.576	-22.849
Locations	-8.491	-5.544
Autres services et biens divers	-14.762	-10.710
Assurances	-4.581	-3.793
Publicité	-8.630	-5.563
Entretiens, réparations	-6.234	-5.557
Intérimaires	-10.128	-8.271
Autres charges opérationnelles récurrentes	-16.967	-4.766
Autres charges opérationnelles non récurrentes	-2.967	-6.748
TOTAL DES AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	-137.722	-105.073

Les autres charges opérationnelles augmentent de € 32,6 millions à € 137,7 millions, contre € 105,1 millions en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des activités du Groupe et l'intégration de BIOTROP suite à son acquisition en décembre 2023.

NOTE 7 : AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR

En EUR milliers	2024	2023
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-15.429	-8.250
Amortissements au titre de droit d'utilisation	-7.753	-4.184
Amortissements sur immobilisations corporelles	-16.141	-13.792
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	-39.324	-26.227
En EUR milliers	2024	2023
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-4	-1.137
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	-24
Perte de valeur sur créances	-5.487	-505
TOTAL DES PERTES DE VALEURS	-5.491	-1.667
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	-44.815	-27.894

Les amortissements et pertes de valeur s'élèvent à € 44,8 millions, en hausse de € 16,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des entrées de périmètre pour € 4,9 millions, par l'amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de BIOTROP (€ 5,3 millions), ainsi que par des réductions de valeurs exceptionnelles sur certaines créances commerciales de BIOTROP pour € 4,4 millions.

Pour plus d'information sur les amortissements et pertes de valeur sur les immobilisations, nous faisons référence aux notes 11 et 12.

NOTE 8 : RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En EUR milliers	2024	2023
Plus-values sur cessions d'immobilisations financières	1.116	690
TOTAL	1.116	690

Le résultat sur cessions s'élève à € 1,1 million et reflète le gain réalisé sur la cession de l'activité de traitement des bains de galvanisation dans la Division Chemicals. SNAM a procédé à la cession de sa filiale Vera Chimie Développement S.A.S. active dans le traitement des bains de galvanisation. Cette cession a été réalisée le 18 octobre 2024. Elle permet à SNAM de se concentrer sur son activité principale, le Recyclage de batteries, qui connaît une croissance importante en raison du développement de la mobilité électrique.

NOTE 9 : RÉSULTAT FINANCIER ET CHARGE DES DETTES

En EUR milliers	2024	2023
Produits d'intérêts sur prêts et trésorerie	4.335	872
Dividendes	-	-
Gains de change réalisés	9.488	4.581
Gains de change non-réalisés	3.620	313
Plus-values sur réalisations d'actifs circulants	3	29
Autres produits financiers	6.480	3.759
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	23.926	9.553
Pertes de valeur sur immobilisations financières	-273	-
Pertes de valeur sur actifs financiers circulants	-134	-162
Pertes de change réalisées	-8.551	-5.313
Pertes de change non-réalisées	-3.561	-51
Autres charges financières	-13.275	-5.808
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-639	-2.636
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	-26.433	-13.970
RÉSULTAT FINANCIER	-2.507	-4.416

L'augmentation des autres produits financiers et des autres charges financières par rapport à 2023 s'explique principalement par l'intégration de BIOTROP suite à son acquisition en décembre 2023.

Le résultat financier est négatif à € -2,5 millions, soit une variation de € 1,9 million par rapport à l'exercice 2023 en raison principalement de la variation des ajustements monétaires liés à l'hyperinflation en Turquie où évoluent plusieurs de nos filiales dont Kimflor, filiale active dans la production et la distribution de stabilisants PVC. Les ajustements monétaires liés à l'hyperinflation s'élèvent à € -0,6 million en 2024 contre € -2,6 millions en 2023.

Nous notons que la livre turque a continué à se déprécier en 2024, générant des effets de change au cours de l'exercice et perturbant l'analyse de notre filiale turque Kimflor, dont une grande partie des ventes sont réalisées en USD et en EUR. Kimflor continue à utiliser le TRY comme monnaie fonctionnelle en l'absence d'éléments suffisamment déterminants justifiant un changement de monnaie fonctionnelle. Les effets de change liés à l'activité opérationnelle (dans les conditions habituelles) de cette société turque (effet de change sur les créances et dettes commerciales) sont repris en « autres produits d'exploitation » pour un montant de € 0,5 million en 2024 (€ 1,6 million en 2023).

Les ajustements monétaires liés à l'hyperinflation reprennent (i) l'effet de la réévaluation des actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique (par exemple les immobilisations corporelles et incorporelles, etc.) et des capitaux propres des entités en Turquie à partir du 1^{er} janvier 2022 (la réévaluation des actifs et passifs non-monétaires au 1^{er} janvier 2022 est enregistrée directement en résultats reportés) et (ii) l'effet de l'ajustement du compte de résultats à la fin de l'exercice en prenant en compte l'évolution de l'indice général des prix. L'indice général des prix en Turquie s'est établi à 2.684,55 au 31 décembre 2024 contre 1.859,38 au 31 décembre 2023.

Pour les filiales situées en Argentine, aucun ajustement lié à l'hyperinflation n'est effectué, car cet impact est jugé négligeable et n'est donc pas comptabilisé.

En EUR milliers	2024	2023
Charge des dettes	-25.681	-10.811
TOTAL DES CHARGES DES DETTES	-25.681	-10.811

La charge des dettes est en hausse de € 14,9 millions en 2024 à € 25,7 millions contre € 10,8 millions en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'entrée en périmètre de BIOTROP pour € 12,6 millions.

Nous faisons référence à la note 20 pour plus d'informations sur l'évolution des dettes financières.

NOTE 10 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En EUR milliers	2024	2023
1. Taux d'impôt effectif		
Résultat avant impôts (hors sociétés mises en équivalence)	44.898	13.526
Charge (+) / produit (-) d'impôt	14.968	5.519
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	33,34%	40,80%
2. Impôts sur le résultat comptabilisés au compte de résultats		
Charges d'impôts courants	22.635	8.709
Charges / (Produits) d'impôts antérieurs	-58	736
Charges / (Produits) d'impôts différés	-7.609	-3.926
TOTAL DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	14.968	5.519
3. Total des impôts portés directement en fonds propres	-	-

Le Groupe mène des opérations internationales et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge fiscale sur le résultat avant impôts supportée par le Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées.

Le produit d'impôt différé est dû principalement à l'activation des pertes fiscales dans les filiales où il est probable qu'elles dégagent un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôts différés.

La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit :

En EUR milliers	2024		2023	
	Base	Impôt	Base	Impôt
4. Réconciliation de la base imposable et des impôts				
Résultat avant impôts hors sociétés mises en équivalence	44.898	13.146	13.526	4.161
Taux nominal moyen pondéré		29,3%		30,8%
Dépenses Non Admises (hors impôts)	3.167	954	4.156	820
Impact des pertes fiscales non valorisées et des différences permanentes	2.164	643	1.778	164
Impact IDA (Impôts différés actifs) sur corrections des pertes fiscales	-	-	1200	300
Revenus définitivement taxés	3.429	-2.226	-2.473	-603
Crédit d'impôt		301		107
Mouvements dans les impôts différés		3.103		-
Régularisation		-954		571
TOTAL BASE IMPOSABLE ET CHARGE D'IMPÔTS EFFECTIVE	53.657	14.968	18.187	5.519
Taux d'impôt effectif		33,3%		40,8%

Le taux d'imposition effectif s'élève à 33,3% en 2024 (2023 : 40,8%).

Les informations relatives aux actifs d'impôts différés sont détaillées dans la note 14.

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Les régimes d'amortissements propres à chaque catégorie d'actifs incorporels se trouvent détaillés dans la note 3 et 6. Nous faisons référence à la note 31 sur les regroupements d'entreprises pour plus d'information sur cette acquisition.

En EUR milliers	Goodwill*	Fonds de commerce	Coût de développement	Brevets, marques	Logiciels	Relations avec les clients et contrats de royalties	Autres	Total immobilisations incorporelles *
VALEUR D'ACQUISITION								
Au 1^{er} janvier 2023	139.341	67.197	5.857	24.403	3.393	-	1.842	102.691
Acquisitions	-	50	1.497	3.710	197	-	105	5.559
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	346.044	10.246	42.686	15.086	763	33.822	304	102.907
Cessions et retraits	-	-	-110	-1.842	-757	-	-120	-2.830
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	-	-	23	3	-	13	40
Variation de change	-1.859	-1.020	-76	-559	-20	-	-234	-1.908
Transferts et autres	-4.813	-1.835	-	1.022	5.773	-	18	4.978
Au 31 décembre 2023	478.712	74.638	49.854	41.844	9.352	33.822	1.927	211.436
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR								
Au 1^{er} janvier 2023	-5.315	-3.706	-2.473	-7.581	-2.841	-	-1.493	-18.094
Amortissements et pertes de valeur	-	-2.929	-818	-4.383	-1.185	-	-72	-9.387
Cessions	-	-	110	1.646	751	-	58	2.565
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	-	-	2	-3	-	-5	-6
Variation de change	-	88	7	77	11	-	218	401
Transferts et autres	1.954	-530	-	1.355	29	-	-18	837
Au 31 décembre 2023	-3.361	-7.076	-3.174	-8.884	-3.237	-	-1.311	-23.683
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	475.351	67.561	46.680	32.959	6.115	33.822	616	187.753

En EUR milliers	Goodwill	Fonds de commerce	Coût de développement	Brevets, marques	Logiciels	Relations avec les clients et contrats de royalties	Autres	Total immobilisations incorporelles
VALEUR D'ACQUISITION								
Au 1^{er} janvier 2024	478.712	74.638	49.854	41.844	9.352	3.3822	1.927	211.436
Acquisitions	-	-	6.396	2.967	1.106	-	478	10.946
Cessions et retraits	-	-1	-265	-80	-48	-	-	-394
Cessions par voie de regroup. entreprises	-	-610	-	-	-5	-	-592	-1.207
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	-	-	689	-	-	5	694
Variation de change	-60.202	-1.605	-5.024	-1.538	-270	-2.955	-164	-11.556
Transferts et autres	-	-63.367	6.221	-3.696	933	64.522	3.602	8.216
Au 31 décembre 2024	418.511	9.055	57.182	40.186	11.068	95.388	5.256	218.136
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR								
Au 1^{er} janvier 2024	-3.361	-7.076	-3.174	-8.884	-3.237	-	-1.311	-23.683
Amortissements et pertes de valeur	-	-55	-3.223	-3.398	-1.836	-6.653	-475	-15.640
Cessions	-	-	263	80	45	-	-	388
Cessions par voie de regroup. entreprises	-	610	-	-	5	-	413	1.027
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	-	-	-365	-	-	7	-357
Variation de change	-	49	346	161	144	167	122	989
Transferts et autres	1	6.092	-694	2.623	-958	-9.353	-3.601	-5.891
Au 31 décembre 2024	-3.360	-380	-6.481	-9.783	-5.837	-15.839	-4.845	-43.165
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024	415.150	8.676	50.701	30.402	5.231	79.549	412	174.971

* Le montant du goodwill et des immobilisations incorporelles liés à BIOTROP, présentés pour l'exercice 2023, ont été ajustés sur base de l'allocation finale du prix d'acquisition de BIOTROP réalisée lors de la clôture au 31 décembre 2024.

Goodwill

Au 31 décembre 2024, le poste goodwill s'élève à € 415,1 millions, en diminution de € 153,9 millions par rapport au 31 décembre 2023. Cette diminution s'explique principalement par l'allocation définitive du prix d'acquisition de BIOTROP pour un total de € 77 millions, et par les effets de change sur le goodwill de nos filiales qui ont leurs activités en devises étrangères pour € 60,2 millions.

Test d'impairment sur le goodwill

Unité génératrice de trésorerie	en millions €
- BioFirst : Horticulture	116,2
- BioFirst : Agriculture	272,0
- Spécialités gastronomiques	12,3
- Simon Dutriaux	4,9
- Kimflor	1,1
- Karras/ Turita	2,0
- NATIX	3,3
- SNAM	1,6
- Delka	1,6

Conformément à IAS 36, des tests d'impairment sont réalisés tous les ans sur les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée des différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe, et plus souvent quand il y a un indicateur significatif de perte de valeur.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées par la direction générale comme étant les plus petites entités opérationnelles autonomes du Groupe. Le principe de base est que chaque entité légale corresponde à une UGT sauf lorsque ses activités sont intégrées à d'autres. Dans ce dernier cas, l'ensemble forme une UGT ((i) BioFirst : Horticulture, (ii) BioFirst : Agriculture, (iii) Spécialités gastronomiques, (iv) Karras / Turita, (v) Natix et (vi) Delka / Altesse).

Lorsqu'une entité contient plusieurs activités différentes, nous examinons dans quelle mesure chacune d'elle peut constituer une UGT distincte.

Test de perte de valeur pour l'UGT « BioFirst - Horticulture » et « BioFirst - Agriculture »

Les tests de perte de valeur (*impairment test*) sur les comptes de l'année N suivent pour BioFirst une méthodologie similaire qui se base sur les données budgétaires et le « 5Y plan » préparé par chaque entité. Les cash-flows futurs sont estimés sur base du résultat d'exploitation (EBIT pré-tax) diminué des investissements et augmenté des amortissements et du besoin en fonds de roulement (BFR). Ces cash flows futurs sont actualisés pour obtenir la « value in use » des différentes UGT.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité (« value in use ») est le coût moyen pondéré du capital après impôts (post-tax WACC), basé sur des références de marché (technical market inputs) ou sur des données de groupes comparables dans les mêmes secteurs que nos différentes UGTs.

Nous obtenons ainsi une « Entreprise Value » qui est comparée à la valeur des actifs immobilisés de chaque UGT et au besoin en fonds de roulement.

Les budgets constituent une hypothèse importante. Nous estimons que les budgets sont établis de manière prudente, sur base des meilleures estimations disponibles. Ils sont revus et approuvés par le Conseil d'Administration. À l'issue de l'analyse effectuée par le Comité d'Audit et par le Conseil d'Administration, aucune perte de valeur sur le goodwill ainsi que sur les autres actifs non courants n'a été constatée.

Hypothèses spécifiques à l'UGT « BioFirst - Horticulture »

Les hypothèses retenues lors de ce test pour le calcul du WACC nous ont été fournies par diverses sources financières de référence (market inputs) :

- Rendement des obligations en euros (10 ans) : 2,89%
- Taux d'imposition moyen : 25%
- Levered Beta : 0,73
- Gearing : 39,98%
- Equity risk premium : 4,33%
- Credit spread : 4,46%

Le taux de croissance annuel moyen utilisé pour les projections de chiffres d'affaires sur 5 ans est compris entre 12% et 16% en ligne avec la croissance historique de cette activité. Le headroom est supérieur à € 500 millions.

Hypothèses spécifiques à l'UGT « BioFirst - Agriculture »

Les hypothèses retenues lors de ce test pour le calcul du WACC nous ont été fournies par diverses sources financières de référence (market inputs) :

- Rendement des obligations brésiliennes (10 ans) : 15,09%
- Taux d'imposition moyen : 34%
- Levered Beta : 0,57
- Gearing : 829,39%
- Equity risk premium : 8,13%
- Credit spread : 12,82%

Le taux de croissance annuel moyen utilisé pour les projections à 5 ans est de l'ordre de 20% ce qui est inférieur à la croissance moyenne réalisée par cette activité historiquement.. Le headroom est supérieur à €500 millions.

Test de valeur pour les autres UGT

Le test de perte de valeur (*impairment test*) sur les comptes de l'année N se fait, sur base des données budgétaires, par l'actualisation du « free cash-flow », notamment le résultat d'exploitation (EBIT pré-tax) diminué des investissements et augmenté des amortissements et du besoin en fonds de roulement (BFR) calculé sur base des chiffres au 31 décembre de l'année N-1 de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Le résultat nous donne la «value in use» des différentes UGT. Pour les holdings n'ayant pas d'activité commerciale, nous ne tenons compte que de « l'Enterprise Value » hors BFR.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité (« value in use ») est le coût moyen pondéré du capital avant impôts (pre-tax WACC), basé sur des références de marché (technical market inputs) et sur des données de groupes comparables dans les mêmes secteurs que le Groupe Floridienne (notamment en ce qui concerne le bêta et l'equity risk premium). Comme nous faisons une actualisation en tenant compte de l'EBIT avant impôts, nous calculons le WACC avant impôts (IAS 36.55).

Le budget de la première année suivant l'exercice budgétaire est approuvé en fin d'année par le Conseil d'Administration du Groupe. À partir de l'année N+2, un taux de croissance de 2% est utilisé ainsi que pour la terminal value.

Nous obtenons ainsi une « Entreprise Value » qui est comparée à la valeur des actifs immobilisés de cette UGT.

Si ce test est négatif, la situation est présentée au Conseil d'Administration qui doit se prononcer sur la perte de valeur à acter sur le goodwill (ou ensuite sur les actifs) de l'UGT concernée.

Les hypothèses retenues lors de ce test pour le calcul du WACC nous ont été fournies par diverses sources financières de référence (market inputs) :

- Risk free rate : 2,18% (2,76% en 2023)
- Levered Beta : 0,73 (0,8 en 2023)
- Equity risk premium : 8,38% (8,9% en 2023)
- Prime Rate 5 ans : 2,18% (2,10% en 2023)
- Premium : 0,34% (0,82% en 2023)
- Debt ratio : 25,53% (23,11% en 2023)
- Pre-Tax WACC : 8,34% (9,8% en 2023)
- Taux croissance à l'infini utilisé dans les DCF : 2% (2% en 2023)

Les budgets constituent une autre hypothèse importante. Nous estimons que les budgets sont établis de manière prudente, sur base des meilleures estimations disponibles. Ils sont revus et approuvés par le Conseil d'Administration. Une analyse ex-post (une procédure de back-testing pour les UGT montrant une grande divergence entre les budgets X-1 et les actuals) a été effectuée sur les différentes UGT du Groupe, comparant les réalisés par rapport aux budgets de l'année N-1. Floridienne suit attentivement l'évolution des filiales dont les performances récentes sont négatives.

Au terme de l'analyse faite par le Comité d'audit et Conseil d'Administration, aucune perte de valeur sur le goodwill ainsi que sur les autres actifs non courants n'a été constatée.

Test de sensibilité

Parmi les hypothèses utilisées, celles dont les variations ont l'incidence la plus significative sur les états financiers sont les flux de trésorerie prévisionnels (qui sont principalement influencés par les hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires et à l'évolution de la marge brute) et le taux d'actualisation (WACC). Un test de sensibilité a été réalisé sur ces hypothèses, en les faisant varier indépendamment de 1% sans modifier les autres paramètres. Pour l'UGT Spécialités gastronomiques, une diminution de 1% du taux de croissance du chiffre d'affaires ou de la marge brute pourrait amener à reconnaître une perte de valeur du goodwill y afférent.

Pour les UGT 'BioFirst - Agriculture' et 'BioFirst - Horticulture', qui sont les UGT les plus importantes du Groupe, les post-tax WACC à atteindre pour obtenir un résultat négatif au test d'impairment sont de 18,28% et de 12,05% respectivement.

Nous indiquons néanmoins que, par la forte diversification des activités du Groupe, aucune modification d'une hypothèse particulière à une activité ne peut avoir d'impact très significatif, à elle seule, sur l'entièreté du Groupe. Seule la conjonction de plusieurs hypothèses dans différentes activités peut entraîner des impacts significatifs au niveau du Groupe, mais ceci ressort plus d'une analyse « portefeuille » que d'une analyse spécifique à une UGT. Au niveau du portefeuille nous estimons avoir des activités suffisamment peu corrélées entre elles pour minimiser le risque de conjonction d'hypothèses.

Fonds de commerce

Un transfert de € 63,4 millions a été réalisé entre le poste « Fonds de commerce » et le poste « Relations avec les clients et contrats de royalties » au sein de la Division Life Sciences afin de mieux représenter la nature de cet actif au regard des activités de la Division.

Coûts de développement

Les acquisitions reprises en coûts de développement en 2024 (€ 6,4 millions) portent principalement sur les activités menées par BioFirst et représentent les efforts de « développement » continus pour lesquels les conditions prescrites par IAS 38 ont pu être démontrées et documentées. Ce montant ne représente qu'une (faible) partie de la totalité des activités R&D (*Research & Development*) menées par BioFirst. En effet, la plupart des efforts R&D sont pris en résultat pendant l'année en absence de documentation formelle des conditions prescrites par IAS 38.

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Immobilisations corporelles

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages *	Mobiliers et matériels roulants *	Immobilisations corporelles en cours de production	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Au 1^{er} janvier 2023	87.426	101.392	17.227	11.750	16.471	234.266
Acquisitions	6.651	6.088	3.487	9.558	1.900	27.685
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	366	7.928	2.434	17.428	156	28.313
Cessions	-3.728	-3.481	-1.333	-8	-383	-8.933
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	250	261	204	-	-	716
Variation de change	-1.008	-1.301	-614	-120	-578	-3.621
Transferts et autres	-2.956	5.900	3.469	-8.258	183	-1.662
Au 31 décembre 2023	87.001	116.787	24.874	30.350	17.750	276.763
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 1^{er} janvier 2023	-41.179	-74.488	-10.720	-252	-10.344	-136.983
Amortissements de l'année	-2.645	-6.923	-2.730	-10	-1.509	-13.816
Cessions	2.252	2.941	1.292	-	333	6.818
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-70	-142	-111	-	-	-323
Variation de change	110	493	302	-	212	1.116
Transferts et autres	526	-1.273	-3.223	-3	-184	-4.156
Au 31 décembre 2023	-41.006	-79.391	-15.190	-264	-11.492	-147.344
VALEUR NETTE COMPTABLE	45.995	37.396	9.684	30.086	6.258	129.419
Au 31 décembre 2023						
Dont valeur nette des actifs en location-financement		2.762	370			3.132

* Les montants des installations, machines et outillages et du mobilier et matériel roulant liés à BIOTROP, présentés pour l'exercice 2023, ont été ajustés sur base de l'Allocation finale du prix d'acquisition de BIOTROP, réalisée lors de la clôture au 31 décembre 2024.

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobiliers et matériels roulants	Immobilisations corporelles en cours de production	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Au 1^{er} janvier 2024	87.001	116.787	24.874	30.350	17.750	276.763
Acquisitions	9.222	8.296	5.261	31.020	3.128	56.928
Cessions	-820	-687	-1.272	-2.880	-442	-6.101
Cessions par voie de regroup. entreprises	87	-	2	-	-	89
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	357	442	205	-	-	1.004
Variation de change	1.942	153	-263	-1.773	-156	-98
Transferts et autres	3.705	13.702	1.655	-24.102	4.674	-366
Au 31 décembre 2024	101.493	138.695	30.462	32.615	24.954	328.218
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 1^{er} janvier 2024	-41.006	-79.391	-15.190	-264	-11.492	-147.344
Amortissements de l'année	-3.250	-7.865	-3.000	-64	-1.935	-16.114
Cessions	808	541	814	-	486	2.650
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-94	-210	-111	-	-	-415
Variation de change	-448	-1.086	-67	-	-532	-2.133
Transferts et autres	192	-722	-826	140	-803	-2.020
Au 31 décembre 2024	-43.798	-88.733	-18.380	-188	-14.276	-165.375
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31 décembre 2024	57.695	49.961	12.082	32.427	10.679	162.847
Dont valeur nette des actifs en location-financement		2.031	419			2.450

Nous renvoyons à la note 3 des principes comptables en ce qui concerne les méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles et leurs régimes d'amortissements.

En 2024, le Groupe a poursuivi ses programmes d'investissement, avec un focus particulier sur la Division Life Sciences où BioFirst a réalisé des investissements pour un total de € 40,6 millions, principalement en Belgique où le nouveau bâtiment de production a été inauguré et au Brésil où la construction des 2 nouvelles usines s'est terminée. Des capacités de production supplémentaires sont en construction au Mexique et les bureaux et les outils de production ont été modernisés aux États-Unis.

Notre activité Recyclage poursuit les investissements liés à son plan d'augmentations capacitaires et a investi € 12,1 millions au cours de l'exercice 2024. Dans le cadre de ce plan, un nouveau site de stockage moderne a été mis en service au 4^e trimestre 2024 et les investissements réalisés permettront dès la seconde moitié de l'exercice 2025 une augmentation des volumes traités.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a consenti des nantissements fermes (hypothèques) sur des terrains et bâtiments à hauteur de € 0,4 million, et des mandats hypothécaires à hauteur de € 9,9 millions. Nous renvoyons à la Note 25 pour plus d'informations.

Pertes de valeur sur actifs non financiers

Le Groupe a procédé, conformément à l'IAS 36, à un examen des valeurs comptables des actifs du Groupe afin d'y déceler d'éventuelles indications d'impairment.

La valeur des immobilisations corporelles du Groupe est évaluée à la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilisation (testée dans le cadre des tests d'impairment des UGT) et leur valeur de marché (valeur recouvrable).

Le test n'a pas relevé d'indicateurs significatifs de pertes de valeur sur des immobilisations corporelles dans le Groupe en 2024.

Actifs au titre du droit d'utilisation (leasing)

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobiliers et matériels roulants	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1^{er} janvier 2023	15.578	630	5.037	21.245
Acquisitions	3.109	68	903	4.079
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	5.578	423	2.947	8.948
Cessions	-286	-	-544	-830
Variation de change	-529	-2	-44	-575
Transferts et autres	176	110	6	291
Au 31 décembre 2023	23.626	1.228	8.304	33.158
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1^{er} janvier 2023	-5.291	-227	-1.976	-7.495
Amortissements de l'année	-2.523	-126	-1.292	-3.942
Cessions	-	-	384	384
Variation de change	200	-	6	206
Transferts et autres	-168	-75	-32	-275
Au 31 décembre 2023	-7.783	-428	-2.910	-11.121
VALEUR NETTE COMPTABLE	15.844	800	5.393	22.037

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobiliers et matériels roulants	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1^{er} janvier 2024	23.626	1.228	8.304	33.158
Acquisitions	14.737	820	3.654	19.210
Cessions	-507	-21	-377	-906
Variation de change	-474	-739	-910	-2.123
Transferts et autres	-626	3.672	2.186	-5.231
Au 31 décembre 2024	36.755	4.959	12.856	54.571
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1^{er} janvier 2024	-5.291	-227	-1.976	-7.495
Amortissements de l'année	-4.339	-512	-2.627	-7.478
Cessions	509	-	362	871
Variation de change	-191	53	396	257
Transferts et autres	-2.627	-319	-2.700	-5.646
Au 31 décembre 2024	-11.939	-1.006	-6.545	-19.491
VALEUR NETTE COMPTABLE	24.816	3.953	6.311	35.080

Les actifs au titre du droit d'utilisation augmentent principalement en raison des nouveaux contrats de locations au seins de la divisions Life Sciences.

NOTE 13 : PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

En EUR milliers	2024	2023
VALEUR D'ACQUISITION		
Au 1^{er} janvier 2024	4.063	3.329
Acquisitions - augmentation capital	-	208
Résultats de l'exercice	979	584
Dividendes versés	-	-189
Changements de méthode de consolidation/périmètre	-	-38
Ecart de conversion	330	-70
Autres, y compris transferts	37	239
Au 31 décembre 2024	5.410	4.063

Les sociétés consolidées par mise en équivalence dans le Groupe en 2024 sont Chemcom, TecnoScent, PT Bromelain, Kocaman Camargo, Virunga Enzymes, Nema Terra et Terhormon. La liste des entreprises associées et des coentreprises est disponible à la note 29.

En ce qui concerne TecnoScent, société en cours de liquidation, un litige oppose Givaudan à Chemcom concernant le partage des actifs de cette société. Ceci empêche dès lors de finaliser la liquidation de TecnoScent. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes, car il n'y a aucun risque encouru pour Chemcom. Plus d'informations concernant ce litige sont disponibles dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas classées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

en EUR milliers	2024			2023		
	Coentreprises	Entreprises associées	Total	Coentreprises	Entreprises associées	Total
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	3.823	1.587	5.410	2.233	1.830	4.063
Résultats des entreprises associées et coentreprises	1.270	-291	979	730	-146	584

Le résultat des coentreprises est en augmentation par rapport à 2023. Cette augmentation est due aux bonnes performances de la coentreprise indonésienne, PT Bromelain, active dans la production d'enzymes naturels.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé de l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 des principales entreprises associées et coentreprises du Groupe.

2024 - Coentreprises	2024		
	Menetrel	Tecnoscent	PT Bromélaïne
Pourcentage de détention	50,00%	50,00%	50,00%
Secteur opérationnel	Food	Life Sciences	Life Sciences
Pays	Turquie	Belgique	Indonésie
État de la situation financière (KEUR)			
Total des actifs	506	4	9.918
Total des dettes financières à long terme	Néant	Néant	466
Dividendes reçus	Néant	Néant	Néant
Restrictions contractuelles	Néant	Néant	Néant

	2024			
2024 - Entreprises associées	Chemcom	Nema Terra	Terhormon	Virunga Enzymes
Pourcentage de détention	40,91%	19,70%	24,35%	40,69%
Secteur opérationnel	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences
Pays	Belgique	Belgique	Italie	RDC
État de la situation financière (KEUR)				
Total des actifs	1.459	899	5.508	684
Total des dettes financières à long terme	1.100	Néant	Néant	112
Dividendes reçus	Néant	Néant	Néant	Néant

	2023		
2023 - Coentreprises	Menetrel	Tecnoscent	PT Bromélaïne
Pourcentage de détention	50,00%	50,00%	50,00%
Secteur opérationnel	Food	Life Sciences	Life Sciences
Pays	Turquie	Belgique	Indonésie
État de la situation financière (KEUR)			
Total des actifs	362	7	7.260
Total des dettes financières à long terme	Néant	Néant	150
Dividendes reçus	Néant	Néant	Néant
Restrictions contractuelles	Néant	Néant	Néant

	2023			
2023 - Entreprises associées	Chemcom	Nema Terra	Terhormon	Virunga Enzymes
Pourcentage de détention	41,59%	19,70%	24,75%	41,37%
Secteur opérationnel	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences	Life Sciences
Pays	Belgique	Belgique	Italie	RDC
État de la situation financière (KEUR)				
Total des actifs	2.273	548	8.039	599
Total des dettes financières à long terme	1.700	Néant	Néant	105
Dividendes reçus	Néant	Néant	189	Néant

NOTE 14 : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés détaillés par différence temporaire sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En EUR milliers	Actif		Passif		Net	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actifs des régimes de pension	532	509	-	-	532	509
Immobilisations corporelles	853	1.053	2.849	2.895	-1.995	-1.842
Immobilisations incorporelles	7.962	8.129	18.126	19.589	-10.163	-11.461
Stocks	371	431	793	871	-422	-440
Provisions et avantages du personnel	4.237	2.965	2.736	1.183	1.501	1.782
Pertes fiscales	16.979	11.443	1.280	982	15.699	10.461
Créances commerciales et autres débiteurs	92	105	818	916	-727	-811
Compensation par entité fiscale	-11.178	-10.851	-11.178	-10.851	-	-
Actifs / (passifs) d'impôts différés	19.849	13.784	15.425	15.585	4.424	-1.802

L'augmentation des actifs d'impôts différés s'explique principalement par la reconnaissance des pertes fiscales dans les filiales où il est probable qu'elles dégageront un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôts différés. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

Au bilan, on retrouve les impôts différés suivants :

En EUR milliers	2024	2023
À l'actif	19.849	13.784
Au passif	-15.425	-15.585
Net	4.424	-1.802

En application des règles IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés bilamment par unité fiscale.

Différences temporaires ne donnant pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participations lorsque le Groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Réformes fiscales

Le Groupe tient compte des implications des réformes fiscales adoptées ou en cours d'adoption. La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15%, s'applique en Belgique aux périodes imposables à partir du 31 décembre 2023. Le Groupe n'est actuellement pas soumis à ces nouvelles dispositions qui ne s'appliquent qu'aux groupes d'entreprises ayant un chiffre d'affaires consolidé d'au moins € 750,0 millions. Les conséquences financières, lorsque ces dispositions seront d'application pour le Groupe, devraient être peu significatives.

Impôts différés sur pertes fiscales

Les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales à récupérer sont comptabilisés dans la mesure où il est établi sur base des business plans des entités qu'il existe une probabilité élevée que les bénéfices imposables des 5 prochaines années permettent aux pertes fiscales et crédits d'impôts d'être utilisés.

Le stock d'impôts différés activés sur pertes fiscales s'élève à € 17,0 millions dans le Groupe à fin 2024 (€ 11,4 millions à fin 2023).

En Belgique et au Brésil, les pertes fiscales peuvent être reportées sans limite de temps, mais avec un plafond de récupération. À l'inverse, certains pays fixent une durée maximale, comme la France, où le report est limité à 10 ans.

Déficits fiscaux non utilisés

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de pertes fiscales non valorisées dans le bilan qui correspondraient à des actifs d'impôts différés à hauteur de € 9,5 millions (2023 : € 10,3 millions).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés concernent en majorité les entités Floridienne, Surgemer et Karras pour lesquelles il n'existe pas aujourd'hui de visibilité suffisante sur la récupérabilité des pertes à terme tenant compte des éléments/critères décrits ci-dessus.

Sur base des budgets et de la législation actuelle, la grande majorité de ces pertes devrait être utilisée dans le futur, mais il a été décidé de ne pas reconnaître d'impôts différés sur ces pertes étant donné les perspectives de récupérabilité supérieures à 3 ans.

NOTE 15 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

En EUR milliers	Actions	Prêts	Autres	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1^{er} janvier 2023	11.991	2.025	984	15.001
Acquisitions	-	719	-53	665
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	85	1	86
Cessions et retraits	-	-403	-32	-435
Variation de change	-5	-138	-6	-149
Transfert d'un poste à un autre	-	-43	-59	-102
Divers				
Au 31 décembre 2023	11.986	2.245	834	15.066
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1^{er} janvier 2023	-529	-11	-250	-789
Pertes de valeur actées	-	-27	-125	-152
Cessions	-	1	-	1
Au 31 décembre 2023	-529	-37	-375	-940
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	11.458	2.208	459	14.125
VALEUR D'ACQUISITION				
Au 1^{er} janvier 2024	11.986	2.245	834	15.066
Acquisitions	4.440	1.510	151	6.100
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	41	-	41
Cessions et retraits	-2	-1.843	-6	-1.851
Variation de change	-363	-69	-1	-433
Transfert d'un poste à un autre	797	-	-	797
Divers			-63	-63
Au 31 décembre 2024	16.858	1.884	915	19.657
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1^{er} janvier 2024	-529	-37	-375	-940
Pertes de valeur actées	-250		-125	-374
Au 31 décembre 2024	-778	-37	-499	-1.314
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024	16.081	1.846	415	18.342

Les autres actifs non courants s'élèvent à € 18,3 millions au 31 décembre 2024 et augmentent de € 4,2 millions par rapport au 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique principalement par un investissement de BIOTROP dans un fonds d'investissement dans les créances commerciales dans le cadre de sa gestion du risque crédit.

La rubrique «Actions» comprend principalement :

- les participations minoritaires acquises par BioFirst dans des sociétés développant des nouvelles technologies destinées à l'agriculture (Agritech). BioFirst a ainsi acquis en avril 2021 une participation de 12% dans la société Arugga AI Farming. Cette start-up, basée en Israël, a été fondée en 2017 et développe des solutions robotiques pour la culture sous serre. La société a concentré ses premiers développements de produits sur la pollinisation robotisée des tomates comme alternative aux bourdons et aux méthodes manuelles. De plus, en août 2021, BioFirst a investi CAD 10 millions (€ 6,7 millions) dans la société canadienne Ecoation Innovative Solutions Inc. active dans l'intelligence artificielle.
- notre participation de 50% dans la société française Larzul (valeur comptable de € 2,6 millions) qui reste évaluée au coût historique déprécié, en l'absence d'une base objective permettant de la valoriser à la juste valeur. Différentes procédures judiciaires sont toujours en cours concernant cette société. Il n'y a pas eu d'avancées juridiques décisives en 2024 et les procédures judiciaires en cours ne nous ont pas encore permis d'exercer nos droits ni de déployer notre stratégie industrielle autour de cette société. En l'absence de pouvoir de contrôle, notre participation dans Larzul est reprise dans les états financiers consolidés du Groupe comme un « actif financier non courant ». Dans le cadre des procédures en cours, nous avons obtenu des informations financières récentes sur la société Larzul. Sur base de ces éléments financiers disponibles, le Conseil est d'avis que la valeur comptable reprise en « Autres actifs financiers non courants » au bilan consolidé est très proche de la juste valeur de cet actif, estimée sur base des informations disponibles et des multiples de marché. Pour cette raison, le Conseil a décidé de maintenir la valeur de cette participation dans les comptes consolidés inchangées par rapport à sa valeur comptable historique, soit € 2,6 millions. La valeur de notre créance, exigible par jugement de justice, s'élève à € 0,8 million au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : € 0,8 million).
- l'investissement de BIOTROP pour € 4,4 millions dans un fonds d'investissement dans les créances commerciales dans le cadre de sa gestion du risque crédit.

La rubrique «Prêts» reprend divers prêts à long terme octroyés par le Groupe à certaines de ses participations mises en équivalence, PT Bromelain, Virunga et Chemcom principalement.

NOTE 16 : AUTRES ACTIFS COURANTS

En EUR milliers	2024	2023
Autres créances	13.020	50.896
Autres actifs courants	6.401	4.706
Actifs d'impôts courants	18.979	17.563
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	38.401	73.166

Les actifs d'impôts courants correspondent principalement à de la TVA à récupérer.

Les autres actifs courants comprenaient au 31 décembre 2023 une créance de € 40,0 millions liée à l'augmentation de capital de € 98,1 millions réalisée par BioFirst en mars 2023. Ce montant a été reçu en accord avec les dispositions contractuelles en mars 2024.

NOTE 17 : STOCKS - STOCKS BIOLOGIQUES

En EUR milliers	2024	2023
Matières premières et consommables	32.400	33.030
En cours de fabrication	5.908	6.123
Produits finis	15.600	16.330
Marchandises	35.238	34.089
Autres stocks	1.910	1.968
TOTAL DES STOCKS	91.057	91.539
TOTAL DES STOCKS BIOLOGIQUES	5.813	4.806

Les stocks (en ce compris les stocks biologiques) sont stables par rapport à 2023.

En dehors des fonds de commerce mis en gage (détaillé dans la note 26), aucun stock n'a été déposé en garantie.

Les stocks biologiques de BioFirst portent principalement sur des stocks de bourdons élevés par BioFirst, et sont valorisés conformément à la norme IAS 41 (« Agriculture ») à la juste valeur diminuée des coûts de vente (frais estimés au point de vente).

Les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur incluent le prix de vente futur ainsi que le taux de survie des bourdons. Ce dernier est établi en fonction du stade de maturité des bourdons, sur la base de données historiques analysées par BioFirst.

Nous faisons référence à la note 3.7 pour plus d'explications sur la méthodologie appliquée dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des stocks biologiques.

Au 31 décembre 2024, le montant des réductions de valeur sur stocks et des reprises mises en charge/revenu durant l'exercice se présente comme suit :

En EUR milliers	2024	2023
DOTATIONS RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Matières premières et consommables	-135	-43
En cours de fabrication	-11	2
Produits finis	6	-23
Marchandises	86	-19
TOTAL DES DOTATIONS	-58	-83
REPRISES RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Matières premières et consommables	581	92
En cours de fabrication	-12	7
Produits finis	174	35
Marchandises	-15	20
TOTAL DES REPRISES	728	155
AJUSTEMENT NET DE L'EXERCICE	669	72

NOTE 18 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

En EUR milliers	2024	2023
Créances diverses	547	669
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	547	669

NOTE 19 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En EUR milliers	2024	2023
Argent en caisse	192	2.101
Solde bancaire	63.462	68.424
Compte à court terme	53.648	16.461
TOTAL	117.301	86.986

NOTE 20 : DETTES PORTANT INTÉRÊT

En EUR milliers	2024	2023	Juste valeur au 31.12.2024
Emprunts bancaires	264.555	202.557	275.043
Emprunts obligataires	27.718	53.700	30.705
Dettes d'obligation locative	37.403	23.922	37.403
Instruments financiers dérivés	-	-	-
Contrats de location-financement	2.631	3.259	2.631
Découverts bancaires	29.515	24.068	29.515
Autres emprunts	2.361	6.475	2.361
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	364.182	313.981	377.659

Évolution de l'endettement du Groupe

Les découverts bancaires sont constitués de dettes à court terme souvent inférieures à 1 et 2 mois et sont destinés à financer une partie de notre besoin en fonds de roulement.

Les tirages sur découverts bancaires ont augmenté de € 5,4 millions au 31 décembre 2024.

Les emprunts bancaires et obligataires sont des dettes à long terme contractées auprès de banques ou d'institutionnels, avec des maturités et des plans de remboursements variables, et généralement à taux fixes. Nos emprunts bancaires et obligataires ont augmenté de € 36,0 millions par rapport à 2023. Ceci s'explique principalement par les nouveaux emprunts contractés par BioFirst.

L'endettement financier du Groupe a globalement augmenté de € 50,2 millions en 2024 par rapport à 2023. La trésorerie ayant augmenté de € 30,3 millions, la dette financière nette (Dettes financières - trésorerie) a dès lors augmenté en réalité de € 19,9 millions en 2024.

Les lignes de crédit non tirées au 31 décembre 2024 sont de € 38,3 millions.

Taux d'intérêt

Les emprunts bancaires à long terme sont souscrits majoritairement à des taux d'intérêts fixes. Le taux moyen pondéré des emprunts bancaires à taux fixe est de 2,69% (2023 : 3,61%).

En dehors des € 117,3 millions de trésorerie du Groupe, le Holding dispose pour faire face à ses engagements de lignes de crédit auprès d'institutions financières à hauteur de € 67,8 millions (€ 25,6 millions fin 2023).

Les « instruments financiers dérivés » concernent principalement des contrats de couverture de change USD/€ et CAD/€ (comptabilité de couverture) et des contrats IRS. Ils sont repris dans la note 26 (« Comptabilité de couverture »). Ils sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie avec variation de leur juste valeur en autres éléments du résultat global.

Covenants

Floridienne SA a signé des covenants bancaires dans le cadre de l'octroi de plusieurs prêts par ses banques. Tous ces covenants étaient respectés au 31 décembre 2024.

BioFirst doit respecter différents covenants dans le cadre de ses financements bancaires et de ses principaux prêts à long terme. Ces covenants concernent le niveau de capitaux propres, le ratio de levier et le le ratio EBITDA / charges d'intérêts. Tous ces covenants étaient respectés au 31 décembre 2024.

Emprunts obligataires

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, Floridienne et BIOTROP ont émis des emprunts obligataires. Les détails de ces emprunts obligataires étaient les suivants au 31 décembre 2024.

Valeur (en milliers)			Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Coté/ non-coté	Échéance	Juste valeur
Devise	Montant en EUR	Montant en devise					
EUR	9.000	9.000	4,0%	4,0%	non-côté 4,0%	2027	8.859
BRL	18.717	120.471	15,85%	15,85%	non-côté 15,85%	2028	21.846

Échéanciers des dettes courantes et non courantes

En EUR milliers	2024	2023
Découverts bancaires	29.515	24.051
Emprunts échéant dans l'année des dettes long terme	36.889	40.933
Emprunts échéant entre la 2 ^e et 5 ^e année	167.099	152.164
Emprunts échéant au-delà de la 5 ^e année	130.679	96.834
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES (À COURT ET À LONG TERME)	364.182	313.981

Évolution des dettes portant intérêts

En EUR milliers	Dettes à LT, nette de la tranche à court terme	Dettes CT et tranche CT de dettes LT
Au 1^{er} janvier 2024	248.981	64.983
Augmentation dettes à long terme	71.318	-
Remboursements de dettes à long terme	-26.121	-2.127
Augmentation découvert bancaire	-	9.267
Diminution du découvert bancaire	-	-1.669
Impact écart de change	-10.805	-4.073
Variation instrument financier	-	-
Augmentation dettes obligations locatives	19.269	-180
Remboursement dettes obligations locatives	-1.003	-2.915
Transfert et autres variations	-3.327	3.327
Sortie de périmètre	-535	-208
Au 31 décembre 2024	297.778	66.404

NOTE 21 : PROVISIONS

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

En EUR milliers	Garanties	Contentieux	Environnement	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2023	76	176	666	230	1.148
dont provisions non courantes	76	121	666	229	1.092
dont provisions courantes	-	55	-	1	56
Dotations	-	-	-	-	-
Acquisitions et variations de périmètre	-	183	-	-	183
Reprises	-	-25	-666	-	-691
Écarts de conversion	-	1	-	-1	-
Au 31 décembre 2023	76	335	-	239	650
dont provisions non courantes	76	97	-	238	410
dont provisions courantes	-	238	-	1	239

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

En EUR milliers	Garanties	Contentieux	Environnement	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2024	76	335	-	239	650
Dotations	-	34	-	10	44
Utilisations	-	49	-	2	51
Reprises	-	-1	-	-	-1
Écarts de conversion	-	-19	-	-303	-323
Autres	-	-127	-	2.027	1.901
Au 31 décembre 2024	76	271	-	1.974	2.321
dont provisions non courantes	76	83	-	404	563
dont provisions courantes	-	188	-	1.570	1.757

Nous estimons avoir provisionné l'ensemble des risques liés aux différents postes repris ci-dessus.

NOTE 22 : AUTRES PASSIFS

En EUR milliers	2024	2023
Dettes sociales	21.192	20.291
Acomptes sur commandes	121	153
Autres créditeurs	3.555	51.037
Autres passifs courants	15.631	5.289
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	40.498	76.770

La diminution des autres créditeurs s'explique principalement par le solde du prix d'acquisition de BIOTROP qui a été payé en 2024 lorsque les conditions contractuelles ont été levées. Une dette de € 47,1 millions était reconnue au 31 décembre 2023. € 26,2 millions ont été payés en 2024 lors de la levée des conditions suspensives. L'intégralité du prix a désormais été payée.

Les autres passifs courants comprennent entre autres une dette à court terme relative aux options d'achat et de vente conclues avec les actionnaires minoritaires de certaines de nos participations dans la Division Life Sciences.

NOTE 23 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Société est de € 4.854.769,98.

Il est représenté par 996.857 parts sociales sans désignation de valeur.

Le nombre d'actions propres du Groupe détenues par Floridienne SA s'élève à 17.363 au 31 décembre 2024.

Chaque titre donne droit à une voix.

Les actions sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions dématérialisées sont représentées par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de compte agréé.

Il n'existe plus de titres au porteur de Floridienne SA. En date du 30 novembre 2015, le commissaire a émis un rapport indépendant constatant la suppression des titres au porteur de Floridienne SA, conformément aux dispositions visées à l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005.

Dividendes payés et proposés

Pour rappel, concernant l'exercice 2023, Floridienne avait distribué des dividendes € 2,50 par action (à l'exception des actions propres détenues par Floridienne SA), soit pour un montant total de € 2,4 millions.

Concernant l'exercice 2024, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale de Floridienne de payer un dividende brut de € 3,00 par action (à l'exception des actions propres détenues par Floridienne SA), soit pour un montant total de € 2,9 millions.

Les états financiers sont présentés avant répartition du résultat de l'exercice.

NOTE 24 : BÉNÉFICE PAR ACTION

	2024	2023
Mouvement du nombre d'actions		
Nombre d'actions, solde d'ouverture	996.857	996.857
Augmentation de capital	-	-
Nombre d'actions, solde de clôture	996.857	996.857
Nombre d'actions propres	17.363	17.363
Nombre moyen pondéré d'actions considérées		
Nombre moyen d'actions	996.857	996.857
Données de base	979.494	979.494
Données diluées	979.494	979.494
Résultat de base attribuable aux actionnaires (en KEUR)	15.742	3.548
Résultat ajusté attribuable aux actionnaires (en KEUR)	15.742	3.548
Résultat de base par action ¹	16,07	3,62
Résultat dilué par action ²	16,07	3,62

Le nombre moyen pondéré d'actions considérées ci-dessus tient compte des actions propres détenues par Floridienne.

¹ Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

² Étant donné que la Société n'a pas d'actions potentielles (dettes convertibles, ...) ni de plans d'options le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action (pas d'ajustements nécessaires).

NOTE 25 : ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, DROITS ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre En EUR milliers	2024	2023
Hypothèques	394	574
Mandats hypothécaires	9.865	10.985
Gages sur fonds de commerce	4.538	4.137
Options sur actions	82.878	87.845
Gages sur autres actifs	6.569	6.719
Autres	4.588	5.040
TOTAL DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS	108.832	115.301

Contrats de location simple

Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers, de biens d'équipement et de matériel roulant. La plupart des contrats correspondants à ces engagements est incluse dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Il ne subsiste plus hors bilan que les engagements de paiements de loyers futurs exclus de la dette de location.

Options sur actions

Dans le cadre de l'acquisition de la société IVOG par BioFirst en janvier 2018, des options d'achat et de vente ont été échangées sur la participation toujours détenue par le minoritaire. Les termes et conditions d'exercice de ces options étant identiques, elles ont été considérées comme des options « croisées », et comptabilisées comme si le contrôle de cette minorité appartenait déjà au Groupe Floridienne.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Bugs for Bugs par BioFirst en janvier 2019, des options d'achat et de vente ont été échangées avec les actionnaires historiques pour 51% exerçables en 2025. Ces options sont considérées comme des options « croisées » et comptabilisées comme si le contrôle de l'actionnaire minoritaire avait déjà été transféré au Groupe. Ceci est également justifié par les faits et circonstances qui démontrent que le Groupe a pris le contrôle sur les activités principales de la société.

Enfin, dans le cadre de l'acquisition de BIOTROP par BioFirst en décembre 2023, des options d'achat et de vente ont été échangées avec les actionnaires historiques pour 15,31% exerçables à certaines périodes entre 2027 et 2030.

La juste valeur de ces options est déterminée et réévaluée à chaque clôture des comptes. Cette estimation repose sur deux hypothèses clés : l'EBITDA prévisionnel à venir et la dette nette au moment de l'exercice des options. La valorisation des options est calculée en appliquant un multiple sur l'EBITDA futur, tel que défini dans le contrat, puis en soustrayant la dette nette. Ce calcul reflète ainsi le prix d'exercice de l'option à la date de l'exercice.

Les dettes liées à ces options sont enregistrées en Autres dettes à long terme (pour IVOG et BIOTROP) et en Autres passifs courants (pour Bugs for Bugs) en fonction de leur date d'exercice attendue.

NOTE 26 : INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTIONS DES RISQUES FINANCIERS

La comptabilisation des instruments financiers dérivés est décrite en note 3

Les principaux risques (financiers) susceptibles d'impacter directement les états financiers du Groupe sont détaillés et valorisés ci-après :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de change

Risque de crédit

Le risque de crédit représente un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Certaines filiales du Groupe pour lesquelles il existe un risque crédit particulier sur leur clientèle ont souscrit un contrat d'assurance couvrant leurs créances commerciales et ceci principalement dans la division Life Sciences. Dans la Division Food, le recours aux contrats d'assurance de crédit est peu significatif dans la mesure où la majorité des clients appartiennent au secteur de la grande distribution et disposent dès lors d'une solvabilité solide et d'un bon historique de paiements. Des stratégies et procédures de contrôle ont en outre été élaborées afin d'assurer un suivi minutieux du risque de crédit chez chaque client.

Le risque de crédit porte également sur la concentration des ventes réalisées avec des clients importants. Ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment la diversification du Groupe dans des secteurs différents et peu corrélés entre eux.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

À la date de clôture, l'exposition maximale au risque de crédit était de :

Au 31 décembre En EUR milliers	2024
Créances commerciales	137.025
Autres actifs financiers	547
Autres actifs	19.421
SOUS-TOTAL	156.994
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117.301
TOTAL	274.295

La balance âgée des créances commerciales, autres actifs financiers et autres actifs à la date de clôture était la suivante :

Au 31 décembre En EUR milliers	2024	2023
Pas encore échu	134.332	134.991
Échu 0 - 120 jours	19.730	59.724
Échu 121 - 365 jours	7.839	6.523
Échu depuis plus d'un an	5.680	4.691
Réduction de valeur	-10.588	-7.719
TOTAL	156.994	198.210

Les créances échues s'élèvent à € 33,2 millions fin 2024 (contre € 70,9 millions à fin 2023). Des réductions de valeur cumulées sur créances commerciales s'élèvent à € 10,6 millions à fin 2024.

Le portefeuille clients de chaque entité du Groupe est suivi de manière continue, et des réductions de valeur sont prises dès qu'un risque concret et objectif est identifié concernant un client particulier. Le Groupe a toutefois, vu le type de clients et l'application d'assurance-crédit, très peu d'historique de pertes de crédit permettant d'appliquer un modèle fiable de calcul pour les pertes attendues et applique plutôt une approche individuelle.

À la date de clôture, les dotations/reprises sur les clients douteux se présentaient comme suit :

Au 31 décembre En EUR milliers	2024	2023
Dotations	-5.116	-410
Dotations suite aux regroupements d'entreprises	-	-2.215
Reprises/annulation	-84	88
Variation de change	646	136
AJUSTEMENT NET DE L'EXERCICE	-4.554	-2.401

Au cours de l'exercice 2024, des réductions de valeur exceptionnelles sur créances commerciales ont été enregistrées pour € 4,4 millions dans la Division Life Sciences suite à la mise sous la protection du régime des faillites d'un distributeur important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque, pour le Groupe, de connaître des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à l'échéance.

L'approche de Floridienne pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance. Le suivi du financement à court et long terme est également assuré de (très) près par l'organe de gestion et par le Comité d'audit sur base de cash-flows prévisionnels détaillés et du suivi des covenants bancaires.

Floridienne dispose de lignes de crédit qui lui garantissent la liquidité et la flexibilité financière nécessaires et répondent à ses besoins financiers actuels et futurs. Les lignes de crédit disponibles atteignent € 67,8 millions (€ 25,6 millions fin 2023), dont € 29,5 millions sont utilisées au 31 décembre 2024.

Pour plus d'information sur la stratégie du Groupe concernant les taux d'intérêts, nous faisons référence à la section du risque de taux d'intérêt ci-dessous :

Au 31 décembre En EUR milliers	2024	2023
Dettes financières	364.182	313.981
Dettes commerciales	61.634	73.116
TOTAL	425.816	387.097

À la date de clôture, l'affectation des fournisseurs suivant l'opérationnel ou l'investissement était la suivante :

Au 31 décembre En EUR milliers	2024	2023
Fournisseurs liés aux investissements	3.372	3.323
Fournisseurs liés à l'opérationnel	58.262	69.793
TOTAL	61.634	73.116

La balance âgée des dettes commerciales à la date de clôture était la suivante :

Au 31 décembre En EUR milliers	2024	2023
Pas encore échu	51.364	59.780
Échu 0 - 120 jours	8.099	9.432
Échu 121 - 365 jours	724	3.306
Échu depuis plus d'un an	1.447	598
TOTAL	61.634	73.116

Risque de taux d'intérêts

	Montant	Taux	Couverture
Lignes de crédit utilisées	29,5	variable	non
Dettes financières - non courant / courant	15,5	variable	non
Dettes financières - non courant / courant	2,3	variable	IRS
Dettes financières - non courant / courant	316,9	fixe	non
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	364,2		

Nos € 67,8 millions de lignes de crédit disponibles, utilisées à hauteur de € 29,5 millions au 31 décembre 2024 (€ 24,1 millions au 31 décembre 2023), sont financées au moyen de taux variables basés sur des taux de marchés tels l'Euribor. Notre activité étant fortement saisonnière, l'utilisation de nos lignes de crédit est variable d'un moment à l'autre pendant l'année. Sensibilisé à un niveau d'utilisation constant pendant l'année de € 29,5 millions, une hausse des taux d'intérêts de 1% représenterait une charge complémentaire pour le Groupe de l'ordre de € 0,3 million.

Des couvertures IRS ont été prises pour un prêt à long terme à taux variable chez Floridienne SA pour un montant notionnel de € 0,8 million et chez Karras SA pour un montant notionnel de € 1,0 million. Etant donné que ces couvertures de taux sont parfaitement liées à un emprunt, le coût de l'évaluation à la juste valeur de ces instruments est repris directement en variation des fonds propres (« autres éléments du résultat global »). La juste valeur au 31 décembre 2024 de ces contrats (cash-flow hedge) est positive et s'élève à k€ 11.

Le reste de nos dettes financières (€ 316,9 millions) sont financées pour la plupart à taux fixes, pour des montants et des maturités variables.

Le taux moyen pondéré de nos emprunts à taux fixe est de 2,69% (2023 : 3,61%) au 31 décembre 2024.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

L'exposition du Groupe au risque de change peut intervenir à plusieurs niveaux :

- Les opérations commerciales (achats et ventes) réalisées en devises autres que la devise fonctionnelle du Groupe : les effets de change sur ces opérations sont pris en résultats au cours de l'exercice.
- Des avances à long terme faites par le Groupe à ses participations : les effets de change sur ces avances passent par les écarts de conversion, dans les capitaux propres consolidés, s'il n'y a pas d'échéance définie à ces avances.
- La consolidation en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe), des fonds propres de nos filiales dont la monnaie fonctionnelle est en devises : les effets de change sur la consolidation des fonds propres de nos filiales en devises passent par les écarts de conversion, dans les capitaux propres consolidés. Ceux-ci sont recyclés dans le compte de résultats en cas de changement de périmètre de la filiale concernée.

À l'exception d'opérations décrites ci-dessous dont les montants et les durées sont bien définis, et qui font l'objet de couvertures spécifiques, le Groupe n'a pas pour politique de couvrir systématiquement son risque de change.

En 2021, dans le cadre de son acquisition de Beneficial Insectary aux États-Unis, BioFirst a emprunté € 40 millions qui seront remboursés avec des cashflows générés par cette société aux États-Unis. Afin de se couvrir contre des évolutions désavantageuses du cours de l'USD, BioFirst a conclu des « *cross-currency interest rate swap* » pour un montant notionnel de \$ 39,0 millions.

En 2022, dans le cadre de son acquisition de Plant Product au Canada, BioFirst a emprunté € 35 millions qui seront remboursés avec des cashflows générés par cette société au Canada. Afin de se couvrir contre des évolutions désavantageuses du cours de CAD, BioFirst a conclu des « *cross-currency interest rate swap* » pour un montant notionnel de CAD 50,6 millions.

À noter toutefois, concernant Kimflor, que ses effets de change liés aux opérations courantes habituelles (sur créances commerciales principalement) ont été reclassés en Autres produits d'exploitation, pour un montant de € 0,5 million en 2024 (€ 1,6 million en 2023).

Risque lié aux devises

Les produits financiers les plus utilisés pour couvrir les risques de devises sont les contrats de vente à terme.

Nous n'y recourons que de manière ponctuelle, pour couvrir des risques spécifiques et jamais de manière spéculative.

Les risques de change sur les actifs et passifs concernent principalement nos filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro ; et en particulier ayant une monnaie fonctionnelle en USD, en CAD et en BRL. Les différences de change relatives à ces actifs et passifs sont reprises en écart de conversion (« autres éléments du résultat global ») et s'élèvent à :

- € 1,2 million (€ -1,0 millions en 2023) pour les filiales ayant le USD comme monnaie fonctionnelle.
- € 0,8 million (€ 0,6 million en 2023) pour les filiales ayant le CAD comme monnaie fonctionnelle.
- € 35,3 millions pour les filiales ayant le BRL comme monnaie fonctionnelle.

Test de sensibilité du change sur les fonds propres consolidés

Les devises auxquelles le Groupe est le plus exposé sont le USD (Dollar Américain), le CAD (Dollar Canadien) et le BRL (Reals Brésilien) au 31 décembre 2024.

- Une appréciation, dépréciation de 10% du USD par rapport à l'Euro aurait provoqué un impact de +/- € 2,7 millions (+/- € 2,1 millions en 2023) sur les capitaux propres consolidés de Floridienne ;
- Une appréciation, dépréciation de 10% du CAD par rapport à l'Euro aurait provoqué un impact de +/- € 7,3 millions (+/- € 3,5 millions en 2023) sur les capitaux propres ;
- Une appréciation, dépréciation de 10% du BRL par rapport à l'Euro aurait provoqué un impact de +/- € 37,67 millions (+/- € 42,35 millions en 2023) sur les capitaux propres.

Ces calculs ne se rapportent qu'aux positions bilantaires détenues par Floridienne et ne tiennent pas compte de l'impact de l'appréciation/dépréciation de ces devises sur le cours des actifs sous-jacents.

Au 31 décembre 2024, notre risque devise sur nos opérations commerciales se détaille comme suit :

Au 31 décembre En EUR milliers	Créances Commerciales	Dettes Commerciales	Solde, créances (+), dettes (-)
EUR	42.372	29.334	13.038
USD	11.622	5.584	6.038
GBP	454	136	318
TRY	9.547	893	8.654
CAD	17.258	11.033	6.225
MAD	4.740	4.336	404
MXP	1.139	546	593
RON	18	215	-197
BRL	42.302	6.120	36.182
Autres	7.573	3.436	4.137

Au 31 décembre 2023, notre risque devise sur nos opérations commerciales se détaillait comme suit :

Au 31 décembre En EUR milliers	Créances Commerciales	Dettes Commerciales	Solde, créances (+), dettes (-)
EUR	35.532	40.554	-5.022
USD	16.075	16.807	-732
GBP	235	136	99
TRY	6.804	936	5.869
CAD	13.057	9.099	3.959
MAD	3.523	1.315	2.209
MXP	1.038	547	492
RON	15	86	-71
BRL	60.336	1.386	58.950
Autres	5.323	2.251	3.072

Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que des actifs financiers disponibles à la vente) se base sur les cours de Bourse à la date de clôture fin 2024. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation, telles que les modèles d'évaluation basés sur les valeurs estimées des flux de trésorerie actualisés. La valeur comptable des créances commerciales, diminuée de la provision pour dépréciation est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des passifs financiers à des fins d'information est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

Analyse des instruments financiers par catégorie

Le tableau ci-dessous reprend une synthèse de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 selon la norme IFRS 9 ainsi que la hiérarchie de la juste valeur.

La catégorie selon IFRS 9 utilise les abréviations suivantes :

- FATOCI : Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (Financial Assets measured at fair value Through Other Comprehensive Income)
- FATPL : Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (Financial Assets measured at fair value Through Profit or Loss)
- FLTPL : Passifs financiers évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (Financial Liabilities measured at fair value Through Profit or Loss)
- FAAC : Actifs financiers évalués au coût amorti (Financial Assets measured at Amortised Cost)
- FLAC : Passifs financiers évalués au coût amorti (Financial Liabilities measured at Amortised Cost)
- HeAc : Activités de couverture (Hedge Accounting)

Au 31 décembre 2024	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable (en EUR millions)	Juste valeur (en EUR millions)	Hiérarchie des justes valeurs
Autres investissements en capital				
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (société non cotée)	FATOCI	16,1	16,1	Niveau 3
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	-	-	
Autres actifs non courants	FAAC	2,3	2,3	-
Créances commerciales	FAAC	137,0	137,0	-
Actifs de trading	FATPL	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	FAAC	117,3	117,3	-
Autres actifs financiers				
- Placements de trésorerie	FAAC	0,5	0,5	-
- Instruments dérivés - couverture	HeAc	-	-	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	FATPL	-	-	Niveau 2
- Autres actifs financiers	FAAC	13,0	13,0	-
Dettes financières non courantes				
- Autres dettes financières (excl. dettes d'obligation locative)	FLAC	267,7	278,9	-
Autres passifs non-courants				
- Instruments dérivés - couverture	HeAc	2,0	2,0	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	FATPL	-	-	
Dettes financières courantes				
- Instruments dérivés	FVTPL	-	-	Niveau 2
- Autres dettes financières	FLAC	59,1	61,4	-
Autres passifs courants (incl. dettes commerciales)	FLAC	61,6	61,6	-

Au 31 décembre 2023	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable (en EUR millions)	Juste valeur (en EUR millions)	Hiérarchie des justes valeurs
Autres investissements en capital				
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (société non cotée)	FATOCI	14,1	14,1	Niveau 3
- Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	-	-	-
Autres actifs non courants				
Créances commerciales	FAAC	141,9	141,9	-
Actifs de trading	FATPL	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	FAAC	87,0	87,0	-
Autres actifs financiers				
- Placements de trésorerie	FAAC	-	-	-
- Instruments dérivés - couverture	HeAc	-	-	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	FATPL	-	-	Niveau 2
- Autres actifs financiers	FAAC	50,9	50,9	-
Dettes financières non courantes				
- Autres dettes financières (excl. dettes d'obligation locative)	FLAC	231,4	216,0	-
Autres passifs non-courants				
- Instruments dérivés - couverture	-	-2,3	-2,3	Niveau 2
- Instruments dérivés - autres	-	-	-	-
Dettes financières courantes				
- Instruments dérivés	FVTPL	-	-	Niveau 2
- Autres dettes financières	FLAC	58,7	61,4	-
Autres passifs courants (incl. dettes commerciales)	FLAC	73,1	73,1	-

Techniques d'évaluation

Les instruments financiers du Groupe relèvent principalement des niveaux de classification 1 et 2. Les actifs financiers valorisés à la juste valeur de niveau 3 ne présentent pas un solde important par rapport aux autres classes d'actifs.

La juste valeur des dettes financières (non-courant) est estimée sur la base du taux d'intérêt de marché pour des dettes similaires, tenant compte du risque associé à Floridienne (« credit spread »).

Comptabilité de couverture

Au 31 décembre 2024, les contrats de couverture suivants existent :

- IRS de € 0,8 million (valeur notionnelle) : date d'échéance le 31/3/2025. La juste valeur s'élève à k€ 3 au 31 décembre 2024.
- IRS de € 1,0 million (valeur notionnelle) : date d'échéance le 17/5/2027. La juste valeur s'élève à k€ 8 au 31 décembre 2024.
- Cross-currency interest rate swap de € 35,0 millions (valeur notionnelle) : date d'échéance le 30/06/2028. La juste valeur s'élève à k€ -92 au 31 décembre 2024.
- Cross-currency interest rate swap de € 3,5 millions (valeur notionnelle) : date d'échéance le 31/12/2025. La juste valeur s'élève à € -0,5 million au 31 décembre 2024.
- Foreign currency swap pour CAD 20,1 millions (valeur notionnelle) : date d'échéance le 30/06/2025 et le 30/06/2026. La juste valeur s'élève à € -0,2 million au 31 décembre 2024.
- Foreign currency swap pour \$ 12,7 millions (valeur notionnelle) : date d'échéance le 31/12/2025 et le 31/12/2026. La juste valeur s'élève à € -1,3 million au 31 décembre 2024.

Les justes valeurs au 31 décembre 2024 des contrats de couverture ont été comptabilisées dans les « autres éléments du résultat global » comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

31 décembre 2024 En EUR milliers	Gain/ Perte de couverture comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Inefficacité comptabilisée en compte de résultat	Poste du compte de résultat	Coût de la couverture comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Montant reclassé des autres éléments du résultat global en compte de résultat	Poste du compte de résultat
SWAP de taux d'intérêt	719					
Dérivés FX	-412					

NOTE 27 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Actionnaires

Un aperçu détaillé de l'actionnariat est donné dans la partie « Corporate Governance » du rapport annuel.

Relation et transactions

L'ensemble des factures émises par les parties liées dans le cadre de leurs prestations effectuées pour le compte des différentes sociétés liées à Floridienne est défini par un contrat approuvé par le Conseil d'administration.

Transactions avec filiales

Les transactions entre Floridienne SA et ses filiales, qui sont des parties liées, concernent principalement des ventes de produits, des prestations de services ou des transactions financières. Il n'existe pas de règles groupe concernant les transactions commerciales et de services, au vu des spécificités propres à chaque secteur dans lequel Floridienne est actif. Toutefois, les ventes de produits sont toujours réalisées à des conditions de marché, et les prestations de services font toujours l'objet d'une convention, qui est validée par le Comité de Gestion. Les transactions financières, quant à elles, font l'objet de règles groupe et sont rémunérées aux conditions de marché.

Les transactions entre Floridienne SA et ses filiales sont éliminées dans les états financiers consolidés et, par conséquent, ne sont pas reprises dans cette note.

Transactions avec joint-ventures et sociétés associées

Les transactions entre le Groupe et les parties liées autres que filiales (associates et coentreprises) sont reprises de façon synthétique dans le tableau ci-dessous. Ces relations avec les parties liées concernent en grande partie des relations commerciales (marchandises, prestations de services rémunérés, emprunts,...), et sont également réalisées à des conditions de marché ou sur base d'une convention entre les deux parties.

Au 31 décembre En EUR milliers	2024	2023
Créances		
- À plus d'un an	80	929
- À un an au plus	429	234
Dettes		
- À plus d'un an	-	-
- À un an au plus	1.748	1.575
Résultat opérationnel		
- Ventes et prestations	201	139
- Coût des ventes et prestations	12.780	12.627
Résultat financier		
- Produits des actifs circulants	56	58
- Autres produits financiers		
- Réductions de valeur		
- Charge des dettes		

La majorité des transactions entre parties liées vient des relations d'affaires qui existent entre le sous-ensemble Natix et ses participations mises en équivalence : Chemcom, Terhormon, Virunga et PT Bromelain.

À l'exception du remboursement d'une créance à long terme réalisé au cours de l'exercice, les autres transactions entre parties liées enregistrées en 2024 sont similaires à celles de 2023.

Le Groupe n'a pas émis de garanties et engagements hors bilan relatifs à ces parties liées. Les opérations de vente et d'achats de biens avec ces parties liées sont réalisées aux termes et conditions habituels du Groupe, qui sont basés sur les prix de marché.

Transactions avec d'autres parties liées (actionnaires et administrateurs)

En dehors des transactions détaillées ci-dessous, il n'y a pas eu de transactions avec les actionnaires au cours de l'exercice. La rémunération des principaux dirigeants, regroupant tous les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de gestion, est donnée ci-dessous :

1. Rémunération des administrateurs non exécutifs

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales ou les rémunérations facturées si le mandat est exercé par une personne morale.

Elles sont attribuées pour l'année calendrier avant l'assemblée générale et payables après l'assemblée ayant approuvé les comptes. Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proportionnelles à la durée de mandat exercé.

Aucun montant de dépense ou autre avantage quelconque ne s'y ajoute, notamment pour le cas de retrait de mandat ou fonction.

En EUR	2024	2023
Rémunérations et avantages à court terme	182.000	145.000
Avantages à long terme	-	-
Paievements fondés sur des actions	-	-
TOTAL	182.000	145.000

2. Rémunération des membres du comité de gestion

Les rémunérations des membres du comité de gestion pour les prestations de l'exercice 2024 sont les montants des rémunérations facturées étant donné que leurs fonctions sont exercées via des sociétés de management :

	Rémunération fixe	Rémunération variable
Gaëtan Waucquez	464.668	333.073
Autres membres du Comité de Gestion	461.786	86.646

Les rémunérations ci-dessus ne comprennent pas les rémunérations perçues en leur qualité d'administrateur de la société. Aucune autre rémunération ou avantage quelconque ne s'y ajoute.

3. Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ, que ce soit sur base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des administrateurs non exécutifs, que ce soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal. En ce qui concerne les indemnités de départ de Gaëtan Waucquez, il est prévu une indemnité correspondant à un an de rémunération fixe en cas de rupture de contrat à l'initiative de Floridienne.

NOTE 28 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 2 avril 2025, l'administration Trump a annoncé une série de mesures tarifaires, notamment un tarif de 10% sur toutes les importations, avec des hausses supplémentaires ciblant des pays comme la Chine (jusqu'à 54%), l'Union européenne (20%) et d'autres nations.

Malgré ces changements, l'impact sur la performance du Groupe Floridienne en 2025 devrait être limité. En effet, le Groupe bénéficie d'une forte diversification géographique et sectorielle. Les sites de production du Groupe sont localisés dans de nombreux pays différents avec des sites importants dans les principales géographies pour répondre à une demande locale. Le Groupe dispose en particulier de plusieurs implantations aux États-Unis pour répondre à la demande de ce marché. De plus, Floridienne diversifie ses sources d'approvisionnement et dispose pour la majorité des produits d'alternatives locales permettant de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations, atténuant ainsi l'impact de tarifs douaniers éventuels.

Ainsi, bien que ces mesures risquent d'occasionner des perturbations sur le court terme, le Groupe est bien positionné pour en limiter les effets et reste confiant sur la performance pour l'exercice 2025 qui devrait être en progrès.

NOTE 29 : FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Information relative aux principales filiales (et autres entités dans lesquelles le % des droits de vote \geq 50 %) consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Nom de la filiale	Sous-groupe dans la déclaration de durabilité	Numéro d'entreprise	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital 2024	% d'intérêt dans le capital 2023
Agro Bio Argentina S.A.U.	BioFirst		Argentine	50,04	50,04
Agrobio Chile SPA	BioFirst		Chili	50,04	50,04
Agrobio Ecuador	BioFirst		Équateur	50,04	50,04
Agrobio Peru S.A.C	BioFirst		Pérou	50,04	50,04
Agronologica	BioFirst		Portugal	59,09	59,09
Agrotech	BioFirst		Autriche	59,09	59,09
Altesse Quality Food	Delka	BE 0442 610 010	Belgique	100,00	100,00
Beneficial Insectary	BioFirst		Canada	53,18	53,18
Beneficial Insectary Inc.	BioFirst		États-Unis	59,09	59,09
Biobasiq Sverige AB	BioFirst		Suède	59,09	59,09
Biobest Antalya	BioFirst		Turquie	59,09	35,45
Biobest Argentina	BioFirst		Argentine	32,50	32,50
Biobest Canada	BioFirst		Canada	53,18	53,18
Biobest China	BioFirst		Chine	53,18	53,18
Biobest Colombie	BioFirst		Colombie	41,36	41,36
Biobest Allemagne	BioFirst		Allemagne	59,09	59,09
Biobest do Brazil	BioFirst		Brésil	59,09	59,09
Biobest France	BioFirst	FR 68 439 388 323	France	59,09	59,09
Biobest Group NV	BioFirst	BE 0893 948 337	Belgique	59,09	59,09
Biobest Holding usa	BioFirst		États-Unis	53,18	53,18
Biobest Maroc	BioFirst		Maroc	29,54	29,54
Biobest Mexique	BioFirst		Mexique	59,09	59,09
Biobest Nederland bv	BioFirst		Pays-Bas	59,09	59,09
Biobest Spain	BioFirst		Espagne	59,09	59,09
Biobest UK	BioFirst		Royaume-Uni	59,09	59,09
Biobest USA	BioFirst		États-Unis	59,09	59,09
Biobetter	BioFirst		Maroc	29,54	29,54
Biological Services	BioFirst		Australie	30,14	30,14
Biopartner	BioFirst		Pologne	59,09	59,09
Bioresources	BioFirst		Australie	30,14	30,14
Biotrop	BioFirst		Brésil	50,04	50,04
Biotrop LLC	BioFirst		États-Unis	50,04	50,04
Biotrop Mexico S. de R.I. de C.V.	BioFirst		Mexique	50,04	50,04
Bioworks	BioFirst		États-Unis	59,09	59,09
BKS A.S.	BioFirst		Turquie	35,45	35,45
Blue Star Chemicals	Natix	BE 0426 696 268	Belgique	98,38	100,00
Borregaard Bioplant APS	BioFirst		Danemark	59,09	59,09
BSBC Ltd	BioFirst		Chine	53,18	53,18
Bugs for Bugs Pty Ltd.	BioFirst		Australie	29,54	29,54
Catena	Non applicable	DE 813 739 158	Allemagne	100,00	100,00
Courbeyre SAS	F.D.G.	FR 38 493 555 635	France	100,00	100,00
Delka	Delka	BE 0434 560 889	Belgique	100,00	100,00
Enzybel International	Natix	BE 0879 673 994	Belgique	98,38	100,00
Enzymco Private Limited	Natix		Inde	77,07	78,35
Enzymos Asia Pacific	Natix		Chine	98,38	100,00
EuroBiotrop Unipessoal Limitada	BioFirst		Portugal	50,04	50,04
F.D.G.	F.D.G.	FR 25 558 503 371	France	99,54	99,00
Florchim GMBH	Non applicable	DE 222 654 966	Allemagne	100,00	100,00
Floridienne	Holding		Belgique	100,00	100,00
Floridienne USA	Non applicable	22-2583396	États-Unis	98,38	100,00
Gartal	F.D.G.	FR 82 339 082 018	France	100,00	100,00

Nom de la filiale	Sous-groupe dans la déclaration de durabilité	Numéro d'entreprise	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital 2024	% d'intérêt dans le capital 2023
Imex sa de CV	BioFirst		Mexique	59,09	59,09
IVOG GMBH	BioFirst		Allemagne	47,27	47,27
JFM SCI	F.D.G.	FR 38 339 283 343	France	100,00	100,00
Karras	Delka	BE 0437 114 167	Belgique	70,00	70,00
Kimflor AS	Kimflor	56 301 73 823	Turquie	75,00	75,00
Morse's leasing	BioFirst		Canada	53,18	53,18
Natix	Natix	BE 0432 250 608	Belgique	98,38	100,00
Nobile sociedad Anonima	BioFirst		Paraguay	50,04	50,04
Phenix Batteries	SNAM	FR 57 853 042 265	France	52,23	52,23
Plant product USA	BioFirst		États-Unis	53,18	53,18
Plant products inc	BioFirst		États-Unis	53,18	53,18
Plants Products Holdings USA	BioFirst		États-Unis	53,18	53,18
Poliam	BioFirst		Israël	30,14	30,14
Pollinering AS	BioFirst		Norvège	30,14	30,14
Pomarom	F.D.G.	3687910/1993	Roumanie	100,00	100,00
Real IPM Kenya LTD	BioFirst		Kenya	59,09	59,09
Real IPM Tanzania	BioFirst		Tanzanie	47,27	47,27
Real IPM UK ¹	BioFirst		Royaume-Uni	59,09	59,09
ShastaForce Holding LLC	BioFirst		États-Unis	59,09	59,09
Sierra Biologicals	BioFirst		États-Unis	59,09	59,09
Simon - Dutriaux	Simon Dutriaux	FR 94 783 717 218	France	100,00	100,00
Simon - Sélection	Simon Dutriaux	FR 97 537 749 266	France	100,00	100,00
Snam	SNAM	FR 143 101 99 146	France	52,23	52,23
Snam Groupe	SNAM	FR 89 843 277 609	France	52,23	52,23
Sopave	SNAM	FR 79 334 895 885	France	52,23	52,23
Sotecna	Natix	BE 0402 798 933	Belgique	95,95	97,54
Surgemer	F.D.G.	FR 12 398 870 402	France	100,00	100,00
Symbiose Protect Bio.	BioFirst	FR 73 483965 968	France	59,09	59,09
Total bio Columbia SAS	BioFirst		Colombie	50,04	50,04
Total Biotecnologia Industria e comerico SA	BioFirst		Brésil	50,04	50,04
Turita ODD	Delka		Bulgarie	100,00	100,00
UAB Camargo	F.D.G.	LT 115950917	Lituanie	100,00	100,00
Vera Chimie Dev. ¹	SNAM	FR 96 433 900 040	France	52,23	52,23

¹ Sortie de périmètre au 08/10/2024

Information relative aux coentreprises consolidées selon le principe de mise en équivalence

Nom de la coentreprise	Numéro d'entreprise	Emplacement (pays) de la coentreprise	% d'intérêt dans le capital 2024	% d'intérêt dans le capital 2023	Actifs	Dettes et prov	Produits	Charges
Menetrel	61 500 29 023	Turquie	50,00	50,00	506			
PT Bromélaïne		Indonésie	50,00	50,00	9.918	2.505	9.009	6.446
Tecnoscent	BE 0888 870 188	Belgique	20,46	20,79	4	19		

Information relative aux entreprises associées (et autres entités dans lesquelles le % des droits de vote ≥ 20 % et < 50 %) consolidées selon le principe de mise en équivalence

Nom de l'entreprise associée	Numéro d'entreprise	Pays dans lequel l'entreprise a été enregistrée	% d'intérêt dans le capital 2024	% d'intérêt dans le capital 2023	Dettes et prov	Produits	Charges
Chemcom	BE 0472 909 840	Belgique	40,91	41,59	161	1.731	1.819
Nema Terra	BE 0683 893 649	Belgique	19,70	19,70	1.197	45	166
Terhormon		Italie	24,35	24,75	482	904	2.720
Virunga Enzymes		R.D.C.	40,69	41,37	12	2.441	2.101

NOTE 30 : DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI

Charges salariales et autres avantages sociaux

En EUR milliers	2024	2023
Rémunérations (inclus charges patronales)	119.903	98.714
Primes engagements de pension- assurance groupe	3.428	2.528
Provisions Frais De Personnel	316	232
Autres frais de personnel	12.627	4.014
TOTAL DES CHARGES SALARIALES	136.273	105.488

Les totales des charges salariales s'élevèrent à € 136,3 millions en 2024 par rapport à € 105,5 millions en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'intégration de BIOTROP.

Le Groupe a mis en place plusieurs plans de pension de retraite ou indemnités de départ à la retraite. Ces plans sont principalement à cotisations définies et, dans un nombre limité de filiales, à prestations définies. Les plans à prestations définies représentent une charge comptabilisée dans le compte de résultats inférieure à € 0,5 million et sont dès lors jugés non-significatifs pour les états financiers consolidés du Groupe. Pour cette raison, les notes aux comptes reprennent des informations limitées sur les plans à prestations définies en place.

Dans certains pays (principalement en France et en Turquie), des plans d'indemnités de départ à la retraite existent. Ces plans ou obligations ne sont pas « funded » et font l'objet d'une constitution de provision selon la méthode « Projected Unit Credit » chaque année. Au 31 décembre 2024, le DBO (*Defined Benefit Obligation*) total s'élève à € 3,7 millions. En raison de l'impact non significatif et de simplification, les gains/pertes de réestimation pour ces plans sont pris en résultat de l'exercice.

	2024		2023	
	Unité	ETP	Unité	ETP
Nombre moyen de travailleurs	3.470	3.264	3.307	3.137
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	3.848	3.356	3.797	3.303

Le nombre de personnes employées par Floridienne a augmenté en 2024 par rapport à 2023.

Personnel employé par le Groupe à fin 2024 :

- 608 sont employés dans la Division Food ;
- 3.031 sont employés dans la Division Life Sciences ;
- 204 sont employés dans la Division Chemicals ;
- 5 sont employés dans la Division Corporate.

En termes de répartition géographique, le Groupe est bien diversifié, avec une présence dans une vingtaine de pays :

Belgique	416
Europe dont	
France	470
Lithuanie	91
Roumanie	83
Bulgarie	77
Reste du monde dont	
Brésil	848
Maroc	360
Kenya	295
Canada	255
USA	214
Mexique	212
Turquie	161
Australie	106
Autres moins de 10% du nombre de salariés total	260
TOTAL	3.848

NOTE 31 : RELATIVE AUX IMPACTS DE CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

SNAM a procédé à la cession de sa filiale Vera Chimie Développement S.A.S. active dans le traitement des bains de galvanisation. Cette cession a été réalisée le 18 octobre 2024. Elle permet à SNAM de se concentrer sur son activité principale, le Recyclage de batteries, qui connaît une croissance importante en raison du développement de la mobilité électrique.

BioFirst a réalisé au cours de l'exercice 2023 le plus ambitieux programme d'acquisitions de son histoire. Ces acquisitions permettent à BioFirst d'élargir sa gamme de solutions biologiques qui couvre désormais le biocontrôle (insectes utiles et biopesticides), les inoculants, les biostimulants et la pollinisation aussi bien pour les cultures couvertes, activité historique de BioFirst, que pour les cultures en plein champ. La couverture géographique de BioFirst est désormais mondiale avec une présence forte sur tous les continents et, en particulier, sur le territoire nord-américain ainsi qu'en Amérique du sud.

En date du 26 décembre 2023, BioFirst a clôturé l'acquisition de la société brésilienne BIOTROP. Cette société est la première entreprise brésilienne de solutions biologiques pour l'agriculture et l'une des plus importantes au niveau mondial. L'entreprise se concentre sur le développement et la commercialisation de produits biologiques pour la nutrition et la protection des cultures en champs ouverts.

En 2024, l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de BIOTROP aux différents éléments d'actifs et de passifs a été clôturé. Cet exercice a permis d'identifier des actifs qui représentent un total de € 70,1 millions.

L'allocation définitive du prix d'acquisition de BIOTROP est la suivante en EUR milliers :

en EUR milliers	31/12/24
Brevets	9.379
Clientèle	25.546
Contrats de royalties	5.259
Nouveaux produits en développement	28.676
Immobilisations corporelles	1.262
TOTAL	70.122

NOTE 32 : RELATIVE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2024 et 2023, les participations significatives ne donnant pas le contrôle concernent BioFirst et ses filiales (« BioFirst »). Floridienne Group a une participation de 59% dans BioFirst au 31 décembre 2024. Le solde des actions de BioFirst est détenu respectivement par Sofina, Tikehau, M&G, Mériex Equity Partners, des investisseurs privés et le management de BioFirst.

Les tableaux ci-dessous présentent les informations résumées des états financiers consolidés de BioFirst au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, conformément aux IFRS.

Les informations financières résumées au niveau de BioFirst, dans lesquelles l'entreprise a des participations significatives ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit :

En EUR milliers	BioFirst	
	31/12/24	31/12/23
Informations résumées de l'état de la situation financière		
Actifs non courants	733.194	780.102
Actifs courants	271.589	276.200
Passifs courants	126.558	160.890
Passifs non courants	341.774	312.088
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres	506.746	551.601
Participations ne donnant pas le contrôle	29.704	31.723

En EUR milliers	BioFirst	
	31/12/24	31/12/23
Informations résumées du compte de résultats et du résultat global		
Produits opérationnels	481.236	338.472
Résultat net de l'exercice	26.866	7.104
Attribuable aux :		
Porteurs de capitaux	20.760	2.775
Participation ne donnant pas le contrôle	6.106	4.329
Résultat net de l'exercice	26.866	7.104
Autres éléments du résultat global	-73.739	-13.585
Résultat net global	-46.874	-6.481
Attribuable aux :		
Porteurs de capitaux	-50.960	-13.402
Participation ne donnant pas le contrôle	4.087	6.920
Informations de flux de trésorerie résumées		
Cash-flow net relatif aux activités opérationnelles	78.524	36.124
Trésorerie d'investissement	-84.110	-383.246
Trésorerie de financement	45.069	375.083
Variation de trésorerie	39.484	27.961

Les dividendes payés par BioFirst aux participations ne donnant pas le contrôle (à savoir, aux entités en dehors du Groupe Floridienne) ont atteint respectivement € 1,8 million en 2024 et € 2,7 millions en 2023.

Les autres participations ne donnant pas le contrôle qui ne sont pas considérées individuellement significatives par l'entreprise sont principalement liées aux activités des entreprises :

- SNAM, active dans le secteur du recyclage de batteries,
- Kimflor, société turque, producteur et distributeur de stabilisants PVC,
- Karras, société active dans la division Food.

NOTE 33 : PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Une filiale du Groupe a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains membres de son équipe de direction. Ce plan est conditionné à la réalisation de critères de performance définis sur plusieurs exercices. Les actions sont attribuées de manière définitive à l'issue d'une période d'acquisition, sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés.

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, ce dispositif donne lieu à la comptabilisation d'une charge calculée sur la base de la juste valeur des actions à la date d'attribution. Cette charge est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition et ajustée selon la probabilité de réalisation des conditions de performance. Au titre de l'exercice 2024, une charge de € 1,4 million a été enregistrée, sans impact sur la trésorerie du Groupe. La contrepartie de cette charge a été comptabilisée en réserves consolidées, à la fois pour la part du Groupe et pour la part revenant aux actionnaires minoritaires.

NOTE 34 : COMPTES STATUTAIRES FLORIDIENNE SA

Les comptes statutaires de Floridienne SA, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique montrent un total de l'actif de € 821,9 millions, des fonds propres (après répartition du résultat) de € 778 millions et un résultat net de l'exercice de € 1,2 million.

La version intégrale des comptes annuels statutaires tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la société. Ils sont également disponibles sur le site internet (www.floridienne.be).

Le commissaire a délivré une attestation sans réserve sur les comptes statutaires de Floridienne SA au 31 décembre 2024.

BILAN APRÈS RÉPARTITION	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	783.593.312	782.584.521
Immobilisations incorporelles	6.2	21	27.506	
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	49.524	36.480
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	15.662	19.264
Location-financement et droits similaire		25		4.453
Autres immobilisations corporelles		26	33.862	12.762
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	783.516.282	782.548.042
Entreprises liées	6.15	280/1	782.462.783	781.504.543
Participations		280	782.462.783	781.204.543
Créances		281		300.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.052.267	1.042.267
Participations		282	951.872	951.872
Créances		283	100.395	90.395
Autres immobilisations financières		284/8	1.231	1.231
Actions et parts		284	1.031	1.031
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	200	200

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	38.332.869	40.790.170
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	33.041.634	32.186.356
Créances commerciales		40	17.028.100	15.243.266
Autres créances		41	16.013.534	16.943.089
Placements de trésorerie	6.5/6.6	50/53	2.500.272	2.500.272
Actions propres		50	2.500.272	2.500.272
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.744.918	6.079.893
Comptes de régularisation	6.6	490/1	46.045	23.649
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	821.926.181	823.374.691

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	777.950.043	779.666.343
Apport	6.7.1	10/11	35.424.854	35.424.854
Capital		10	4.854.770	4.854.770
Capital souscrit		100	4.854.770	4.854.770
Capital non appel ⁴		101		
En dehors du capital		11	30.570.084	30.570.084
Primes d'émission		1100	30.570.084	30.570.084
Autres		1109		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	7.928.865	7.928.865
Réserves indisponibles		130/1	2.998.865	2.998.866
Réserve légale		130	485.477	485.477
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	2.500.272	2.500.272
Soutien financier		1313		
Autres		1319	13.116	13.116
Réserves immunisées		132	2.930.000	2.930.000
Réserves disponibles		133	2.000.000	2.000.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	734.596.325	736.312.625
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	215.258	215.258
Provisions pour risques et charges		160/5	215.258	215.258
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161	215.258	215.258
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	43.760.879	43.493.090
Dettes à plus d'un an	6.9	17	26.635.817	28.097.570
Dettes financières		170/4	26.635.817	28.097.570
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	6.000.000	9.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Établissements de crédit		173	20.635.817	19.097.570
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	16.795.501	14.983.663
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	11.961.752	10.197.922
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.181.033	1.622.032
Fournisseurs		440/4	1.181.033	1.622.032
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	58.951	87.802
Impôts		450/3		13.976
Rémunérations et charges sociales		454/9	58.951	73.826
Autres dettes		47/48	3.593.765	3.075.906
Comptes de régularisation	6.9	492/3	329.561	411.857
TOTAL DU PASSIF		10/49	821.926.181	823.374.691

COMPTE DE RÉSULTATS	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	15.692.117	16.585.728
Chiffre d'affaires	6.1	70	14.960.769	15.909.676
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.1	74	724.443	676.052
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	6.904	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	15.916.771	17.150.250
Approvisionnements et marchandises		60	12.517.844	13.581.835
Achats		600/8	12.517.844	13.581.835
Stocks : réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	2.731.170	2.732.037
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.1	62	616.845	686.045
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.980	15.07.
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.1	635/7		
Autres charges d'exploitation	6.1	640/8	41.931	2.919
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		131.745
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-224.654	-563.927

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	3.134.985	4.623.086
Produits financiers récurrents		75	2.784.294	4.623.086
Produits des immobilisations financières		750	2.632.174	4.332.453
Produits des actifs circulants		751	134.711	239.342
Autres produits financiers	6.11	752/9	17.408	51.292
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	350.691	
Charges financières		65/66B	1.688.350	1.576.936
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.688.350	1.576.341
Charges des dettes		650	1.491.286	1.383.724
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		651	8.714	6.225
Autres charges financières		652/9	188.351	186.393
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		595
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	1.221.980	2.482.224
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	-202	13.842
Impôts		670/3	13.612	13.842
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	13.814	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	1.222.182	2.468.382
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Pene) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1.222.182	2.468.382

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	737.534.807	738.761.360
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	1.222.182	2.468.382
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	736.312.625	736.292.978
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	734.596.325	736.312.625
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	2.938.482	2.448.735
Rémunération de l'apport		694	2.938.482	2.448.735
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

LEXIQUE - MESURE DE PERFORMANCE ALTERNATIVE (APM)

EBITDA

Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortization.

Il s'agit du Résultat Opérationnel hors amortissements et réductions de valeur

REBITDA

Recurring EBITDA.

EBITDA corrigé d'éléments non récurrents significatifs.

Cash-Flow neta

Il s'agit du résultat net consolidé, corrigé de l'ensemble des éléments non cash de l'exercice (amortissements, réductions de valeur, provisions, impôts différés, effets de change latents) et du résultat des sociétés consolidées par mises en équivalence.

Non-récurrent

La notion « non-récurrent » vise à indiquer que les résultats ne sont pas directement liés à l'opérationnel et sont considérés comme étant exceptionnels.

Endettement net

Il s'agit des dettes portant intérêt (à long terme et à court terme) diminuées de la trésorerie et des placements de trésorerie à court terme.

Bénéfice de base par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Bénéfice dilué par action

Etant donné que la Société n'a pas d'actions potentielles (dettes convertibles, ...) ni de plans d'options le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action (pas d'ajustements nécessaires).

Gearing ratio

Dettes nettes / fonds propres

Résultat opérationnel ajusté

Résultat opérationnel + Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Pay-out ratio

Dividende brut/quote-part a dans le résultat

Ratio de rentabilité financière

Résultat net /capitaux propres au 1^{er} janvier

Degré de solvabilité

Capitaux propres / total du bilan

Calendrier financier

Publication des résultats annuels 2024	30 avril 2025
Assemblée générale ordinaire	3 juin 2025 à 15 heures
Publication des résultats semestriels 2025	26 septembre 2025

Rapports du **commissaire**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Floridienne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Floridienne SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, le compte de résultats consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 4 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés pour la première fois durant cet exercice.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Floridienne SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 1.221.793 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 30.909 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 30 avril 2024, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation annuel des écarts d'acquisitions

Description du point clé de l'audit

Les Comptes Consolidés du Groupe montrent à l'actif un montant de € 415,1 millions au 31 décembre 2024 au titre d'écarts d'acquisitions (« goodwill »), qui doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux IFRS (voir la note 11 des Comptes Consolidés).

Nous considérons ces tests de dépréciation comme un point clé de l'audit dans la mesure où les écarts d'acquisition représentent 34 % du total de l'actif au 31 décembre 2024 et que l'évaluation de la valeur recouvrable de ceux-ci par le conseil d'administration repose sur des hypothèses liées entre autres aux plans d'affaires (chiffre d'affaires, taux de marge et besoin en fond de roulement), au taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision et au taux d'actualisation des flux.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons obtenu les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, et nous avons évalué avec l'assistance de nos experts internes le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes.
- ▶ Nous avons comparé les hypothèses retenues à celles du marché et aux prévisions économiques incluant l'impact du contexte inflationniste. Nous avons évalué la procédure de préparation du budget du Groupe.

- ▶ Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité afin de déterminer l'impact de possibles changements des hypothèses importantes, et nous avons réalisé notre propre analyse de sensibilité indépendante afin de quantifier les impacts négatifs sur les modèles de la Direction du groupe qui résulteraient en une réduction de valeur.
- ▶ Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions des flux de trésorerie futurs actualisés par comparaison de ces derniers à la capitalisation de marché du Groupe.
- ▶ Nous avons évalué les éléments du besoin en fond de roulement ainsi que les données retenues pour le calcul de la valeur terminale.
- ▶ Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans la note 11 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS

Regroupement d'entreprises

Description du point clé de l'audit

Le 23 décembre 2023, Floridienne a finalisé l'acquisition de 84,69% des actions de la société brésilienne Biotrop Participações sa. Au 31 décembre 2023, l'allocation du prix d'acquisition n'avait pas encore été réalisée, compte tenu du fait que la Société dispose d'un an pour finaliser l'allocation du prix d'achat conformément à la norme IFRS 3. Le goodwill s'élevait à € 415.2 millions au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le groupe a procédé à une allocation définitive du prix d'acquisition. À la suite de cette allocation, un montant de € 82 millions d'actifs a été reconnu. Ce montant est alloué comme suit : Brevets - € 11 millions, clientèle - € 29.9 millions, contrats de royalties - € 6.2 millions, Immobilisations corporelles - € 1.5 million et produits en cours de développement - € 33.5 millions.

L'allocation du prix d'acquisition nécessite l'alignement des registres comptables des entités acquises sur les méthodes comptables de la Société et implique des jugements et des estimations importants de la part de la direction pour évaluer la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge conformément à la norme IFRS 3.

Ce domaine est important pour notre audit en raison de l'ampleur des montants concernés, de la nécessité de faire appel à des spécialistes externes engagés par la Société et de la complexité des estimations et des calculs sous-jacents (qui comportent des éléments d'incertitude).

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons validé, avec l'aide de nos experts internes en évaluation, que les méthodologies utilisées par la Société pour l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en compte sont conformes à l'IFRS 3 et aux pratiques de l'industrie.
- ▶ Avec l'aide de nos experts internes en évaluation, nous avons évalué et comparé les données et hypothèses clés (plans d'affaires, taux d'actualisation, EBIT, taux de croissance,...) utilisées dans la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés préparés par la Société.
- ▶ Nous avons évalué la compétence, l'indépendance et l'intégrité des experts en évaluation tiers auxquels la Société a fait appel.
- ▶ Nous avons validé les écritures comptables significatives relatives aux impacts de juste valeur sur les actifs acquis et les passifs assumés résultant de l'allocation du prix d'achat.
- ▶ Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans la note 31 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, incluant l'information consolidée en matière de durabilité.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Floridienne SA au 31 décembre 2024 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.



**Rapport du commissaire du 30 avril 2025 sur les Comptes Consolidés
de Floridienne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)**

Autres mentions .

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 30 avril 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

carlo-
sebastien.daddario



Digitally signed by carlo-
sebastien.daddario
DN: cn=carlo-sebastien.daddario,
email=carlo-
sebastien.daddario@be.ey.com
Date: 2025.04.30 14:42:43 +02'00'

Carlo-Sébastien D'Addario *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25CSD0068

Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Floridienne SA

A l'Assemblée Générale de la Société

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée relative à l'information consolidée en matière de durabilité de Floridienne SA (« la Société » ou « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été engagés par la direction de la Société suite à la lettre de mission datée du 18 septembre 2024. Conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit, nous serons nommés rétroactivement par l'assemblée générale du 3 juin 2025 pour réaliser une mission d'assurance limitée portant sur l'information consolidée en matière de durabilité de la Société, incluse dans le rapport annuel pour l'année clôturée le 31 décembre 2024 (ci-après l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de la Société pour la première fois.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de Floridienne SA.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité de la Société, dans tous ses aspects significatifs :

- ▶ n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (« ESRS's »));
- ▶ n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société « le Processus » pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux ESRS's, comme repris dans la section « IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants »; et
- ▶ ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la section « EU Taxonomie » de l'information en matière de durabilité.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (« ISQM 1 »), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission l'assurance limitée de l'information de durabilité de la Société relatif à la période de ce rapport. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la section « IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants » de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- ▶ la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- ▶ l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la Société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- ▶ l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- ▶ la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- ▶ conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux ESRS's ; et
- ▶ en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans la section « EU Taxonomie » de l'information en matière de durabilité.

Cette responsabilité comprend :

- ▶ la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- ▶ la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et les écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, pour lesquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués » sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans les informations en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, se rapportent à l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives des informations de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- ▶ Comprendre le Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société, comme indiqué dans la section « IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants » de l'information en matière de durabilité ;

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- ▶ Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de la Société, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;
- ▶ Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire au niveau de l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs ; et
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- ▶ Acquis une compréhension du Processus en :
 - ▶ Effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie), et
 - ▶ En examinant la documentation interne de la Société relative à son Processus ; et
- ▶ Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la section « IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants » de l'information en matière de durabilité.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- ▶ Acquis une compréhension des processus de reporting de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en :
 - ▶ Menant des entretiens avec la direction et le personnel responsable de la consolidation et de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne relatives aux informations sur en matière de durabilité ; et
 - ▶ Obtenant les documents justificatifs relatifs aux processus de reporting lorsque cela était jugé approprié.

- ▶ Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS's ;
- ▶ Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Pour un nombre de sites contribuant aux informations quantitatives en matière de durabilité, nous avons procédé à des tests de détails limités du processus de collecte et de calcul des données, ainsi qu'à des procédures de validation liées aux informations quantitatives, sur place ou à distance, sur la base d'un jugement professionnel et sur la base d'un échantillon ;
- ▶ Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative au « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité » ;
- ▶ Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Rapproché les données relatives aux recettes, aux dépenses d'investissement et aux charges d'exploitation avec les informations financières sous-jacentes de la Société ;



**Rapport relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité
de Floridienne SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)**

Déclaration concernant l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée, et notre cabinet de révision est resté indépendant de la Société pendant la durée de notre mandat.

Diegem, le 30 avril 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

carlo-
sebastien.daddario

Digitally signed by carlo-sebastien.daddario
DN: cn=carlo-sebastien.daddario,
email=carlo-sebastien.daddario@be.ey.com
Date: 2025.04.30 15:12:01 +02'00'

Carlo-Sébastien D'Addario*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25CSD0067



FLORIDIENNE
GROUP

Drève Richelle 161 P, bte 4, Waterloo Office Park, B-1410 WATERLOO - www.floridienne.be